

RAPPORT DE PRÉSENTATION

TOME 01

DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

DOSSIER D'APPROBATION
18 DÉCEMBRE 2019

1.1.1

SOMMAIRE

PARTIE 1. LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MÉNAGES

1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

Indicateur 1 : La mise en valeur de l'identité paysagère	4
Indicateur 2 : La trame verte et bleue	32
Indicateur 3 : Un aménagement territorial influencé par les risques	50
Indicateur 4 : L'occupation foncière des activités agricoles	57

2 – L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE

Indicateur 5 : Le développement urbain du territoire	61
Indicateur 6 : Les parcs d'activités économiques et les zones commerciales	90

PARTIE 2. L'ORGANISATION FONCTIONNELLE DE L'AGGLOMÉRATION ET LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES

1 – LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES ET L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AUX SERVICES

Indicateur 7 : Dynamiques démographiques et résidentielles	97
Indicateur 8 : Accès au logement	107
Indicateur 9 : Niveau d'équipements de l'agglomération	114
Indicateur 10 : Accès aux équipements scolaires et d'enseignement	117

2 – L'ADÉQUATION DU PROJET AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Indicateur 11 : La sécurisation de l'alimentation en eau potable	123
Indicateur 12 : Les capacités épuratoires du territoire	128
Indicateur 13 : La gestion des déchets	131
Indicateur 14 : Le profil énergétique du territoire	135

3 – LA MOBILITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE

Indicateur 15 : Le réseau routier et le stationnement	149
Indicateur 16 : Les déplacements	154
Indicateur 17 : Les transports en commun et les infrastructures ferroviaires	158
Indicateur 18 : Les modes actifs	162

4 – UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

Indicateur 19 : Emplois et activités	164
Indicateur 20 : Le tissu entrepreneurial	170
Indicateur 21 : L'immobilier d'entreprises	171
Indicateur 22 : Les filières économiques	173

5 – ANALYSE COMMERCIALE

Indicateur 23 : L'offre commerciale	179
Indicateur 24 : L'économie agricole de l'agglomération	181

**RAPPORT
DE PRÉSENTATION
TOME 01
DIAGNOSTIC
ET ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

**PARTIE 1.
LES DYNAMIQUES
ENVIRONNEMENTALES,
PAYSAGÈRES, URBAINES
ET LE CADRE DE VIE
DES MÉNAGES**

PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES

1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

INDICATEUR 1 : LA MISE EN VALEUR DE L'IDENTITÉ PAYSAGÈRE

Contexte physique et naturel

Un grand paysage d'exception au cœur des alpes, un territoire entre trois massifs montagneux

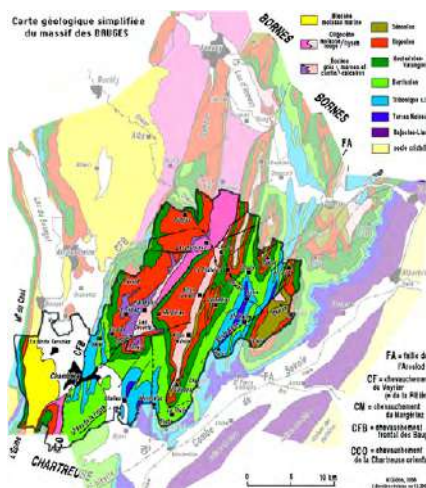
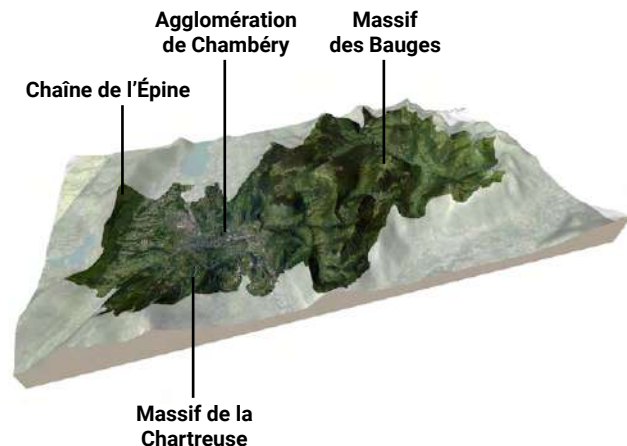
Chambéry métropole - Cœur des Bauges se situe au cœur du sillon alpin, entourée par des massifs préalpins. Au loin se dessinent les Grandes Alpes avec le massif de Belledonne, de la Maurienne et du Beaufortin. **Les montagnes constituent le fond de scène de l'agglomération, sublimant les paysages et les ambiances.** Elles sont à la fois **l'image identitaire et les limites géophysiques à l'expansion de l'agglomération chambérienne.**

La valeur paysagère que confèrent les montagnes est un élément d'attractivité fort du territoire de par la qualité du cadre de vie offerte : grande proximité des loisirs de nature, de l'agriculture locale...

Le territoire se compose de quatre grandes typologies géographiques : à l'est le Massif **des Bauges**, au sud-ouest celui de **la Chartreuse**, tous deux concernés par des Parcs Naturels Régionaux, à l'ouest le **Massif de l'Épine et du Mont du Chat**, et au cœur de ces massifs la **cluse de Chambéry**.

Cette organisation géographique en cuvette a conditionné et conditionne encore les installations humaines. La position au cœur du sillon alpin et aux portes des Grandes Alpes en fait un **territoire de passage important**. Un site stratégique historique à la rencontre de deux axes majeurs : un axe est-ouest menant vers l'Italie et les stations alpines, et un axe nord-sud reliant les principales agglomérations de l'ouest de l'arc alpin (Genève, Annecy, Chambéry, Aix les Bains, Grenoble, Valence).

Cette situation génère un paysage d'infrastructures dans le cœur d'agglomération qui les concentre, tirant profit des rares terrains plats. La cluse de Chambéry se voit ainsi traversée par de nombreux axes majeurs à l'échelle européenne (autoroute, voie rapide, réseaux ferrés...) constituant de réelles coupures urbaines physiques impactant la pratique du territoire. Ces espaces de transit, accompagnés généralement au premier plan par des zones d'activités et commerciales, ont un fort impact sur la perception du paysage de l'agglomération.



L'origine des paysages : la géologie, le relief et l'eau

Les Bauges et la Chartreuse font partie de la même **entité géologique appelé massif subalpin**. Il est composé de roches sédimentaires, issues des fonds de l'ancien océan la Téthys, qui se sont compactées et qui ont cristallisé, formant ainsi **une roche calcaire riche en fossiles**. L'Arcalod (Bauges) constitue le sommet le plus haut du territoire, culminant à 2 217 m.

L'évolution morphostructurale du Massif des Bauges a façonné deux entités paysagères aujourd'hui appelées « Bauges devant » et « Bauges derrière ». **Les Bauges derrière** présentent des **structures anticlinales** (pli concave, en forme de dôme) déversées et chevauchantes vers l'ouest, révélant des inclinaisons vers l'est en surface. Le sommet de Margeriaz est le point culminant du secteur à 1 845 m. **Les Bauges devant** sont caractérisées par un relief plissé inverse de type subalpin, au sein duquel se succèdent les **plis synclinaux** (pli convexe, en forme de cuvette). Les plus hauts sommets sont présents sur cette zone du Massif des Bauges (Trélod, Arclusaz, culminant à plus de 2 000 m).

La partie du **massif de la Chartreuse** intégrée au territoire correspond à l'extrémité septentrionale du massif. Elle

correspond à la Chartreuse Orientale qui s'organise comme un **grand coteau orienté nord plongeant sur la trouée de Chambéry, ponctué d'une succession de synclinales et anticlinales nord/sud** créant une diversité de versants et d'expositions. Les sommets culminent à environ 1 400 m.

Le versant de l'Épine est lui d'origine jurassique, avec une **nature des sols calcaire**.

Ces massifs de calcaire ont été sculptés au fil du temps par dissolution de la roche par l'eau, créant à la surface des canyons, cannelures, grottes, tannes, et en profondeur un réseau hydrographique vaste, abritant des aquifères karstiques.

Entre les deux massifs on trouve **la cluse de Chambéry d'origine glaciaire** (par creusement) fait de dépôts d'alluvions présentant une richesse agronomique importante.

Compte tenu du contexte géographique, **une multitude de cours d'eau entaillent le territoire**, dont les deux principaux - la Leysse et l'Hyères - restent **de taille modeste** avec une physionomie alpine.

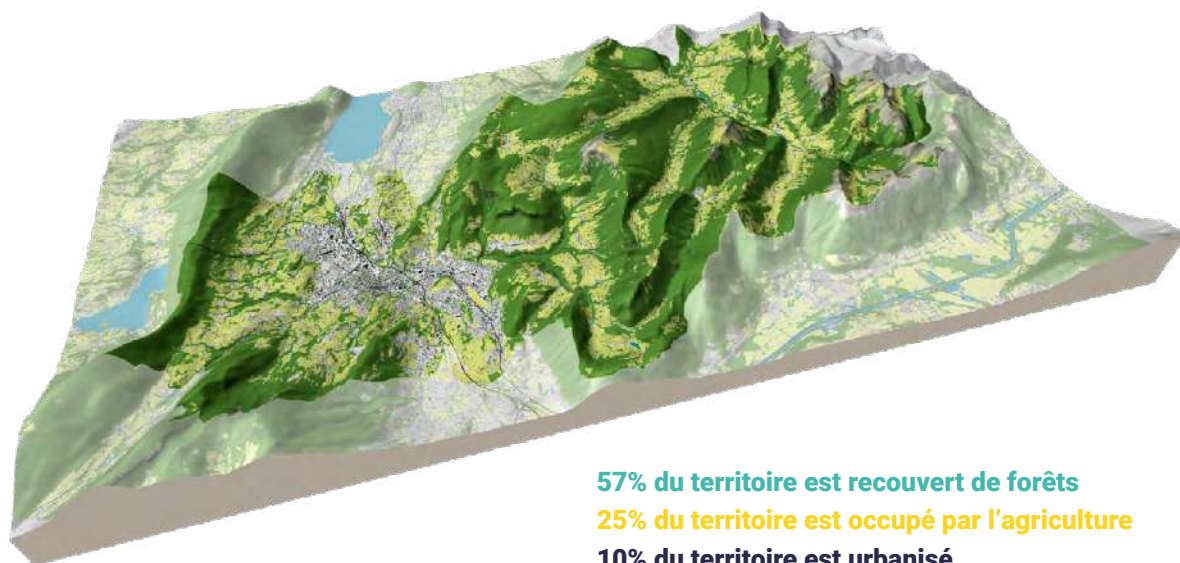
Le territoire se décompose **en deux bassins versants**. L'agglomération chambérienne se situe sur le bassin versant du Lac du Bourget, en limite de l'agglomération au nord-ouest. Le bassin versant des Bauges alimente, lui, directement le Rhône par le Chéran.

Une structure paysagère étroitement liée à la géographie

En sus de la géographie, le climat participe à la différenciation des paysages : la végétation et les milieux seront différents suivant l'altitude, l'exposition, les vents, les précipitations. L'homme n'occupera pas non plus l'espace de la même manière. Les versants les plus hauts, les plus pentus, difficilement accessibles seront occupés par les boisements, alors que les vallées, vallons, replat offriront des lieux propices à l'agriculture et l'installation humaine.

La forêt occupe plus de la moitié des surfaces du territoire. C'est le paysage dominant, toujours perceptible même depuis les centres urbains compte tenu du relief. Les étagements de végétation compris entre 250 et 2000 m d'altitude **sont caractéristiques de la flore des Alpes**, et offrent à la vue une mosaïque de milieux dont le dégradé de couleur qualifie les paysages au fil des saisons.

L'agriculture représente ¼ des surfaces du territoire. Véritable acteur économique, elle participe également à **l'aménité des paysages et la qualité du cadre de vie** : présence d'animaux dans les pâtures rappelant le caractère vivant de ces espaces, maintien des paysages ouverts permettant à la vue de s'étendre et de profiter de points de vue sur les espaces emblématiques, espaces de respiration dans leur cœur urbain...



Les entités paysagères

Une diversité de paysages qui traduit la richesse du territoire : d'un paysage urbain au territoire de montagne emblématique

La variété des paysages est liée aux reliefs, aux modelages par les cours d'eau et la neige, ainsi qu'à l'adaptation par l'Homme de son environnement. C'est ainsi une mosaïque de paysages qui s'offre au regard, rythmée par sa diversité, qui fonde la qualité et la richesse du paysage.

Le découpage des entités est basé sur les entités paysagères du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Savoie qui définit les entités à l'échelle du département, affinées et adaptées au contexte du PLUi.



1 – Cluse de Chambéry, cœur d'agglomération

La cluse de Chambéry, une vallée en auge d'origine glaciaire, est historiquement un fond de vallée humide, dont la position au cœur du sillon alpin - et les terrains plats qu'il offre - a favorisé l'installation humaine. Elle concentre aujourd'hui le cœur urbain du territoire ainsi que les infrastructures de transports.

« La cluse de Chambéry offre, en fond de vallée, le paysage d'un étalement urbain dont le tissu présente une structure banale de zones fonctionnelles spécialisées autour de noyaux historiques plus denses et plus complexes. » CAUE 73, charte architecturale et paysagère.



2 – Coteau du Mont du Chat et de l'Épine

Le coteau s'organise le long d'une colonne vertébrale formée par le Mont du Chat et la Montagne de l'Épine, en belvédère sur Chambéry et le Lac du Bourget. Un vaste versant orienté est où se succèdent forêt d'altitude, moyenne montagne rurale et piémont périurbain, transversalement entaillés par des talwegs. Un paysage aux reliefs variés entre plateaux, terrasses, vallées... occupé par l'agriculture et une forte présence de vergers ; un habitat traditionnellement réparti en petites agglomérations, bourgs et hameaux anciens, où l'architecture vernaculaire se mêle aux maisons individuelles modernes.



3 – Piémont de Chartreuse

Le piémont légèrement suspendu au-dessus du cœur d'agglomération, offre une multitude de versants et d'expositions conférant des ambiances très contrastées. En amont se décline un paysage intimiste, renforçant le caractère montagnard des lieux. Vers l'aval, le paysage s'ouvre et s'éclaircit en terrasses enherbées et cultivées, souvent habitées, offrant des vues dégagées et lointaines. En pieds de coteaux, les faibles pentes et la proximité de Chambéry ont été favorables à l'installation humaine qui se développe sous forme de zones résidentielles pavillonnaires. L'ensemble confère à l'unité une ambiance rurale, à tendance urbaine.



4 – Coteau du Piémont du Granier

Ce piémont oriental du massif de la Chartreuse est dominé par un versant boisé et un piémont cultivé de vignes et pâtures, qui offrent des visions panoramiques sur la cluse et la combe de Savoie. « Initialement groupée en bourg ou hameaux égrenés le long des voies de communication ou juchés sur quelques replats à mi-pente, l'urbanisation tend aujourd'hui à s'étaler. Malgré le mitage résidentiel contemporain, l'exploitation agricole et l'habitat traditionnel contribuent à conserver à ce paysage de bordure une connotation rurale et patrimoniale ». CAUE 73, charte architecturale et paysagère.



5 – Piémont des Bauges

Situé en continuité de la cluse de Chambéry, ce territoire offre une physionomie plus rurale. Il est fortement marqué par la présence de l'ancienne nationale 6 autour de laquelle se sont développés les villages, créant un continuum urbain entre l'agglomération de Chambéry et les villes de Challes-les-Eaux et Saint-Jeoire-Prieuré. Au-delà de la route se déclinent des ambiances empreintes de ruralité que ne laissent pas imaginer le paysage perçu depuis l'axe. Un paysage de qualité aux motifs ruraux et à valeur patrimoniale, marqué par le thermalisme.



6 – Piémont méridional du Mont Revard

Situé sur le contrefort occidental des Bauges le piémont se caractérise par un plateau dominé par une arrête boisée du Mont Revard le séparant de l'intérieur des Bauges. Le plateau est à dominance agricole ponctué de nombreux hameaux traditionnels que les extensions contemporaines ont étendus. Chambéry-le-Haut niché dans cet environnement agricole offre une ambiance toute particulière qui fonde en partie l'identité des lieux. Cette entité profite de vue sur l'agglomération d'Aix-les-Bains et de Chambéry, formant un trait d'union entre les deux agglomérations.



7 – Piémont du Nivolet et du Mont Revard

Une situation en balcon sur la cluse, dont le relief sépare l'entité de l'agglomération préservant ainsi son caractère rural. « L'image du territoire reste fédérée par ce front des Bauges en tour d'angle, avec ses falaises dominantes. La gorge de la Leysse contribue à délimiter cette unité paysagère. Les villages et hameaux les plus perchés sont assez bien préservés. Les plus en aval ont subi, du fait de leur exposition privilégiée, des mutations significatives : pavillonnaire à Vérel, collectifs et extension linéaire à Saint-Jean-d'Arvey, qui tendent à leur conférer une image d'îlots résidentiels urbains. » CAUE 73, charte architecturale et paysagère



8 – Plateau sud de la Leysse

Il forme un palier entre la trouée chambérienne et le grand synclinal des Aillons. La grande variété topographique génère des ambiances variées : un talus largement exposé, scindé par des talwegs torrentiels ; des collines, un bassin ; des vallées affluentes descendant de cols. La forêt est généralement repliée sur les pentes et dans les talwegs torrentiels. Le reste du territoire est majoritairement enherbé, voué à l'agropastoralisme. L'habitat, généralement entouré de vergers, est groupé en de nombreux villages et hameaux où l'architecture vernaculaire domine. CAUE 73, charte architecturale et paysagère



9 – Plateau nord de la Leysse

Le plateau des Déserts incliné vers l'est, tranché par la Leysse, est dominé par le Mont Margéraz et ses falaises. Historiquement ce territoire agropastoral occupé par des prairies et des forêts à l'étage montagnard et sur les pentes les plus fortes, a vu le développement des activités de sports d'hiver. Un urbanisme de loisirs dense en rupture avec l'habitat traditionnellement dispersé ou rassemblé en hameau. L'architecture néo-régionale des stations du Revard ou de la Féclaz contraste avec le bâti vernaculaire des Bauges. Outre l'attrait hivernal le plateau profite de paysages caractéristiques de la moyenne montagne.



10 – Vallée de Saint-François-de-Sales et du Noyer

La vallée débute au col de Plainpalais et s'étend le long du ruisseau de Saint-François. Une vallée étroite entourée par deux versants aux profils différents ; au nord (côté Mont Revard), le versant s'achève sur un plateau (1 300 – 1 400 m); au sud (vers Margéraz), il se termine sur une crête qui culmine à plus de 1 700 m.

L'agriculture occupe le fond de vallée, principalement par le pastoralisme, tandis que les versants sont occupés par la forêt. Plus des deux-tiers du territoire sont couverts de boisements. La configuration de la vallée a contraint les implantations villageoises dans la pente, entraînant de fortes covisibilités.



11 – Vallée des Aillons

La vallée des Aillons s'étend le long du Nant d'Aillons, depuis le col des Prés jusqu'au croisement avec le cours du Chéran. La vallée est relativement étroite et a contraint l'urbanisation sur les pentes, mis à part pour le chef-lieu d'Aillon-le-Jeune et pour la station. Le fond de vallée est occupé par l'agriculture sur une bande étroite, à laquelle succèdent rapidement les forêts sur

les versants. Au sommet du Margériaz, les stations de ski de Margériaz et des Aillons contrastent par des aménagements plus marqués dans le paysage, moins ancrés dans la trame traditionnelle qu'observent les hameaux principaux d'Aillon-le-Jeune et Aillon-le-Vieux.



12 – Bauges devant

Les Bauges devant sont caractérisées par un relief plus marqué. L'entité est orientée nord-sud, depuis le col du Frêne au sud jusqu'à Doucy-en-Bauges, avec un fond de vallée plus large et plat s'étendant autour de la commune d'École.

Le développement urbain s'est concentré en priorité sur le fond de vallée au regard de l'espace disponible, les sols destinés à l'élevage et à l'agriculture ayant suivi le même schéma. Les versants sont eux majoritairement occupés par des boisements.



13 – Bauges derrière

Les formes sont globalement plus douces et comptent de multiples terrasses sur lesquels se sont implantés des villages et hameaux, particulièrement visibles sur la commune d'Arith. Le fond de la vallée du Chéran accueille les ensembles bâtis principaux des communes de Lescheraines et du Châtelard. Les massifs forestiers occupent les versants ainsi que les abords du Chéran et ses affluents. À mi-hauteur, les espaces sont plus ouverts, principalement composés de prairies et de bocages. L'ensemble paysager est ouvert et lumineux, propice à l'occupation humaine et agricole.

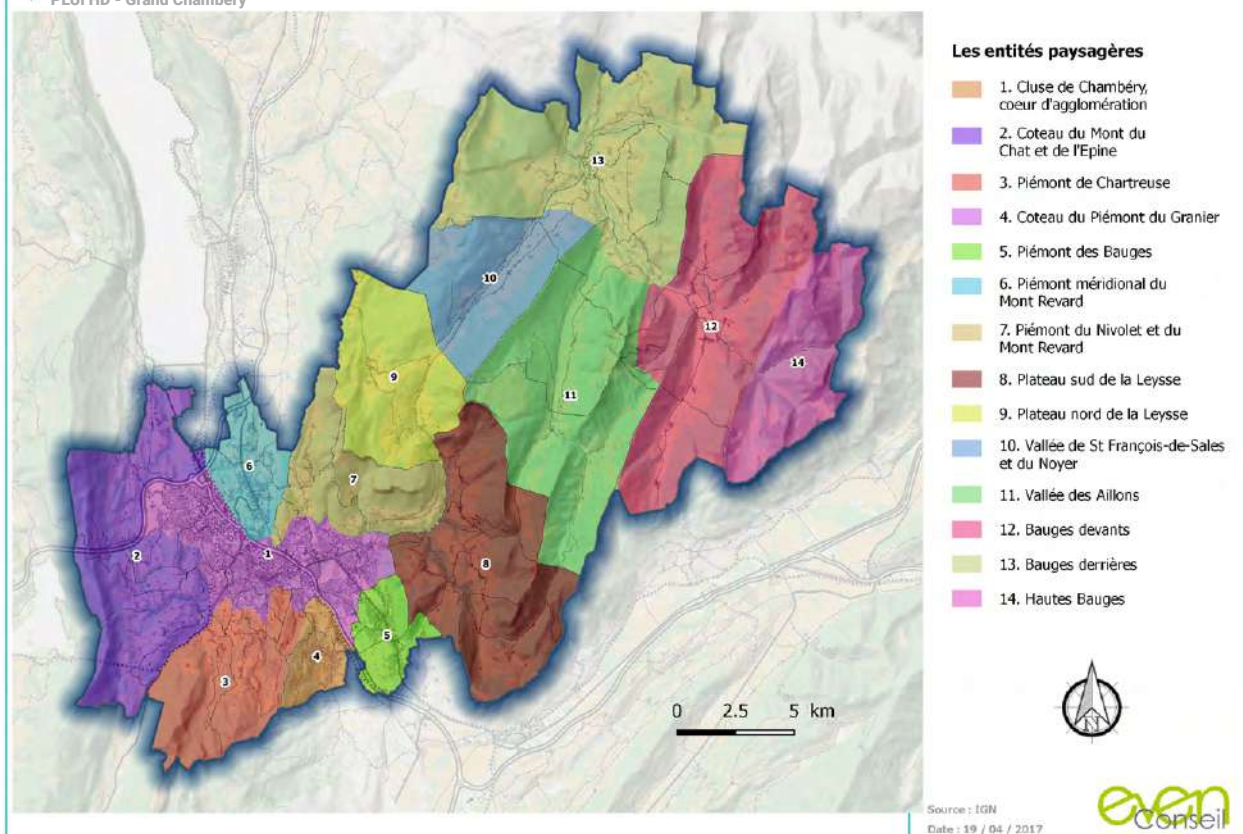


14 – Hautes Bauges

Les Hautes Bauges comprennent les sommets les plus élevés du Massif des Bauges, avec la pointe de l'Arcalod à 2217 m, le Mont de la Coche à 2070 m, etc.

L'ensemble est quasi-exclusivement naturel et bénéficie de protections environnementales qui garantissent le maintien des variétés de milieux qui composent les Hautes Bauges. L'altitude explique la présence importante d'alpages et de roches apparentes sur les zones les plus élevées (environ au-delà de 1 500 m).

Des entités paysagères variées témoins de la richesse des paysages
PLUi HD - Grand Chambéry



Les paysages agricoles

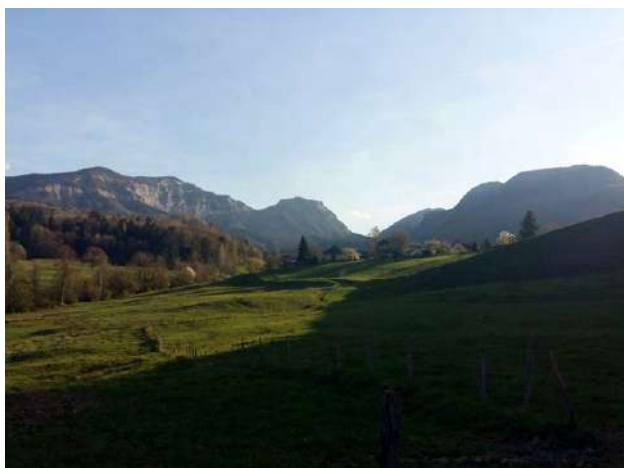
UNE QUALITÉ INCONTESTABLE MENACÉE PAR L'AVANCÉE DE LA FORÊT ET LA PRESSION FONCIÈRE

La majeure partie des espaces agricoles du territoire est en montagne. L'agriculture permet d'y maintenir un paysage ouvert et de dégager des vues.

On observe une dynamique de fermeture des espaces les plus pentus par l'avancée de la forêt ou l'enfrichement. Ces espaces

difficilement mécanisables sont les plus difficiles à entretenir et donc souvent délaissés. Ils présentent pourtant des intérêts écologiques (pelouses sèches...) ou paysagers (vue, lisibilité du paysage...). En ce sens une réflexion est à mener sur leur pérennité.

Les espaces de pentes peuvent être maintenus indirectement à condition que des terrains mécanisables, généralement les plus plats, soient conservés pour l'agriculture. Toutefois, ce sont également les plus convoités pour l'urbanisation, qui participe également au phénomène de fermeture du paysage.



De grands tènements encore préservés, St Cassin



Puygros



Le bourg d'École en Bauges entouré d'espaces ouverts maintenant un « espace vital » autour du village



Enfrichement sur les parcelles les plus pentues, La Thuile

Agriculture urbaine et péri-urbaine : une spécificité identitaire menacée par l'urbanisation

Dans le cœur urbain et sa proche périphérie s'entremêlent espace bâti et parcelles agricoles. Une image identitaire du territoire qui constitue l'un des principaux moteurs d'attractivité de ces territoires urbains et périurbains.

Cette proximité urbain / agricole est une véritable force et un élément de distinction. Elle concourt à l'aménité de la ville tout comme à l'acceptabilité de sa densité, parfois forte. Ces caractéristiques typiques permettent de qualifier le territoire de métropole rurale.



Agriculture périurbaine, Plateau de Sonnaz



Parcelles agricoles sur les hauteurs de La Ravoire en balcon sur l'agglomération

Des paysages influencés par la diversité des pratiques

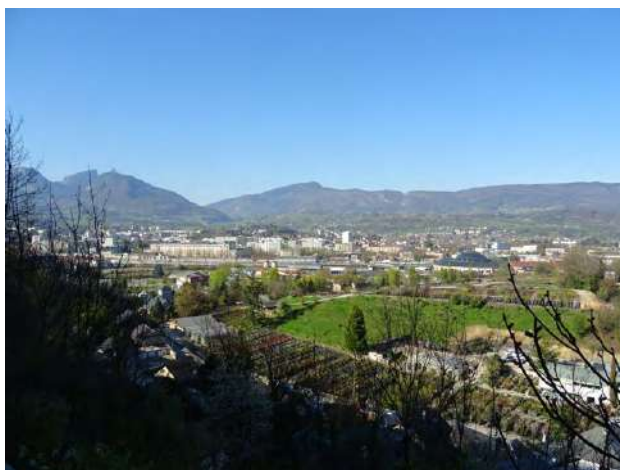
Tandis que les Bauges s'orientent davantage vers des productions laitières bien identifiées, avec des produits reconnus (Tome des Bauges), façonnant un paysage dont les prairies et les alpages sont structurants, la Chartreuse, qui ne bénéficie pas d'une telle

Toutefois, ce contexte induit également **des conflits de regards et d'usages entre nouveaux habitants et agriculteurs.** Quand les pratiques agricoles sont perçues comme une nuisance par les néo-ruraux, les accès aux parcelles peuvent être rendus difficiles par l'urbanisation. La Charte agricole et paysagère de Chambéry Métropole (2013) met en avant ces difficultés qui sont aussi par le comblement de ces « dents creuses » qui font la richesse du paysage. Un équilibre entre densification des espaces urbanisés et maintien des activités agricoles doit donc être trouvé.

La pression urbaine tend également à banaliser ces paysages, à la fois par l'architecture en elle-même qui ne s'inspire pas nécessairement du contexte architectural et paysager, mais aussi par le comblement de ces « dents creuses » qui font la richesse du paysage. Un équilibre entre densification des espaces urbanisés et maintien des activités agricoles doit donc être trouvé.



Qualité paysagère dégradée par des éléments urbains : panneaux publicitaires, Challes les Eaux



Pépinière de production à la porte du centre-ville de Chambéry

notoriété et souffre également d'une pression foncière plus forte, offre néanmoins des paysages viticoles et arboricoles identitaires sur les versants.

Au vu de l'importance de l'agriculture dans la constitution des paysages locaux, et de la conjoncture actuelle, la question de la lutte contre l'uniformisation des pratiques et par conséquent le maintien des diversités et modes de productions se pose.



Vignes à St Alban Leysse, Vignobles de St Badolph, Vergers de St Sulpice

Les vergers et les vignes sur les contreforts des massifs

La Savoie bénéficie d'un environnement particulier favorable à la culture d'arbres fruitiers. C'est ainsi que l'on retrouve une importante culture de poires et pommes principalement sur le versant de l'Épine. Une production valorisée par une Indication Géographique Protégée (IGP). Un paysage en mosaïque particulier, spécifique à ce territoire, en balcon sur la cluse et le lac du Bourget, alterne cultures fruitières, prairies et parcelles maraîchères.

À l'opposé, sur les contreforts des Bauges et de Chartreuse c'est la vigne qui trouve un terrain favorable avec des parcelles en Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) à Saint-Baldoph (AOC Apremont) et Saint-Jeoire-Prieuré (AOC Saint-Jeoire-Prieuré). Tout comme les prairies ou les vergers, ils constituent un paysage identitaire de Savoie, plus particulièrement des côtes de la Cluse et Combe de Savoie.



Jardin partager : frange entre agriculture et espace habité à St Alban Leysse, Vergers et potager à Aillons le Jeune

Les jardins partagés, potager et vergers, entre tradition et modernité

Les vergers ont de tout temps ponctué les territoires de montagnes, organisés autour de la polyculture. Encore aujourd'hui de nombreux vergers « patrimoniaux », dans le sens où leur production n'est pas tournée vers l'économie agricole, ponctuent le territoire. Cette forme identitaire, permet une transition douce entre l'espace habité et l'espace cultivé, qualifiant ainsi les franges urbaines et entrées de villages en renforçant l'aménité des paysages. Un motif identitaire à forte valeur paysagère et patrimoniale à réinterroger dans le projet contemporain.

Avec le phénomène de densification urbaine et de périurbanisation est apparu au siècle dernier les jardins ouvriers ou jardins partagés. Ces cultures vivrières en périphérie de la ville apportent des promesses d'évasion urbaine et de qualification des franges et interstices urbains par une appropriation citoyenne. Ces lieux, au vocabulaire rural dans un espace urbain, font partie d'un ensemble végétal plus large à intégrer dans une stratégie paysagère du territoire.

Les motifs paysagers et naturels

Un patrimoine géologique bauju valorisé

Le PNR du **Massif des Bauges** est labellisé **Geopark** depuis 2011. Il recense de nombreux **sites naturels d'exception reconnus pour leurs caractéristiques géologiques**. Le territoire du Cœur des Bauges compte plusieurs types de sites : les lieux de découverte de phénomènes géologiques remarquables (10 sites), les reliefs remarquables témoins de la spécificité géologique des Bauges (14 sites), les points de vue / belvédères, qui permettent une lecture géologique du Massif (5 sites) ou les sites « mondes

souterrains » liés aux cavités et à la découverte du voyage souterrain de l'eau (4 sites).

Le statut de Geosite de ces points d'intérêt leur confère **une visibilité touristique forte qui traduit la qualité des paysages locaux**.

Les jardins patrimoniaux

Un certain nombre de jardins ouverts au public ont une valeur historique et conservent un caractère patrimonial. On trouve notamment de nombreux jardins du XVIII^e, XIX^e et début XX^e. L'intérêt de Rousseau pour la région n'y est sûrement pas

étranger ; sa maison et son jardin aux Charmettes constituent une partie de cette héritage.

Au même titre que les bâtiments, les jardins répondent à des codes en fonction des époques, des avancées technologiques... Ces espaces méritent donc une attention particulière et une intervention réfléchie pour préserver les structures et identités de chaque site.

Parmi ces espaces on peut regretter la difficulté d'accès au jardin des Ducs, pilier de l'histoire de Chambéry et de Savoie, en particulier la terrasse du jardin des senteurs peu valorisée.



Jardin des Senteurs (Chambéry), rare partie librement accessible du Château des Ducs peu mise en valeur



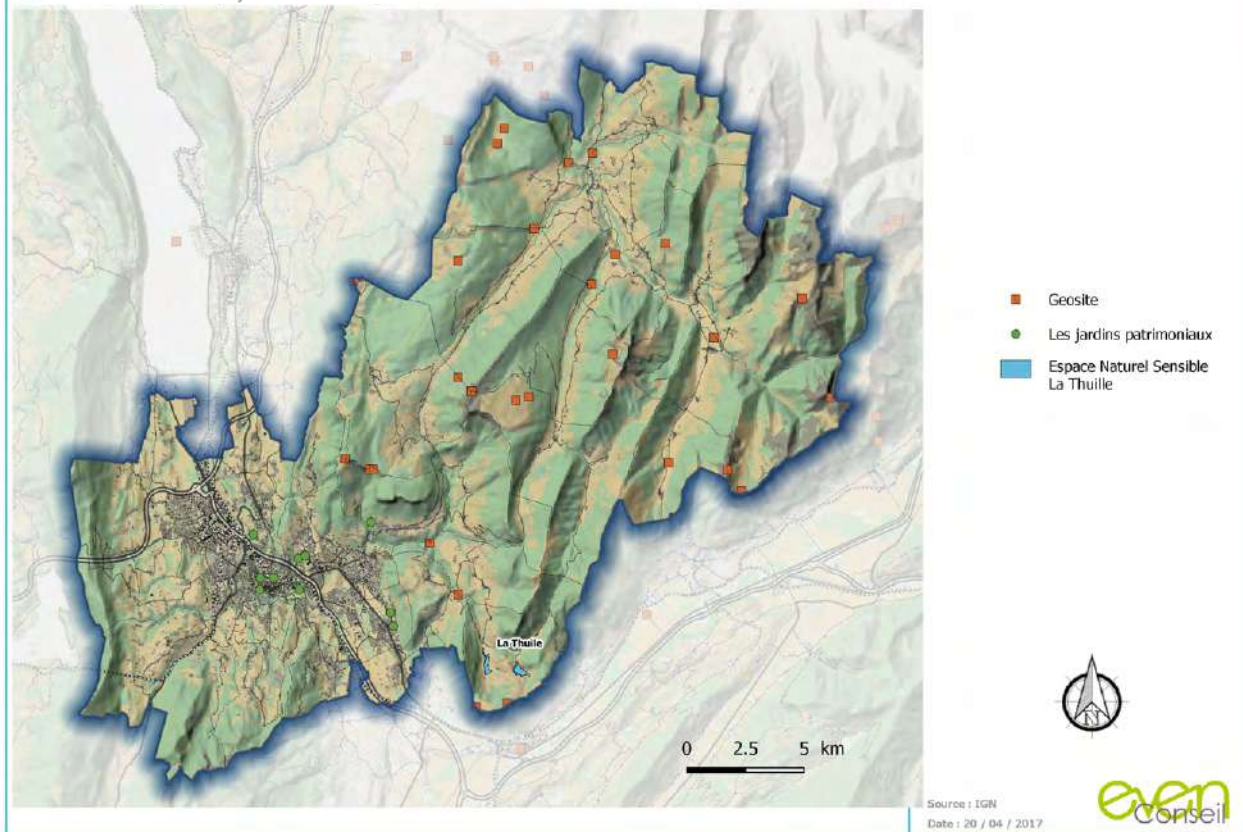
Parc du Château de Challes, Challes-les-Eaux



Parc du centre hospitalier, Bassens

Des curiosités naturelles valorisées

PLUi HD - Grand Chambéry





Géosite de l'Arclusaz



Reliefs remarquables !

Extrait de l'animation du site internet du géopark des Bauges

Les paysages urbains et typologies bâties

Un patrimoine institutionnel bâti qui révèle la richesse historique du territoire

Le territoire compte de nombreux éléments de patrimoine bâti reconnus et protégés par des périmètres particuliers. **Ils révèlent une partie de l'Histoire du territoire et donc son identité.**

Sites classés

CHAPELLE ET GORGE DE SAINT-SATURNIN
CLOS JEAN-JACQUES ROUSSEAU
ESPLANADE DU CHÂTEAU DE CHAMBÉRY
JARDINS DU CHÂTEAU DE CHAMBÉRY

Sites inscrits

CHÂTEAU DU MONT ET DOMAINE DE BRESSIEU
DOMAINE DE CHAFFARDON
FAUBOURG MACHE
PLACE DE LA CROIX DES BRIGANDS À CHAMBÉRY
RUE BASSE DU CHÂTEAU À CHAMBÉRY
RUE DE LA BOIGNE

45 Monuments Historiques dont 16 MH classés et 29 MH inscrits.

2 Sites Patrimoniaux Remarquable – SPR (ex AVAP de Chambéry et le secteur sauvegardé du centre ancien de Chambéry) révèlent particulièrement l'intérêt patrimonial du centre ancien de Chambéry.



Ferme de Bressieux (MH inscrit) - Bassens



Clos Jean-Jacques Rousseau (Site classé) - Chambéry



SPR - Chambéry le Haut



Château de Caramagne (MH inscrit) – Chambéry



Chartreuse des Aillons (MH inscrit)



Château des Ducs (MH classé)
Chambéry



Cascade de Couz (Site Classé) – Saint-Cassin

Le patrimoine vernaculaire : entre préservation et banalisation, un support pour le projet contemporain

Les **constructions traditionnelles** ont façonné l'identité des villages et des hameaux, par les choix architecturaux, les matériaux, les témoins de l'histoire rurale du territoire. À proximité de l'agglomération ces architectures caractéristiques sont souvent menacées ou dévalorisées par des extensions contemporaines peu insérées dans la trame historique.

Le patrimoine vernaculaire concerne **une diversité de « petits patrimoines »** (fontaines, lavoirs, fours, calvaires...) qui fondent l'identité du territoire et rappellent ses attachements ruraux. **Ce patrimoine vernaculaire ou petit patrimoine se rencontre encore très fréquemment dans les territoires ruraux, alors que dans les territoires plus urbains il tend à disparaître** où à se banaliser au gré des opérations urbaines. La préservation de ce patrimoine est garante de la conservation de l'identité locale alors que le territoire subit des dynamiques contemporaines banalisantes.

Les PNR du Massif des Bauges et de la Chartreuse sont fortement impliqués dans la valorisation de ce patrimoine discret afin de susciter une dynamique culturelle par les initiatives associatives, publiques et privées. Un inventaire a également été mené sur tous les éléments bâtis présentant un intérêt historique, artistique ou architectural afin de mener des actions de valorisation et de protection.

Les calades, traitement de sol vernaculaire avec un matériau d'héritage géologique

On retrouve **sur tout le territoire des calades**, ces cheminements et pavages caractéristiques en galets aussi bien devant les fermes qu'au pied du Château des Ducs. Le galet est un **matériau hérité de l'époque glaciaire** formé par le travail du glacier (avancement/reculement) roulant la pierre.

Si leur utilisation doit être réfléchie, sans constituer un modèle, ils présentent **une qualité patrimoniale plastique et paysagère pouvant être mobilisée dans les traitements de sol contemporain** (espace public, allées...).



Différent four à pain – Bellecombe en Bauges, Aillons le Vieux, Véréel-Pragondran



Fontaine à Arith, Croix à Doucy en Bauges



Calade au Château de Duacs, Chambéry

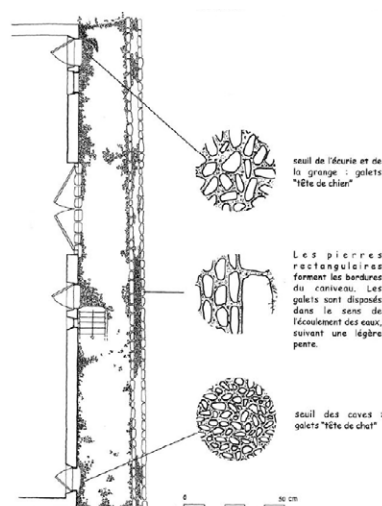


Schéma des matérialité de sols en calade, PNR du Massif des Bauges – CAUE 73



Banalisation du patrimoine vernaculaire par des opérations récentes (formes, matériaux, volumes, couleurs sans rattachement au contexte)

Implantations bâties et fermes baujues

Les Bauges ont su préserver **une cohérence globale** malgré certaines extensions contemporaines peu insérées dans la trame architecturale. Les villages des Bauges s'organisent généralement en **bourg et hameau dense** avec plusieurs bâtiments agricoles et d'habitations, dispersés sur l'ensemble du territoire.

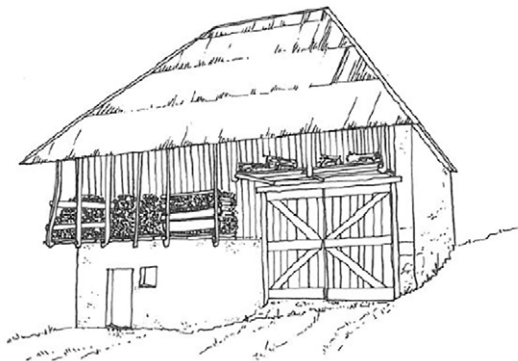
Les fermes constituent le bâtiment du patrimoine bauju traditionnel, qu'il s'agisse de fermes à construction unique (où toutes les fonctions sont rassemblées sous le même toit) ou multiples (plusieurs bâtiments). On note **une distinction dans le traitement de la façade d'habitation** : enduite à la chaux, colorée, avec des décors en trompe-l'œil qui mettent en valeur les chaînages d'angles, les encadrements des portes et des fenêtres. **La partie dédié à l'exploitation est plus simple avec l'absence de décoration.**

Les matériaux traditionnellement employés sont d'origine locale, avec l'utilisation de pierres calcaires pour les murs. Les toitures peuvent être à deux, trois ou quatre pans, avec de larges dépassés de toit. Elles étaient anciennement en chaume ou en ardoises de Maurienne, mais sont aujourd'hui couvertes de tôle, tuiles mécaniques voire en ardoises. Les charpentes de construction sont en bois.

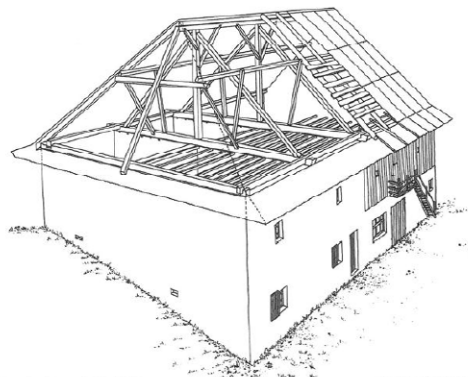
Une des spécificités originales de l'architecture baujue est **le tavalan**, qui consiste en un balcon de bois protégé par les dépassés de toit, porteurs de plate-forme de séchage pour le bois. Ils se trouvent notamment sur les communes de la Compôte et de Doucy.

Les **granges sont de plus en plus réhabilitées** afin d'accueillir du logement ; ce changement de destination permet leur restauration et leur préservation. De la qualité de la rénovation dépend le maintien du caractère traditionnel des constructions.

On peut noter également le **site des Grangettes** implanté au sein des prés de fauche à la Compôte. Elles font parties du paysage identitaire et témoignent de « l'Âge d'or des Grangettes » du XIX^e et XX^e siècle. Le site, qui doit son caractère remarquable à la densité de Grangettes, est en cours de classement.



Grange avec tavalans



Aillon-le-Jeune, Saint-Blaise

perspective éclatée

Organisation traditionnelle d'une ferme baujus - croquis CAUE 73



Grange à la Compôte avec des tavalans



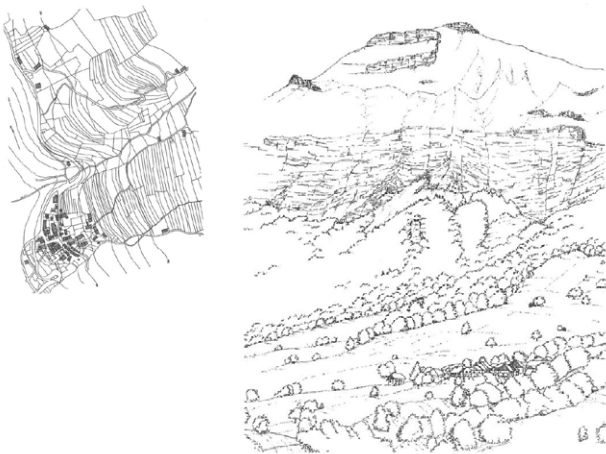
Débord de toiture caractéristique de l'architecture baujues, Ecole



Grange convertie en logement, Sainte Reine



Le site des Granette, la Compôte



Implantation des villages dans la pente, exemple de Doucy



Implantation des villages en replat, exemple d'Ecole



Silhouette du village d'Arith implanté dans la pente



Village de St François de Sale, construction dans la pente en « balcon »



Hameau historique du Puisat à Saint-Jean-d'Arvey



Extension contemporaine éparse, implantation individuelle sur sa parcelle

Hameau historique dense et regroupé, organisé autour d'espaces communs

Croquis CAUE 73, photo Even conseil



L'organisation dense génère un espace « commun » au centre du hameau qui dessine « l'espace public », implantation du bâti en alignement sur rue, accès direct aux bâtiment depuis l'espace public.

Implantations bâties et fermes chartreuses et de l'Épine

Sur les versants de la Chartreuse et de l'Épine on trouve historiquement une organisation plus dispersée que dans les Bauges où les fermes éparées ponctuent le paysage. Un « mitage traditionnel » de l'espace lié à l'exploitation de la terre. Les hameaux appelés « village » trouvent autant d'importance que les bourgs parfois aussi bien sur le plan spatial comme symbolique. La proximité avec l'agglomération a entraîné une pression foncière venant grossir les hameaux historiques renforçant cet effet de mitage avec pour conséquence un brouillage du paysage.

Tout comme dans les Bauges les constructions sont marquées par l'utilisation des matériaux locaux, principalement la pierre calcaire, avec l'association de la molasse sur le versant de l'Épine. Elles sont généralement formées d'un seul bâtiment regroupant les activités liées à l'exploitation agricole et la fonction d'habitat, le tout relié par la toiture.

Les fermes de l'Épine, comme dans les Bauges, ont un traitement différencié en fonction de leur vocation d'habitat ou d'exploitation avec des détails plus soignés (encadrement, couleur, décor, trompe l'œil..) pour la partie habitat. Les parties de stockage sont en bois pour favoriser la ventilation. En chartreuse, l'ensemble forme un tout sans que l'on puisse noter une différence de traitement.

Les volumes sur cette portion du territoire sont simples, généralement de forme rectangulaire et utilisant la pente et les subtilité du relief pour permettre l'accès aux différents niveaux.



Ferme en pierre à Jacob-Bellecombette, au milieu d'un tènement agricole



Ferme rectangulaire à Montagnole



Ferme du versant de l'Épine avec une distinction du bâtiment d'exploitation de l'habitat, La Motte-Servoix

Le patrimoine bâti multiple dans le cœur urbain

De grandes étapes marquent la construction du territoire.

Au milieu du **XVI^{ème} siècle l'endiguement de la Leysse** par les Ducs de Savoie a permis le développement de faubourg. La mise en place de **la mappe sarde en 1725 favorise le développement agricole et industriel de Chambéry et sa périphérie ainsi que l'amélioration de l'approche urbaine** (plans des canaux, réseaux...) améliorant nettement la salubrité.

Le **XVIII^{ème} siècle est une époque de grands travaux pour Chambéry** avec le développement d'équipements culturels, le percement de rues, l'arrivée du train. Ces différents **travaux participent aux développement des faubourgs le long des axes principaux.**

Avec le rattachement de la Savoie à la France en 1860, la ville continue son développement marqué par les grands projets (rotonde ferroviaire 1910, Hôtel de Ville, préfecture, théâtre, halle...) et **les reconstructions d'après-guerre avec la création de nouveaux quartier** qui verront l'apparition de logements collectifs sociaux (colline de Montjay 1924), de cités jardins (Bellevue 1931) et les opération durant les Trente glorieuses, notamment la ZUP de Chambéry le Haut (1963) ainsi que **l'essor de la construction individuelle.**

Le centre-ville dispose ainsi d'une **grande diversité de patrimoines de toutes époques. La logique de grands projets continue avec aujourd'hui un centre historique en voie de piétonisation** permettant une reconquête et réappropriation par

les habitants favorisant ainsi la (re)découverte de ce patrimoine tout en le rendant vivant.



Les rues commerçantes piétonnes du centre historique de Chambéry



La place et les façades devant la Cathédrale de Chambéry



Les espaces de reconquêtes urbaines, installation de terrasses, mobiliers urbains, assise ombragée par un arbre, piétonisation du boulevard de la Colonne

Label «Architecture contemporaine remarquable »

Ce label remplace le label "Patrimoine du XX^e siècle", par un décret paru le 30 mars 2017, il qualifie des productions architecturales et urbanistiques contemporaine (principalement XX^e XXI^e siècle) ne faisant pas encore mesure de protection au titre des monuments historiques. La nouveauté à travers ce décret est l'obligation d'information du préfet de région par le propriétaire en cas de travaux sur le bien labellisé en amont du permis de construire. Le préfet à travers la commission régionale du patrimoine et de l'architecture peut émettre des observations et recommandations sur le projet.

6 bâtiments sont labellisés dans le territoire.

Le territoire offre une diversité intéressante du patrimoine du XX^{ème}, un patrimoine en devenir souvent peu concerné par les protections Monuments Historiques, intéressant à valoriser.



Rotonde ferroviaire 1910, monument historique inscrit



ZUP de Chambéry le Haut 1963, patrimoine du XX^{ème} siècle

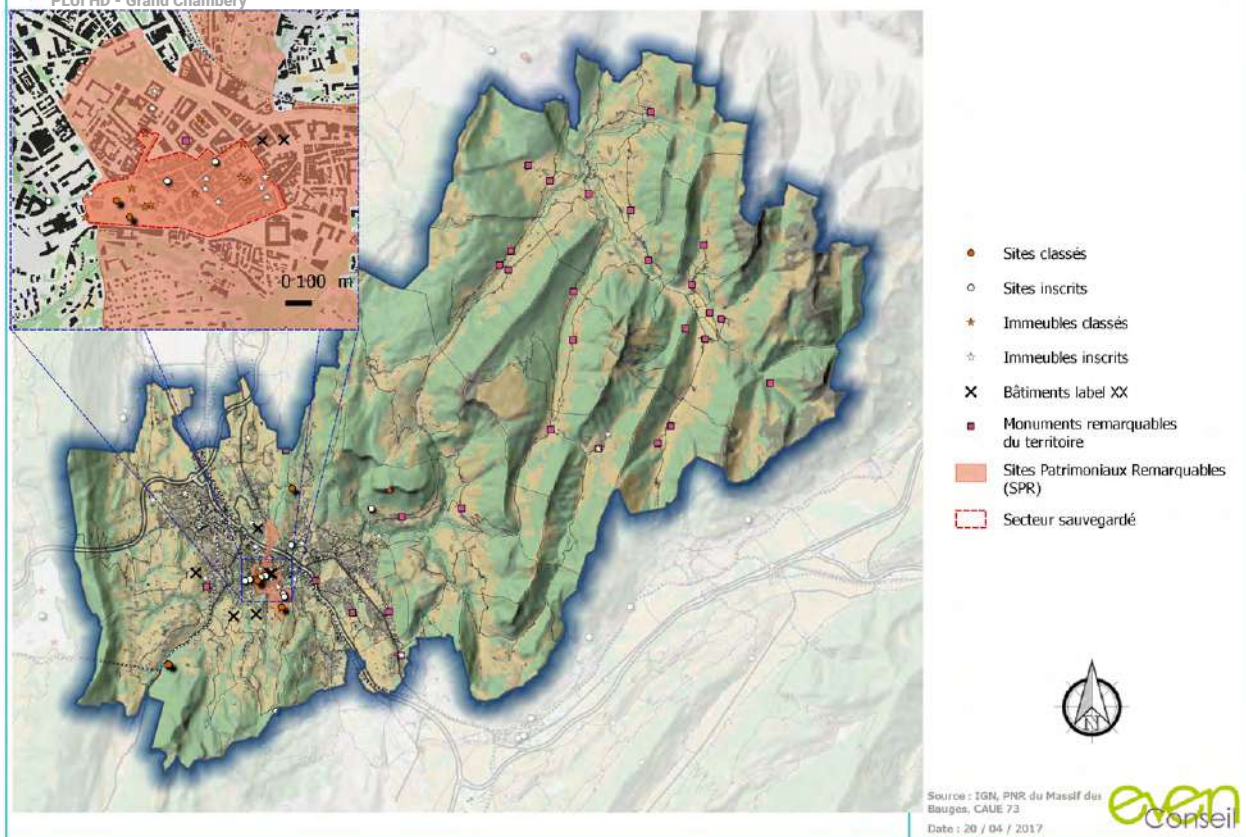


Les Halles de Chambéry (1933 – 1945) patrimoine du XX^{ème} siècle non labellisé



Un patrimoine riche et diversifié

PLUI HD - Grand Chambéry



Les franges urbaines

Des liens urbain / nature, support d'usages multifonctionnels

La proximité de l'agglomération avec l'environnement naturel et agricole est forte. Les espaces de reliefs créent nécessairement des « délaissés urbains », des espaces non bâtis, cultivés ou boisés.

Sur les contreforts des Bauges et de Chartreuse, respectivement au nord et au sud de Chambéry, le relief est marqué offrant ainsi une multitude d'interstices naturels reliant le cœur urbain à son environnement naturel proche.

Sur les piémonts du Mont du Chat et des Bauges (les pentes du Mont Peney et du Motte Castrale), à l'est et à l'ouest de l'agglomération, les reliefs plus doux ont permis l'étalement urbain. Il en résulte de vastes zones pavillonnaires où les relations urbain / nature sont plus limitées. La perméabilité observée sur les contreforts laisse place à des fronts, les tissus urbains de lotissements créent des impasses dans le réseau viaire empêchant les connexions entre les entités.

Les liens entre ces deux entités, urbaine et rurale, restent cependant peu affirmés comme le démontre l'étude de la Charte agricole et paysagère (2013), **peu utilisés et sans véritable usage**. Ces espaces forment des opportunités pour connecter les espaces urbains avec les espaces de nature à proximité. Qualifier les franges en leur apportant **une valeur d'usage et paysagère permet d'offrir à la ville des espaces de ressourcement de proximité et du quotidien complémentaires aux grands espaces de nature** et de loisirs reconnus.

La qualité de ces espaces est d'autant plus importante que les franges sont facilement perceptibles, du fait d'une inscription des entités bâties au sein des espaces ouverts et des reliefs.

« Après avoir cherché, nous nous fixâmes aux Charmettes, une terre de Monsieur de Conzié à la **porte de Chambéry, mais retirée et solitaire comme si l'on était à cent lieues**. Entre deux coteaux assez élevés est un petit vallon au fond duquel coule une rigole entre des cailloux et des arbres. Le long de ce vallon à mi-côte sont quelques maisons éparses fort agréables pour quiconque aime un asile un peu sauvage et retiré. »

Rousseau - Les Confessions, livre V



Une proximité forte entre l'espace urbain et son environnement naturel, vue sur la cluse urbaine depuis les hauteurs de La Ravoire

Les franges : des liens urbain / nature, support d'usages possibles



Franges urbaines sur le piémont de Chartreuse à proximité du centre historique de Chambéry
Une proximité forte du cœur urbain avec l'environnement rural, des perméabilités importantes, support d'un lien ville / nature



Franges urbaines sur le piémont de l'Épine entre Chambéry et La Motte-Servolex
Des franges urbaines moins perméables dans les tissus urbains pavillonnaires, quelle qualité paysagère, spatiale et d'usages ?



(En haut) Une perméabilité entre les espaces agricoles et habitats préservant la physionomie rurale des lieux (Gauche) Des entrées de villes (Cognin, Chambéry) du centre urbain au caractère naturel et boisé



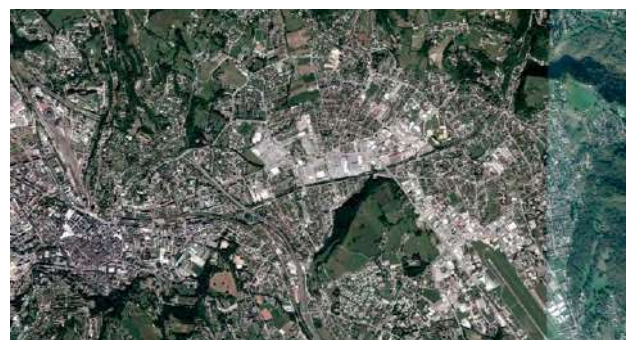
Des formes urbaines venant créer des fronts urbains limitants physiquement et visuellement les perméabilités avec l'environnement naturel et agricole. (en haut La Motte-Servolex, en bas Cognin)



Le cœur urbain **forme un tout continu où les entités communales disparaissent**. Il est difficile de percevoir quand l'on sort de Chambéry pour entrer dans les communes périphériques.

Les continuums sont souvent marqués par des parcs d'activités ou zones artisanales aux faibles qualités urbaines (absence d'espace public, monofonctionnalité des espaces, dédiés à la voiture...). C'est la qualité globale de l'agglomération perçue qui se voit amoindrie.

Une mutation de la ville est nécessaire pour transformer ces zones en véritables espaces à vivre, non plus tournés sur eux même mais comme une pièce du puzzle urbain. Les réflexions de Bassens et le PAE Bassens - Saint-Alban Laysse (cheminement doux, place du piéton ...) vont dans ce sens et sont à généraliser.



Continuum urbain de Chambéry à Challes les Eaux relié par les zones commerciales et d'activités



Limite communale entre Bassens et Saint-Alban-Laysse, un continuum sans qualité urbaine



L'urbanisation dans les pentes

Construire dans la pente : une logique paysagère et traditionnelle

La physionomie du territoire oblige à penser la construction dans la pente. **Construire intelligemment dans la pente offre de nombreux bénéfices.** Cela offre des solutions spatiales pour gérer l'intimité des logements, faciliter les accès, limiter les déblais-remblais... Cela tout en respectant les implantations historiques.



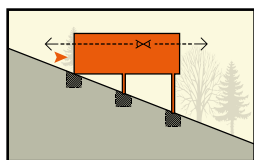
Logements collectifs contemporains bien intégrés dans la pente. Le choix de couleur (blanc) s'intègre plus difficilement dans le paysage attirant le regard alors que deux bâtiments patrimoniaux (église et ferme de Bressieux) encadrent l'opération



Perspective de projet d'habitat partagé « Sherwood » dans les Bauges respectant les implantations et proportion traditionnelle limitant les déblais remblais

SE SURÉLEVER DU SOL

en porte-à-faux ou perché sur des pilotis



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

AVANTAGES

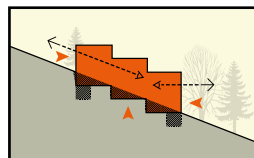
respect du terrain naturel / impact minimum
volume faible des déblais
dégagement des vues / prise d'altitude
ouverture et cadrage multiples des vues / vues traversantes
espace résiduel utilisable
adaptation aisée aux pentes extrêmes et aux terrains complexes

CONTRAINTES

accès direct limité / accès au terrain plus complexe
technicité ou coût éventuel du système porteur
exposition au vent
volumétrie éventuelle

ACCOMPAGNER LA PENTE

en cascade, avec succession de niveaux ou de demis-niveaux suivant le degré d'inclinaison



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

AVANTAGES

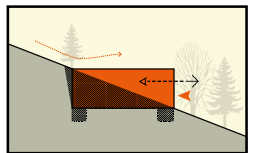
respect du terrain naturel
volume des déblais
ouverture et cadrage multiples des vues / vues traversantes
accès directs multiples possibles à tous les niveaux

CONTRAINTES

circulation intérieur

S'ENCASTRER

s'enterer, remblai et déblai



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

AVANTAGES

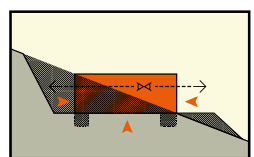
respect du terrain naturel
impact visuel faible / volumétrie
isolation thermique / exposition au vent
l'espace du toit peut être utilisable (attention sécurité/ accessibilité)
intimité éventuelle

CONTRAINTES

volume des déblais/remblais
accès direct limité / accès au terrain plus complexe
ouverture et cadrage limité des des vues / orientation

DÉPLACER LE TERRAIN

poser à plat sur un terrassement



VOLUME DES DÉBLAIS/REMBLAIS

AVANTAGES

accès direct et accessibilité au terrain
ouverture et cadrage multiples des vues / vues traversantes

CONTRAINTES

non respect du terrain naturel
impact visuel / volumétrie du terrain remanié
volume des déblais/remblais
création d'ouvrage de soutènement / instabilité des talus et remblais

Sauf cas exceptionnel cette solution n'est pas à retenir. Elle accompagne souvent la construction de maisons non conçues pour les terrains qui les reçoivent. Elle déforme les terrains et s'accompagne de la réalisation presque obligatoire d'enrochements ou de murs de soutènement de grande hauteur, pour la stabilisation des talus, qui dénaturent le paysage. D'une manière générale, la construction de soutènement de plus de 1 niveau est à éviter.

Les zones d'activités



Impact paysager réduit de la zone d'activité Teraillet depuis le centre de Saint-Baldoph



Impact important de la zone d'activité de Bissy depuis les hauteurs de Chambéry



Les perspectives du projet de Lyon-Turin, des infrastructure fortement impactante - ZA des Landiers, franchissement VRU - Image de synthèse Lyon-Turin



L'importance de la troisième façade : les toitures

Compte tenu du relief **les covisibilités sur les zones d'activités sont importantes**, renforcées par leur implantation sur des terrains généralement plat et donc en contrebas. Ainsi **la troisième façade que constitue la toiture prend une importance forte**. Des petites surfaces entourées d'arbres seront plus discrètes dans le grand paysage que de grandes surfaces. Les arbres, bien choisis, dépasseront à terme les hauteurs de bâtiments masquant ainsi en partie les bâtiments.

Des paysages traversés marqués par des zones d'activités et commerciales peu qualitatives

Chambéry s'est développée à l'intersection de deux axes historiques importants. Nombreux sont les visiteurs à percevoir Chambéry et son agglomération uniquement par les fenêtres paysagères le long des axes. Le paysage perçu est donc peu valorisant, dominé par les zones d'activités, les centres commerciaux et les nappes d'enrobé au premier plan. Les rares fenêtres paysagères (principalement depuis l'A43 à La Motte Servolex) encore préservées sont à maintenir. Les voies ferrées sont également vectrices de perception sur l'agglomération.

Le futur **projet Lyon-Turin va rajouter une infrastructure** dans le paysage forcément impactante, dont l'insertion dans le paysage sera à prendre en compte pour limiter l'impact de celui-ci.

Il est nécessaire d'intégrer le souci de l'image renvoyée par ces espaces d'activité depuis les points hauts comme le long des axes de communication dans leurs transformations et leur création.

Les entrées de territoire



Vision panoramique depuis le Col de l'Épine, entrée de territoire patrimoniale à forte valeur paysagère



Vue caractéristique sur une vallée des Bauges, Col du Frêne



Espace agricole encore préservé le long de l'A43 dégageant un point de vue sur l'agglomération et une ambiance paysagère remarquable



Entrée de territoire par Saint-Jeoire-Prieuré encore préservé (motifs paysagers, vergers, vue sur l'église...) mais où la pression foncière et le développement de construction tend à réduire ces espaces

Des entrées de territoire qualitatives par les reliefs, offrant une vision rurale et identitaire de l'agglomération

Depuis les Bauges et la Chartreuse de nombreuses entrées se font par les cols ou points hauts. Ces situations offrent généralement un panorama sur des paysages caractéristiques de la moyenne montagne, occupés par l'agriculture et la forêt.

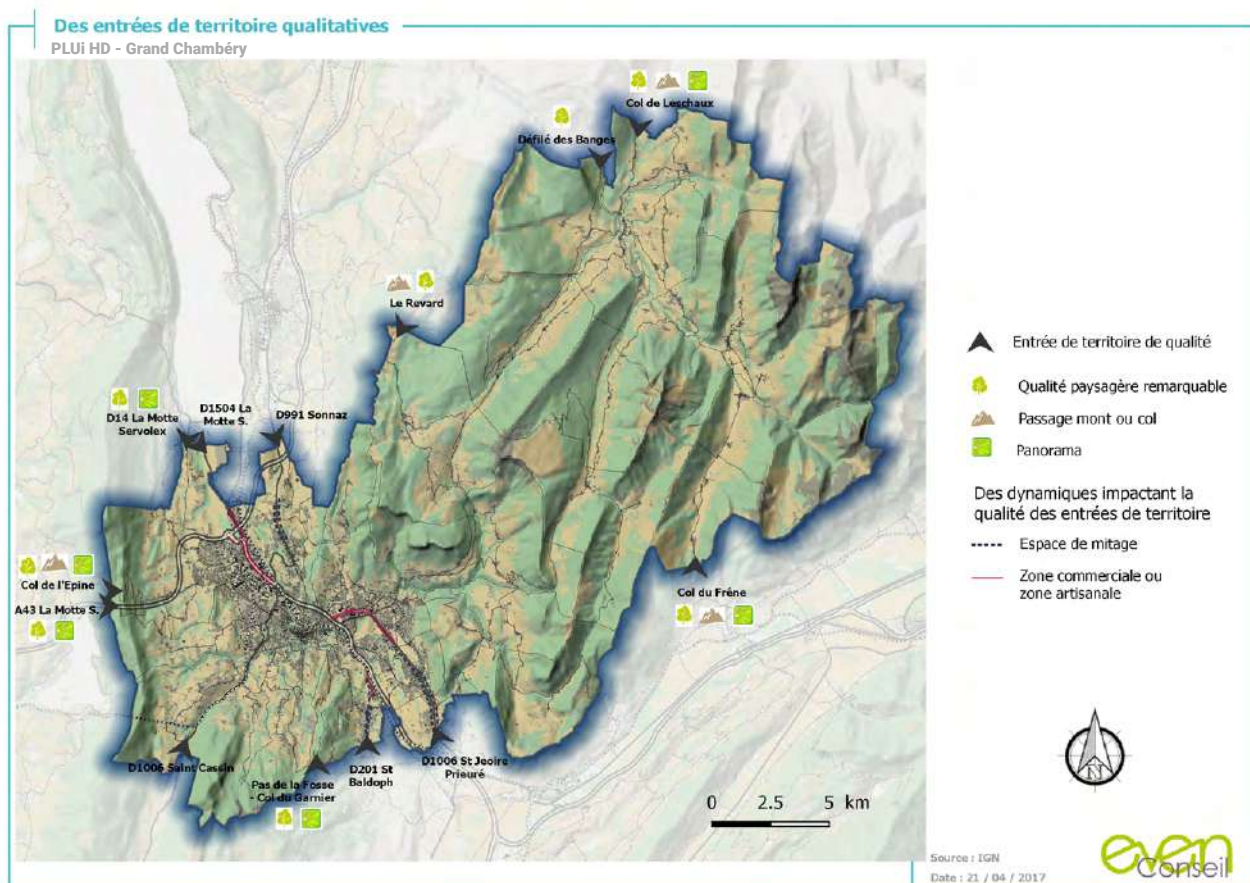
Certaines entrées de territoire se font aussi par des paysages plus refermés et intimistes mais conservant de grandes qualités paysagères, notamment grâce aux ambiances forestières remarquables ou la présence d'un ruisseau par exemple.

Ces entrées de territoires représentent des espaces à la valeur symbolique forte, de par les usages (cyclisme, départ de randonnées...) et l'image identitaire des paysages. Elles jouent un rôle important dans l'image du territoire véhiculée auprès des habitants et visiteurs, et participent à son attractivité.

Des entrées de territoire par la cluse aux qualités menacées par l'étalement urbain

La cluse est occupée par des paysages agricoles qui font la qualité des lieux, en permettant à la vue de s'étendre et de profiter des motifs paysagers caractéristiques. Cependant, l'apparition d'éléments banalisants vient brouiller le paysage et aboutit à une perte de lisibilité des éléments repères.

Mitage, zones d'activités, zones commerciales... viennent créer un premier plan peu qualitatif, sans transition ni intégration, où l'arrière-plan sublime des montagnes se voit dévalorisé. Au premier plan la disparition des motifs paysagers (vergers, fenêtres paysagères – ouverture...) renforce cette standardisation et banalisation.



Les entrées de ville

Des entrées d'agglomération peu soignées

Les entrées d'agglomération sont marquées par des paysages péri-urbains où se succèdent des éléments hétérogènes. Il en résulte un paysage brouillé, sans lisibilité, alternant entre zones d'activités et commerciales, mitage, espaces agricoles relictuels... Un paysage dessiné par et pour la voiture, où le traitement paysager et la place du piéton est reléguée en second plan. La dilution d'éléments urbains, sans qualité urbaine (animation, densité, place du piéton, espace public, mixité...), au profit d'un espace monofonctionnel, banalise ainsi le cœur urbain.

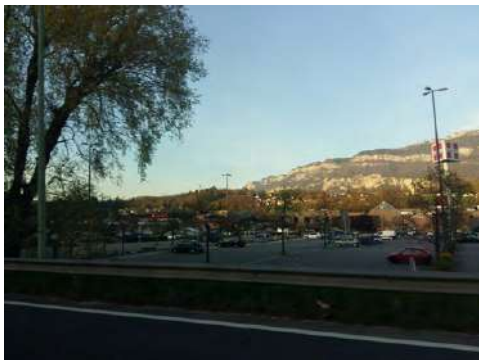
Comme pour les entrées de territoire de la cluse, le fond de décor de montagnes se voit dégradé par le premier plan qui forme un continuum d'espaces peu qualifiés, où les entités communales disparaissent au fil d'une conurbation continue reliée par les zones d'activité et commerciales.

Depuis les massifs, les entrées d'agglomération conservent une certaine qualité. Les entités urbaines, caractérisées par une urbanisation dense, sont contenues par des limites géographiques et naturelles, permettant ainsi une lisibilité du paysage urbain et rural, ou périurbain. Cette qualité offre la

possibilité d'une véritable valorisation de l'entrée de ville et des entités urbaines / rurales.



Des vues banalisées le long de la VRU malgré des arrière-plans de qualité (sommets de Chartreuse)



Des vues banalisées le long de la VRU malgré des arrière-plans de qualité (relief des Bauges et vue sur le clocher de Sonnaz)



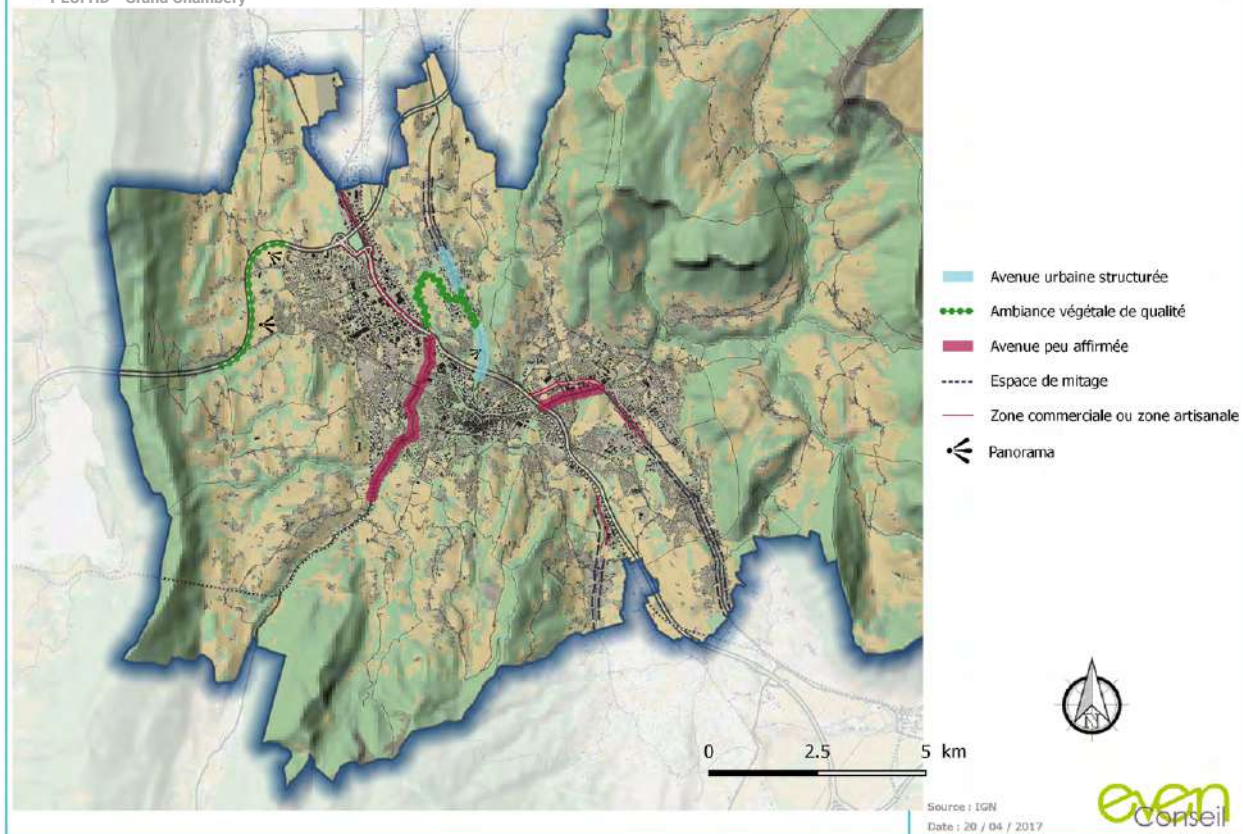
Route de Challes (Barberaz) menant au centre de Chambéry, une avenue urbaine peu structurée



Tout comme la Route de Lyon (Cognin)

Des entrées d'agglomération peu soignées

PLUi HD - Grand Chambéry



Des entrées de villes rurales préservées

Les territoires de montagne allient un profil rural, qui définit un cadre paysager remarquable, et un caractère architectural et urbain préservé. Les entrées de villages et de hameaux sont par conséquent majoritairement qualitatives, avec une présence structurante de la végétation. Quelques extensions urbaines récentes sont peu intégrées, notamment dans les espaces les plus soumis à la pression urbaine (contrefort des Bauges et de Chartreuse, piémont de l'Épine).

Les couronnes de végétation (haies, bosquets) ou les vergers qui entourent fréquemment les hameaux contribuent à cette qualité en offrant des transitions entre les espaces naturels et agricoles et les espaces habités, permettant l'insertion paysagère de constructions parfois imposantes, notamment agricoles.

L'entrée de ville par la zone d'activités de Lescheraines, qui accueille du commerce, de l'industrie et des activités, renvoie une image peu attrayante de la commune. Un traitement paysager permet de réduire l'impact visuel des bâtiments d'activités, souvent imposants dans le paysage.



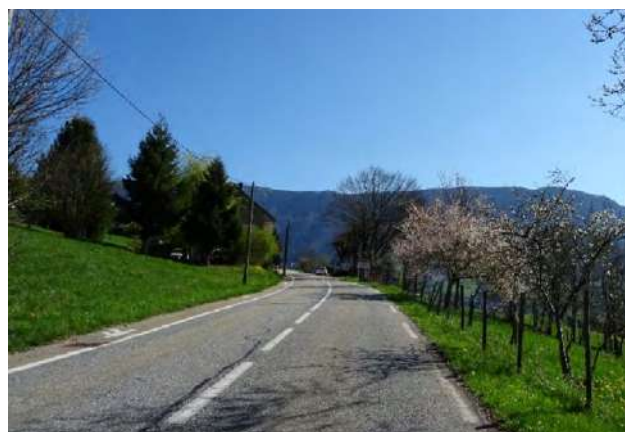
Silhouette villageoise dense préservée, village d'Aillons le Vieux



Entrée de ville boisée, ambiance paysagère de qualité - La Motte-Servolex



Entrée de ville boisée, ambiance paysagère de qualité - Bellecombe-en-Bauges



Entrée de hameau de St-Jean-d'Arvey, pré-verger faisant la transition entre l'espace agricole et l'espace habité

Les vecteurs de découverte

Une agglomération à parcourir

Les itinéraires de découverte constitués par les sentiers de randonnées, boucles cyclistes, routes touristiques... permettent de mettre en valeur le paysage, les motifs identitaires, le petit patrimoine, et ainsi le faire connaître et reconnaître. Ce sont des outils importants pour la valorisation des identités et spécificités de chaque lieu. Sur **l'agglomération chambérienne sont proposés : 58 itinéraires soit 400km de sentiers**. Les tours et traversées : le **GR 96** traverse l'ensemble du territoire du nord-est au sud-est ; le **GRP du tour du Plateau de la Leysse**, le **GRP du tour des Bauges**.

Le territoire est également maillé de cheminements doux et chemins ruraux qui peuvent à la fois être le support de découverte mais aussi de déplacements utilitaires.



Voie cyclable dans le Centre de Chambéry



Panneaux directionnel du PDIPR (Plan Départemental des itinéraires de Promenades et Randonnées)

Un territoire propices aux sports de nature

Le département mène **une politique en faveur du développement et de la structuration des activités des sports de nature**. Le PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature), **actuellement en cours d'élaboration, est un outil de planification et de pérennisation des lieux de pratique d'activités de pleine nature**.

Les principaux objectifs du PDESI sont : de **pérenniser les sites de pratique d'intérêt départemental**, **favoriser leur montée en qualité**, **concilier les usages...**

7 filières prioritaires d'Activités de Pleine Nature ont été définies par le Département. Elles se caractérisent par une pratique de sports et loisirs de plein air non motorisés et des activités qui concourent à la diversification touristique :

Randonnées (randonnée pédestre, équestre, trail, course d'orientation...), **Cyclisme et VTT**, **Activités nordiques** (ski nordique, biathlon, raquettes, chiens de traîneaux...), **Activités aériennes** (parapente, deltaplane...), **Activités sur corde** (escalade, via-ferrata, canyon, spéléologie), **Pêche**, **Activités aquatiques et nautiques** (canoë-kayak, rafting, voile, aviron, plongée, nage...).

Les Bauges sont réputées pour le cyclisme et accueillent aussi plusieurs itinéraires : La **20^{ème} étape du 100^{ème} Tour de France (2013)** : ce parcours retrace l'étape du Tour de France qui a traversé notamment le Cœur des Bauges du nord au sud. Le **Tour des Bauges à vélo : 160 km** de parcours articulés autour des itinéraires locaux et voies vertes.

L'importance des cols

Les cols sont des espaces d'importance à l'interface entre l'espace anthropique et naturel. Ce sont des lieux privilégiés pour les départs de randonnées, ainsi que des points symboliques pour le cyclisme. Leur qualité et leur valorisation est une question sensible, d'autant plus qu'ils profitent généralement d'un point de vue ou d'une ambiance paysagère remarquable.



Carte de la 20ème étape du 100ème Tour de France (2013)



Information à l'entrée du site de canyoning du Canyon de Ternèze (image Géopark des Bauges)



Parapente dans les Bauges (image parapente-bauges.com)



Des vues panoramiques favorables à des espaces publics de qualité.

Belvédère sur l'agglomération aménagée au pied de l'Église de Bassens (gauche) – Place de l'Église de Montagnole avec vision panoramique sur le lac du Bourget (droite)



Des vues le long des routes.

Vue caractéristique d'une vallée des Bauges depuis le Col des Pré grâce au maintien d'espaces ouverts (gauche) – Silhouette du village de la Compôte formant un élément repère dans le paysage (droite)



Un contexte favorable aux vues et panoramas

Compte tenu du relief les vues sont nombreuses, à la fois depuis les cœurs urbains vers les sommets, comme des reliefs (belvédères, surplombs...) vers les vallées. **Un phénomène de co-visibilité** important à prendre en considération puisque **toute transformation majeure sera perçue en de nombreux points** du territoire.

Ainsi depuis les reliefs la perception d'un **fond de vallée dense caractérisé par les parcs d'activités** occupant une surface importante **renvoie une image peu agréable**. Au contraire des **coteaux et vallées montagnardes au caractère encore empreint de ruralité**, perceptibles depuis les points hauts et depuis les fond de vallées, **renvoient une image caractéristique** du pays savoyard de moyenne montagne.

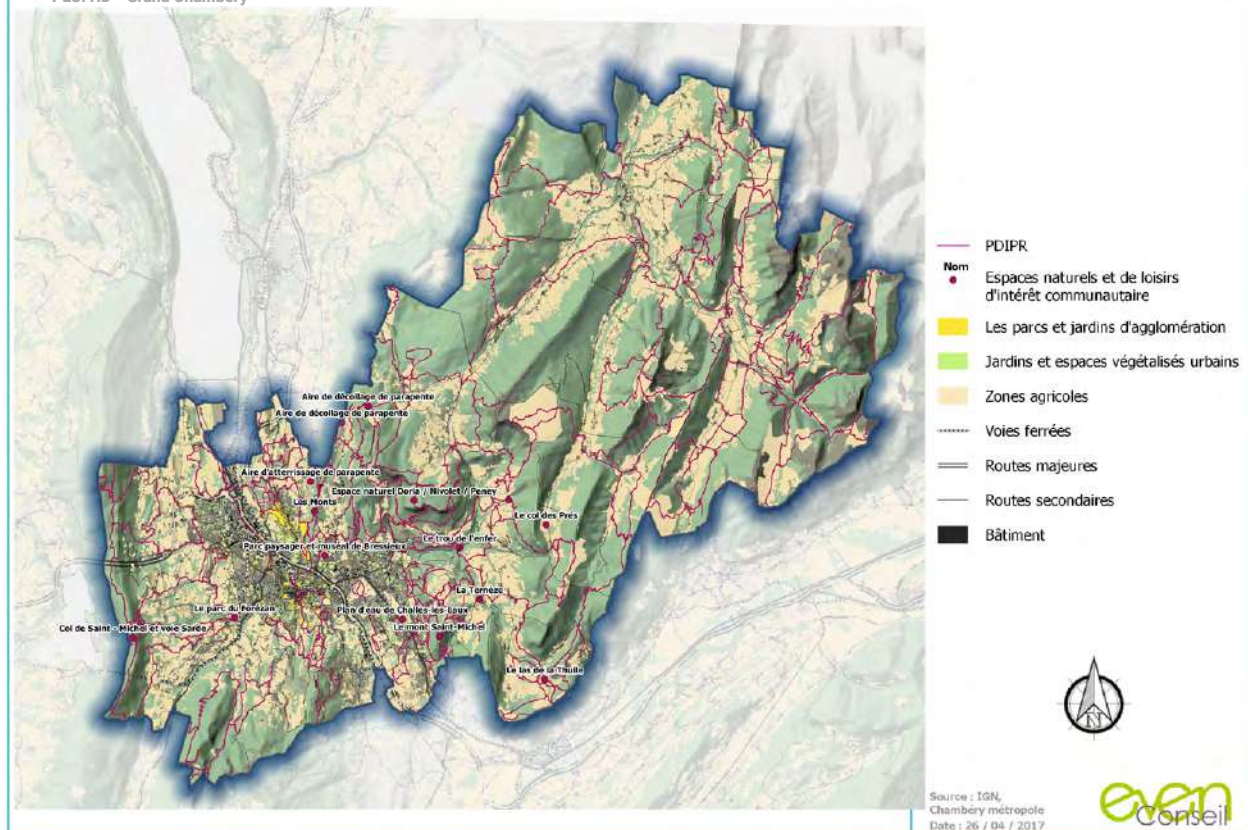
D'autre part cette géomorphologie particulière offre un **nombre important d'éléments repères que constituent les sommets, silhouette villageoise, arbres ou éléments isolés**. Ces éléments permettent de guider le regard tout comme à orienter le visiteur.

De même, **les alternances entre espaces forestiers fermés et les paysages ouverts de prairie rythment** les parcours et ouvertures visuelles sur le territoire. La **problématique de fermeture des espaces agricoles par l'avancement de la forêt** impacte ainsi la qualité des paysages parcourus.

Les voies routières constituent des lieux privilégiés de perception des paysages. De nombreuses routes donnent à découvrir le territoire. Sept routes rurales de caractère ont été identifiées au sein du SADD du PNR des Bauges pour les paysages qu'elles donnent à découvrir sur leur parcours.

Un territoire riche de nombreux itinéraires de découverte

PLUI HD - Grand Chambéry



Ce que l'on retient

Atouts

- > Une situation d'exception au cœur de paysages de grande qualité, un cadre naturel en partie entretenu par les PNR des Bauges et de Chartreuse
- > Une grande diversité de situations et de paysages, des physionomies propres à chaque entités
- > Une richesse patrimoniale importante et diversifiée (différentes époques, végétal, géologique, bâti, petit patrimoine, thermalisme à Challes les E., vernaculaire, institutionnel...) dans le cœur urbain (AVAP Chambéry, secteur sauvegardé, ...) comme dans les zones rurales (patrimoine Baujues, patrimoine de Chartreuse)
- > Un caractère rural encore préservé, notamment grâce à une présence forte de l'activité agricole jusque dans le cœur urbain
- > Des motifs identitaires : paysagers (vergers et pré vergers principalement) et bâtis (typologies bâties des Bauges différentes de Chartreuse et du cœur d'aggl, calades que l'on retrouve sur l'ensemble du territoire)
- > Une perméabilité entre le cœur urbain et les espaces naturels et agricoles (support de TVB urbaine, d'espaces publics, de ressourcement...) renforcée par les projets de reconquête de la nature en ville (renaturation de la Leysse)
- > Un centre urbain en voie de reconquête piétonne (piétonisation du centre ville de Chambéry ex: Boulevard de la Colonne ; requalification ZAE avenue de Turin)
- > Un contexte géographique offrant des vues remarquables

sur le paysage (balcon, belvédère, sur l'agglomération le cœur des Bauges le lac du Bourget) alternant entre dedans / dehors (vues refermées au cœur des massifs ou en balcon sur l'agglomération depuis les hauteurs)

- > Des entrées de territoire qualitatives, révélatrices de l'image de moyenne montagne profitant généralement de vues panoramiques ou d'ambiance naturelle de qualité
- > Des usages et loisirs « nature » nombreux à proximité du cœur urbain, de nombreux itinéraires de découverte (tous modes, cycle, piéton, vélo...)

Faiblesses

- > Un fond de vallée étroite où se condensent les activités humaines entraînant une banalisation du paysage (continuum urbain, linéaire de zones d'activité et commerciales peu soignées...)
- > Un continuum marqué par un manque de qualité urbaine (des espaces dessinés par et pour la voiture, monofonctionnalité de l'espace), particulièrement observé au niveau des zones d'activité dont l'impact en entrée de ville et en bordure d'axe de transit (A43, VRU) est particulièrement fort
- > Un mitage des piémonts de Chartreuse engendrant une perte de lisibilité des éléments repères (église-clocher, silhouette villageoise, entités communales...) et des espaces agricoles (motif paysager identitaire)
- > Des extensions urbaines principalement sous forme de lotissements pavillonnaires sans grande qualité spatiale (absence d'espaces publics, usages limités à la fonction de desserte...) et sans connexion avec les espaces urbanisés alentours (modèle en impasse)

- > Des limites à l'urbanisation floues
- > Des espaces plats favorables et essentiels pour l'agriculture convoités par l'urbanisation entraînant une menace de la pérennité agricole
- > Des espaces de coteaux les plus pentus en voies de fermetures (avancée de la forêt, urbanisation et la nécessité de préserver les terres agricoles les plus facilement mécanisable)
- > Un entremêlement des espaces agricoles et urbains identitaire mais entraînant des conflits de regard et d'usages (accessibilité des parcelles, matérialité des cheminements)

Opportunités

- > Une richesse paysagère et patrimoniale garante de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie, et qui offre un potentiel important de développement des activités touristiques liées
- > Des espaces ouverts agricoles dans le cœur urbain de l'agglomération comme espaces de respiration, vecteurs de qualité du paysage urbain et leviers d'acceptation de la densité urbaine
- > Une proximité des espaces de nature et des aménagements/équipements de découverte favorable au développement d'une offre complète de loisirs de plein air et de séjours touristiques
- > Un accès à la nature conforté pour les habitants et un paysage urbain valorisé par le renforcement de la présence de la nature en ville
- > Des habitants qui se réapproprient la ville et une nouvelle vitalité permise par une place plus grande donnée aux piétons
- > La valorisation des patrimoines naturels, bâtis et vernaculaires comme point d'accroche majeur de la pérennisation de l'identité locale et des caractéristiques typiques des Bauges et de la Chartreuse
- > Une attractivité confortée par l'image positive renvoyée par les entrées de territoire qualitative et les points de vue remarquables

Politiques publiques à poursuivre

- > La préservation de la richesse et de la diversité des paysages et des patrimoines locaux
- > La pérennisation de l'identité et des particularités locales
- > Maintenir la qualité du cadre de vie et du paysage urbain
- > L'acceptation de la densité urbaine
- > Le développement de l'attractivité du territoire au travers de l'image de la communauté d'agglomération
- > La lisibilité de chaque hameau, bourg, commune

Risques

- > Des disparités locales qui pourraient s'estomper sous l'effet de dynamiques d'aménagement contemporaines banalisées
- > Un paysage de l'entre-soi qui se généraliserait (privatisation des vues, absence d'espace public...)
- > Un déséquilibre qui s'intensifierait entre espaces bâti, agricoles et naturels, notamment au niveau des piémonts de Chartreuse, réduisant la richesse paysagère et érodant l'identité historique de certains secteurs
- > Une possible perte de lisibilité des paysages et des entités urbaines (bourgs, hameaux...) liée au mitage progressif et aux dynamiques d'urbanisation linéaire
- > Un risque de baisse d'attractivité du cœur urbain de l'agglomération du fait d'une image peu qualitative renvoyée par les entrées du cœur urbain et les axes majeurs de transit (VRU...), ainsi que par les zones d'activités
- > Des paysages qui se fermeraient progressivement par enrichissement ou urbanisation, nuisant également à la pérennité des activités agricoles

1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

INDICATEUR 2 : LA TRAME VERTE ET BLEUE

Définitions

Une érosion de la biodiversité liée aux dynamiques d'urbanisation

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est une des principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant la préservation et la restauration des continuités écologiques : la trame verte et bleue.

Un Réseau de réservoirs et de corridors identifié à différentes échelles

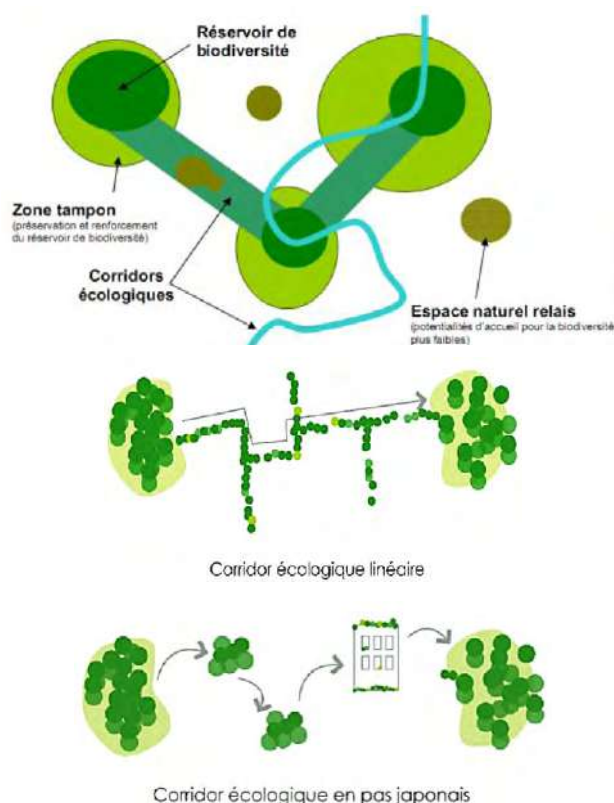
À l'échelle régionale (SRCE) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales.

La trame verte et bleue est composée de :

- > Réservoirs de biodiversité, qui sont des zones refuges qui présentent un intérêt écologique majeur ;
- > Corridors écologiques, qui permettent aux différentes espèces de circuler entre les réservoirs de biodiversité.

Un fonctionnement par sous-trame de milieux naturels

Tous ces éléments sont identifiés par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques) qui constituent des sous-trames. L'ensemble des sous-trames fait apparaître les enjeux du territoire : c'est la trame verte et bleue.





Le SRCE Rhône-Alpes sur le territoire du PLUi

La diversité des milieux naturels

Une sous-trame forestière dominante

La forêt est un élément majeur du territoire. La couverture forestière occupe en effet plus de 50% de la surface avec des taux pouvant atteindre jusqu'à 75% dans certaines communes des Bauges. Au niveau de l'agglomération Chambérienne, les boisements sont principalement répartis sur les zones d'altitude et les espaces de forte déclivité. La majorité des parcelles forestières sont privées, ce qui peut générer des difficultés de gestion.

La forêt : support d'une biodiversité riche

Les forêts proposent une grande variété de milieux. Les cours d'eau sont associés à la ripisylve, l'étage collinéen est le domaine des feuillus (chênes, hêtres, érables, tilleuls) et l'étage montagnard est dominé par la hêtraie-sapinière et la pessière. Ces habitats abritent une biodiversité importante, tant au niveau faunistique que floristique (Sabot de Vénus, chouettes forestières, chiroptères, grands mammifères...). Des mesures de gestion sont mises en place pour favoriser la biodiversité, notamment en limitant la pression d'exploitation sur certaines zones (îlots de sénescence, inventaire des forêts anciennes à Haute Valeur Ecologique...). Deux réserves biologiques protègent une partie des forêts publiques du massif des Bauges.

Des espaces multifonctionnels

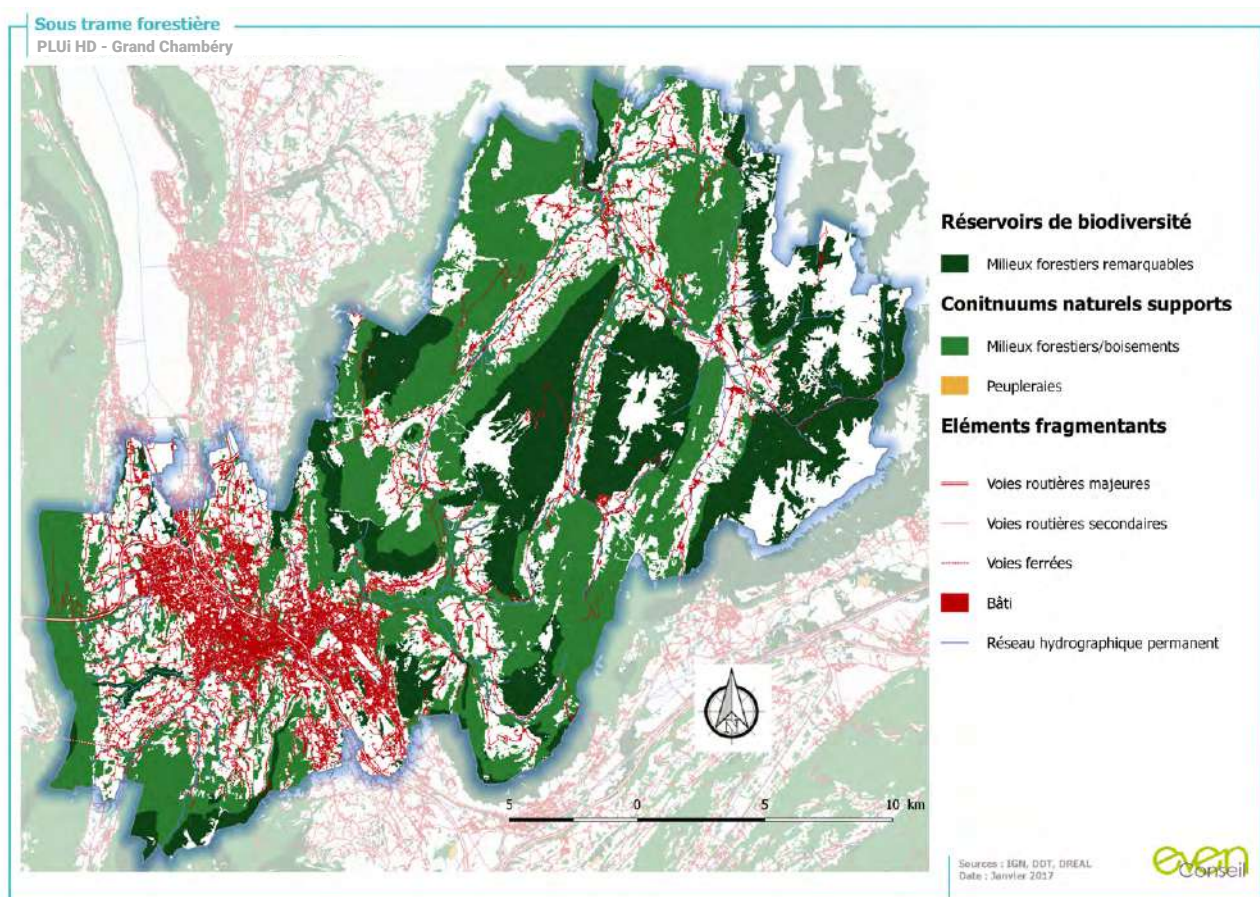
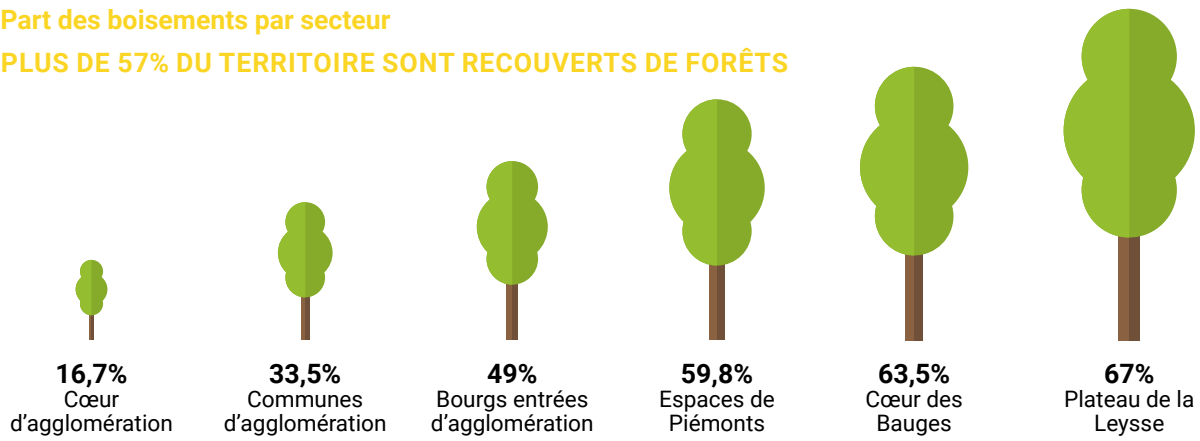
Les milieux forestiers sont sources de production de bois d'œuvre et de bois énergie. Des Chartes Forestières de Territoire sont en œuvre afin d'allier exploitation forestière et sauvegarde de la biodiversité. Mais la forêt a d'autres rôles importants : véritable réservoir de biodiversité, elle influe également sur la qualité de l'eau, la régulation des crues et la protection des versants contre l'érosion. Son bon état est donc un enjeu majeur. Enfin, les espaces boisés sont également des lieux de détente et de loisir. La fréquentation touristique doit ainsi être encadrée pour ne pas nuire au bon fonctionnement écologique des milieux naturels.



La Compôte depuis Jarsy

Part des boisements par secteur

PLUS DE 57% DU TERRITOIRE SONT RECOUVERTS DE FORÊTS



LES DIFFÉRENTS MILIEUX OUVERTS COUVRENT PLUS DE 30% DU TERRITOIRE



Prairies et falaises à la Dent de Pleuven depuis Doucy-en-Bauges



Champs cultivés à Chambéry

Une sous-trame des milieux ouverts structurante

La sous-trame des milieux ouverts occupe les espaces de piémonts et les replats de la moyenne montagne ainsi que la cluse encore non urbanisée. Dominée par les prairies (fauche ou pâture) et les alpages, cette sous-trame comprend également des parcelles cultivées (céréales, vignes...).

Un intérêt écologique variable selon la pratique agricole associée

La biodiversité associée aux milieux ouverts est proportionnelle à la pression anthropique exercée. Les alpages et les prairies fleuries baujues seront écologiquement plus intéressants que des parcelles en céréales traitées, fauchées et retournées régulièrement.

De part les conditions qu'ils présentent, les espaces de pelouses sèches et les milieux rocheux abritent des espèces faunistiques et floristiques particulières et importantes à préserver.

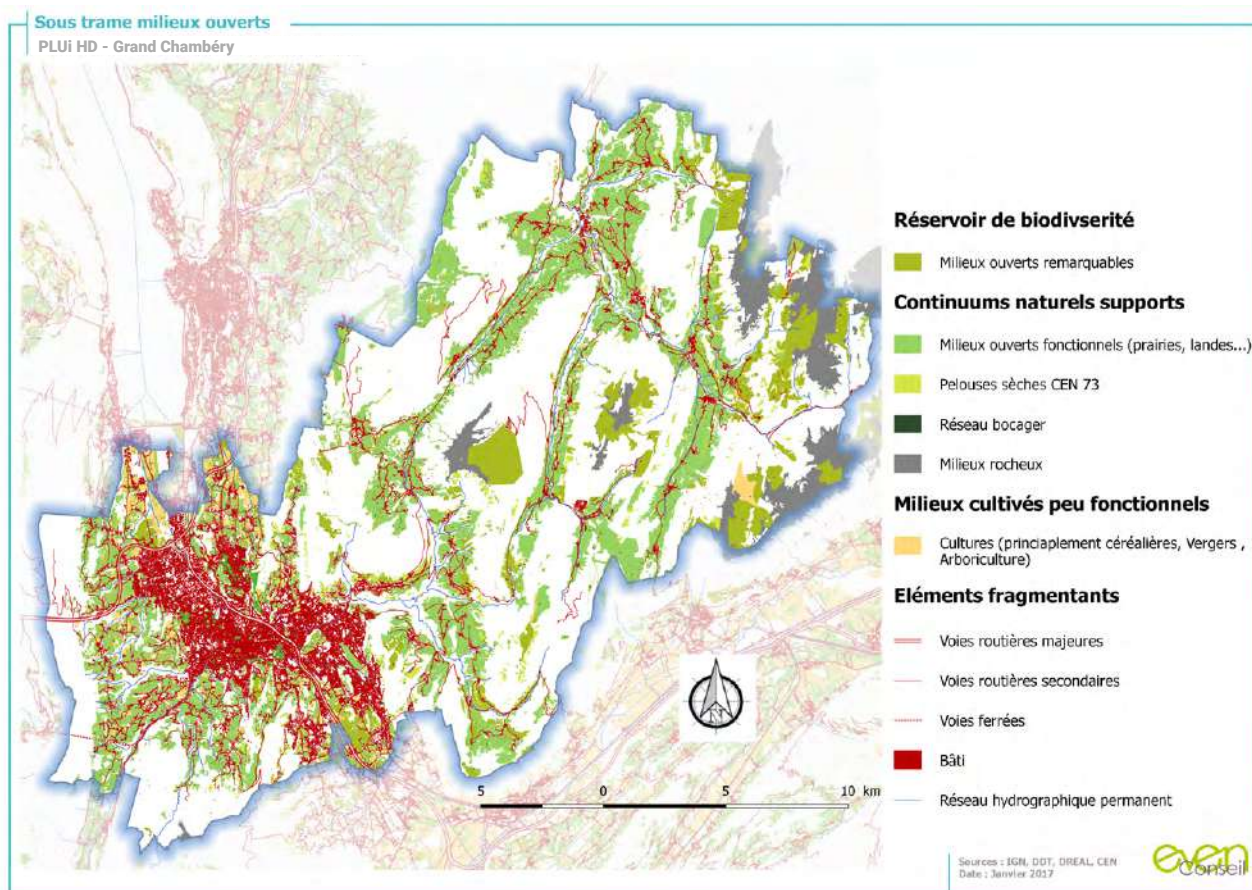
Enfin, les arbres isolés et les haies sont des espaces relais importants pour les déplacements de nombreuses espèces.

Plus leur composition est variée, plus la biodiversité associée est importante. Le territoire ne possède pas un réseau bocager important. Cependant, de nombreux arbres isolés et bosquets ponctuent les paysages agricoles. En plus de leur intérêt écologique, ils permettent ombrage et complément de fourrage dans les prairies en pâture.

Des milieux menacés

Les milieux ouverts situés sur les parties les plus pentues et les moins accessibles du territoire sont menacés par l'avancée de la forêt. La problématique de la fermeture des milieux fait l'objet de différents programmes comme les MAEC pelouses sèches et des prairies remarquables et les plans de gestion des alpages. Le but de ces actions est de lutter contre l'embroussaillage en favorisant le retour de pratiques agricoles en accord avec les enjeux écologiques présents. L'activité agricole modèle ainsi les paysages ouverts du territoire.

Les surfaces agricoles sont globalement réparties le long des axes routiers permettant leur accessibilité. Ces linéaires peuvent avoir des effets fragmentants pour la sous-trame des milieux ouverts.



Une sous-trame des milieux aquatiques riche

Le contexte karstique du Massif des Bauges induit un réseau hydrographique de surface relativement peu développé. Le Chéran, la Leysse et l'Hyères sont les principaux cours d'eau du territoire. Cependant les milieux aquatiques du territoire présentent différents écosystèmes: cours d'eau, zones humides ripisylves ...

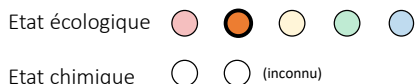
La Leysse (cœur urbain)



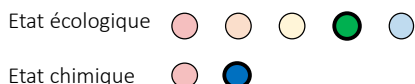
La Leysse (en Bauges)



L'Hyères



Le Chéran



Une eau de bonne qualité dans le Massif des Bauges

L'eau du Massif des Bauges est globalement de bonne qualité. L'ensemble des cours d'eau présente un bon état écologique, voire un état très bon pour le Nant d'Aillon, et un bon état chimique global.

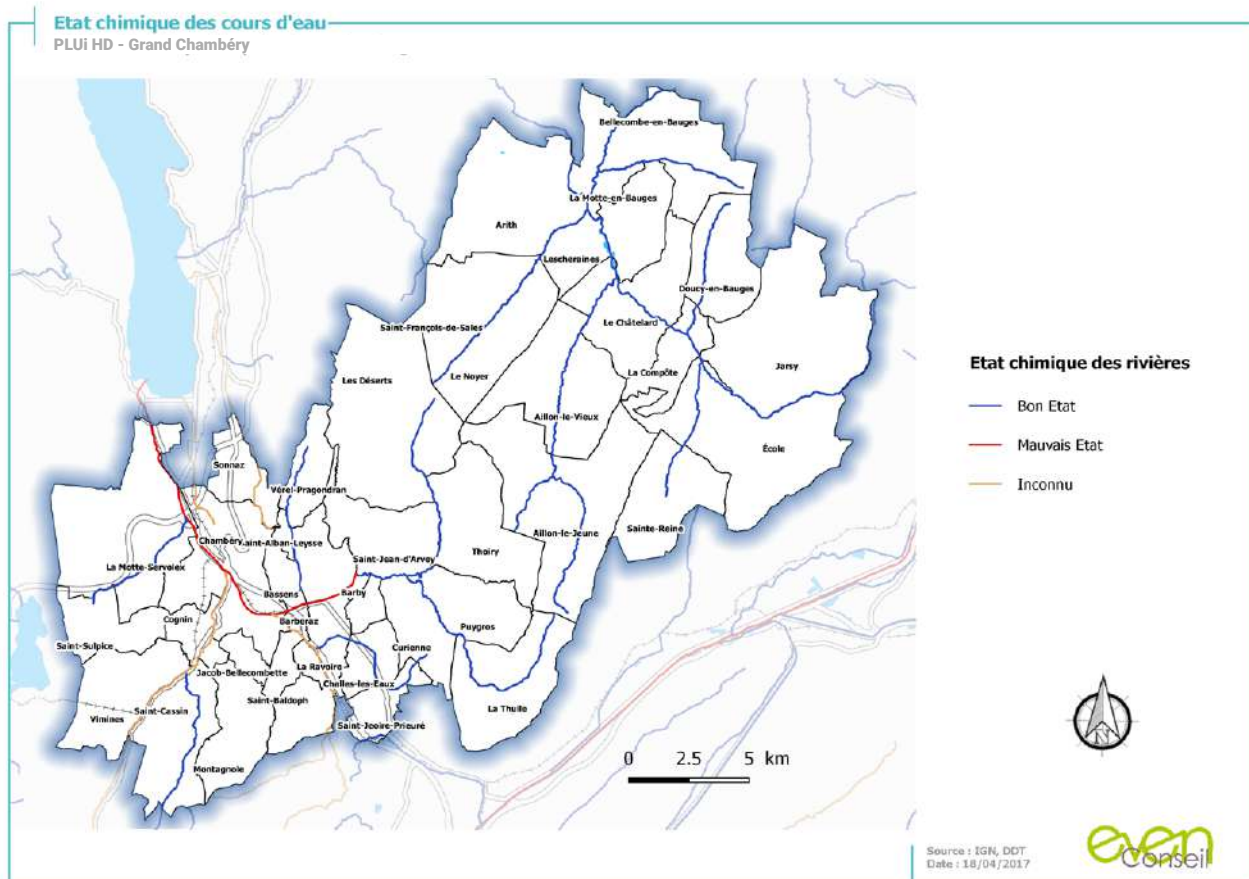
Le Chéran, principal cours d'eau des Bauges, et le Nant d'Aillon sont soumis à un régime pluvio-nival. Ces rivières torrentielles présentent une artificialisation très limitée, une absence de prélèvements pour la neige de culture et pas de rejets industriels en tête de bassin. Gérés par le SMIAC (Syndicat Mixte Interdépartemental d'Aménagement du Chéran), les deux cours d'eau sont en cours de labellisation « Rivière Sauvage », distinction qui reconnaît leur valeur patrimoniale.

Une amélioration de la qualité de la ressource sur le territoire chambérien

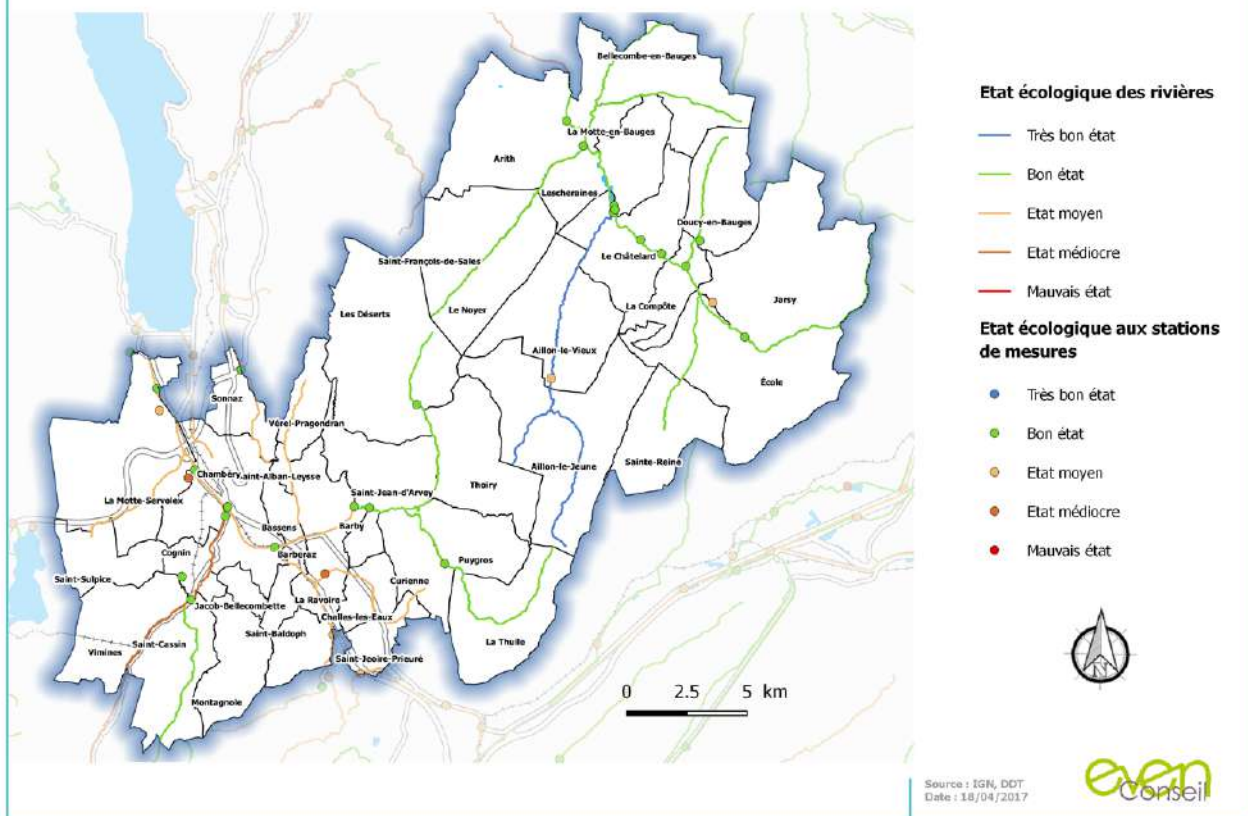
La qualité écologique des cours d'eau est plus faible sur la partie Chambérienne du territoire. Globalement moyen pour les rivières de la cluse, l'état écologique est médiocre pour l'Hyères. La Leysse présente également un mauvais état chimique. Le ruissellement depuis les voiries, l'urbanisation à proximité et la canalisation des cours d'eau sont des facteurs conduisant à ces états.

Les cours d'eau en mauvais état présentent des conditions inadéquates à l'installation de nombreuses espèces de faune et de flore aquatiques. La biodiversité est donc limitée et l'écosystème perd ses fonctionnalités.

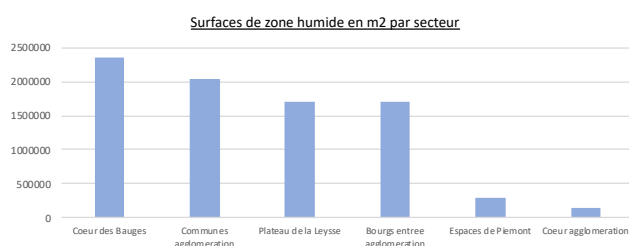
Cependant, les données des stations de mesures, plus récentes, montrent une tendance à l'amélioration des critères écologiques.



Etat écologique des cours d'eau
PLUI HD - Grand Chambéry



EN TOUT, 306 ZONES HUMIDES SONT RECENSÉES SUR LE TERRITOIRE



Lac et milieux humides à La Thuille

Des cours d'eau connectant les milieux

Les cours d'eau du territoire sont de véritables liens entre les différents milieux. La Leysse et l'Hyères sont de réels supports de pénétration de la biodiversité au sein de l'agglomération Chambérienne. Des travaux de restauration sont en cours afin d'améliorer leur fonctionnalité écologique.

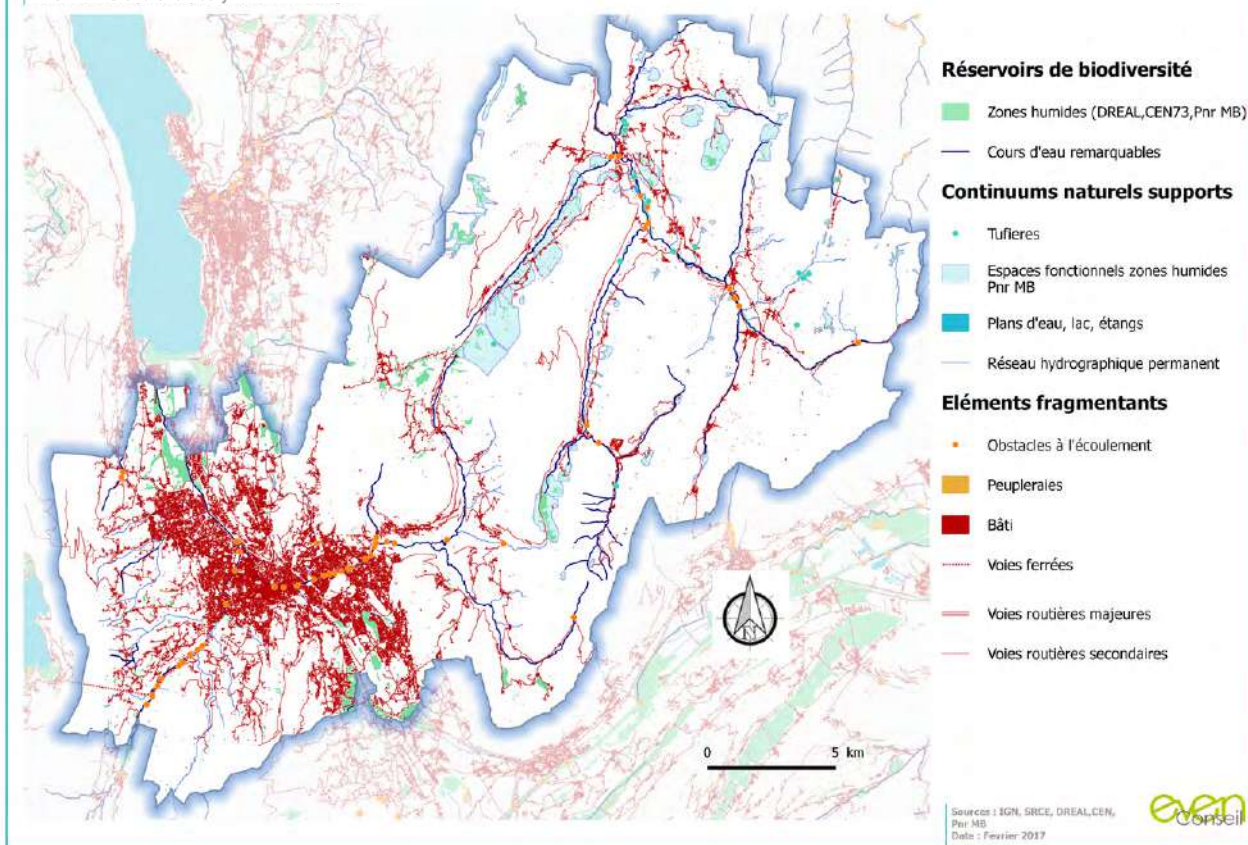
Des milieux humides nombreux et variés

De nombreuses zones humides ont été inventoriées sur l'ensemble du territoire. Les 115 zones humides identifiées sur l'ancien périmètre de Chambéry métropole ont été classées selon leur intérêt : remarquable, à restaurer, d'intérêt remarquable à restaurer, ou autres. Sur le territoire des Bauges, ce sont 191 zones humides qui ont été cartographiées, dont la majorité se situe le long des cours d'eau.

Les zones humides (tourbières, mares, lacs, prairies humides...) sont des milieux jouant plusieurs rôles importants : réservoirs d'une biodiversité particulière, épurateurs, régulateurs du système hydrique... Leur sauvegarde est donc primordiale.

La particularité des tuffières

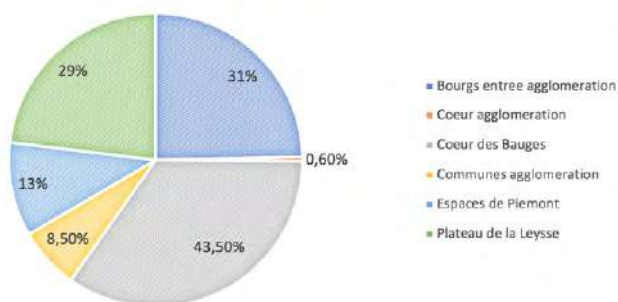
Emblématiques des paysages karstiques, ces concrétions calcaires fragiles sont le support d'espèces remarquables et sont reconnues comme habitats prioritaires selon la Directive Habitat-Faune-Flore. Les tuffières des Bauges ont été recensées et font l'objet d'un plan d'action porté par le PNR 23 édifices tuffeux sont identifiés sur le territoire du PLUI.



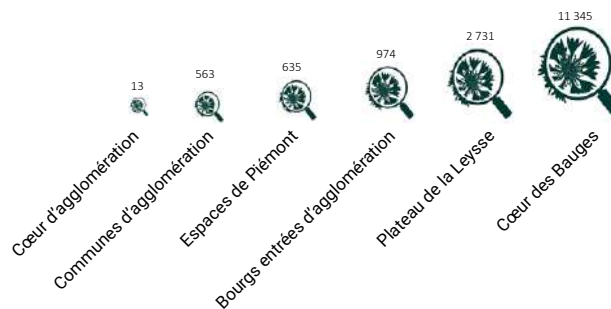
Les réservoirs de biodiversité

LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ OCCUPENT 31 % DU TERRITOIRE

PART DE RESERVOIRS DE BIODIVERSITÉ PAR SECTEUR



Surface de réservoirs de biodiversité par secteur (en ha)



Des sites d'intérêt écologique bien identifiés

La richesse du patrimoine naturel du territoire de Grand Chambéry est reconnue par plusieurs types de zonages environnementaux:

- > 6 sites Natura 2000
- > 43 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I
- > 1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
- > 3 Arrêtés de Protection de Biotope
- > 1 Espace Naturel Sensible (périmètre de préemption)

- > 2 Réserves Biologiques Domaniales dirigées et intégrales
- > 1 Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

Le SRCE Rhône-Alpes et la TVB de Savoie

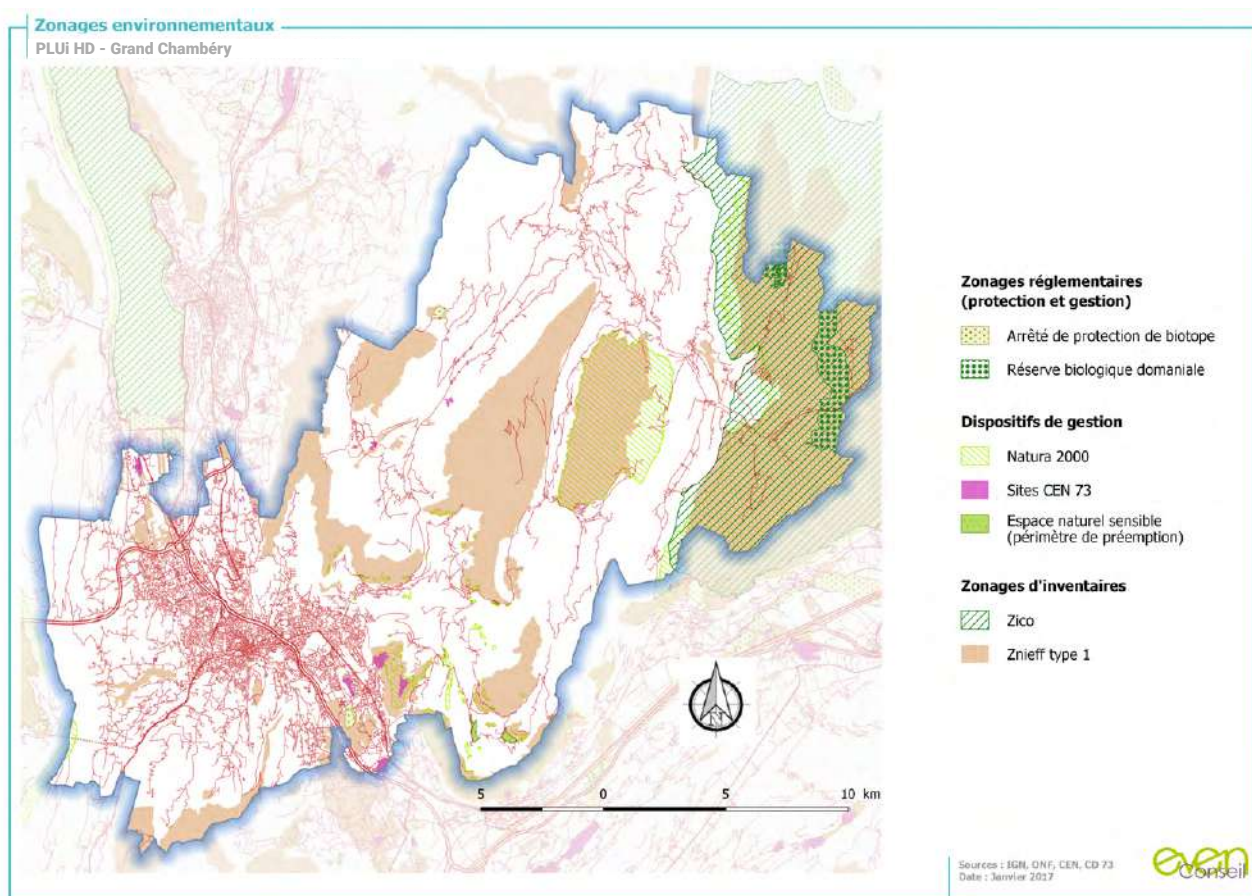
La trame verte et bleue de Grand Chambéry décline localement les réservoirs de biodiversité identifiés à plus grande échelle : régionale pour le SRCE et départementale pour la TVB de Savoie. Un travail d'actualisation des données est également réalisé afin d'obtenir les périmètres les plus précis.

Inventaires complémentaires

La construction de la TVB se base également sur des sources d'inventaires complémentaires, notamment les données fournies par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie (CEN 73), le PNR du Massif des Bauges et le Pôle Flore Habitat. En tant que gestionnaires de milieux naturels et experts scientifiques, les agents du CEN et du PNR ont identifié des milieux naturels à enjeu comme les milieux humides, les pelouses sèches, les stations d'espèces floristiques protégées...

Des réservoirs de biodiversité principalement montagnards

Le territoire présente deux profils très distincts : un fond de vallée très urbanisé présentant moins d'espaces de nature remarquables, et des zones de moyennes montagne riches en espaces naturels. Les cours d'eau comme la Leysse et l'Hyères sont néanmoins porteurs de biodiversité dans le cœur d'agglomération.



Les grandes continuités

Les corridors de biodiversité

Les corridors de biodiversité sont des axes identifiés pour la nature des milieux qui les composent et leur bon état écologique. Ils peuvent être « à préserver » lorsque qu'ils sont fonctionnels, ou « à restaurer » quand ils sont interrompus (création de passage à faune pour traverser une route, effacement d'un seuil sur un cours d'eau...).

La précision de la définition du corridor varie selon l'échelle de l'étude, le type de milieux traversés et l'espèce prise en compte.

Les continuums naturels

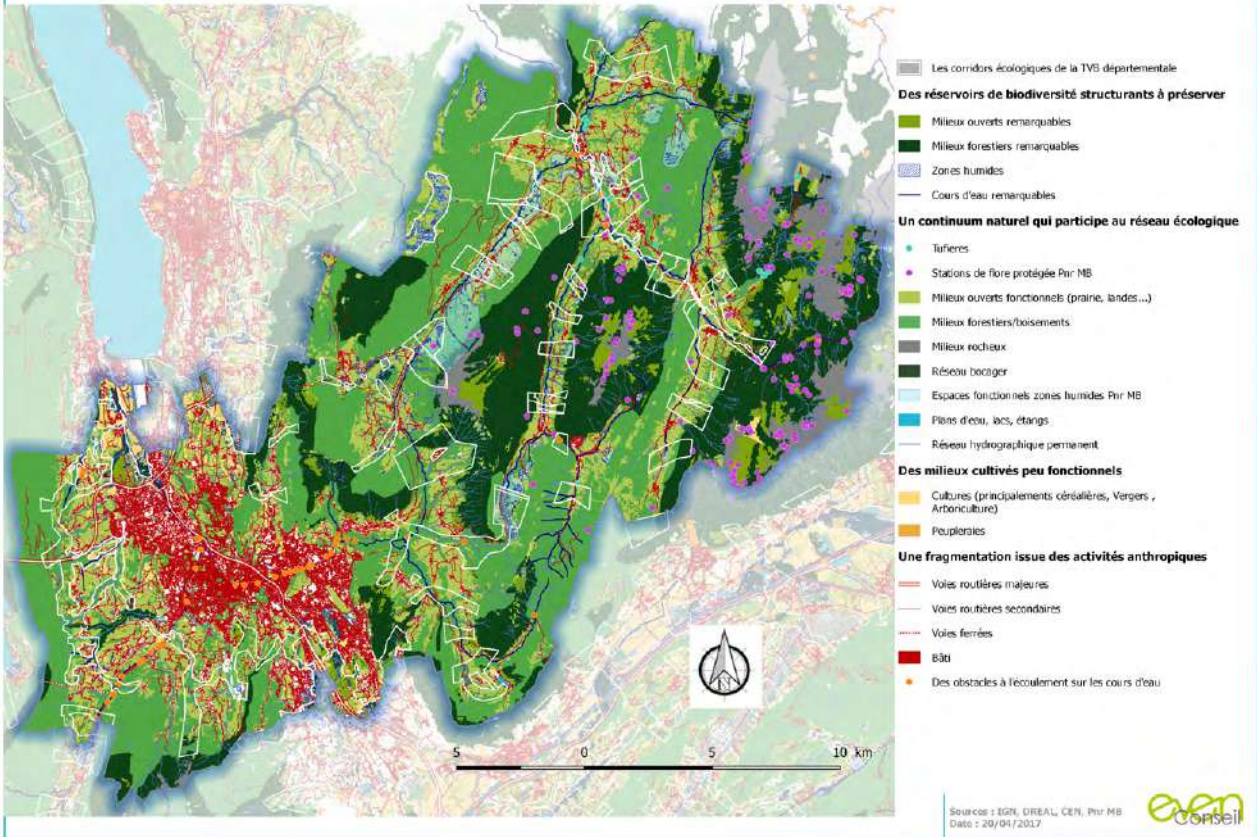
Les continuums naturels sont constitués de milieux naturels ne faisant pas l'objet d'une protection ou d'un zonage particulier (boisements, alpages, cours d'eau...). Ils ne sont donc pas

identifiés comme réservoirs, mais sont supports pour l'installation et la circulation de la biodiversité. Leur intérêt écologique est proportionnel à leur fonctionnalité et à la pression anthropique qu'ils supportent.

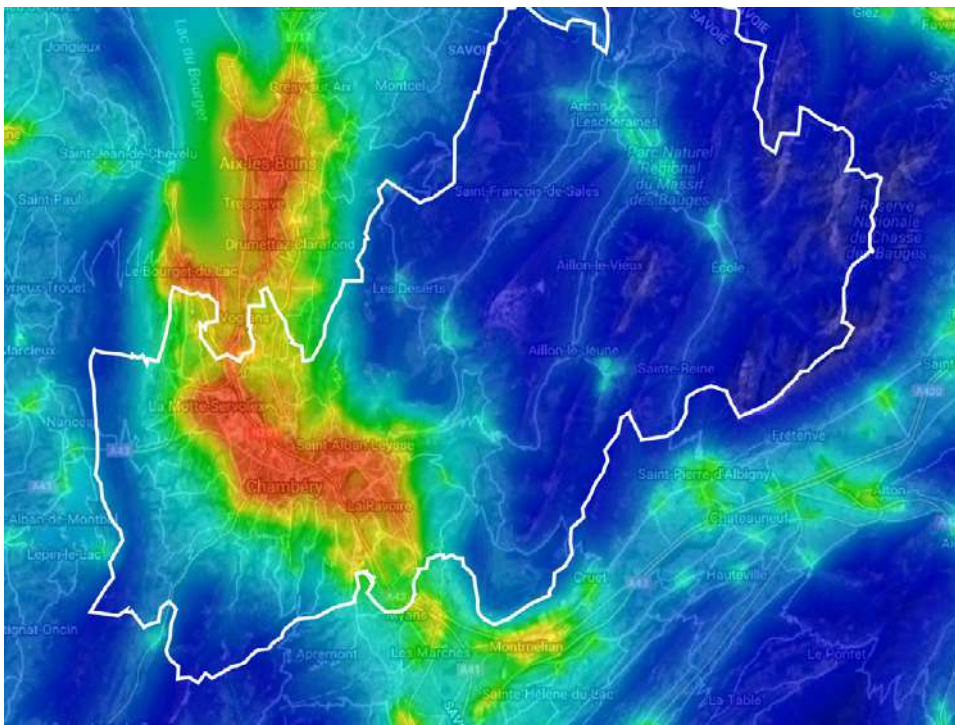
Une connexion inter-massifs

Grand Chambéry se situe à la croisée des massifs alpins des Bauges et de la Chartreuse, tous deux gérés par des Parcs Naturels Régionaux. La continuité écologique entre les deux massifs est reconnue comme prioritaire à l'échelle Alpine. La Région a mis en place un contrat de territoire « corridors biologiques » Bauges-Chartreuse-Belledonne pour préserver et restaurer cette connexion. Les communes du Sud de l'agglomération sont concernées par ce dispositif (La Ravoire, Saint-Baldoph, Challes-les-Eaux et Saint-Jeoire-Prieuré).

Trame verte et bleue
PLUI HD - Grand Chambéry



La fragmentation et les zones à enjeux



Étoiles visibles

Rouge	100 - 200 étoiles
Orange	200 - 250 étoiles
Jaune	250 - 500 étoiles
Vert	500 - 1 000 étoiles
Cyan	1 000 - 1 800 étoiles
Bleu nuit	3 000 - 5 000 étoiles
Noir	+ 5 000 étoiles



L'A43 au sud de l'agglomération

Une fragmentation marquée dans le bassin chambérien

La géographie du territoire induit une fragmentation importante du réseau écologique. Le Massif des Bauges, ceux de l'Épine et de la Chartreuse sont des zones peu urbanisées qui présentent des conditions favorables à la biodiversité. Ces secteurs, à dominante naturelle, encadrent le cœur urbain de l'agglomération dense et qui laisse peu de place à la nature. Le tissu urbain s'est développé le long d'importantes infrastructures de transport, hautement fragmentantes et infranchissables, dont les principales sont l'A43, la N201 et la voie ferrée sur l'axe Montmélian-Aix-les-Bains.

Le mitage qui gagne les piémonts réduit également de manière progressive la fonctionnalité de ces espaces, notamment dans le secteur de la Chartreuse.

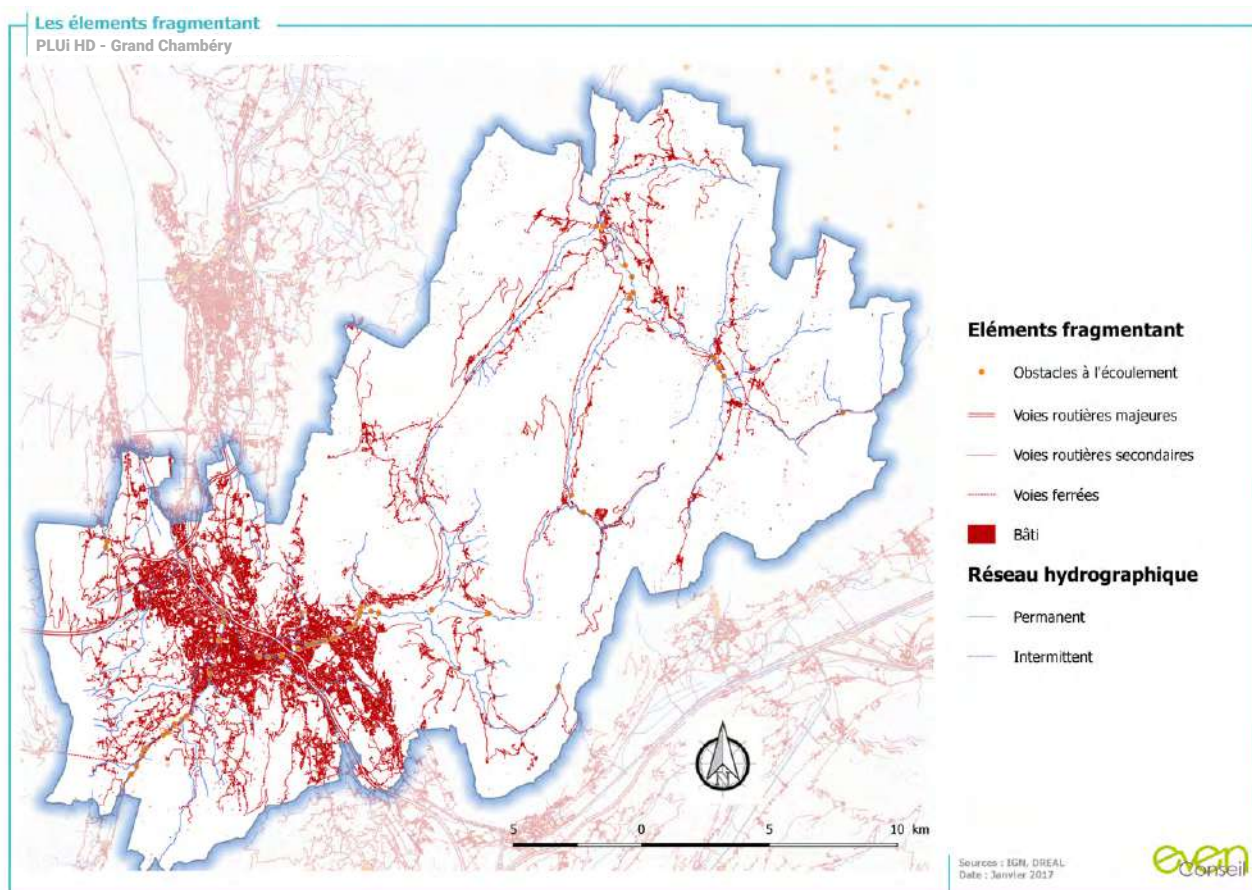
La circulation entre les massifs est ainsi quasiment, voire totalement, impossible selon les espèces considérées.

Les obstacles à l'écoulement

Les cours d'eau sont des supports privilégiés de biodiversité, notamment au sein des espaces urbanisés, en tant que réservoirs de biodiversité et/ou corridors linéaires. Leur bon fonctionnement écologique et la circulation des espèces sont cependant perturbés, voire empêchés, par la présence de nombreux ouvrages faisant obstacle à l'écoulement ou encore par l'artificialisation de leur lit. Grand Chambéry œuvre actuellement à la réhabilitation de la Leysse et de l'Hyères en végétalisant les berges et en reconnectant les cours d'eau avec les zones humides associées.

La pollution lumineuse

Si elle est parfois difficile à appréhender, la pollution lumineuse influe grandement sur de nombreuses espèces, qu'elles soient nocturnes ou diurnes. En modifiant l'alternance jour/nuit naturelle, la luminosité artificielle a des conséquences physiologiques sur tous les organismes. Si la partie baujue du territoire est épargnée par la pollution lumineuse, le tissu urbain de l'agglomération Chambérienne est une source importante de lumière.



La trame verte et bleue urbaine

La restauration de la Leysse et de l'Hyères

Depuis 2015, Grand Chambéry conduit des travaux sur ses principaux cours d'eau. L'objectif est double : gérer le risque d'inondation en anticipant les effets d'une crue centennale, et restaurer le fonctionnement écologique des rivières. L'attractivité écologique de ces espaces sera renforcée grâce à des actions comme la végétalisation des berges, la reconnexion du cours d'eau à ses zones humides ou encore la diversification des habitats aquatiques.

L'agglomération s'est développée autour de ces deux cours d'eau. Ils représentent des axes structurants de la trame verte et bleue urbaine. Leur réhabilitation sera donc favorable à une présence accrue de la nature en ville, solution contre l'effet fragmentant de l'urbanisation, en jouant à la fois le rôle de réservoir et de corridor biologique.

Les parcs et jardins

L'effet fragmentant du tissu urbain peut être atténué par la présence de parcs et de jardins, privés ou publics, représentant des continuités diffuses en pas japonais. Bien que fréquentés et marqués par des actions de gestion appuyées, ils sont le support d'une certaine biodiversité, et peuvent servir d'espaces refuges pour les espèces en transit.

Le territoire est bien doté avec notamment 140 ha d'espaces verts sur la commune de Chambéry. Rapporté au nombre d'habitants, il s'agit de l'une des communes les plus « vertes » de France.

La proximité des paysages urbains/ruraux

Malgré son urbanisation importante, l'agglomération Chambérienne est en contact direct avec les paysages plus ruraux des alentours. Les parcelles agricoles créent des pénétrantes vertes qui permettent, elles aussi, une entrée de la biodiversité en ville. C'est notamment le cas dans les communes en bordure du cœur urbain comme Barberaz, Cognin, Bassens ou encore La Ravoire.

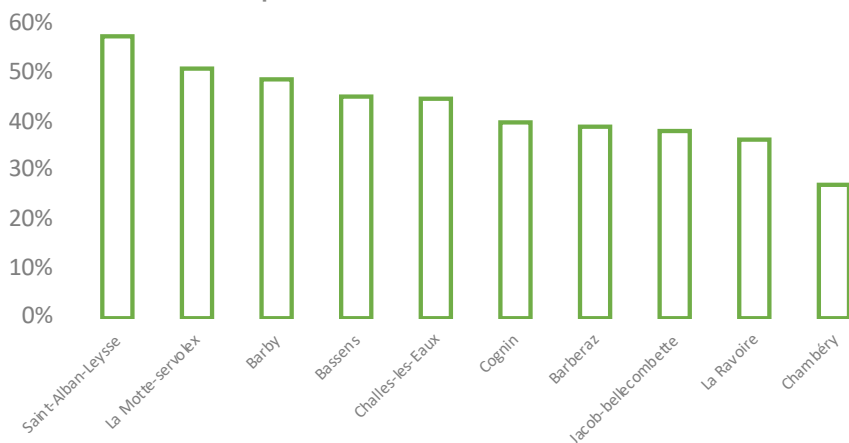


Revégétalisation des berges

(résultats des travaux sur la Leysse au niveau du Quai Charles Ravet).

LES ESPACES BOISÉS COUVRENT 77 % DE LA TRAME VERTE URBAINE

Part de la nature en ville par commune



La Trame verte urbaine
PLUi HD - Grand Chambéry



TVB urbaine

- Espaces boisés
- Espaces paysagés divers
- Espaces agricoles
- Coeurs d'îlots verts
- Jardins partagés
- Espaces verts de pieds d'immeubles
- Espaces verts publics
- Réseau hydrographique
- Alignement d'arbres

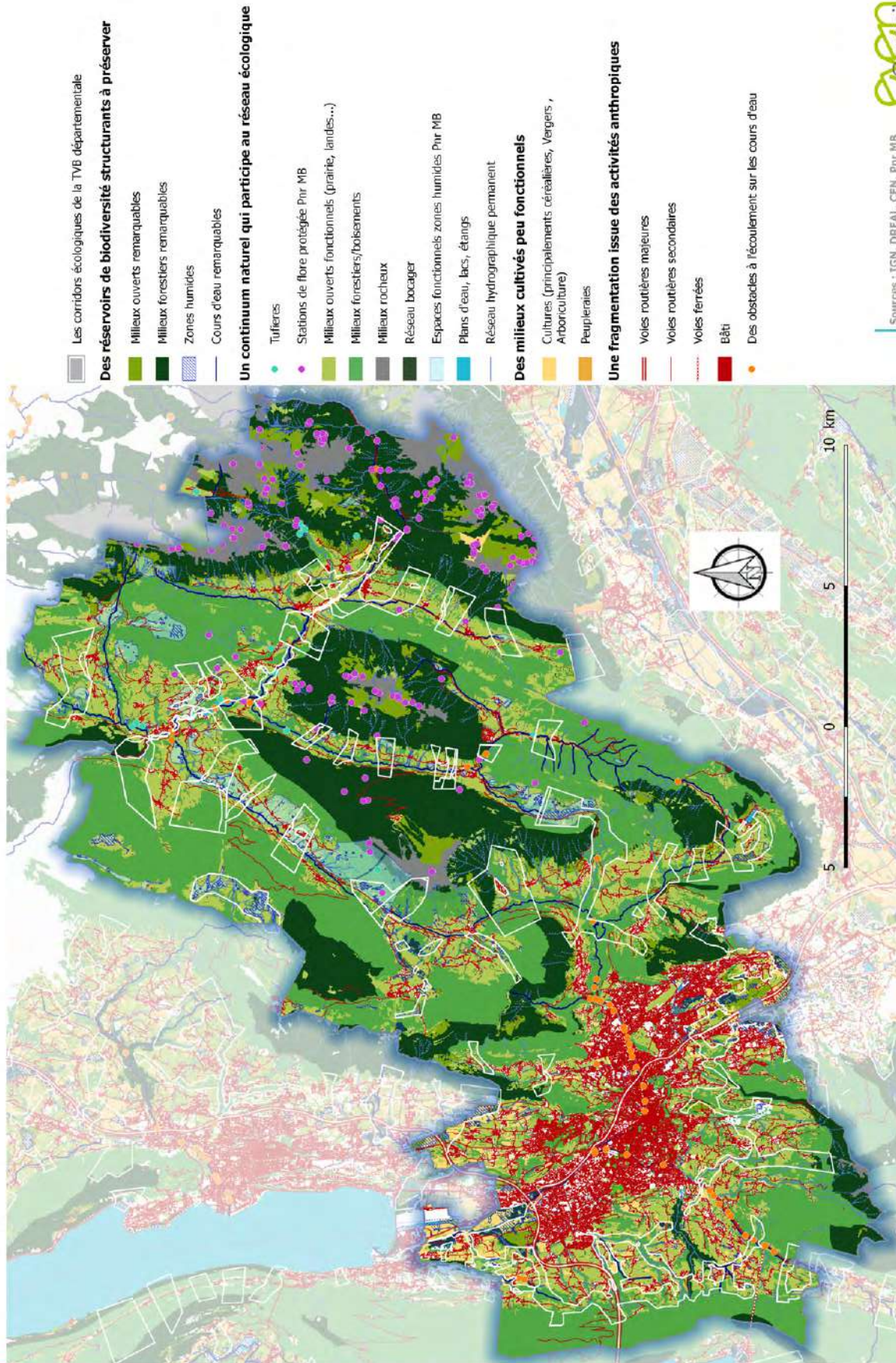
Éléments fragmentant

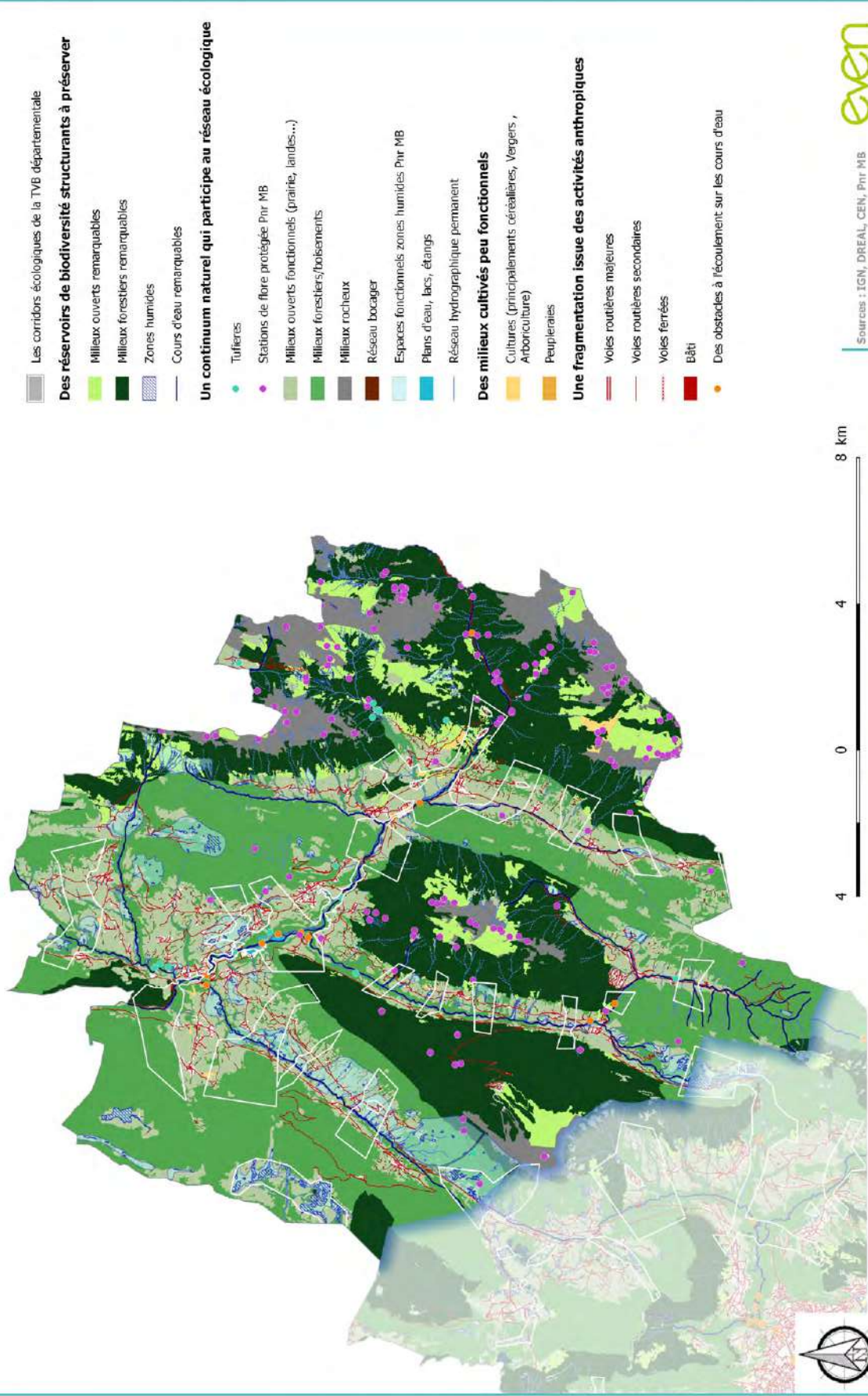
- Obstacles à l'écoulement
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Voies ferrées
- Bâti
- Périmètre trame verte urbaine



Sources : IGN, DREAL
Date : 19/04/2017



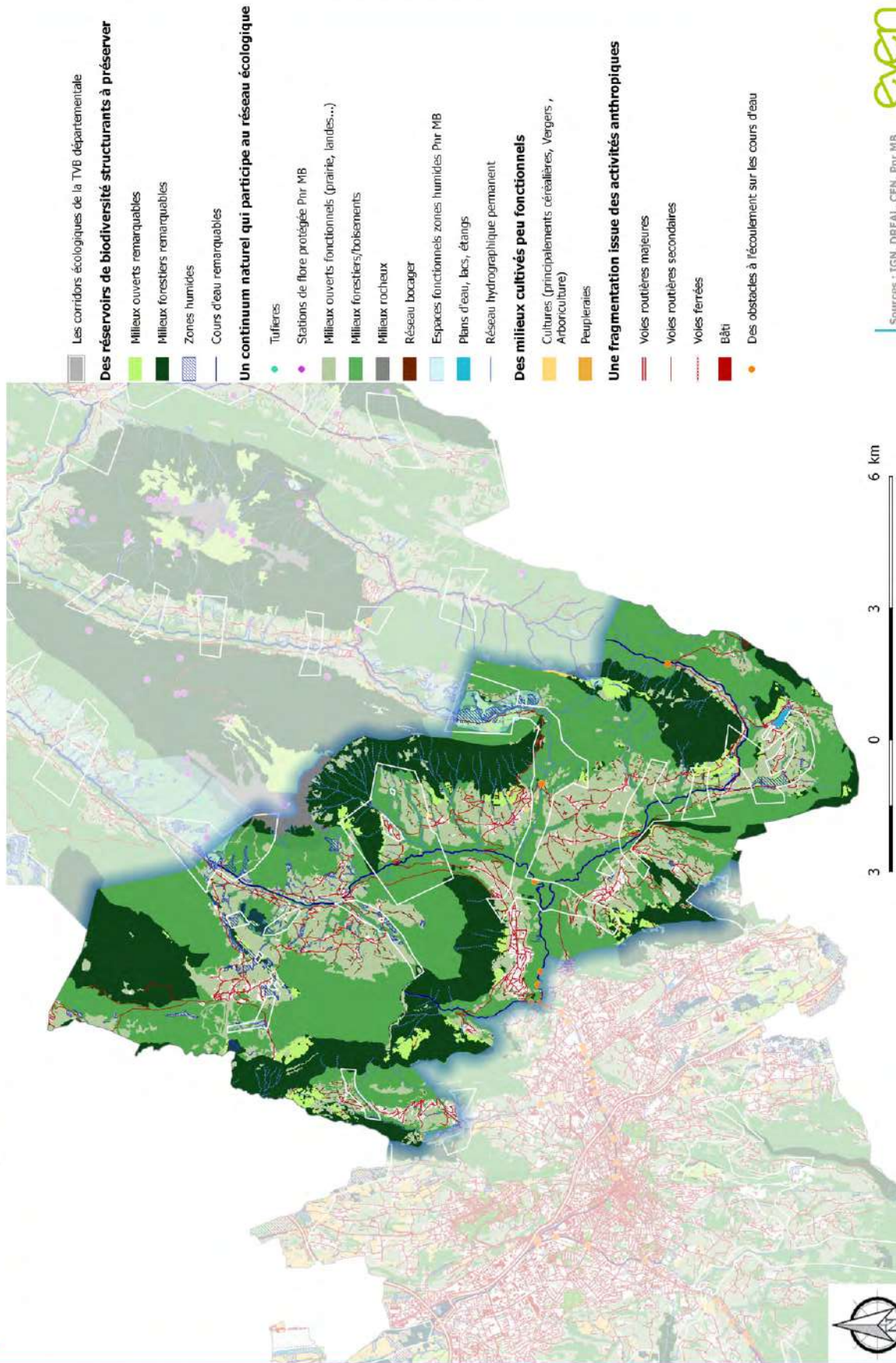




4 0 4 8 km

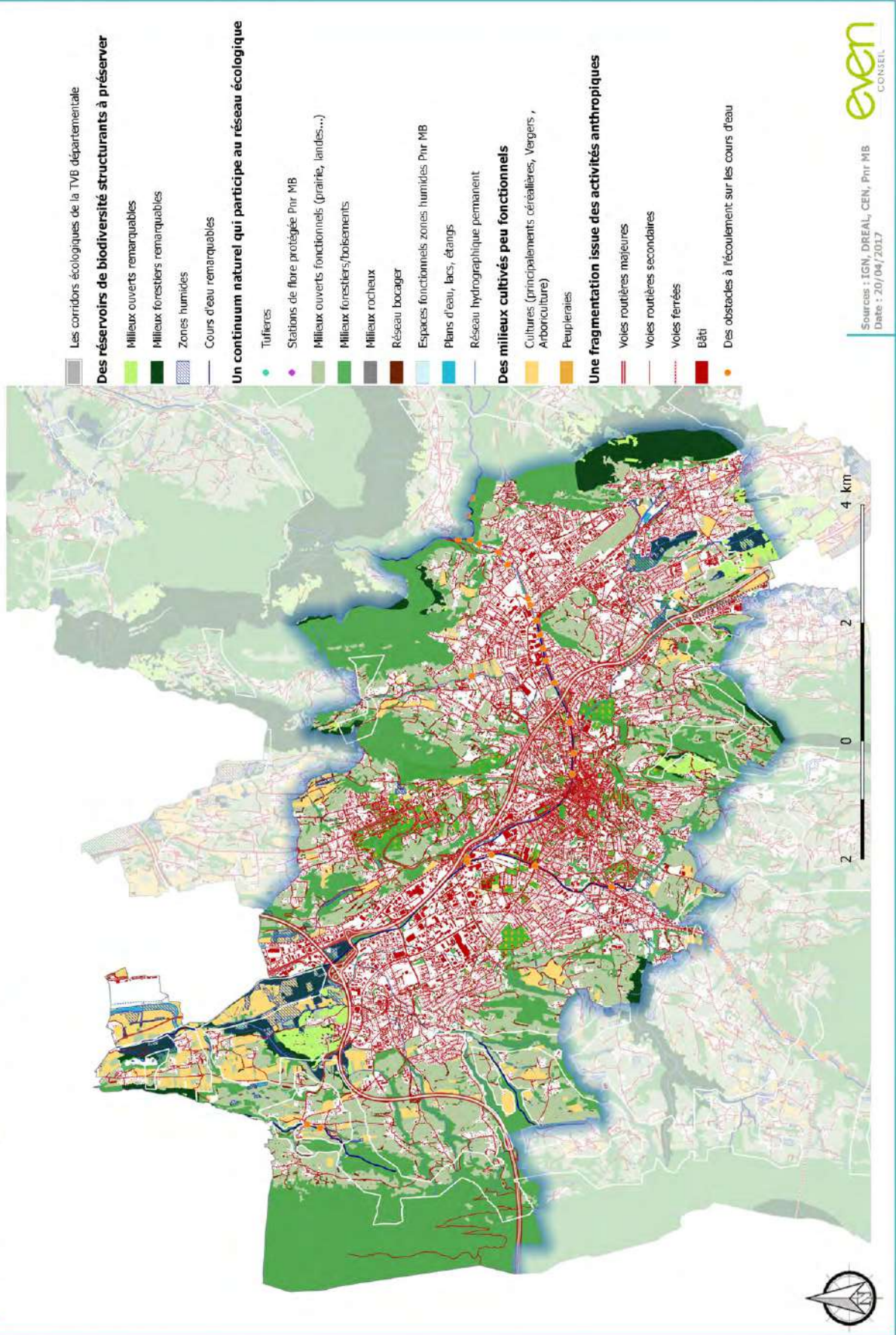


Trame verte et bleue - Secteur Plateau de La Leyesse
 PLUj HD - Grand Chambéry

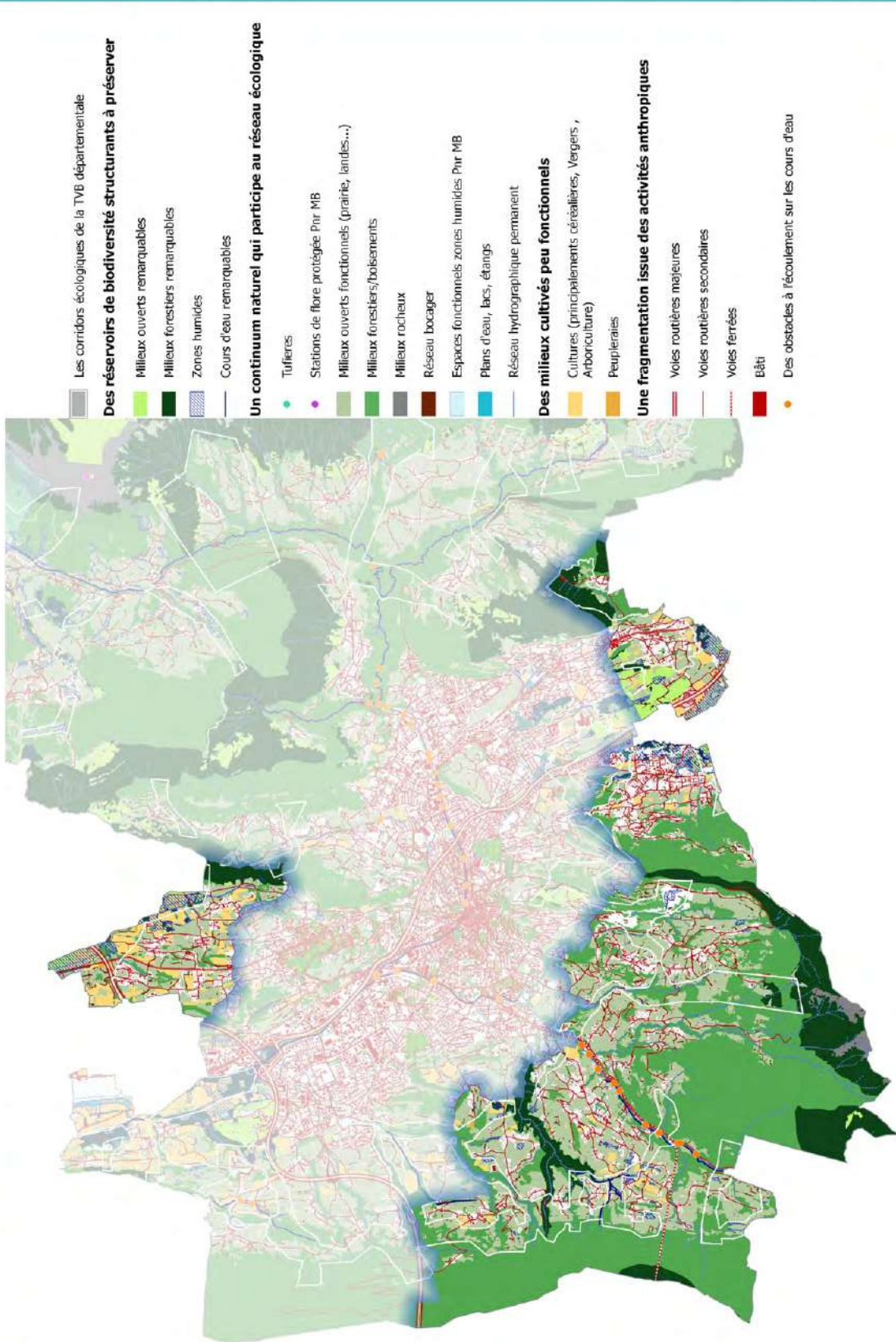


even
 CONSEIL

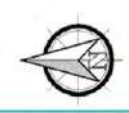
Sources : IGN, DREAL, CEN, Pnr MB
 Date : 20/04/2017



Trame verte et bleue - Secteur Piemont
 PLUj HD - Grand Chambéry



- Les corridors écologiques de la TVB départementale
- Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver**
 - Milieux ouverts remarquables
 - Milieux forestiers remarquables
 - Zones humides
 - Cours d'eau remarquables
- Un continuum naturel qui participe au réseau écologique**
 - Tufières
 - Stations de flore protégée Pnr MB
 - Milieux ouverts fonctionnels (prairie, landes...)
 - Milieux forestiers/boisements
 - Milieux rocheux
 - Réseau bocager
 - Espaces fonctionnels zones humides Pnr MB
 - Plans d'eau, lacs, étangs
 - Réseau hydrographique permanent
- Des milieux cultivés peu fonctionnels**
 - Cultures (principalement céréalières, vergers, Arboriculture)
 - Peupleraies
- Une fragmentation issue des activités anthropiques**
 - Voies routières majeures
 - Voies routières secondaires
 - Voies ferrées
 - Bâti
 - Des obstacles à l'écoulement sur les cours d'eau



even
 CONSEIL

Sources : IGN, DREAL, CEN, Pnr MB
 Date : 20/04/2017

Ce que l'on retient

Atouts

- > Une multiplicité de milieux
- > La diversité et la qualité des milieux agro-naturels
- > La préservation des habitats et espèces patrimoniaux
- > Les échanges entre le massif des Bauges et celui de la Chartreuse
- > La biodiversité urbaine
- > Intégrité des biens et des personnes
- > La santé des habitants de la Communauté d'Agglomération
- > La fonctionnalité des espaces contraints
- > La qualité du cadre de vie
- > L'adaptation au changement climatique
- > Une biodiversité locale
- > Un patrimoine naturel riche, bien identifié par différents zonages et géré par divers organismes (CEN de Savoie, PNR des Bauges et de Chartreuse...)
- > Des habitats naturels remarquables et spécifiques: tufières, pelouses sèches...
- > Des secteurs de moyenne montagne présentant une faible fragmentation des milieux et une bonne fonctionnalité du réseau global
- > Une nature qui pénètre dans le cœur urbain grâce aux cours d'eau et aux espaces verts publics
- > Des initiatives de restauration des milieux naturels observées

Faiblesses

- > Des milieux ouverts gagnés progressivement par la forêt
- > Des obstacles à l'écoulement et des pressions urbaines sur les milieux humides et aquatiques
- > Des réservoirs de biodiversité inégalement répartis
- > Une cluse densément urbanisée et accueillant de nombreuses infrastructures fragmentante
- > Une urbanisation qui gagne les piémonts, notamment dans le secteur de la Chartreuse

Opportunités

- > Une grande diversité de milieux naturels favorable à conservation de la diversité des espèces locales
- > Des acteurs locaux engagés pour l'amélioration des connaissances locales et de la gestion du patrimoine naturel
- > Des réservoirs de biodiversité d'une grande richesse écologique offrant des zones de refuge pour de nombreuses espèces patrimoniales
- > Une fonctionnalité particulièrement bonne dans les Bauges favorable aux échanges biologiques et au maintien de la biodiversité locale
- > Le développement de la nature en ville, à l'appui des actions de renaturation, pour améliorer la perméabilité de la cluse et l'accueil de la biodiversité urbaine

Politiques publiques à poursuivre

- > La préservation de la diversité et de la qualité des milieux agro-naturels
- > La préservation des habitats et espèces patrimoniaux
- > Le maintien de la qualité des échanges écologiques entre le massif des Bauges et celui de la Chartreuse
- > La valorisation de la biodiversité urbaine, facteur de perméabilité dans le tissu urbain dense ainsi que de bien-être pour les usagers

Risques

- > Une forte réduction des milieux ouverts qui entraînerait une diminution de la fonctionnalité et de la perméabilité écologique du territoire, et participe à l'érosion de la biodiversité locale
- > La dégradation des milieux aquatiques et humides qui limiterait leur rôle de corridors privilégiés
- > Un possible affaiblissement de la fonctionnalité écologique dans les piémonts de la Chartreuse sous l'effet du mitage des espaces
- > Des dynamiques de densification urbaine du cœur urbain de l'agglomération qui renforcerait la fragmentation du réseau écologique global et peuvent empêcher toute connexion inter-massifs

PARTIE 1 – LES DYNAMIQUES ENVIRONNEMENTALES, PAYSAGÈRES, URBAINES ET LE CADRE DE VIE DES MENAGES

1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

INDICATEUR 3 : UN AMÉNAGEMENT TERRITORIAL INFLUENCÉ PAR LES RISQUES

Les risques naturels

Un risque d'inondation prédominant

Les inondations représentent le principal aléa du territoire. Le bassin de vie de Chambéry a été identifié comme Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) et est également doté de 2 Plans de Prévention des Risques : le PPRi du Bassin Chambérien et le PPRi du bassin Aixois. Ces documents prennent en compte les inondations par débordement, mais aussi les crues torrentielles, le ruissellement pluvial urbain et les inondations par effacement et rupture de digue. Les communes des Bauges sont aussi vulnérables avec des phénomènes de crues et de remontées de nappes. L'élaboration d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales englobant tout le territoire est en cours, et permettra de limiter les impacts du ruissellement (pour plus de précisions, se référer à l'indicateur « gestion des eaux pluviales » p.163).

La Leysse et l'Hyères sont en partie encadrées par des digues latérales. Une périmètre inconstructible de 50 m a été défini en arrière de ces ouvrages afin de prévenir les inondations au sein du cœur urbain.

Des mouvements de terrain répartis sur l'ensemble du territoire

Autre aléa fort du territoire, les phénomènes de mouvements de terrain: glissements, éboulements, coulées ou effondrements. Ces phénomènes très variés ont des origines et des conséquences diverses, mettant en jeu des volumes compris entre quelques mètres et plusieurs millions de mètres cubes.

Les argiles gorgées d'eau entraînent de nombreux glissements de terrain sur l'ensemble du territoire. Il est courant d'observer les marques de ces mouvements dans les prairies d'alpages.

De nombreux escarpements rocheux sont également recensés. Les intempéries et la gélifraction sont responsables de l'érosion naturelle des falaises en entraînant parfois des éboulements.

Des risques liés à la géographie et à la géologie du territoire

Globalement faible, l'aléa retrait/gonflement des argiles peut être considéré comme moyen sur certaines zones du territoire. Ce phénomène, bien que peu dangereux pour la vie des personnes concernées, représente le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles du fait des dommages causés aux constructions (fissures notamment).

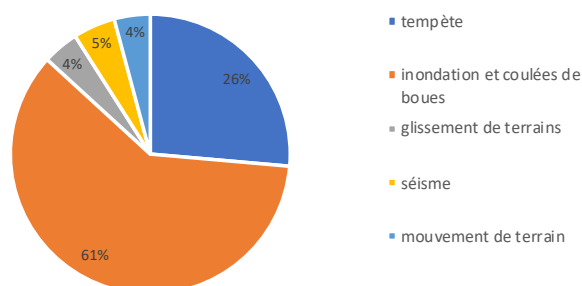
Le territoire est classé en zone de sismicité moyenne (zone 4 sur une échelle de 5), des prescriptions particulières doivent donc être appliquées à toutes les constructions.

D'autres risques sont recensés: les effondrements ou affaissements liés aux anciennes mines ou aux gouffres karstiques ; les phénomènes inhérents à la météorologie (tempêtes, fortes précipitations, températures extrêmes...) ou encore le risque avalanche auquel sont soumises les communes de Jarsy, Aillon-le-Vieux, Ecole et Bellecombe-en-Bauges.

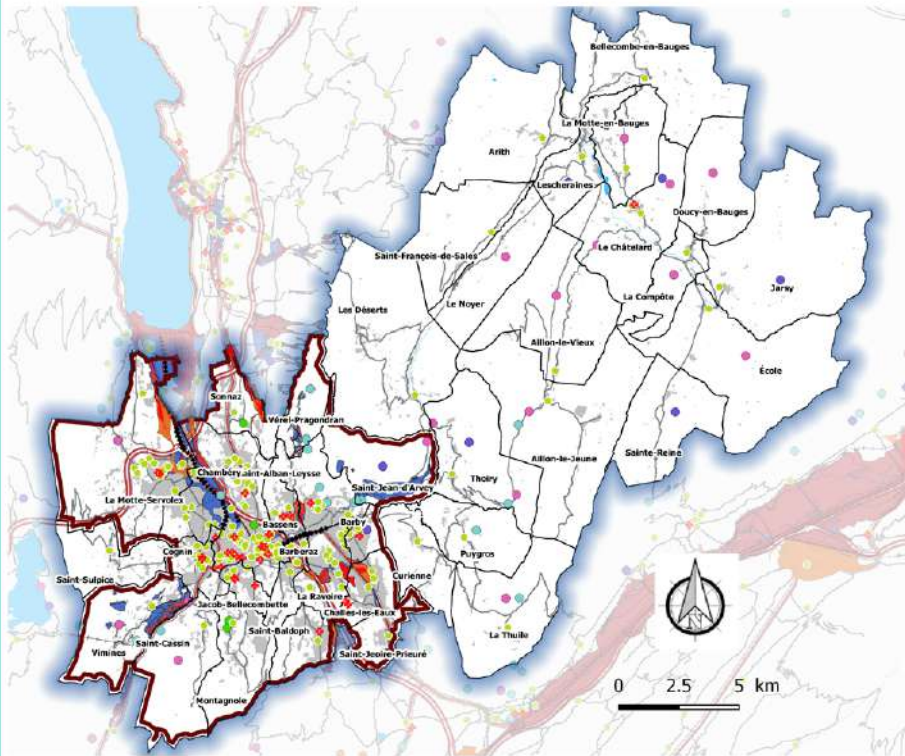
16 ÉTABLISSEMENTS SENSIBLES (SANTÉ/ ENSEIGNEMENT) SONT SITUÉS DANS UNE ZONE À RISQUES

14 816 PERSONNES HABITENT UNE ZONE POTENTIELLEMENT IMPACTÉE

Répartition des différents risques répertoriés dans les Arrêtés de Catastrophes Naturelles

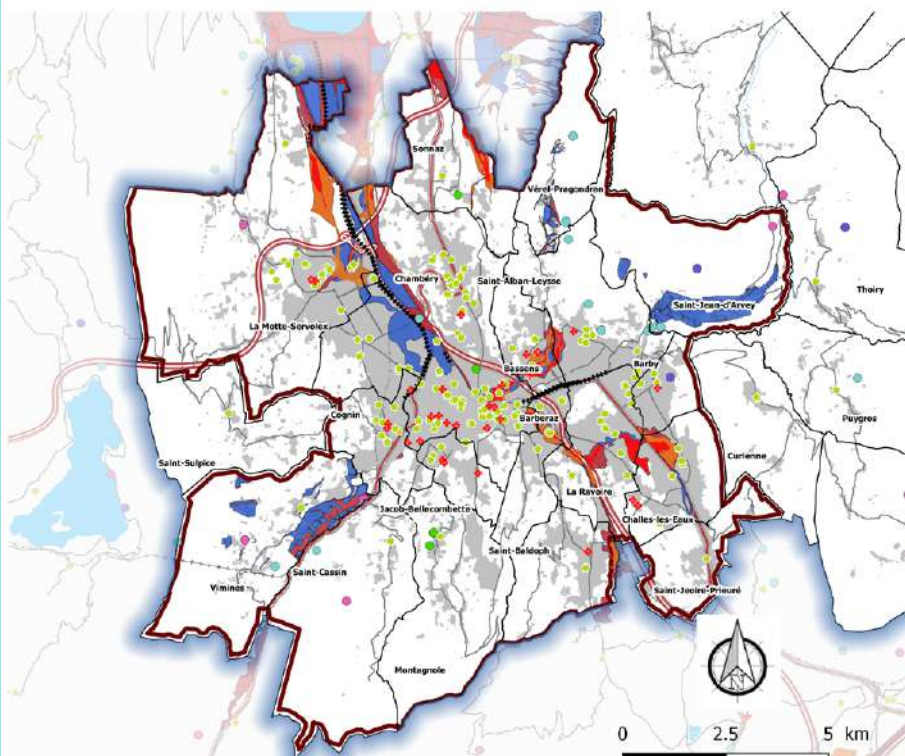


Les risques naturels
PLUi HD - Grand Chambéry



Source : IGN, DDT
Date : 18/04/2017

even
Conseil



Source : IGN, DDT
Date : 18/04/2017

even
Conseil

Les risques technologiques et les sites pollués

Des risques technologiques peu impactants

Le risque industriel, ponctuel et peu impactant, se caractérise par la présence d'Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE). La loi prévoit des procédures qui visent à minimiser les risques relatifs à ces installations. Le territoire contient 48 ICPE soumises à autorisation, dont 29 à Chambéry. Aucune de ces installations n'est classée SEVESO.

Un transport de matières dangereuses qui impacte principalement la cluse de Chambéry

Le territoire est également concerné par le passage de canalisations de transport de gaz et de pétrole. Bien que reconnu comme le moyen de transport le plus sûr et le moins impactant pour l'environnement, ces canalisations présentent un risque potentiel pour le territoire. Elles sont donc associées à des Servitudes d'Utilité Publique qui encadrent strictement la construction ou l'extension d'établissements recevant du public (de plus de 100 pers) et d'immeubles de grande hauteur. Ces servitudes sont de deux types (i1 et i3). De manière générale, l'urbanisation des abords des canalisations doit suivre des précautions afin de limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques engendrés.

Les matières dangereuses transitent également par transport routier. Régulièrement empruntés par les poids lourds, les axes routiers de l'ensemble du territoire sont concernés, bien que les axes structurants soient à priori plus exposés. Le risque d'accident et de déversements de substances dangereuses est présent tout au long de l'année.

Des sites pollués ou potentiellement pollués regroupés dans la vallée chambérienne

18 sites BASOL sont recensés par le BRGM sous l'égide du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable. Il s'agit de sites dont les sols sont pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif. 11 de ces sites sont situés sur la commune de Chambéry.

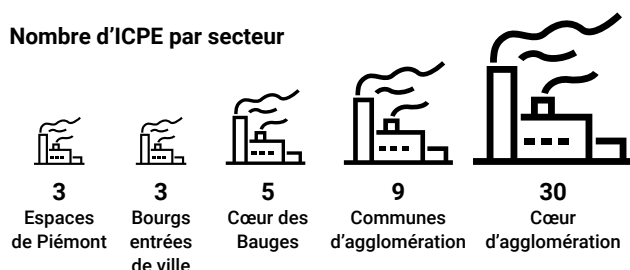
Les sites BASIAS sont issus d'un inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service ayant eu une activité potentiellement polluante. Cette base de données est destinée au grand public et permet d'apprécier les enjeux d'un terrain en raison des activités qui s'y sont déroulées. Le territoire en compte 8, dont 4 à Chambéry même.

Ces sites sont autant d'opportunités de renouvellement urbain au sein du cœur d'agglomération devant être portés à la réflexion.

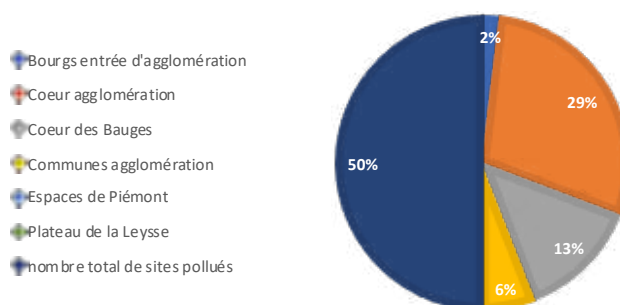
Le secteur du Cœur des Bauges est quant à lui épargné par cette problématique.

7 029 PERSONNES HABITENT LES ZONES D'AFFECTATION LIÉES AU TRANSPORT PAR CANALISATION

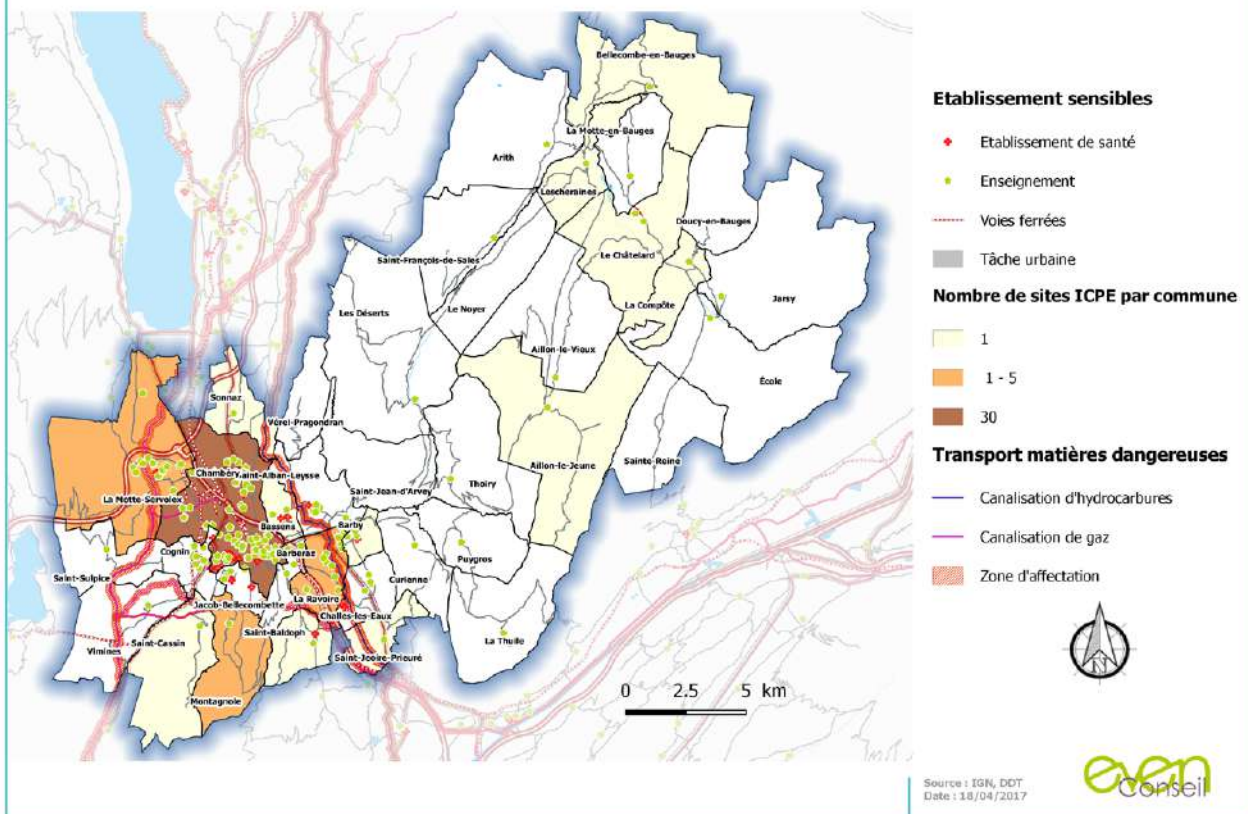
Nombre d'ICPE par secteur



Répartition des sites pollués selon les secteurs



Les risques technologiques
PLUi HD - Grand Chambéry



Les nuisances sonores et les sites et sols pollués

Des nuisances sonores liées aux transports terrestres...

Pour chaque département, le préfet définit un classement sonore des voies terrestres : routes, chemin de fer, lignes de transports en commun... La zone impactée par le bruit est définie autour de l'axe, dans laquelle des prescriptions d'isolement acoustique sont à respecter.

L'A43, la N201 et la voie ferrée traversent le territoire le traversent du Nord au Sud, sur un axe Montmélian – Aix-les-Bains passant par Chambéry. Ce sont les infrastructures de transport terrestre les plus bruyantes et elles impactent de manière assez forte le cadre de vie dans le cœur d'agglomération.

...et aériens

L'aéroport Chambéry-Savoie fait l'objet d'un Plan d'Exposition au Bruit (PEB). Ce document anticipe le développement des activités aériennes à l'horizon 15/20 ans et vise à limiter ou interdire les constructions dans les zones impactées par le bruit des aéronefs. Sur le périmètre du PLUi, la commune de La Motte-Servolex est principalement concernée, ainsi que Chambéry dans une moindre mesure.

L'aérodrome de Chambéry – Challes-les-Eaux génère également des nuisances sonores à sa proximité qu'il s'agit de prendre en compte.

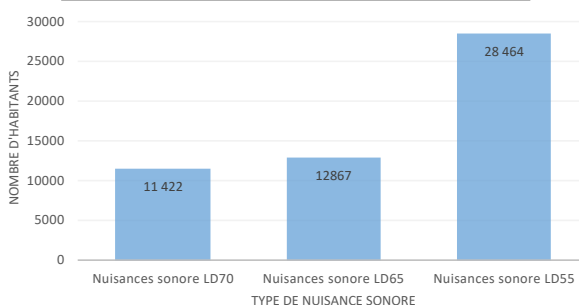
Des communes de montagne au calme

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Conseil Départemental de 2010-2013 concernant les infrastructures routières de Savoie a identifié le PNR du Massif des Bauges comme « zone calme ». Le secteur du Cœur des Bauges présente donc a priori une ambiance sonore apaisée. Néanmoins, certaines communes se sont développées le long des RD principales. Les logements riverains de ces axes subissent ainsi les nuisances occasionnées par le passage des véhicules.

Effets du bruit sur la santé et échelle de gêne :

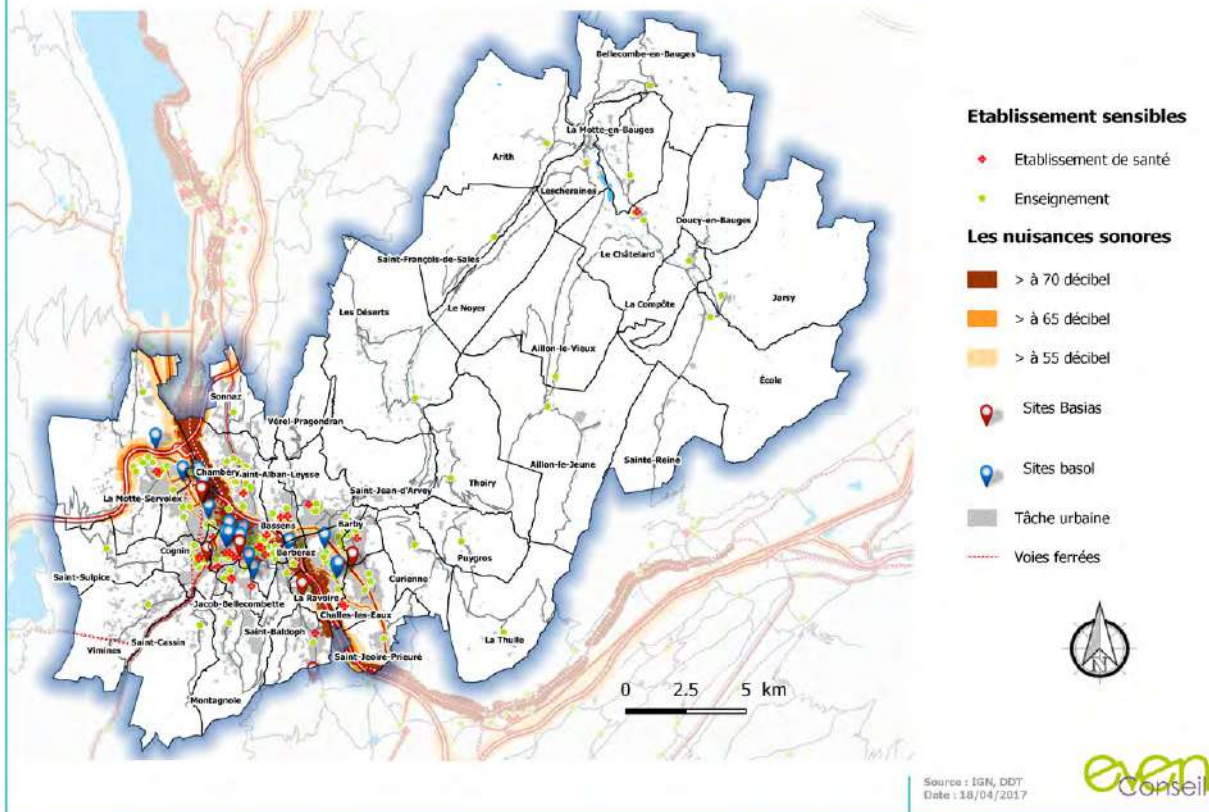
	effets auditifs	dB(A)	conversation
Turbo réacteur	Troubles de l'oreille	130	Impossible
Seuil de la douleur	Bruits insupportables	120	
Riveteuse	(douloureux)	110	En criant
Marteau pilon		100	
Motos sans silencieux	Bruits très pénibles	90	Difficile
Réfectoire bruyant	Bruit	80	
Bureau dactylo	Bruits courants	70	En parlant fort
Rue tranquille	Calme	60	
Jardins calmes	Silencieux (très calme)	50	A voix normale
Voiliers		40	
Seuil d'audibilité	silence anormal	30	A voix basse
		20	
		10	
		0	

Nombre d'habitants impactés par les nuisances sonores



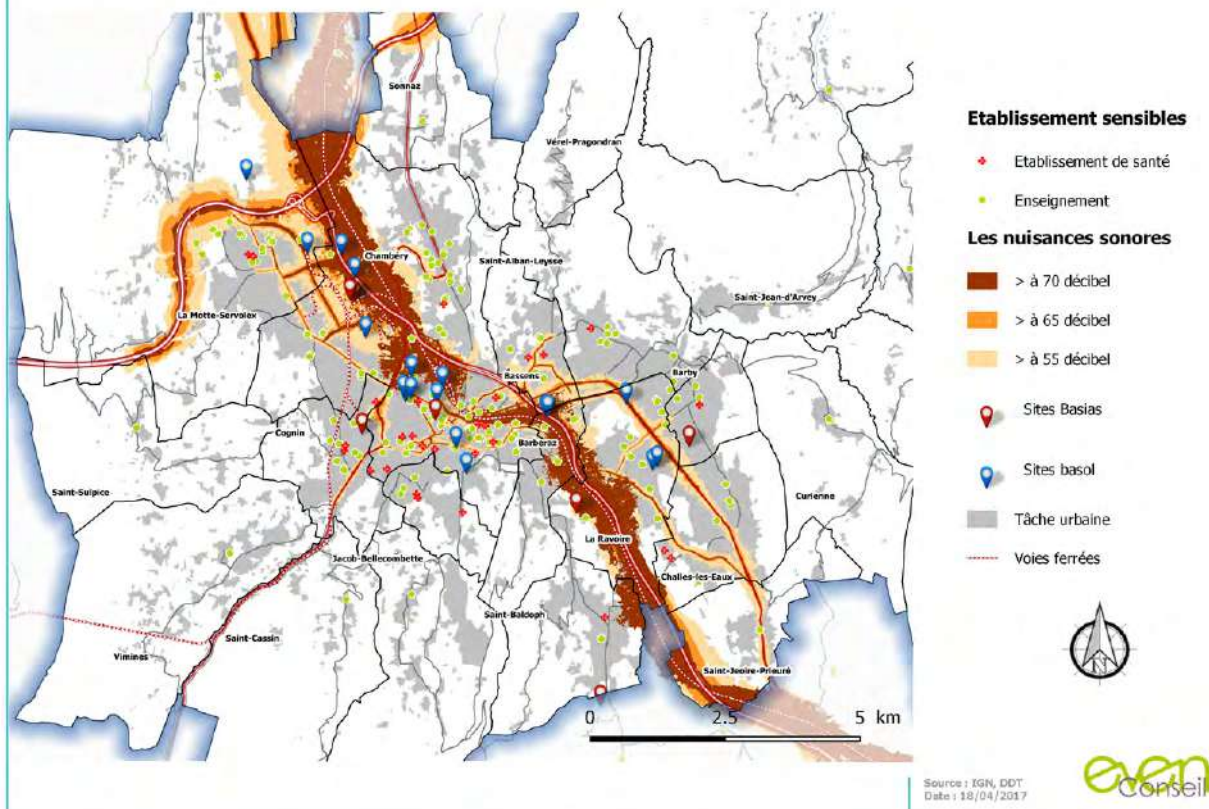
Les nuisances et pollutions

PLUI HD - Grand Chambéry



Les nuisances et pollutions

PLUI HD - Grand Chambéry



Ce que l'on retient

Atouts

- > Une bonne connaissance et un encadrement des risques naturels
- > Un réseau de zones humides (306 zones) qui participe à la prévention des inondations en amont
- > Des aménagements de prévention des inondations (digues) faisant l'objet d'un suivi garantissant la sécurité des ouvrages
- > Des risques technologiques et des nuisances faibles dans les territoires ruraux des piémonts et de montagne
- > Un tissu industriel important dans la cluse qui ne génère toutefois pas de risque important (de type SEVESO)

Faiblesses

- > Des territoires de montagne soumis à la fois à des risques d'inondation et de mouvement de terrain
- > Des zones humides sous pression qui participent moins à la prévention des inondations
- > Des risques de mouvement de terrain peu couverts par des documents cadres et réglementaires
- > Des risques technologiques liés au transport de matières dangereuses, des nuisances sonores importantes et une pollution atmosphérique qui impactent particulièrement le cœur urbain de l'agglomération
- > De nombreux sites pollués dans le cœur urbain

Opportunités

- > Une exposition de la population aux risques naturels limitée par l'application des prescriptions des documents réglementaires et de connaissance des aléas
- > Une gestion des crues facilitée par la protection des zones humides
- > Le cœur urbain de l'agglomération préservé des inondations par des ouvrages hydrauliques sécurisés et performants et le respect de la mise à distance de l'urbanisation à l'arrière des digues
- > Des sites pollués valorisés par le renouvellement urbain
- > La valorisation paysagère et écologique (parcs, coulées vertes...) des zones contraintes par les risques et les pollutions
- > Un environnement et un cadre de vie préservé des nuisances dans les territoires ruraux
- > Le schéma directeur des eaux pluviales sur le secteur Grand Chambéry en cours d'élaboration pour une gestion intégrée des eaux pluviales

Politiques publiques à poursuivre

- > Le maintien de l'intégrité des biens et des personnes
- > La préservation de la santé des habitants de la Communauté d'Agglomération
- > La garantie de la fonctionnalité des espaces contraints
- > L'adaptation au changement climatique

Risques

- > Une exposition accrue aux risques naturels dans les secteurs de montagne et de piémonts
- > Des inondations qui deviendraient plus intenses et plus fréquentes du fait des conséquences de l'artificialisation croissante des sols, notamment dans les zones les plus denses, et du changements climatique
- > Des maladies chroniques qui se multiplieraient, notamment respiratoires et cardio-vasculaires, croissantes chez les habitants du cœur urbain
- > Un phénomène de périurbanisation qui s'intensifierait au détriment du cœur d'agglomération par les habitants recherchant un cadre de vie plus sain et apaisé
- > Des espaces en friches durablement présents dans le paysage du fait de l'impossibilité de revalorisation de certains sites pollués

1 – LE SOCLE PAYSAGER, ENVIRONNEMENTAL ET AGRICOLE

INDICATEUR 4 : L'OCCUPATION FONCIÈRE DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Les espaces et productions agricoles

Une mosaïque d'espaces et de productions agricoles

Le territoire de Grand Chambéry présente une **grande diversité d'espaces et de productions agricoles**. L'ensemble des productions agricoles savoyardes sont représentées localement, avec une **orientation dominante sur les activités d'élevage** :

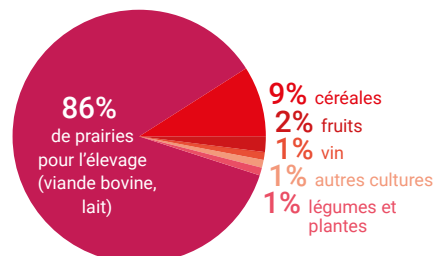
- > Les productions animales et notamment la viande bovine et la filière lait représentent 86% des surfaces agricoles du territoire, principalement localisées dans les vallées et alpages du massif des Bauges ;
- > La céréaliculture et les activités agricoles spécialisées de type maraîchage, arboriculture et viticulture occupent près de 15% de la surface agricole du territoire et constituent de puissants marqueurs de l'identité agricole de l'agglomération Grand Chambéry, notamment sur les Piémont de Chartreuse et à proximité immédiate du cœur urbain dense.

Cette mosaïque de milieux et d'espaces agricoles contribue aujourd'hui à la **gestion des paysages de piémont et de vallée**, à la **qualité du cadre de vie** de l'ensemble de l'agglomération et se caractérise par des **interactions fortes avec un cœur d'agglomération** densément peuplé et fortement urbanisé.

Une agriculture locale labellisée et de qualité

Les filières agricoles de l'agglomération sont par ailleurs engagées dans une **démarche de qualité** eu égard aux différents labels de production représentés sur le territoire :

- > AOP Tome des Bauges : alors que la production laitière concerne 39 exploitations de l'agglomération, une partie est transformée en fromage de qualité d'Appellation d'Origine Protégée (AOP) Tome des Bauges. Celle-ci est présente sur 20 communes du Plateau de la Leysse et du Cœur des Bauges ;
- > AOC Vins de Savoie : la production viticole représente 28 ha sur le territoire en 2012 et bénéficie de trois labels d'Appellation d'origine contrôlée (AOC) : vin de Savoie, vin de Savoie-Apremont et vin de Savoie Saint-Jeoire-Prieuré sur les communes du sud agglomération et du Piémont de Chartreuse (Barby, Saint-Alban-Leysse, Challes-les-Eaux, Saint-Baldoph et Saint-Jeoire-de-Prieuré).



24% de terres agricoles
sur Chambéry métropole



Viande bovine

110 exploitations
500 tonnes/an



Vin

31 exploitations
500 000 tonnes/an



Plantes

29 exploitation maraîchères
et 6 horticoles



Céréales

43 exploitations



Lait

39 exploitations
7 000 000 litres/an



Légumes

1 600 tonnes de légumes/an
dont 400 en Agriculture Biologique



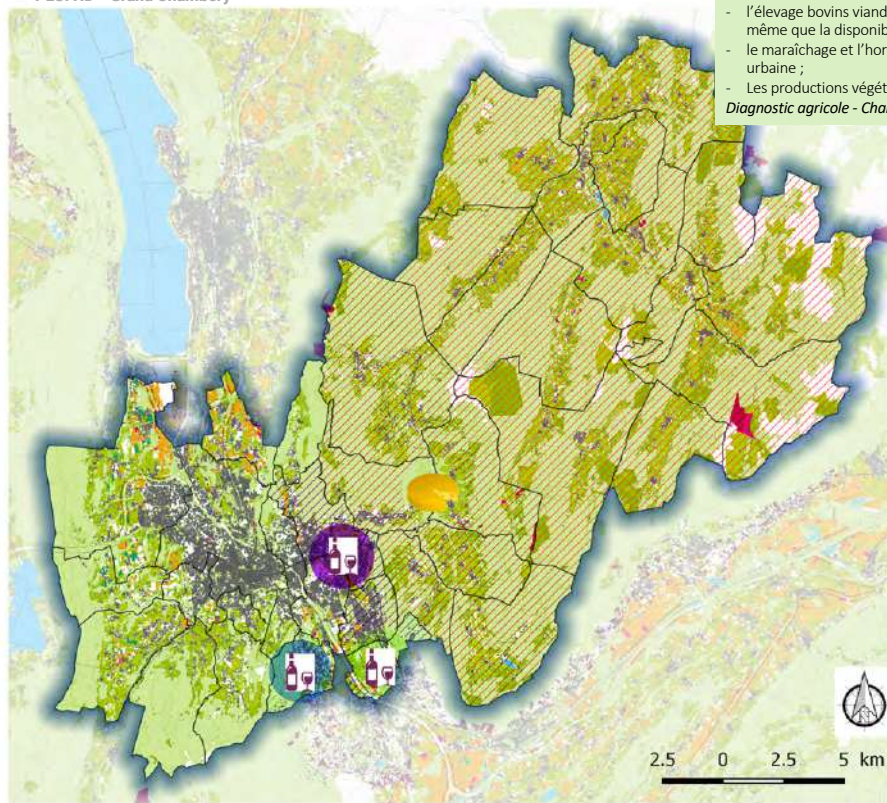
Fruits

23 exploitation
3 500 tonnes/an



Mosaïques d'espaces agricoles

PLUI HD - Grand Chambéry



La répartition géographique des activités montre :

- une forte présence de l'élevage bovin dans la zone rurale ;
- une disparition de l'activité laitière dans la zone urbaine ;
- l'élevage bovins viande est l'activité la plus présente en zone urbaine alors même que la disponibilité foncière est de plus en plus tendue ;
- le maraîchage et l'horticulture qui ne sont plus majoritairement en zone urbaine ;
- Les productions végétales majoritaires en zone intermédiaire.

Diagnostic agricole - Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc - Février 2017

Aires des AOC/AOP

- Tome des Bauges
- Vin de Savoie
- Vin de Savoie Apremont
- Vin de Savoie Saint-Jeoire-Prieuré

Filières agricoles de l'agglomération

- Espaces urbanisés
- Ilôts déclarés à la PAC**
 - Viande bovine, lait
 - Céréales
 - Fruits
 - Vin
 - Légumes et plantes
 - Autres cultures
 - Espaces naturels

Source : PAC, IGN
Date : 31 / 03 / 2017

CITADIA
INSTRUMENT BY TERRITORIES

Le foncier agricole de Grand Chambéry (24 communes)

1/4 du territoire de l'agglomération est agricole

Les 24 communes du territoire de Chambéry métropole comptent 7 000 ha cadastrés agricoles :

- > 86 % ont aujourd'hui une vocation agricole, soit 5 900 ha ;
- > 16 % n'a pas ou plus de vocation agricole (soit 1 100 ha), proportion beaucoup plus élevée que dans d'autres secteurs.

L'abandon de grands secteurs de coteaux secs, d'anciennes montagnettes, des zones de carrières expliquent en partie cet écart. Les terrains privés sont des parcs autour des habitations ou des secteurs en cours d'urbanisation sans usage agricole.

Sur les 590 ha aujourd'hui utilisés par l'activité agricole :

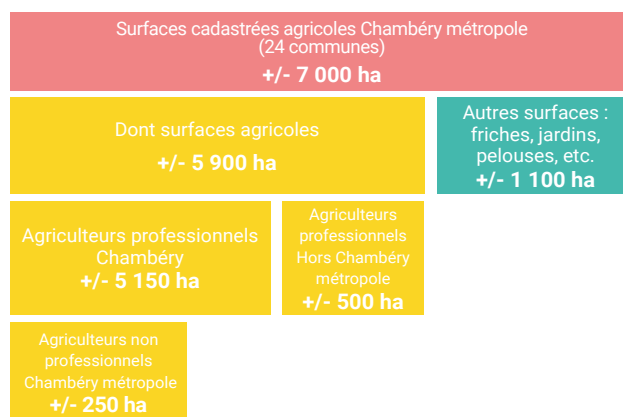
- > 86 % sont exploités par les agriculteurs ayant leur siège sur **Chambéry Métropole** ce qui est une proportion bien plus forte qu'ailleurs. Les contraintes géographiques et l'urbanisation génèrent une forte pression foncière agricole qui freine la venue d'exploitants extérieurs ;
- > 9 % par des agriculteurs extérieurs ;
- > 5 % par des agriculteurs non professionnels et usage de « loisirs » ;
- > Les exploitants professionnels exploitent également 1450 ha en dehors du territoire, **il s'agit principalement d'alpages, mais aussi de surfaces de prairies et cultures dont ils ont besoin pour l'équilibre de leurs exploitations.**

Une tension foncière importante

Les exploitants n'ont pas la maîtrise du foncier qu'ils travaillent : **ils sont propriétaires en moyenne de seulement 16 % de leur foncier.** Ceci a deux principales conséquences :

- > La pression foncière se ressent fortement entre les exploitations du fait de la consommation d'espaces par l'urbanisation, mais aussi avec les particuliers qui achètent ou louent des surfaces pour les loisirs (chevaux par exemple) ;
- > Cette situation génère une fragilité au quotidien, des inquiétudes pour l'avenir et limite parfois les choix entrepreneuriaux des agriculteurs, les investissements sur une exploitation étant en effet calculés sur 20-25 ans.

Par ailleurs, la plaine sud de l'agglomération cumule aujourd'hui une faible surface agricole utile et la plus importante surface urbanisée chaque année. C'est aussi ce secteur où la pérennité des exploitations est la plus faible 68 %.



Diagnostic agricole - Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc - Février 2017

Le foncier agricole du Cœur des Bauges (14 communes)

Surface agricole utile (SAU) du Cœur des Bauges +/- 7 400 ha	
Agriculteurs professionnels Cœur des Bauges +/- 6 250 ha	Groupements pastoraux +/- 400 ha
Autres surfaces agricoles (exploitées par des doubles actifs ou patrimoniaux) +/- 650 ha	Agriculteurs non professionnels Cœur des Bauges +/- 100 ha

Diagnostic agricole - Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc - Février 2017

1/3 du territoire du Cœur des Bauges est aujourd'hui occupé par l'agriculture

Les surfaces agricoles déclarées par les agriculteurs dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC) représentaient près de **7 000 ha** en 2014 dans le Cœur des Bauges. Ce chiffre ne tient pas compte des surfaces non déclarées à la PAC c'est-à-dire celles exploitées par des particuliers ou par des double actifs ne réalisant pas de déclaration. Au vu des éléments recensés pendant les enquêtes, on peut estimer que la SAU du territoire est plus proche de **7 400 ha**, dont environ **4 500 ha** de prairie sur les plateaux :

- > **85%** de cette surface est exploitée par des fermes professionnelles ayant leur siège sur les 14 communes du Cœur des Bauges ;

> **8%** environ sont exploités par des agriculteurs professionnels ayant leur siège en dehors du territoire.

> Le reste des surfaces est valorisé par les Groupements Pastoraux (GP) et par des agriculteurs doubles actifs ou patrimoniaux. Les agriculteurs du Cœur des Bauges exploitent peu de surfaces en dehors du territoire ; **350 ha** en 2014, principalement sur des communes limitrophes

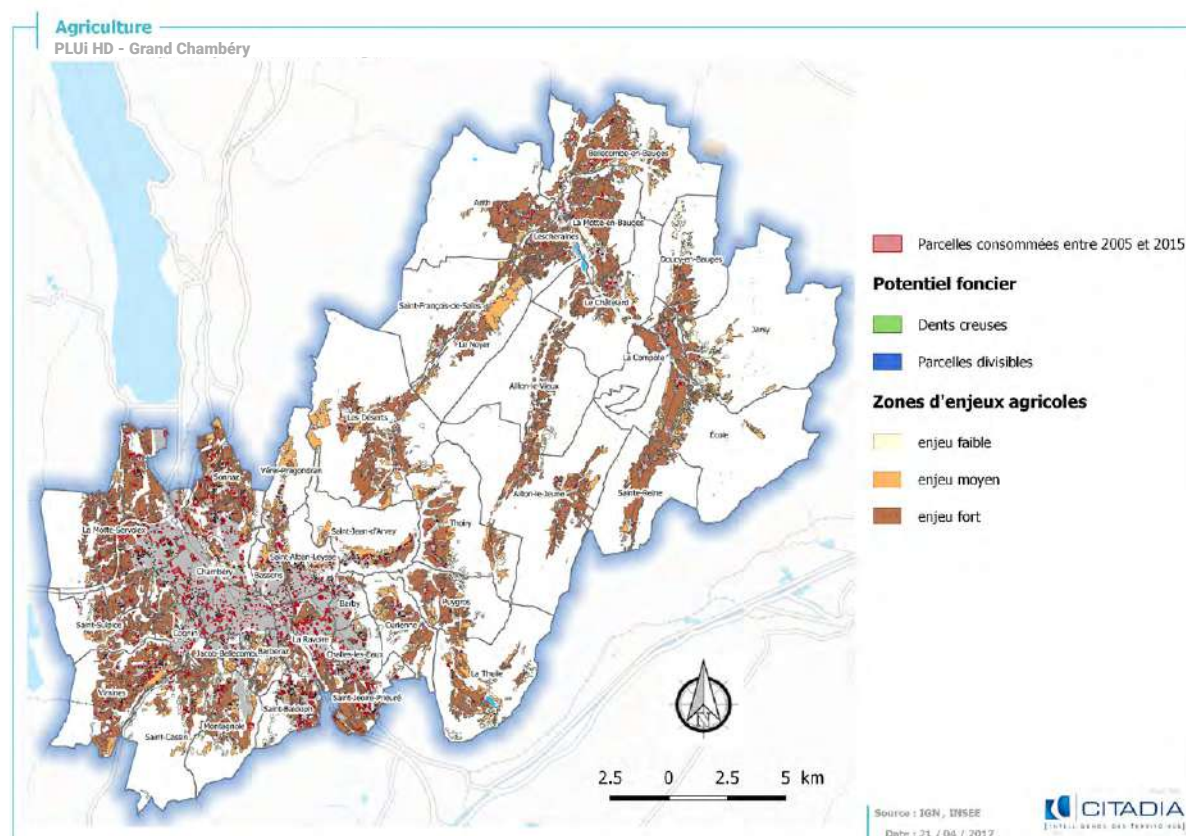
Des surfaces herbagères relativement fonctionnelles mais insuffisantes pour assurer l'autonomie fourragère des exploitations

Les agriculteurs sont propriétaires d'environ 1/3 des surfaces qu'ils exploitent. Le système de location se fait majoritairement par accord oral (peu de baux écrits avec les propriétaires).

Les îlots (ensemble de parcelles cadastrales) exploités par les agriculteurs sont de taille relativement importante au regard de ce que l'on peut trouver dans d'autres secteurs du département (et particulièrement en zone de montagne). **Ils sont de plus bien regroupés, et plutôt en proximité des sièges.**

Dans la CCCB, **la moitié des exploitations sont autonomes en fourrage**, c'est-à-dire qu'elles n'achètent pas de foin ni de regain pour assurer l'alimentation des bêtes en hiver. La moitié des exploitations restantes achètent, au total, une moyenne de 550 tonnes de foin chaque année, soit l'équivalent d'environ 100 ha de fauche.

On a donc, dans le Cœur des Bauges, un manque « brut » de 220 t de fourrage, soit l'équivalent de 40 ha de prairies pour nourrir le cheptel d'aujourd'hui.



La forêt à Grand-Chambéry

Un taux de boisement important

Le territoire de Grand Chambéry est couvert à 57% par de la forêt. Le couvert forestier est principalement concentré sur les zones de forte déclivité, et notamment dans le secteur Cœur des Bauges. La répartition des essences est partagée presque équitablement entre feuillus et résineux, ce qui correspond à un taux de conifères plus important que la moyenne nationale.

Le territoire comporte une grande variété de peuplements en fonction de l'altitude. L'étage colinéen est dominé par les feuillus (chênes, hêtres, érables ...) tandis que l'étage montagnard voit cohabiter majoritairement la hêtraie sapinière et la pessière. De nombreuses ripisylves s'établissent également en bordure de cours d'eau, assurant ainsi leur protection. Cette diversité d'habitat héberge une biodiversité importante, reconnue par un réseau Natura 2000 dense et protégée par des mesures de gestion particulières (îlots de sénescence, inventaire des forêts anciennes...).

Des potentialités intéressantes

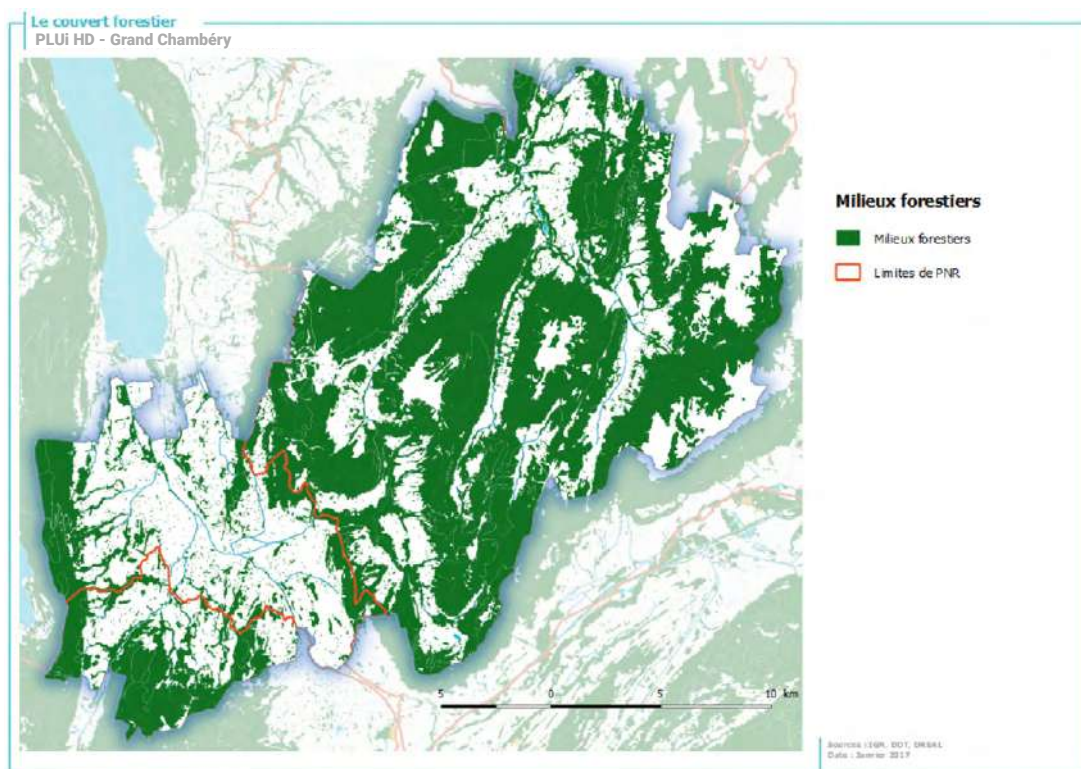
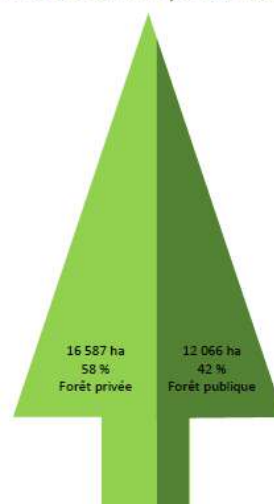
La forêt de Grand Chambéry, si elle est majoritairement privée (58%), comporte tout de même un taux de boisement public plus important qu'au niveau national. Les forêts publiques du territoire comportent une plus grande part de conifères, qui représentent 70% de la production sylvicole.

La forêt privée de Grand Chambéry est très morcelée (1,8 ha par propriétaire en moyenne, contre 3ha au niveau national), ce qui rend sa gestion compliquée, malgré l'existence d'associations

de sylviculteurs privés. De plus, l'exploitation forestière est localement rendue difficile par la pente qui complique la mise en place d'une bonne desserte forestière.

Le territoire dispose donc de richesses forestières importantes, déjà en parti exploitées par une filière bois bien implantée. La filière bois énergie, forte d'une demande en augmentation pour des réseaux de chaleur urbain (notamment de Chambéry) et les particuliers, est également en plein développement.

Le territoire est couvert par 28 653 ha de forêts



2 – L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE

INDICATEUR 5 : LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DU TERRITOIRE

Présentation des infra-territoires de l'agglomération

Une agglomération structurée autour de 6 infra-territoires

Le découpage du territoire de Grand Chambéry proposé au sein du diagnostic du PLUi HD est défini à partir d'une triple analyse :

- > **Géographique**, au regard de la situation et du positionnement de chacune des 38 communes au sein de l'agglomération : communes de la cluse chambérienne, communes de montagne, communes situées aux portes de l'agglomération, etc.

- > **Urbaine**, à partir des caractéristiques observées sur chaque commune en matière d'urbanisation, de densités et de formes d'habitat

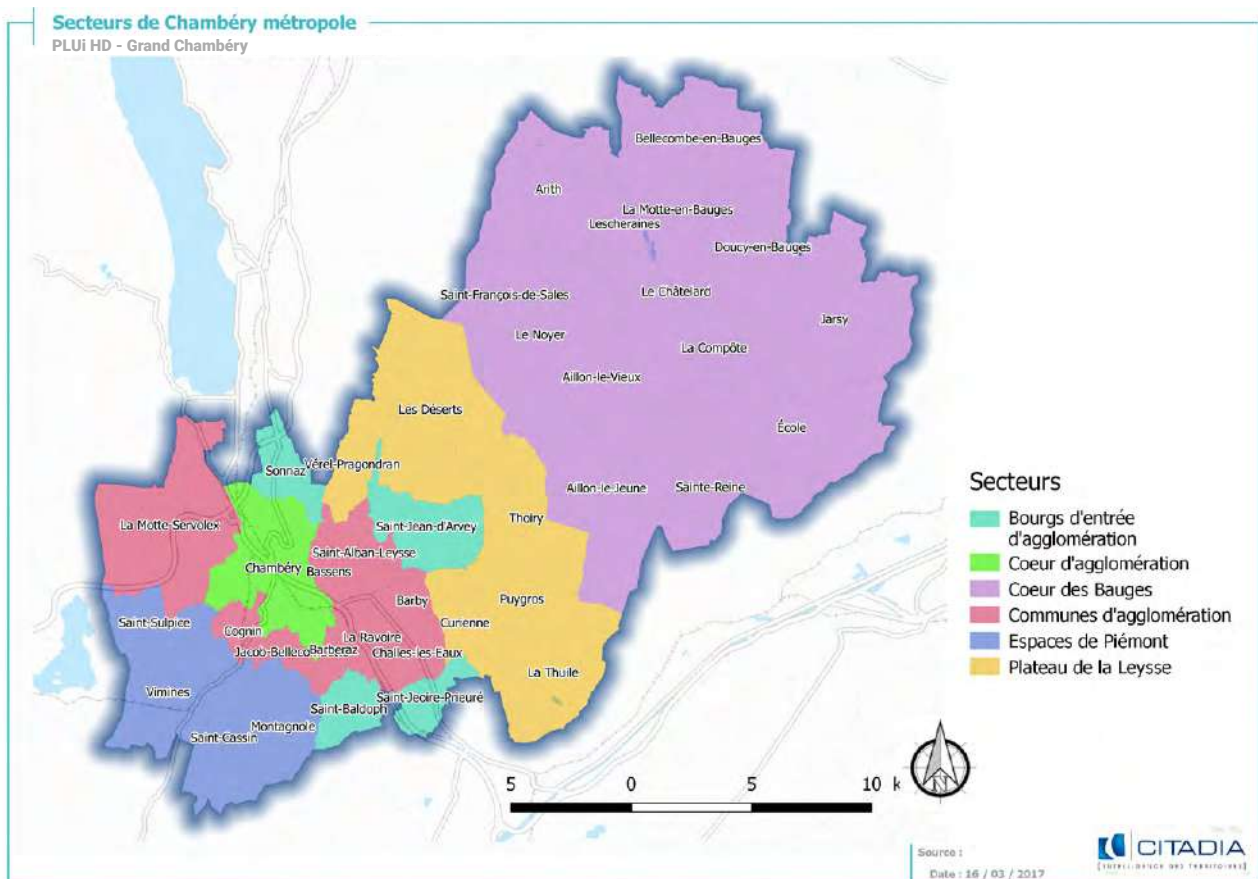
- > **Fonctionnelle**, en fonction du poids de population et des caractéristiques démographiques des communes mais également au regard de leur niveau d'équipement en matière d'accès aux services et aux transports collectifs

Le découpage de l'agglomération en 6 infra-territoires permet donc de regrouper plusieurs communes partageant des similitudes en matière de démographie et d'habitat, de mobilité, d'urbanisation et d'inscription au sein du paysage de l'agglomération. Il constitue donc un outil d'analyse dans le cadre du diagnostic et de l'état initial de l'environnement.

Ce découpage permet de prendre en compte et de mettre en évidence les spécificités des communes au sein de l'agglomération mais ne présage pas de la mise en place ultérieure de plans de secteurs.

Infra-Territoire	Communes	Caractéristiques et dynamiques à l'œuvre
Chambéry	1 commune	<ul style="list-style-type: none"> > Des évolutions sociales et une problématique d'attractivité : vieillissement démographique, recul du solde migratoire notamment pour les jeunes / actifs, profil socio-économique fragile, etc. ; > Un parc de logements globalement peu adapté et vieillissant à Chambéry (problématiques sur le parc ancien / les logements vacants / copropriétés fragiles) et une baisse de la construction de logements observée depuis plusieurs années... > Une dynamique de renouvellement urbain engagée via plusieurs projets urbains structurants (Vétrotex, Cassine, Portes de Mérande notamment) ; > Un centre ville de Chambéry encore très routier et circulé mais une dynamique engagée en matière de gestion des flux et en faveur des aménagements modes doux, en lien avec la trame bleue de l'agglomération (réinvestissement des berges de la Leysse notamment).
Communes urbaines	9 communes La Motte-Servolex, Cognin, Jacob-Bellecombette, Barberaz, Bassens, Saint-Alban-Leysse, Barby, La Ravoire, Challes-les-Eaux.	<ul style="list-style-type: none"> > Des communes situées en première couronne d'agglomération au cœur de la cluse chambérienne, aujourd'hui caractérisées par une tension importante sur les marchés fonciers et immobiliers qui limite les capacités d'accès au logement de certains ménages ; > Une consommation d'espaces agricoles et naturels qui reste conséquente, notamment en première et seconde couronnes d'agglomération et une forte séparation des fonctions urbaines à l'origine de problématiques de déplacements ; > Une dynamique de restructuration des centres-villes qui s'affirme sur certaines communes (Challes-les-Eaux, Barberaz, La Ravoire notamment) et une densification des secteurs d'habitat pavillonnaire en cours ; > Des déplacements d'est en ouest qui sont aujourd'hui contraints par un réseau routier local qui supporte des charges de trafic croissantes et des difficultés d'accès à la VRU ; > Une couverture satisfaisante en transports collectifs, couplée à la présence de parkings relais aux portes de l'agglomération.
Communes d'entrée d'agglomération	4 communes Sonnaz Saint-Jean-d'Arvey Saint-Jeoire-Prieuré Saint-Baldoph	<ul style="list-style-type: none"> > Des communes à l'identité périurbaine et rurale situées en entrée d'agglomération dont le fonctionnement est en partie lié aux territoires voisins (Sonnaz / Grand Lac ; Saint-Jean-d'Arvey et Saint-Baldoph / Cœur de Savoie ; particularité de Saint-Jean-d'Arvey, situé géographiquement sur le Plateau de la Leysse mais dont le positionnement et le niveau d'équipement lui confère un rôle de porte d'entrée vers le cœur d'agglomération depuis le massif des Bauges et réciproquement) ; > Des communes particulièrement attractives pour les nouvelles populations ; > Un rythme de production de logements soutenu depuis plusieurs années, caractérisé par un équilibre entre habitat individuel et collectif ; > Une consommation d'espaces particulièrement importante liée à un développement principalement réalisé en extension urbaine ; > Des déplacements aujourd'hui largement dominés par l'usage de la voiture individuelle.

Infra-Territoire	Communes	Caractéristiques et dynamiques à l'œuvre
Piémont de Chartreuse	4 communes Vimines Montagnole Saint-Cassin Saint-Sulpice	<ul style="list-style-type: none"> > Une implantation sur les versants du massif de la Chartreuse et une situation géographique en balcon sur le cœur d'agglomération ; > Des communes particulièrement attractives pour les nouvelles populations (communes de report de la cluse chambérienne) et une dynamique de résidentialisation à l'œuvre sur un infra-territoire à l'identité agricole forte ; > Un modèle d'urbanisation diffus, caractérisé par une multitude de villages, hameaux et de constructions isolées ; > Une consommation d'espaces importante pour le développement résidentiel liée à une urbanisation majoritairement réalisée en extension urbaine depuis 10 ans ; > Des centres-bourgs et cœurs de villages qui ne permettent pas toujours de répondre au besoin de proximité des ménages ; > D'importants flux domicile-travail mais des mobilités alternatives à la voiture individuelles encore peu développées.
Plateau de la Leysse	6 communes Vérel-Pragondran Curienne La Thuile Puygros Les Déserts Thoiry	<ul style="list-style-type: none"> > En dehors de St-Jean d'Arvey, un développement relativement limité depuis 10 ans et une attractivité moindre par rapport aux piémonts de Chartreuse ; > Une population relativement jeune et au profil familial sur le Plateau de Leysse, mais une attractivité moindre et une majorité de grands logements présentant des signes de sous-occupation ; > Le développement de l'immobilier touristique à la Féclaz ; > Des centres-bourgs et cœurs de villages qui ne permettent pas toujours de répondre au besoin de proximité des ménages ; > Un modèle d'urbanisation groupé, caractérisé par des limites à l'urbanisation facilement identifiables et des structures villageoises traditionnelles.
Cœur des Bauges	14 communes La Motte-en-Bauges Arith Bellecombe-en-Bauges Lescheraines Le Châtelard Le Noyer Saint-François-de-Salles La Compôte École Jarsy Doucy-en-Bauges Sainte-Reine Aillon-le-Jeune Aillon-le-Vieux	<ul style="list-style-type: none"> > Un bassin de vie rural et de montagne structuré autour des Bauges Devant, des Bauges Derrière et des Vallées de Saint-François / Le Noyer et des Aillons ; > Un modèle d'urbanisation groupé, caractérisé par des limites à l'urbanisation facilement identifiables et des structures villageoises traditionnelles ; > Une dynamique de rénovation importante et de nombreux marqueurs du patrimoine bâti traditionnel dans les bourgs, villages et hameaux baugeux ; > Une attractivité en recul depuis plusieurs années, qui peut notamment s'expliquer par les distances / coûts de déplacements et un parc de logements ancien et peu diversifié ; > Deux pôles de vie principaux (Le Châtelard, Lescheraines) et un tissu économique de proximité importants (artisanat, autoentreprises, etc.) dans la dynamique du territoire.



Consommation d'espaces agricoles et naturels

L'analyse de la consommation d'espaces : cadre réglementaire et méthodologique

Au titre de l'article L.151-4 du Code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU doit « **analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années** précédent l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la **capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis en tenant compte des formes urbaines et architecturales** ».

Le bilan de l'artificialisation des espaces agricoles et naturels du PLUi-HD de Chambéry métropole – Cœur des Bauges a été réalisé à l'appui de la méthodologie géomatique suivante :

1. Définition des limites de l'enveloppe urbaine de l'agglomération à la fin 2015 (source : Référentiel grande échelle IGN, Bd Topo / photo aérienne) ;
2. Identification des parcelles bâties entre 2005 et 2015 en fonction de leur vocation dominante: vocation dominante d'habitat et vocation dominante d'activités économiques et commerciales ;
3. Consolidation et mise à jour de l'enveloppe urbaine de l'agglomération 2018 et définition de l'emprise de l'enveloppe urbaine en 2005 ;
4. Identification des parcelles bâties entre 2005 et 2015 en fonction de leur localisation : parcelles bâties en dents creuses et parcelles bâties en extension de l'urbanisation existante ;
5. Travail de photo-interprétation avec les communes pour identifier les parcelles bâties entre 2015 et 2018 au regard des demandes d'autorisations d'urbanisme déposées ou en cours d'instruction.

Définitions

L'enveloppe urbaine regroupe l'**ensemble des espaces actuellement urbanisés** des 38 communes de l'agglomération qui présentent une certaine continuité / compacité.

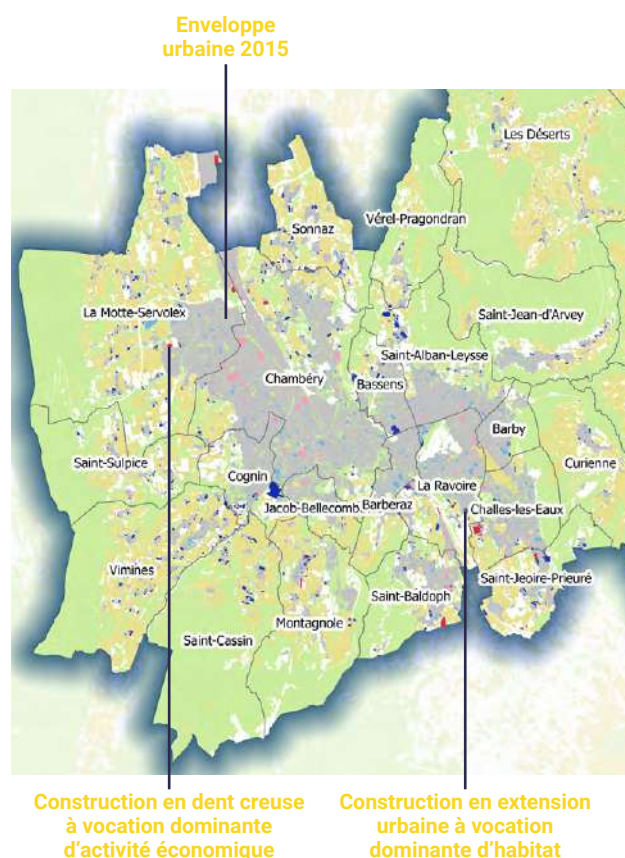
Il s'agit donc de la **photographie actuelle de l'urbanisation** sur le territoire de Grand Chambéry, qui regroupe les espaces d'habitat, les équipements et services, les activités économiques et commerciales, les infrastructures, etc.

En conséquence, les zones à urbaniser (AU) prévues dans les PLU mais non bâties à la fin 2015 ne sont pas intégrées à l'enveloppe urbaine du PLUi.

Les constructions en **dents creuses** désignent les opérations réalisées sur des **terrains nus** situés au sein de l'enveloppe urbaine existante et qui ne nécessitent pas de nouvelle artificialisation d'espaces agricoles ou naturels.

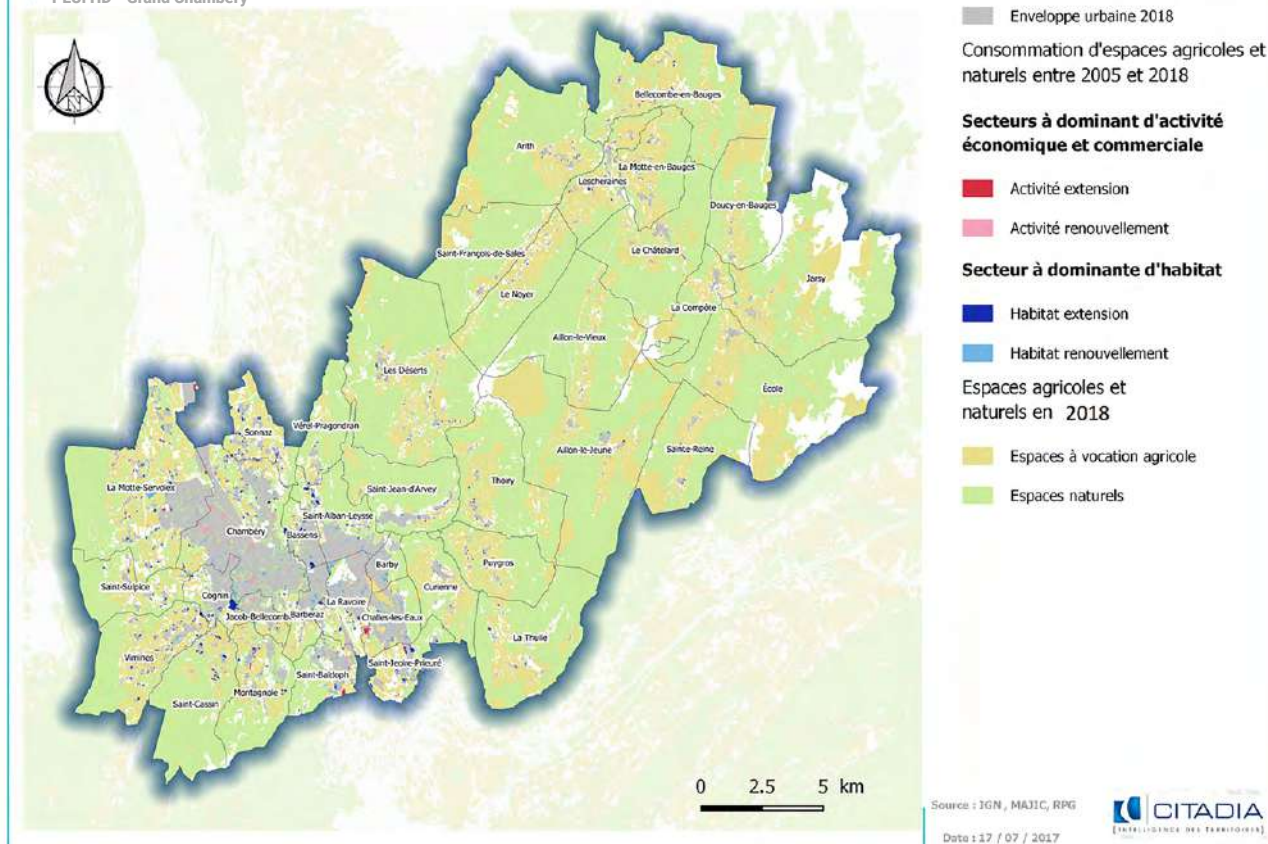
Les constructions en dents creuses sont toutefois à distinguer des **projets de renouvellement urbain** entraînant une opération de démolition / reconstruction sur un ou plusieurs bâtiments existants.

Les chiffres présentés en pages suivantes intègrent les modifications et ajustements apportés par les communes lors des ateliers de travail sur l'atlas foncier courant avril / mai 2017.



Artificialisation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

PLUi HD - Grand Chambéry



L'évolution de l'enveloppe urbaine du territoire

Entre 2005 et 2018, l'enveloppe urbaine du territoire a progressé de 258ha, soit :

- > Un rythme d'artificialisation moyen de l'ordre de **19,8 ha par an sur la période 2005-2018** ;
- > Une augmentation d'environ **4,4%** de l'enveloppe urbaine à l'échelle de l'agglomération entre 2005 et 2018 ;
- > **+ 5 200 m² urbanisés** pour l'habitat, les équipements et infrastructures, les activités économiques et commerciales **en moyenne par an et par commune pour la période 2005-2018**.

À l'échelle de Grand Chambéry, l'enveloppe urbaine représente 11,5% de la surface de l'agglomération en 2018, contre 11% en 2005, soit un accroissement de 0,5 point, contre +0,15 point entre 2006 et 2012 à l'échelle régionale et nationale.

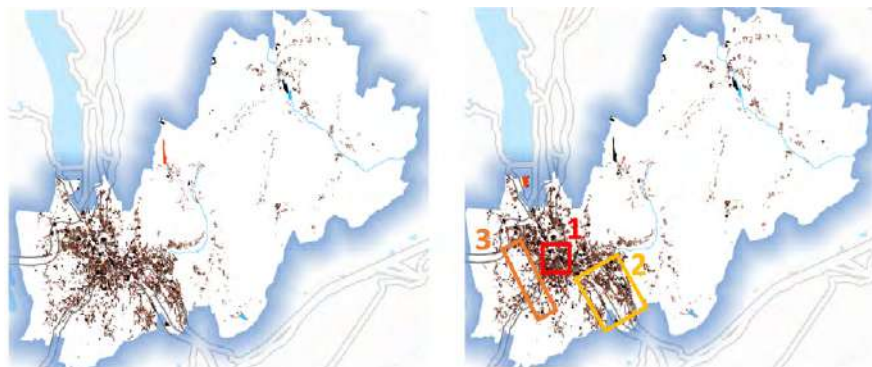
Précision méthodologique :

Les enveloppes urbaines de 2005 et 2018 intègrent les emprises d'infrastructures et de voirie, qui représentent environ **25%** de la surface totale cumulée des enveloppes urbaines des 38 communes du territoire.

Éléments de repère :

- > **1 100 ha urbanisés à l'échelle de Métropole Savoie entre 2001 et 2013** (85 ha par an en moyenne sur 13 ans) ;
- > **1 600 ha urbanisés en moyenne par an en région Auvergne Rhône-Alpes** entre 2006 et 2012.

	Enveloppe urbaine 2005 (en ha)	Enveloppe urbaine 2018 (en ha)	Évolution enveloppe urbaine 2005-2018 (en ha)	Moyenne / commune/an (ha)	Taux d'évolution enveloppe urbaine
Grand Chambéry	5 835 ha	6 093 ha	+258 ha	0,52	4,4%



Avant 2006
surface bâtie 3226.85 ha

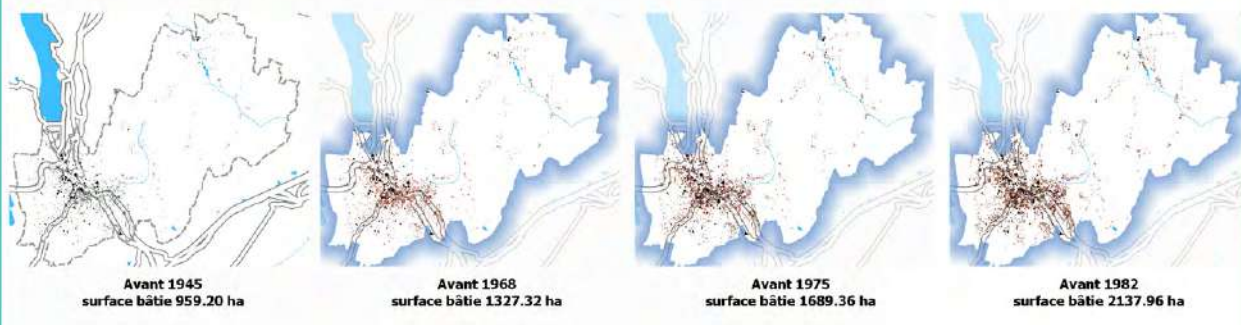
2015
surface bâtie 3515.36 ha

Les dynamiques d'urbanisation récentes :

- > 1. Une **logique de densification et de renouvellement** qui s'affirme en cœur d'agglomération ;
- > 2. Un **rééquilibrage du développement urbain** au profil du **sud agglo** ;
- > 3. Une **pression croissante en frange d'urbanisation**, notamment sur le **Piémont de Char treuse**.

Les étapes de développement urbain de l'agglomération

PLUi HD - Grand Chambéry



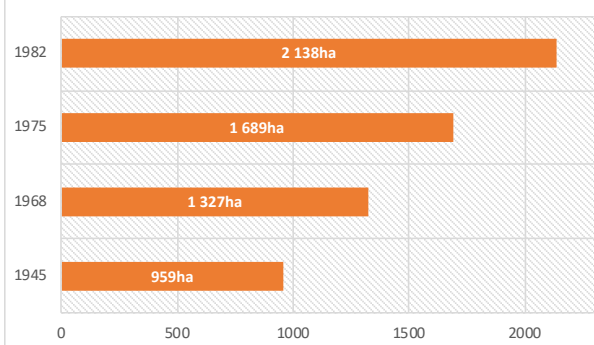
Avant 1945
surface bâtie 959.20 ha

Avant 1968
surface bâtie 1327.32 ha

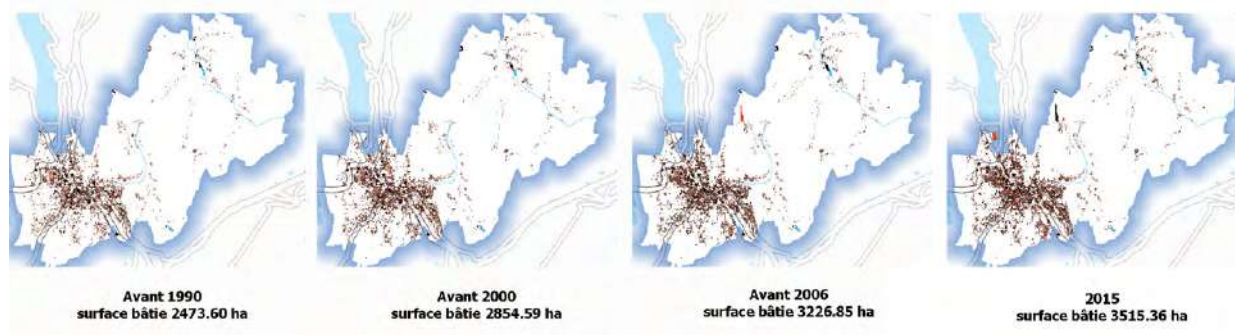
Avant 1975
surface bâtie 1689.36 ha

Avant 1982
surface bâtie 2137.96 ha

Evolution surfacique de la surface bâtie entre 1945 et 1982



	1945-1968	1968-1975	1975-1982
Évolution de la surface bâtie (ha)	368,12	362,04	448,6
Évolution moyenne par an (ha)	15,34	45,26	56,08
Évolution moyenne par an et par commune (ha)	0,40	1,19	1,48
Rythme annuel moyen	0,28%	0,61%	0,65%

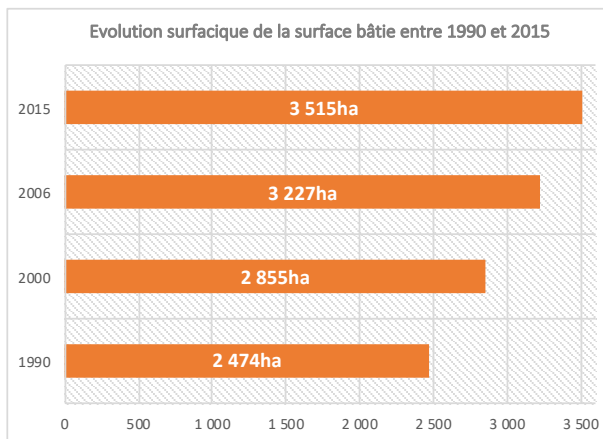


Avant 1990
surface bâtie 2473.60 ha

Avant 2000
surface bâtie 2854.59 ha

Avant 2006
surface bâtie 3226.85 ha

2015
surface bâtie 3515.36 ha



	1982-1990	1990-1999	2000-2006	2006-2015
Evolution de la surface bâtie (ha)	335,64	380,99	372,26	288,51
Evolution moyenne par an	37,29	38,10	53,18	28,85
Evolution moyenne par an et par commune	0,98	1,00	1,40	0,76
Rythme annuel moyen	0,49%	0,44%	0,76%	0,40%

La consommation d'espaces par secteur entre 2005 et 2018

Entre 2005 et 2018, **459 ha ont été consommés pour le développement de l'urbanisation**, dont :

46 % en extension de l'urbanisation, soit 211 ha, dont :

- > **188 ha, sur des espaces à vocation agricole** (source : registre parcellaire agricole, îlots déclarés PAC) ;
- > **23 ha, sur des espaces à vocation naturelle et forestière.**

54 % en comblement des dents creuses, sur des espaces artificialisés, soit 249 ha.

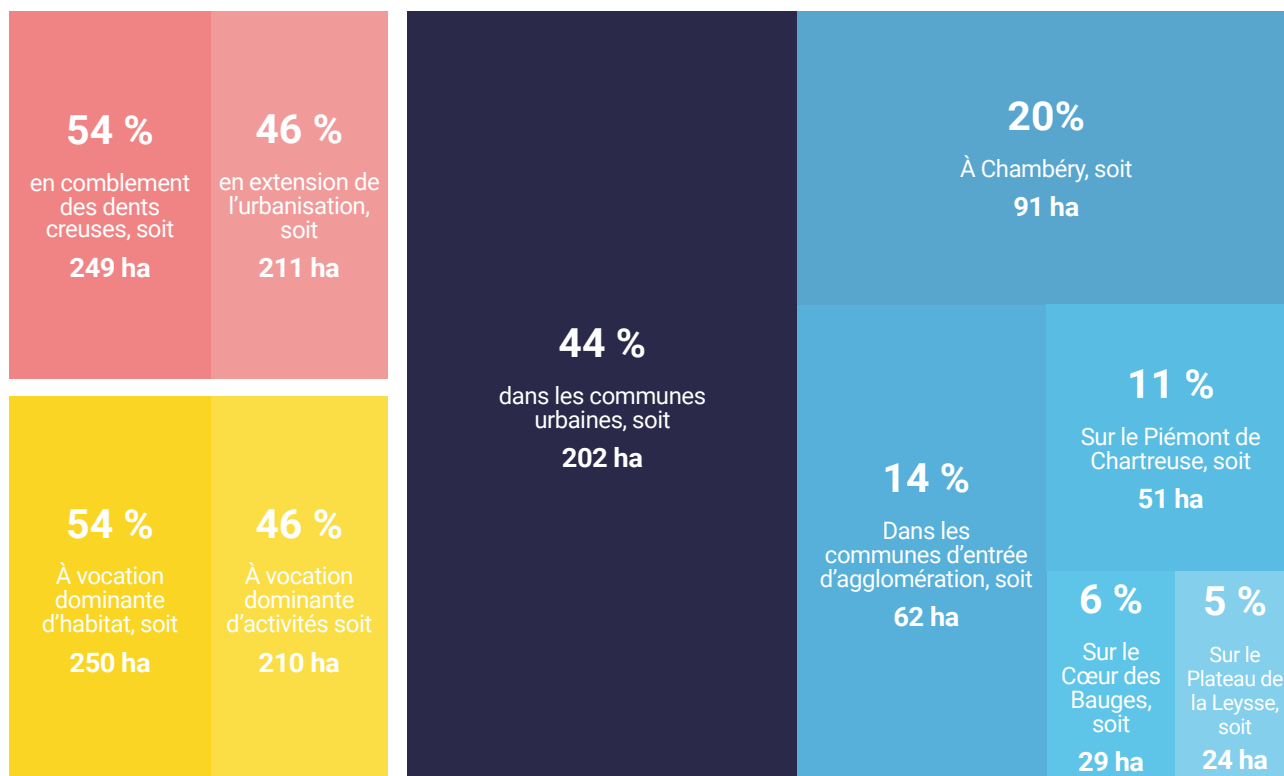
Sur les 459 ha consommés entre 2005 et 2018 :

- > **54 % ont été urbanisés à vocation dominante d'habitat et d'équipements**, soit 250 ha ;
- > **46 % à vocation dominante d'activités économiques et commerciales**, soit 210 ha.

La dynamique de développement en **renouvellement urbain a été particulièrement importante en matière de développement économique**, avec près de 76 % consommés en dents creuses au sein de l'enveloppe urbaine de 2005 (soit 79 ha), contre 25 ha en urbanisation nouvelle en 13 ans.

À l'échelle de Chambéry métropole – Cœur des Bauges, **la dynamique de développement résidentiel a été globalement équilibrée depuis 2005**, avec 52% des espaces consommés en extension de l'urbanisation (186 ha) et 48 % au sein de l'enveloppe (soit 169 ha).

Ce constat témoigne donc d'un rééquilibrage progressif du développement en dents creuses, malgré des **logiques contrastées entre les différents secteurs du territoire** (71 % des espaces consommés pour l'habitat au sein de l'enveloppe urbaine à Chambéry, contre 66 % en extension de l'urbanisation sur les piémonts de Chartreuse depuis 2005).

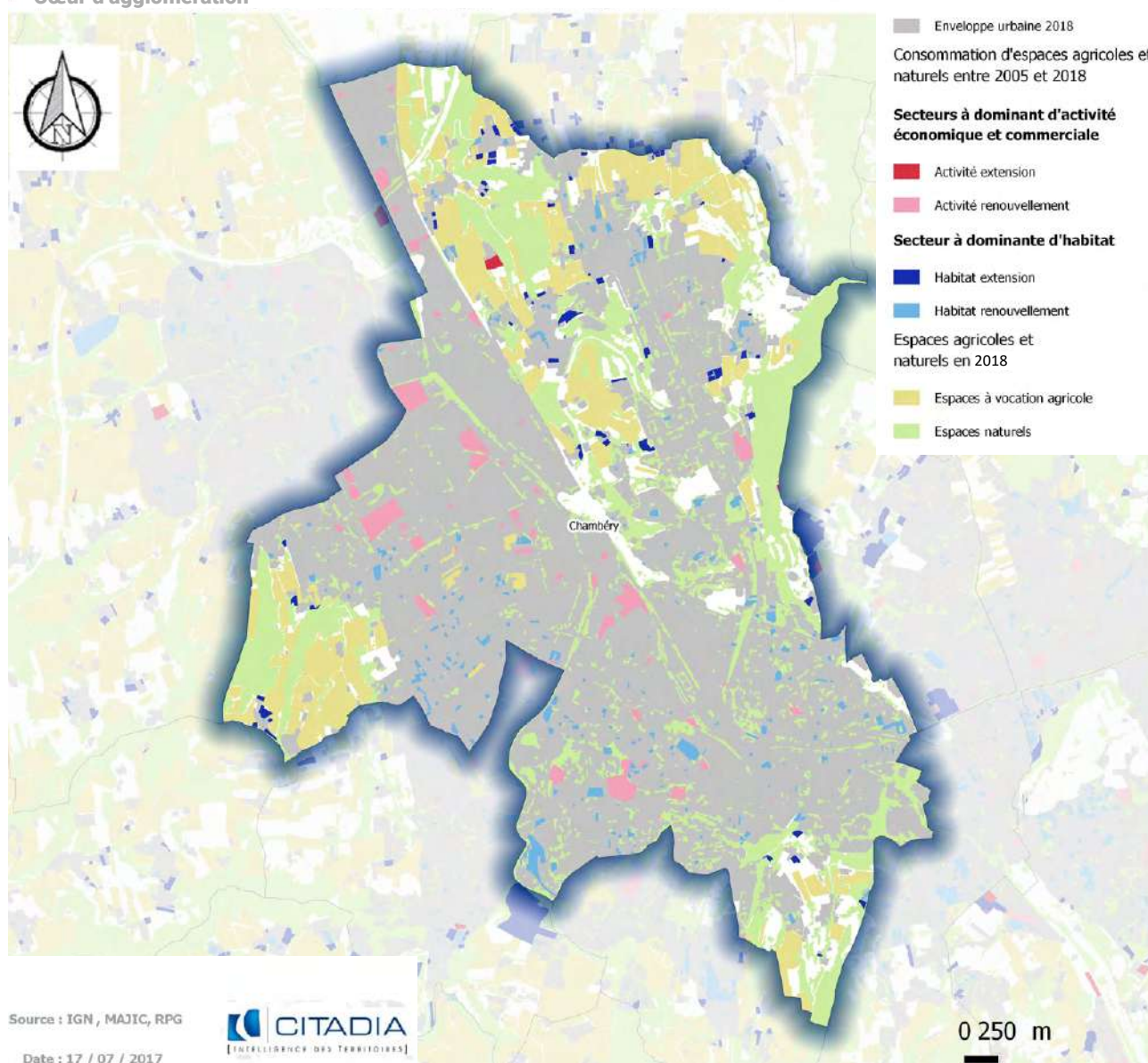


À RETENIR :

Le bilan de la consommation foncière en extension urbaine à vocation dominante d'habitat s'élève à 186 ha entre 2005 et 2018. 2 500 logements ont été construits sur ces 186 ha, soit une densité moyenne de l'ordre de 15 logements / ha environ et de 750 m² par logement construit à l'échelle des 38 communes sur la période.

Artificialisation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

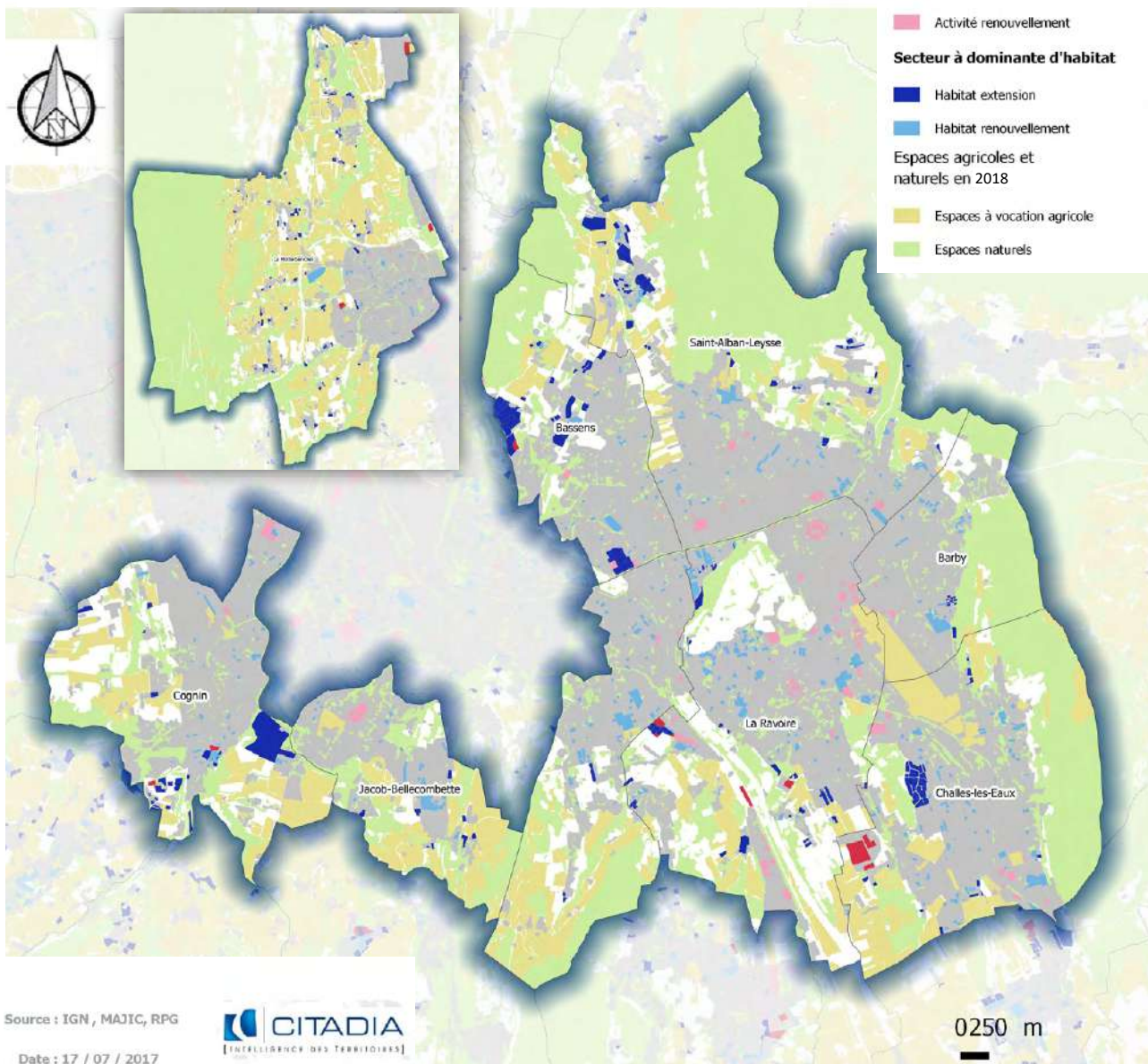
Cœur d'agglomération



Chambéry (1 commune)	Consommation d'espaces activités (ha)	Consommation d'espaces habitat (ha)	Consommation totale (ha)	Dont activités (%)	Dont habitat (%)	Consommation totale (%)
Extension	1,34	11,70	13,04	3%	29%	14%
Renouvellement	48,78	28,88	77,65	97%	71%	86%
Total Chambéry	50,12	40,58	90,69	100%	100%	100%

Artificialisation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

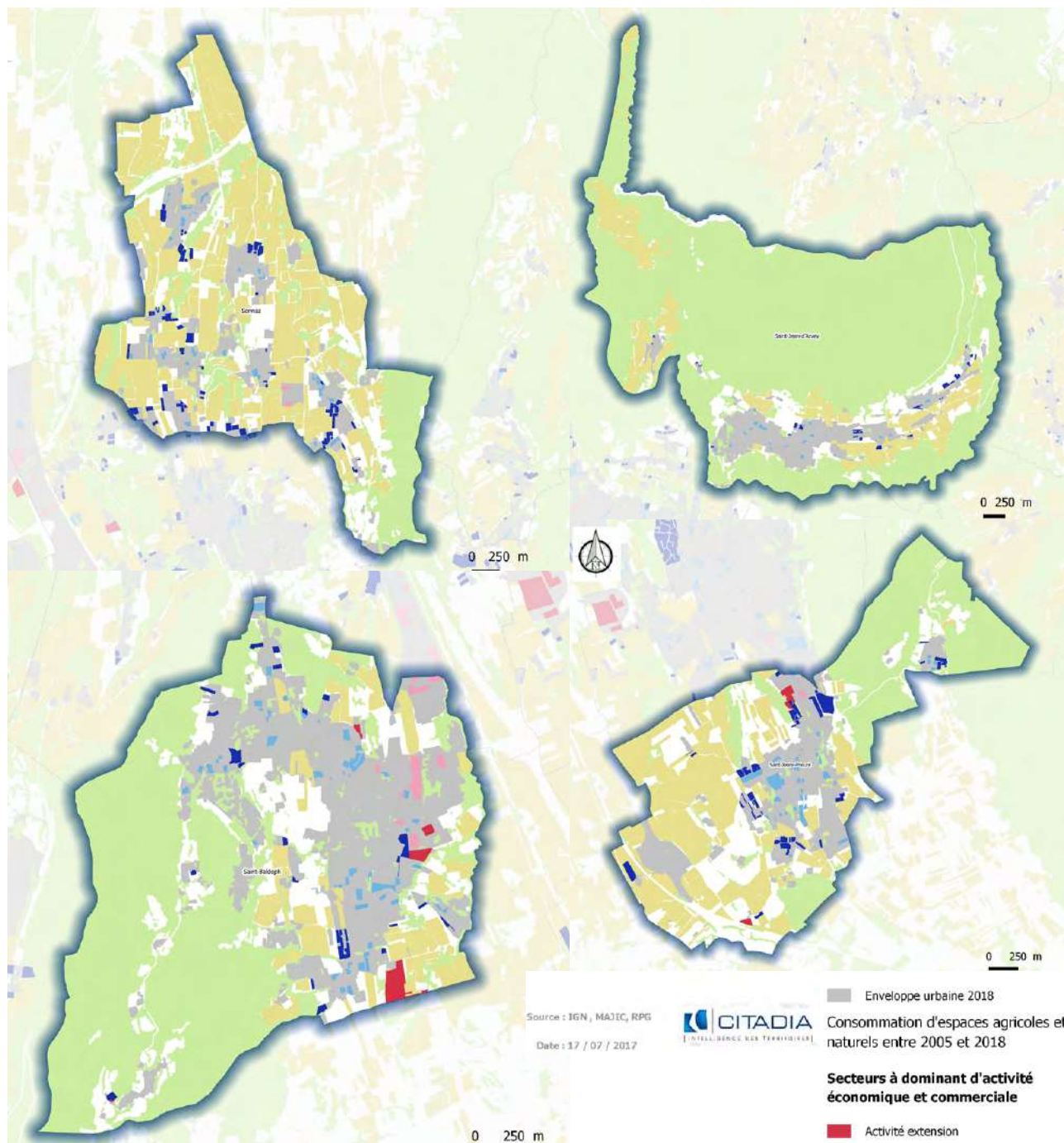
Communes urbaines



Communes urbaines (9 communes)	Consommation d'espaces activités (ha)	Consommation d'espaces habitat (ha)	Consommation totale (ha)	Dont activités (%)	Dont habitat (%)	Consommation totale (%)
Extension	52,79	36,84	89,63	49,5%	38%	44%
Renouvellement	53,82	59,00	112,82	50,5%	62%	56%
Total Communes urbaines	106,61	95,84	202,44	100%	100%	100%

Artificialisation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

Communes d'entrée d'agglomération



Communes d'entrée d'agglomération (4 communes)	Consommation d'espaces activités (ha)	Consommation d'espaces habitat (ha)	Consommation totale (ha)	Dont activités (%)	Dont habitat (%)	Consommation totale (%)
Extension	11,20	24,77	35,97	50%	63%	58%
Renouvellement	11,40	14,73	26,13	50%	37%	42%
Total Communes d'entrée d'agglomération	22,60	39,5	62,11	100%	100%	100%

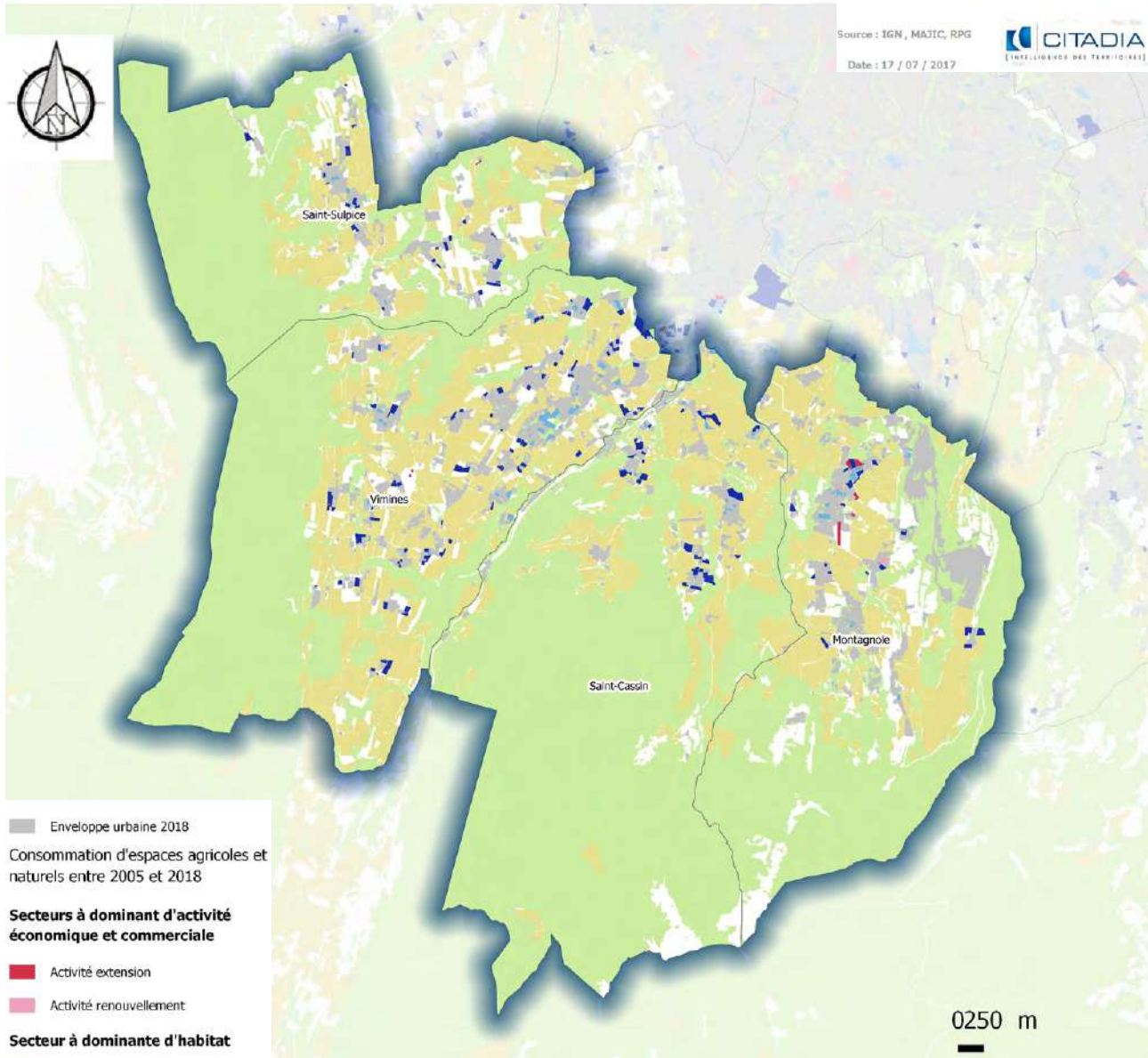
Artificialisation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

Espace Piémont

Source : IGN, MAJIC, RPG

CITADIA
[INTELLIGENCE DES TERRITOIRES]

Date : 17 / 07 / 2017



Enveloppe urbaine 2018

Consommation d'espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

Secteurs à dominante d'activité économique et commerciale

Activité extension

Activité renouvellement

Secteur à dominante d'habitat

Habitat extension

Habitat renouvellement

Espaces agricoles et naturels en 2018

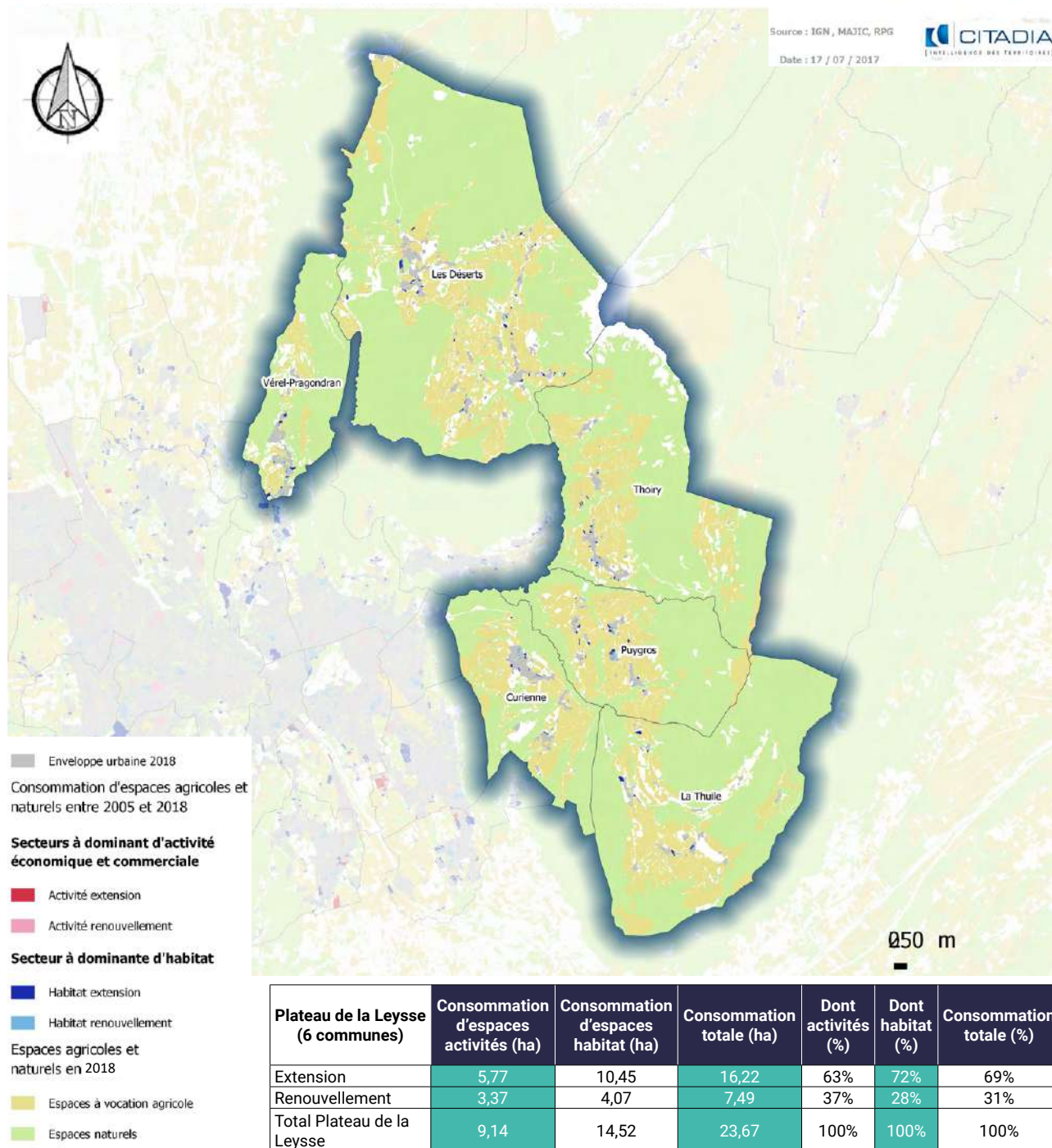
Espaces à vocation agricole

Espaces naturels

Piémont de Chartreuse (4 communes)	Consommation d'espaces activités (ha)	Consommation d'espaces habitat (ha)	Consommation totale (ha)	Dont activités (%)	Dont habitat (%)	Consommation totale (%)
Extension	11,83	24,91	36,74	88%	66%	72%
Renouvellement	1,67	12,80	14,47	12%	34%	28%
Total Piémont de Chartreuse	13,5	37,71	51,21	100%	100%	100%

Artificialisation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

Plateau de la Leysse



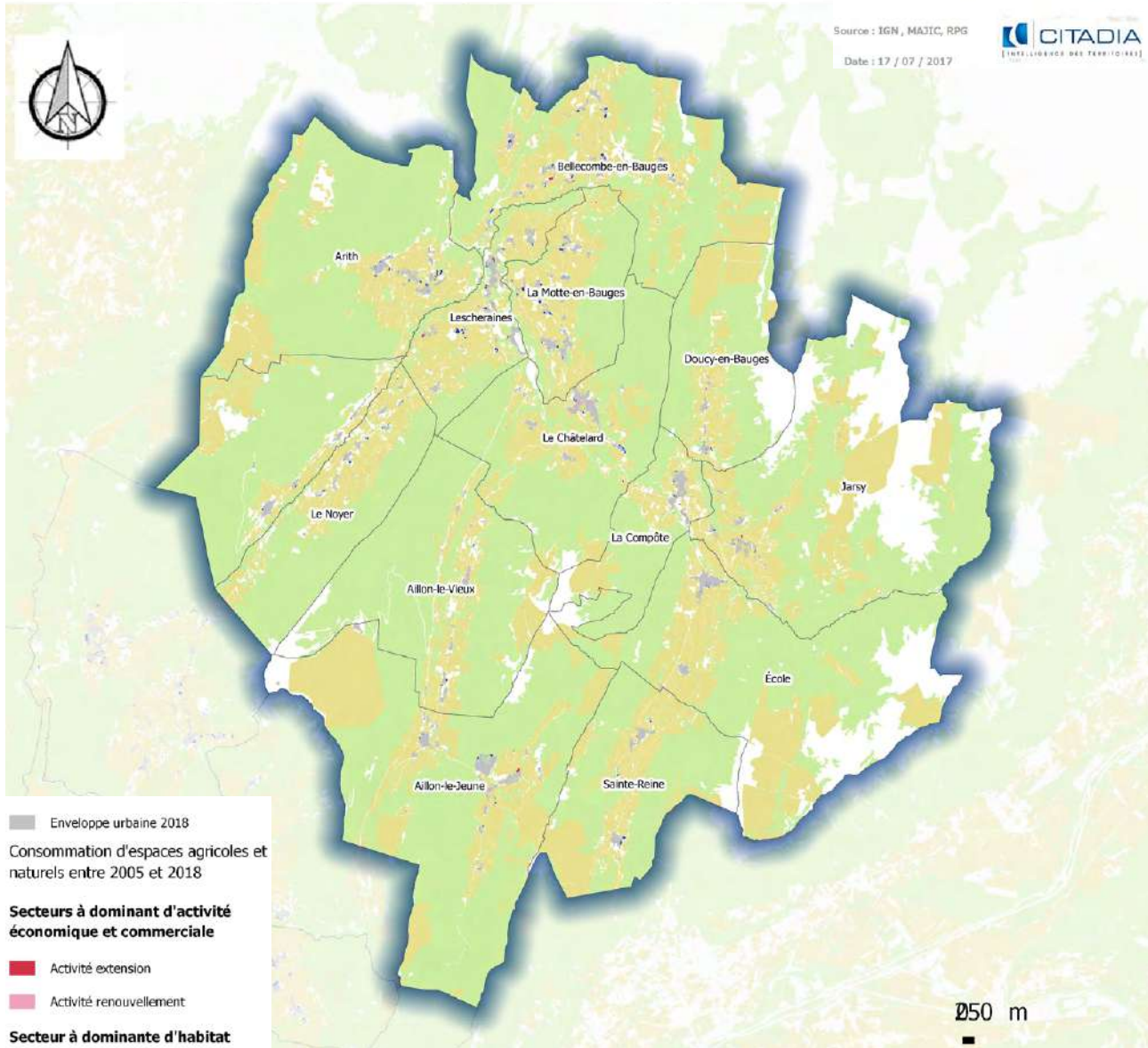
Artificialisation des espaces agricoles et naturels entre 2005 et 2018

Cœur des Bauges

Source : IGN, MAJIC, RPG

Date : 17 / 07 / 2017

CITADIA
[INSTITUT NATIONAL DES TERRITOIRES]



Cœur des Bauges (4 communes)	Consommation d'espaces activités (ha)	Consommation d'espaces habitat (ha)	Consommation totale (ha)	Dont activités (%)	Dont habitat (%)	Consommation totale (%)
Extension	3,68	15,47	19,15	48%	72%	66%
Renouvellement	3,98	6,03	10,01	52%	28%	34%
Total Cœur des Bauges	7,66	21,50	29,15	100%	100%	100%

Organisation urbaine et typologies bâties

Une mosaïque de morphologies urbaines

Le territoire Grand Chambéry se caractérise aujourd'hui par une **grande diversité de formes urbaines**, qui témoigne d'une urbanisation par étapes à l'origine d'une forte séparation des fonctions urbaines résidentielles, économiques, commerciales et d'équipement à l'échelle du territoire. Le territoire est donc confronté à un paysage urbain **globalement hétérogène**, marqué par de nombreux effets de ruptures et à une mixité peu perceptible dans les pratiques quotidiennes du territoire.

Développé historiquement autour de la **ville-centre chambérienne**, le tissu urbain de l'agglomération s'est progressivement étendu au nord puis au sud de la cluse sous forme d'opérations de lotissement et d'habitat collectif. Ce **modèle d'urbanisation concentrique** a entraîné le rattrapage progressif des centres-anciens et le développement d'un **continuum urbain** structuré nord-sud de part et d'autre de la VRU, qui s'étend depuis plusieurs années jusqu'aux bourgs d'entrées d'agglomération.

L'organisation du cœur urbain s'articule par ailleurs autour des **centres-villes des communes urbaines** qui occupent un statut de centralité de proximité grâce à une offre d'équipements étoffée et d'une succession de tissus résidentiels denses et d'espaces d'activités économiques et commerciales.

Les communes du **Plateau de la Leysse et du Cœur des Bauges** se caractérisent par une **urbanisation relativement groupée** autour de centres-bourgs et de villages ruraux compacts. Les communes du **Piémont de Chartreuse** accueillent aujourd'hui une **trame urbaine et rurale plus diffuse**, marquée par la prédominance de hameaux anciens et de secteurs de développement pavillonnaire récents.

Cette organisation urbaine singulière, fortement influencée par le **contexte topographique et les logiques d'accessibilité routière**, signale aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de **perméabilité et de qualité urbaine, de mixité fonctionnelle et de mobilité des ménages, dans un contexte de développement urbain de plus en plus contraint.**



Centre-ville de Chambéry



Centre-ville des communes urbaines



Centre-bourg



Hameau



Zones d'activités économiques et commerciales



Infrastructures touristiques et équipements

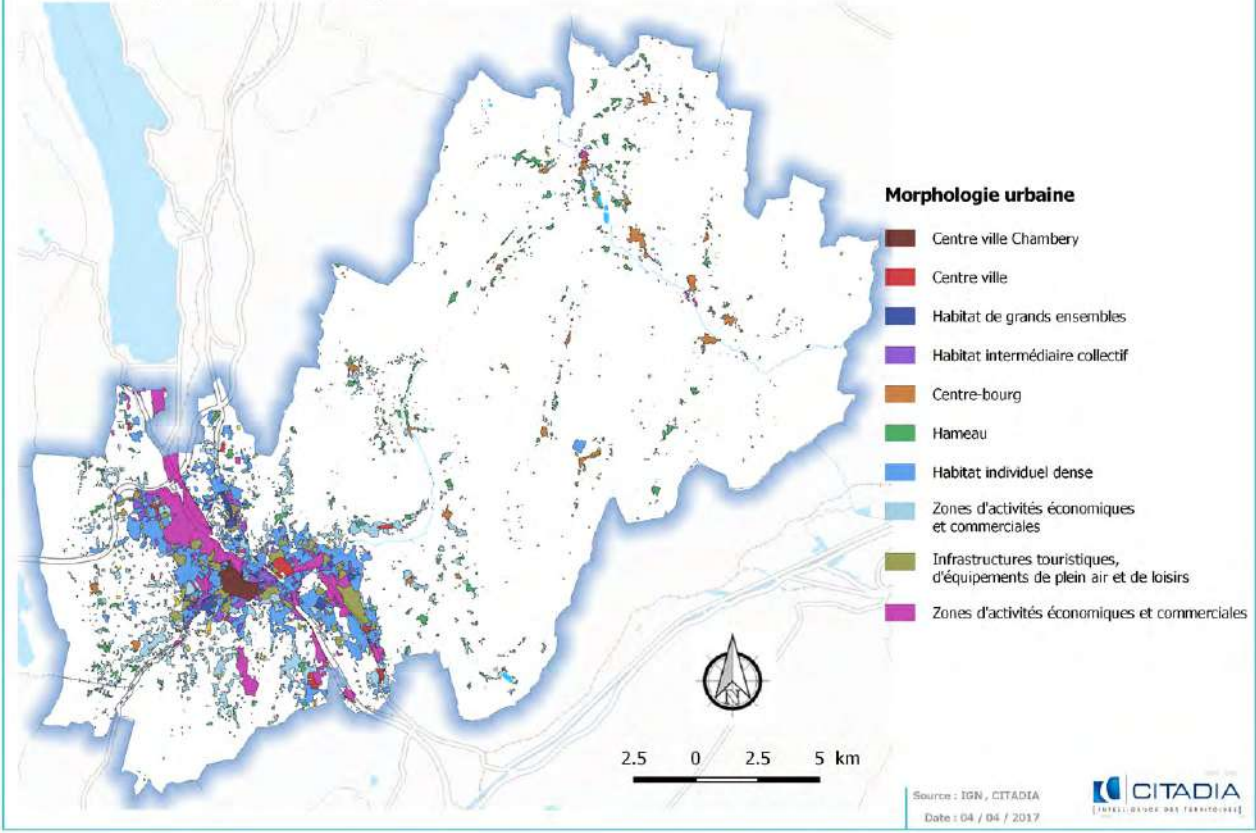


Habitat individuel dense / de faible densité

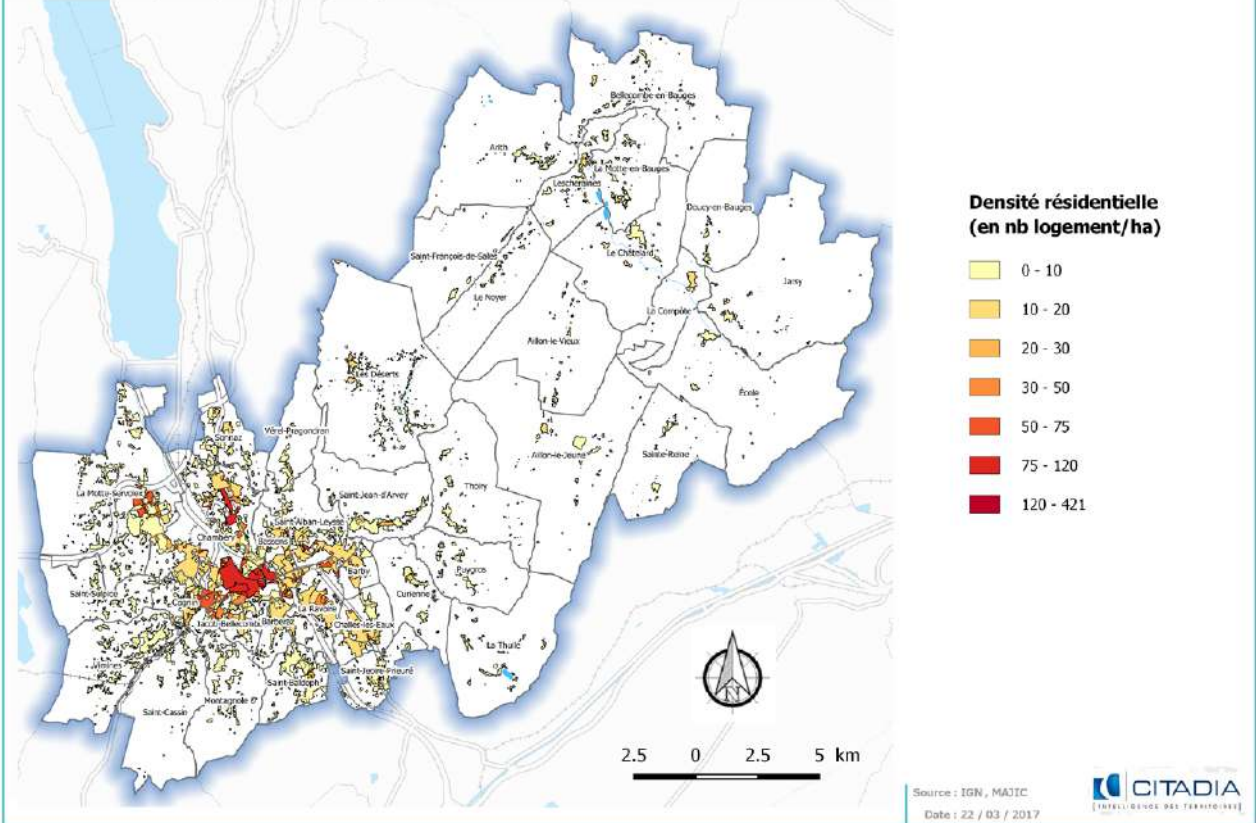


Zones d'activités économiques et commerciales

Morphologie urbaine
PLUI HD - Grand Chambéry



Densité résidentielle par morphologie urbaine
PLUI HD - Grand Chambéry



Formes urbaines et densité

Les centre-villes et centre-bourgs

Définition

Ensemble urbain ou rural qui correspond généralement au centre historique ou à la centralité fonctionnelle actuelle de la commune.

Caractérisé par une densité importante de constructions et une mixité des fonctions urbaines, le bâti y est majoritairement situé à l'alignement des voies et sur les 2 limites séparatives latérales.

Les centres-bourgs accueillent généralement les équipements municipaux (mairie, écoles, cimetières...), et religieux (églises) et regroupent une ou plusieurs aménités urbaines de proximité (commerces et services).

Sur le territoire, trois typologies de centralité urbaine sont identifiées : le centre-ville de Chambéry, le centre-ville des communes urbaines et les centre-bourg, apparentés aux chef-lieu des communes du Cœur des Bauges, du Plateau de la Lysse et du Piémont de Chartreuse.



Centre-ville de Chambéry



Centre-ville des communes urbaines



Centre-bourg



	Coefficient d'emprise au sol moyen	Surface moyenne des parcelles (m²)	Densité logement/ha moyenne en 2015)
Communes urbaines	16%	575	23
Communes entrées d'agglomération	13%	681	18
Piémont de Chartreuse	11%	1 012	4
Cœur des Bauges	17%	429	9
Plateau de la Lysse	17%	487	9

Les hameaux

Définition

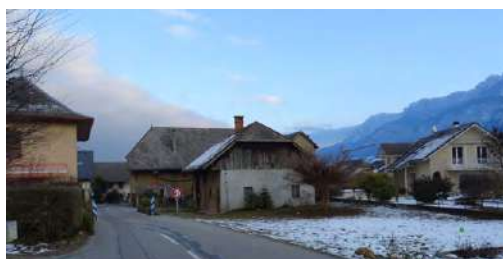
Noyau d'habitat ancien caractérisé par une certaine densité et un regroupement des constructions autour d'un bâtiment agricole, parfois d'un espace public ou collectif.

Le bâti y est souvent de grande dimension (anciennes bâtisses de grands volumes) situé à l'alignement sur voies et emprises publiques mais la densité est généralement plus faible que dans le centre-bourg. Les hameaux accueillent parfois des équipements publics de proximité (mairie, école, salle des fêtes, etc.) ou religieux (églises).





Hameau, Puygros



	Coefficient d'emprise au sol moyen	Surface moyenne des parcelles (m ²)	Densité logement/ha moyenne en 2015)
Communes urbaines	12%	705	9
Communes entrées d'agglomération	15%	450	9
Piémont de Chartreuse	11%	741	5
Cœur des Bauges	17%	341	8
Plateau de la Leyse	15%	407	9

L'habitat de grands ensembles

Définition

Ensembles d'habitat collectif développés dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble et caractéristique des modes d'aménagement des années 1960 à 1980. Les espaces verts et parkings, souvent placés en pied d'immeuble font partie intégrante de ces quartiers de grands ensembles caractérisés par un grand nombre de logements et une forme urbaine de tour et de barre sur d'importants tènements fonciers et en rupture avec la morphologie des quartiers avoisinant.



	Coefficient d'emprise au sol moyen	Surface moyenne des parcelles (m ²)	Densité logement/ha moyenne en 2015)
Chambéry Communes urbaines	17%	5 206	53

L'habitat intermédiaire collectif

Définition

Ensembles de logements collectifs ou intermédiaires regroupés en immeubles et caractérisés par leur intégration au fonctionnement de tissus urbains anciens (centre-bourg notamment) ou plus récents.

L'habitat intermédiaire se caractérise par la présence d'un accès individuel au logement, d'un espace extérieur privatif et par une hauteur maximale à R+3.



	Coefficient d'emprise au sol moyen	Surface moyenne des parcelles (m ²)	Densité de logement/ha moyenne en 2015
Communes urbaines	15%	2 409	47
Communes entrées d'agglomération	4%	1 992	7
Plateau de la Leysse	13%	1 589	113

L'habitat individuel

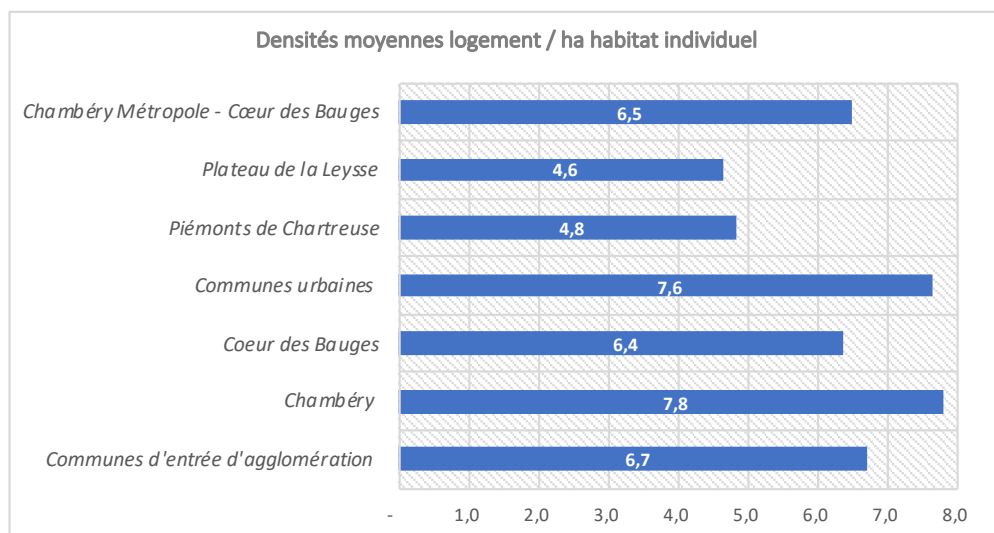
Définition

Tissu d'habitat pavillonnaire composé de maisons individuelles développées dans le cadre de procédures d'aménagement d'ensemble de type lotissement (habitat individuel groupé/dense) ou hors procédure / en PC individuel (habitat individuel de densité faible à moyenne).



Habitat pavillonnaire en seconde couronne d'agglomération, Bassens.

	Coefficient d'emprise au sol moyen	Surface moyenne des parcelles (m²)
Chambéry		
Au sein du périmètre de 1 000 m		
Habitat individuel dense	15%	578
Habitat individuel peu dense	8%	2 103
Hors périmètre de 1 000 m		
Habitat individuel dense	11%	578
Habitat individuel peu dense	6%	3 974
Communes urbaines		
Au sein du périmètre de 500 m		
Habitat individuel dense	11%	540
Habitat individuel peu dense	9%	2 022
Hors périmètre de 500 m		
Habitat individuel dense	10%	576
Habitat individuel peu dense	9%	1 136
Communes entrées d'agglomération		
Au sein du périmètre de 300 m		
Habitat individuel dense	7%	689
Habitat individuel peu dense	17%	582
Hors périmètre de 300 m		
Habitat individuel dense	9%	672
Habitat individuel peu dense	8%	974
Cœur des Bauges		
Habitat individuel dense	7%	696
Habitat individuel peu dense	17%	638
Piémont de Chartreuse		
Habitat individuel dense	7%	879
Habitat individuel peu dense	9%	1 163
Plateau de la Leysse		
Habitat individuel dense / peu dense	9%	863



Potentiel de densification et de mutation des espaces urbanisés

L'analyse du potentiel de densification : méthodologie

L'analyse des capacités de densification de l'enveloppe urbaine vise à évaluer le potentiel de construction ou de remise sur le marché de logements nécessaires au développement du territoire sans consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles.

Compte-tenu de la diversité des espaces urbains qui composent le territoire de Grand Chambéry, l'analyse des capacités de densification et de mutation est réalisée sur la base de quatre critères :

1. Les **leviers permettant la densification** (démolition/reconstruction, comblement des densités creuses, division parcellaire...);
2. La **morphologie urbaine** du territoire dans la mesure où les capacités de densification ne sont pas les mêmes

dans le centre-ville de Chambéry que dans les secteurs pavillonnaires de la commune ;

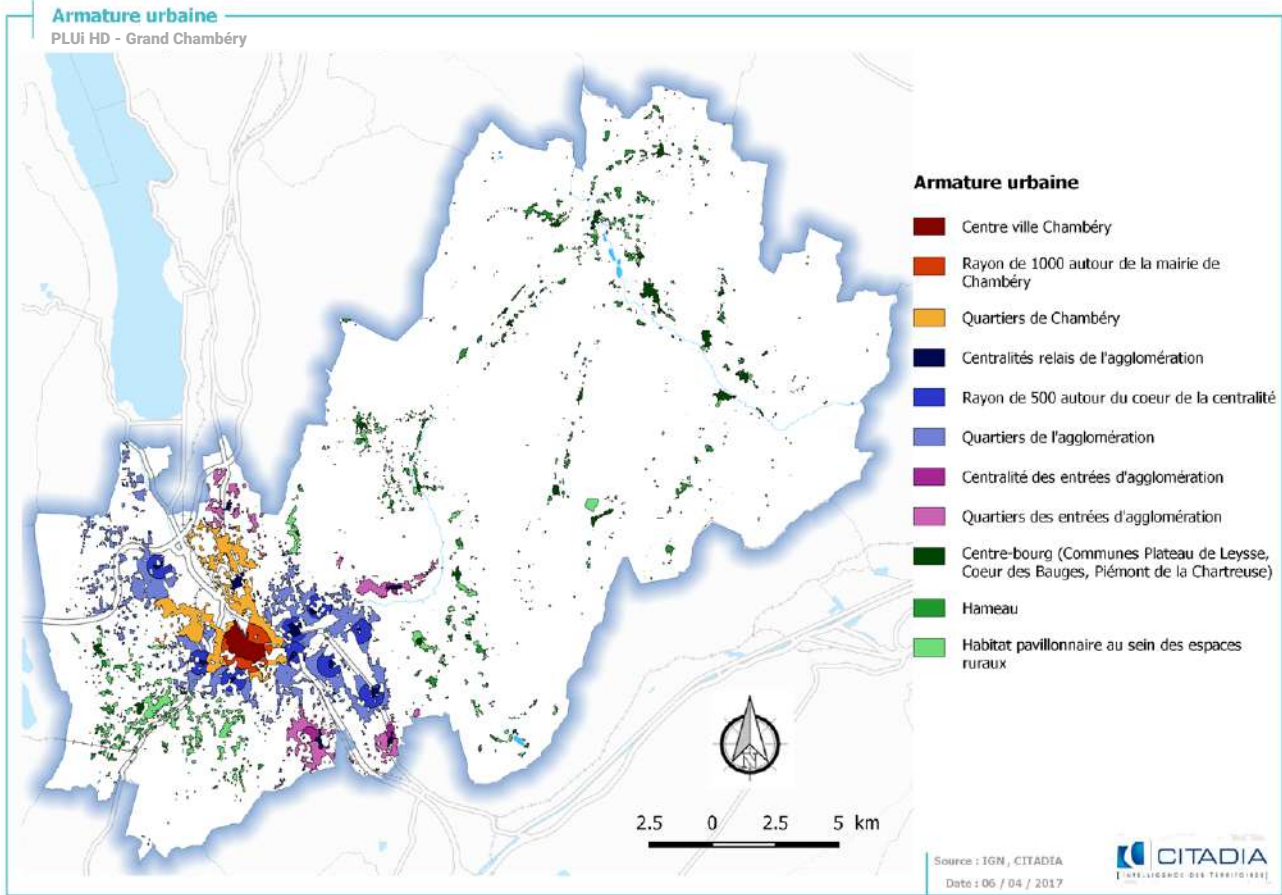
3. Les **secteurs du territoire** car au sein d'une même morphologie urbaine, les critères de densification ne sont pas les mêmes au sein des communes du Cœur des bauges qu'au sein des communes urbaines : une dent creuse de 350 m² au sein d'un tissu pavillonnaire dense de La Motte est potentiellement urbanisable alors qu'une dent creuse de 350 m² à la Compote ne l'est pas ou encore la démolition/reconstruction au Châtelard, n'est pas finançable alors qu'elle peut s'envisager dans les centralités des communes urbaines ;
4. L'**analyse fonctionnelle** en prenant en compte la proximité aux centralités du territoire (rayon de 1000 m autour du centre ville de Chambéry ; 500 m autour des centralités des villes d'agglomération 300 autour des bourgs des communes d'entrées d'agglomération).

Les leviers permettant la densification du tissu urbain

Leviers		Type d'intervention
1	Mobilisation logements vacants	Rénovation, réhabilitation, restructuration des logements : regroupement de petites unités de logements, division en plusieurs logements d'une grande maison individuelle, etc.
2	Renouvellement urbain	Démolition-reconstruction, extension de l'existant, surélévation, mutation des linéaires de garages, etc.
3	Constructions en dent creuse	Optimisation au coup par coup du tissu pavillonnaire sur des parcelles non bâties
4	Division parcellaire	Optimisation au coup par coup du tissu pavillonnaire sur des parcelles bâties potentiellement divisibles compte-tenu de leur surface ou de leur coefficient d'emprise au sol actuel (situation de sous-densité ou sous-occupation).

Les secteurs du territoire

Secteur	Commune / quartier
Chambéry et ses quartiers	Centre-ville, Chambéry-le-Vieux, Les Hauts de Chambéry, Bissy, Biollay, Laurier, Bellevue.
Communes urbaines	La Motte, Cognin, Jacob-Bellecombette, Barberaz, La Ravoire, Bassens, Saint-Alban-Laysse, Barby, Challes-les-Eaux.
Communes d'entrée d'agglomération	Sonnaz, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Baldoph, Saint-Jean D'Arvey.
Piémont de Chartreuse	Saint Sulpice, Vimines, Saint-Cassin, Montagnole.
Plateau de la Laysse	Curienne, La Thuile, Puygros, Thoiry, Les Déserts, Vérel Pragondran
Cœur des Bauges	Arith, Bellecombe-en-Bauges, La Motte-en-Bauges, Lescheraines, Doucy-en-Bauges, Le Châtelard, Le Noyer, Saint-Fraçois, Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Ecole, La Compote, Jarsy, Sainte-Reine.



L'analyse géographique et fonctionnelle du territoire doit permettre d'adapter les leviers de densification présentés ci-dessus aux spécificités locales en matière de morphologie et de formes urbaines (tableau ci-dessous).

Chaque levier de densification est ensuite analysé spécifiquement en fonction des secteurs et de l'armature urbaine :

Secteurs	Armature urbaine	Leviers de densification / mutation privilégiés
Chambéry et ses quartiers	- Secteur PSMV	- Logements vacants ou indignes
	- Quartier centre-ville	- Logements vacants - Renouvellement urbain
	- Les secteurs situés dans un isochrone de 20 mn à pied du centre-ville (mairie)	- Renouvellement urbain - Dents creuses - Division parcellaire
	- Les secteurs en dehors de l'isochrone	- Dents creuses - Division parcellaire
Communes urbaines	- Les centralités relais	- Logements vacants - Renouvellement urbain
	- Les secteurs situés dans un isochrone de 10 mn à pied des centralités relais	- Renouvellement urbain - Dents creuses - Division parcellaire
	- Les secteurs en dehors de l'isochrone	- Dents creuses - Division parcellaire
Communes d'entrée d'agglomération	- Les centres-bourgs	- Logements vacants - Renouvellement urbain - Dents creuses - Division parcellaire
	- Les secteurs situés dans un isochrone de 5mn à pied des centralités relais	- Dents creuses - Division parcellaire
	- Les secteurs en dehors de l'isochrone	- Dents creuses - Division parcellaire
Piémont de Chartreuse Plateau de la Lysse Cœur des Bauges	- Centre-bourgs	- Logements vacants
	- Hameaux	- Logements vacants
	- Habitat pavillonnaire	- Dents creuses - Division parcellaire

Analyse de la mobilisation des logements vacants

L'analyse de la mobilisation de la vacance est importante au sein du centre-ville de Chambéry (quartiers de faubourg et secteur PSMV notamment) et des centres bourgs du territoire. En effet ces secteurs sont constitués d'un parc de logements anciens comportant de nombreux logements vacants.

Le centre-ville de Chambéry concentre une part importante de logements vacants et de logements potentiellement indignes.

En effet les trois secteurs associés au centre ville ont une part de logements vacants supérieure à 10%. Il s'agit donc d'un potentiel important à ré-investir permettant à la fois de redynamiser le centre ville et de limiter le besoin en nouveaux logements en construction neuve.

Les centralités des communes urbaines et des communes d'entrée agglomération ne concentrent pas ou peu de logements vacants. En cours de constitution autour des petits noyaux historiques, ces centralités sont surtout composées de

logements récents.

Enfin au sein des secteurs ruraux, une différence importante ressort de l'analyse entre les communes de piémont de la Chartreuse et celles du massif des Bauges. **Les communes du Cœur des Bauges connaissent une problématique de vacance au sein des centres bourgs et des hameaux** (aux alentours de 10%), contrairement aux communes de la Chartreuse qui connaissent une vacance quasi-nulle.

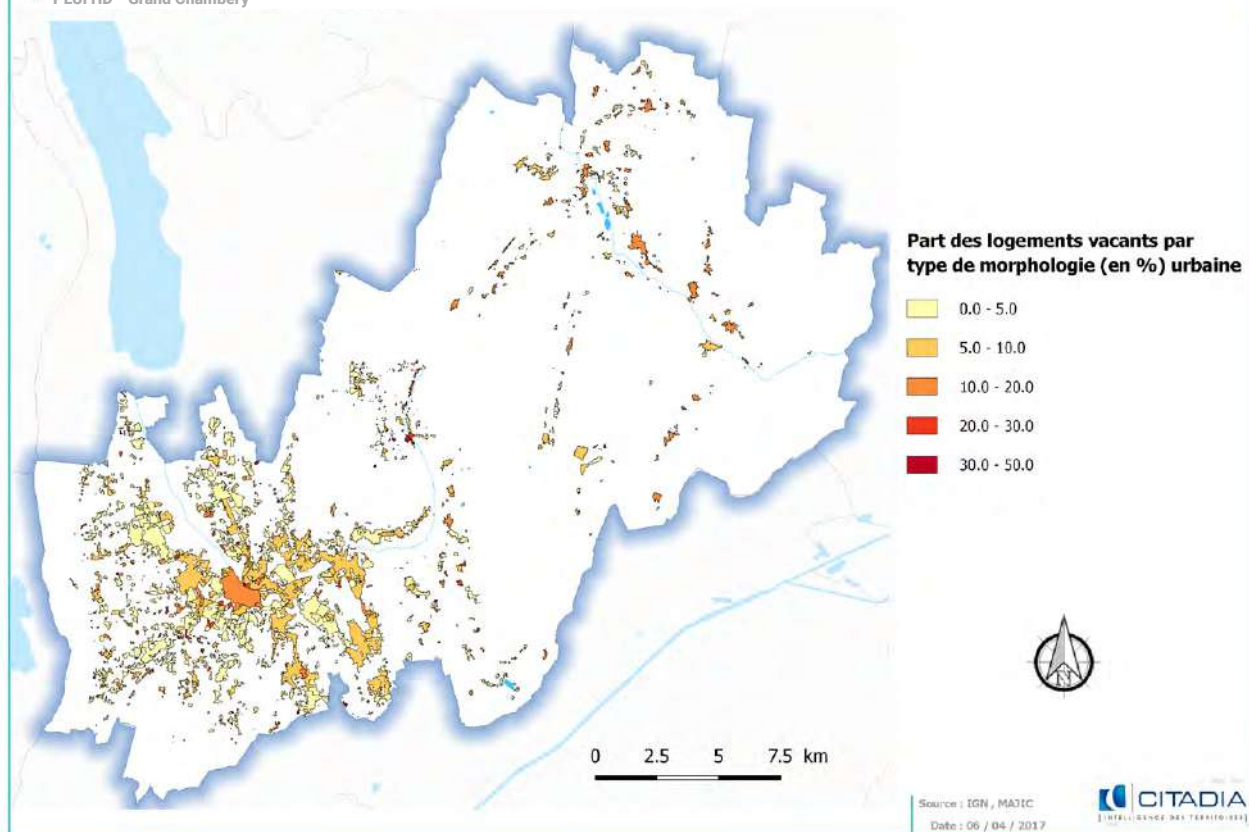
Un potentiel de réinvestissement du parc de logements vacants estimé à l'appui de 2 hypothèses :

- > Une première hypothèse visant à réduire de 620 le nombre de logements vacants à horizon PLUi ;
- > Une seconde haute visant à réduire de plus de 1 250 le nombre de logements vacants.

Secteurs	Morphologie urbaine	Taux de logements vacants en 2015	Nombre de logements vacants	Hypothèse de réinvestissement n°1		Hypothèse de réinvestissement n°2	
Chambéry et ses quartiers	PSMV	15,6%	335	10,0%	120	8,0%	163
	Centre-ville	17,8%	81	15,0%	13	11,0%	31
	Habitat de faubourg	10,6%	2088	8,5%	408	6,0%	902
	Centralité des Hauts de chambéry	7,3%	118	7,0%	4	6,0%	20
	Total (% de mobilisation et nombre)		2622	21%	546	43%	1117
Communes urbaines	Centres-villes	6,3%	103	6,0%	5	6,0%	5
Communes d'entrée d'agglomération	Centres-bourgs	4,6%	30	4,6%	0	4,6%	0
Cœur des Bauges	Centre-bourgs	10,8%	152	8,5%	32	6,5%	60
	Hameaux	11,1%	175	9,0%	34	7,0%	65
	Total (% de mobilisation et nombre)		327	20%	66	38%	125
Plateau de la Leysse	Centre-bourgs	11,5%	0	9,0%	8	7,0%	14
	Hameaux	7,5%	0	7,5%	4	6,0%	13
	Total (% de mobilisation et nombre)		0	12%	12	27%	27
Piémont de Chartreuse	Centre-bourgs	6,5%	5	6,5%	0	6,5%	0
	Hameaux	4,0%	12	4,0%	0	4,0%	0
	Total (% de mobilisation et nombre)		17	0%	0	0%	0

Localisation des logements vacants

PLUI HD - Grand Chambéry



L'analyse du potentiel de renouvellement urbain

Le centre ville de Chambéry et ses abords immédiats sont composés majoritairement de tissus urbains relativement denses (densité comprise entre 30 et 120 logements/ha). Néanmoins, à l'est du centre un secteur d'habitat pavillonnaire peu dense existe (environ 10 logements/ha et pose la question d'une mutation de ce tissu urbain situés à moins de 15 minutes à pied de la mairie. **Par ailleurs, le projet d'éco-quartier Vétrotex**, situé sur un ancien tènement industriel à proximité directe du centre-ville représente aujourd'hui une **opportunité majeure en matière de renouvellement et d'intensification urbaine** pour Chambéry et, plus largement, pour l'ensemble de l'agglomération.

Au sein des communes urbaines de l'agglomération, la question d'une intensification urbaine dans ou aux abords de la centralité se pose réellement. En effet les densités sont comprises entre 10 et 50 logements par ha en fonction des communes. Comportant d'important espaces d'équipements, ces centralités doivent monter en densité pour jouer un rôle plus affirmé au sein du tissu urbain de l'agglomération. Les périmètres de 500 m doivent tendre vers une densité moyenne de 30 logements par hectare pour permettre l'accueil de commerces et de services et donc de jouer le rôle de centralités dans les usages des habitants du cœur urbain.

L'analyse projets urbains récents ou en cours au sein des centralités des communes urbaines révèle que Barberaz, la Ravoire ou encore Challes-les-Eaux ont déjà engagé un processus de développement ou de recréation de leur centre-ville, alors que les communes comme Bassens, Saint-Alban-Leyse ou encore Barby ont de réelles capacités de densification en accompagnement des dynamiques du centre-ville.



ZAC Valmar, La Ravoire : un projet de restructuration urbaine d'ampleur en centre-ville : démolition du centre commercial, redéploiement du tissu d'équipements, redéfinition du maillage d'espaces publics et du sens de circulation, programmation mixte.

Surface : 10 ha ;
Programmation : de 87 000 m² SdP, +/- 1 000 logements, +/- 20 cellules commerciales en RDC.



ZAC Centre, Barberaz : un projet de création d'une centralité urbaine majeure.

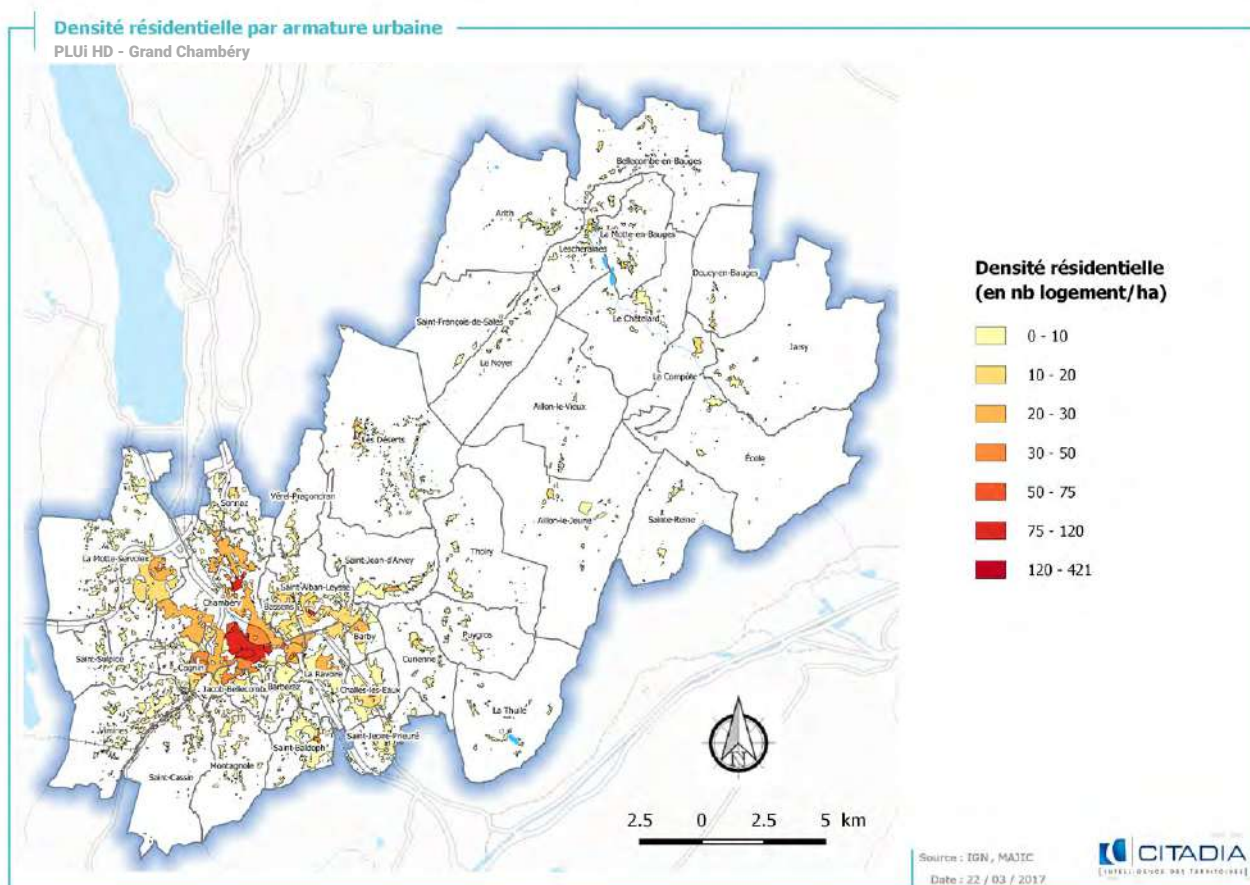
Surface : 4 ha
Programmation : 158 logements, +/- 1 500 m² de surfaces commerciales et +/- 3 000 m² d'activités tertiaires.

L'analyse du potentiel de renouvellement urbain

La ville de Chambéry, le Grand Chambéry, l'État, la Banque des territoires, le groupe Action Logement, L'Agence Nationale de l'Habitat et le Département de la Savoie, ont signés le 29 septembre 2018 une convention pour la mise en place du projet action cœur de ville. Lancé par le gouvernement, le plan Action cœur de ville vise à favoriser le maintien ou le développement des fonctions commerciales et résidentielles dans les centres des villes moyennes, à travers une approche de revitalisation à 360 degrés. Sur la base du périmètre du centre ville, une ORT (Opération de revitalisation du territoire) a été créée. L'ORT vise une requalification d'ensemble du centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif.

Elle permet notamment :

- > De renforcer l'attractivité commerciale par une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques
- > De favoriser la réhabilitation de l'habitat à travers l'accès prioritaires aux aides de l'Anah et de faire bénéficier les acquéreurs de biens immobiliers existants, d'incitations fiscales (dispositif Denormandie) à la rénovation en vue de les mettre en location
- > Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux à travers le Permis d'innover et le Permis d'aménager multi-site
- > De mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption



L'armature urbaine de l'agglomération

Une armature urbaine qui s'appuie sur la diversité des infra-territoires de l'agglomération

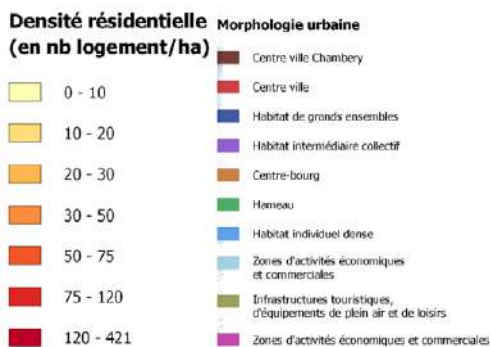
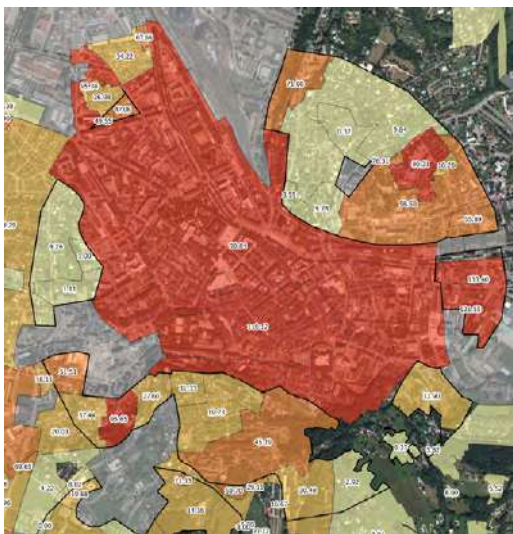
En complément du découpage des 38 communes de Grand Chambéry en 6 infra-territoires, l'analyse de l'armature urbaine de l'agglomération s'appuie sur une analyse infra-communale permettant de mettre en évidence les différents pôles de vie, de rayonnement et d'attractivité à l'échelle du territoire.

Armature Urbaine	Communes ou secteurs concernés
Centre-ville	Chambéry
Centralités relais de l'agglomération	Chambéry le Haut Bassens RD 1006 (plaine active)
Pôles d'équipement des communes urbaines	Espaces de centralité des communes urbaines : La Motte-Servolex Cognin Jacob-Bellecombette Barberaz La Ravoire Bassens Saint-Alban-Laysse Barby Challes-les-Eaux
Bourgs structurants	Espaces de centralité des communes périurbaines et rurales : Saint-Jeoire-Prieuré Saint-Baldoph Saint-Jean d'Arvey Vimines Lescheraines

Armature Urbaine	Communes ou secteurs concernés
Villages ruraux	Espaces de centralité des autres communes rurales : Saint-Sulpice Montagnole Saint-Cassin Sonnaz La Thuile Puygros Thoiry Curienne Les Déserts (chef-lieu) 12 communes du Cœur des Bauges
Villages touristiques structurants	La Féclaz
Villages touristiques	Aillon 1000

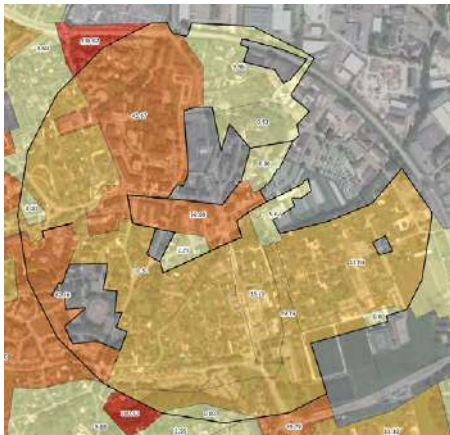
Potentiel de densification et de mutation des espaces urbanisés

Le périmètre de 1 000 m autour du centre-ville de Chambéry (hôtel de ville)



Les périmètres de 500 m autour des centralités relais des communes urbaines

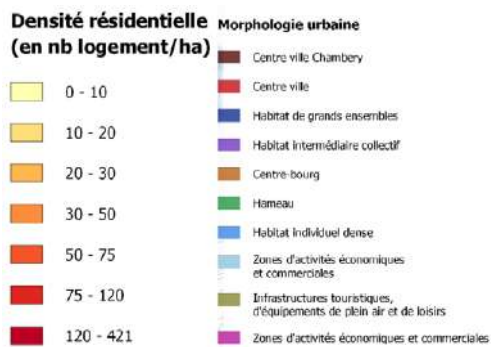
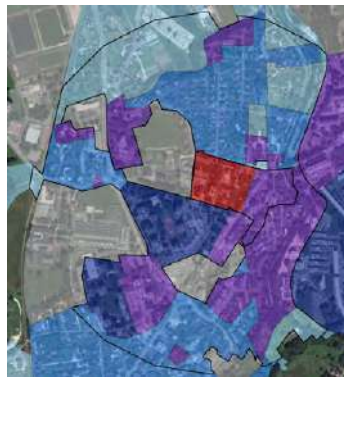
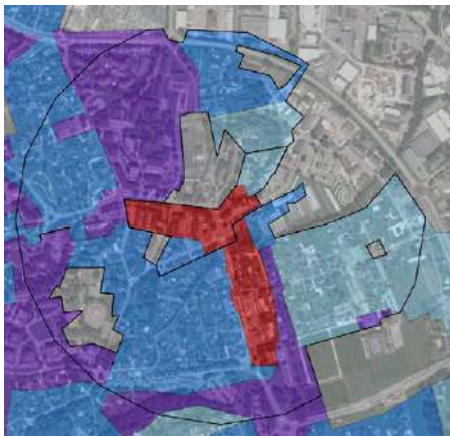
La Motte-Servolex



Cognin



Jacob



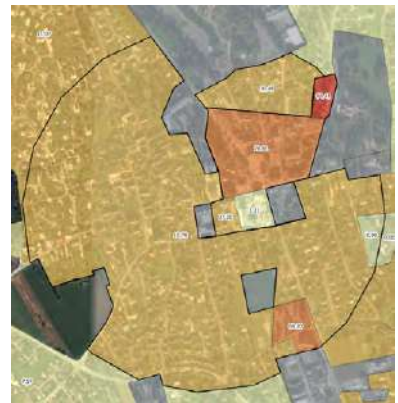
La Ravoire



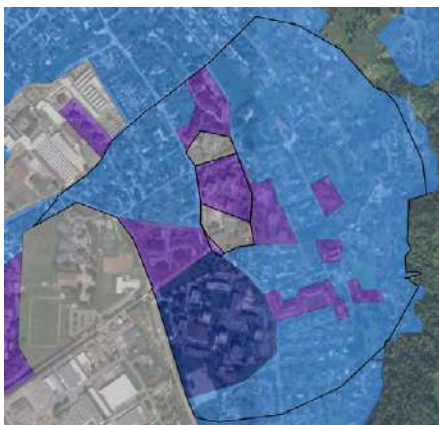
Barberaz



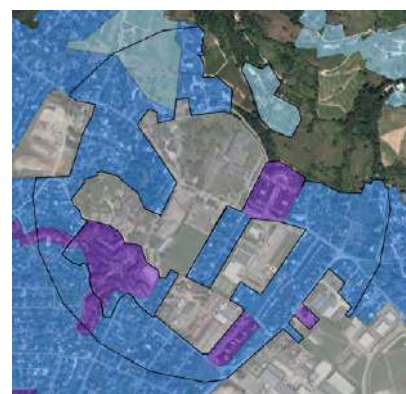
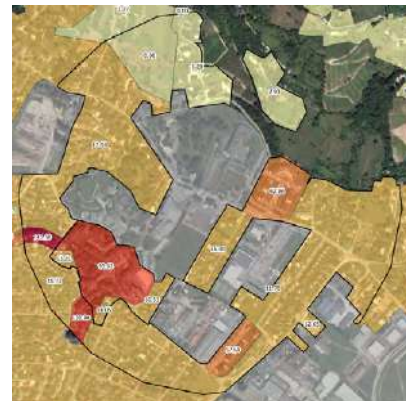
Challes-les-Eaux



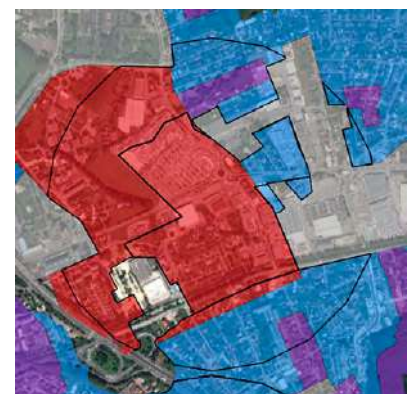
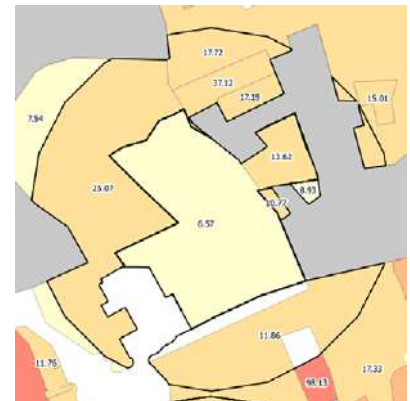
Barby



Saint-Alban Laysse



Bassens

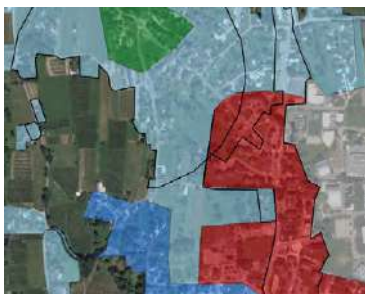
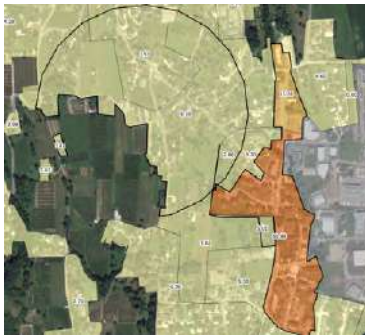




La plaine active de Bassens : un secteur stratégique de renouvellement urbain et de mutation commerciale aux portes de Chambéry.

Les périmètres de 300m autour des centralités du quotidien (communes d'entrée d'agglomération)

Saint-Baldoph



Saint-Jeoire-Prieuré



Saint-Jean-d'Arvey



Sonnaz

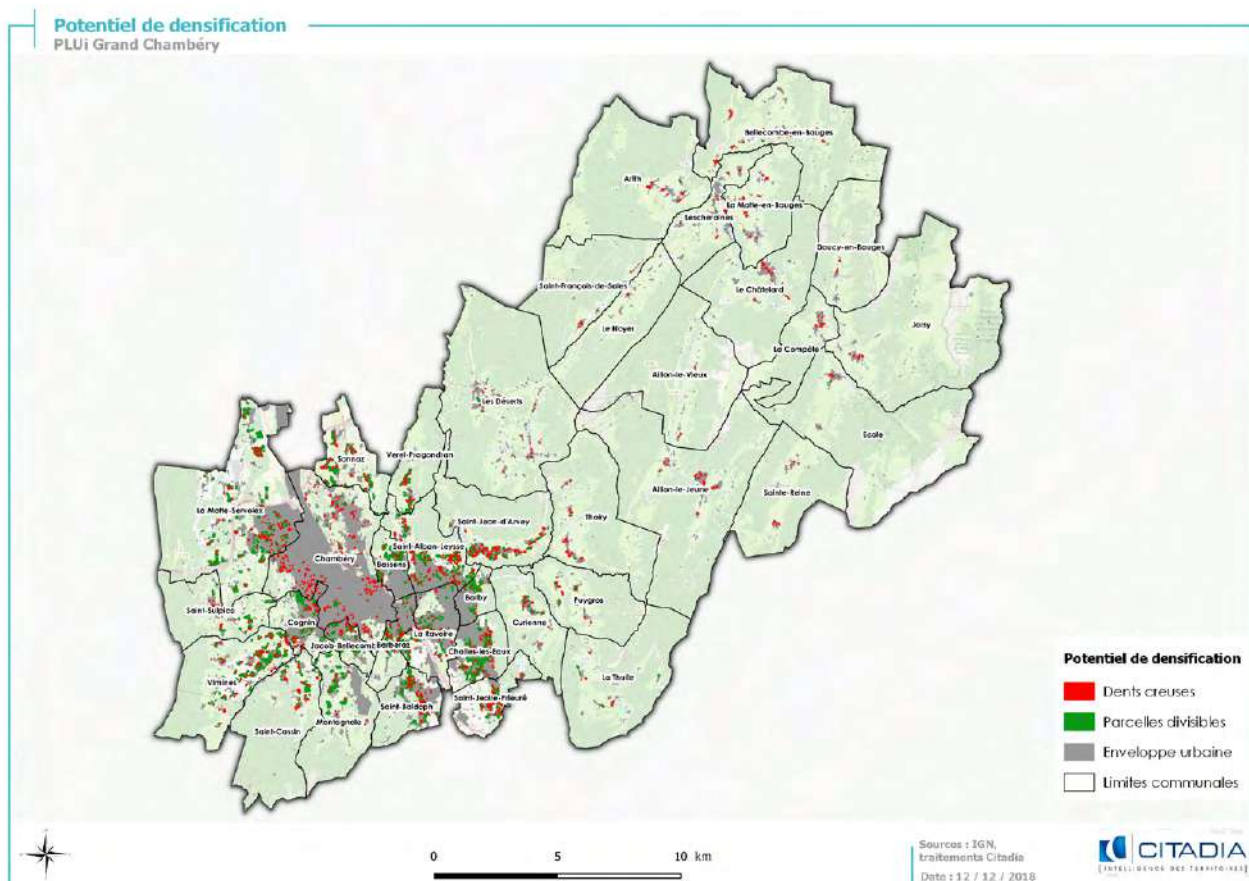


L'analyse des dents creuses et du potentiel de division parcellaire

Le travail de recensement des dents creuses a été réalisé sur la base de seuils de surfaces minimum pour les parcelles, déterminés en fonction des différents secteurs du territoire (exemple 300 m² dans le périmètre de 1 000 m autour de la mairie de Chambéry et 700 m² sur les communes du Piémont de Chartreuse).

En parallèle, le travail sur les divisions parcellaires s'appuie à la fois sur des seuils de taille de parcelles et à la fois sur le niveau de construction de la parcelle (prise en compte du coefficient d'emprise au sol). Le coefficient d'emprise au sol est majoré sur la base d'un buffer de 10 m autour de la maison afin de s'assurer de la capacité d'une parcelle à être divisible.

Répartition géographique des 623 ha potentiellement mobilisables au sein des zones urbaines (U) à vocation dominante d'habitat :



Ce que l'on retient - Thématique urbanisation

Atouts

- > Une dynamique de renouvellement urbain engagée depuis plusieurs années sur le territoire, notamment à Chambéry et les communes urbaines ;
- > Un potentiel d'évolution important en matière de densification et de mutation des espaces urbanisés du territoire ;
- > La mise en œuvre de projets urbains structurants en renouvellement urbain à Chambéry et certaines communes urbaines : opération Vétrotex à Chambéry, ZAC centre-ville à Challes-les-Eaux, ZAC centre à Barberaz, ZAC Valmar à La Ravoire, etc.

Faiblesses

- > Une consommation d'espaces agricoles et naturels qui reste importante depuis plusieurs années, notamment en première et seconde couronnes d'agglomération;
- > Une forte séparation des fonctions urbaines à l'origine de nombreux déplacements quotidiens, qui impacte aujourd'hui sur la qualité de vie des ménages
- > Des centralités urbaines globalement sous dimensionnées (sous-densité bâtie, vacance commerciale, vocation dominante habitat/équipement) et des centres-bourgs fragiles qui ne permettent plus toujours de répondre au besoin de proximité des ménages.

Opportunités

- > La montée en puissance d'une armature urbaine structurée et équilibrée en s'appuyant sur le centre-ville élargi de Chambéry, un maillage de centralité relais dans les communes urbaines et des centre-bourgs animés dans les communes rurales ;
- > Le mobilisation prioritaire du potentiel foncier situé à proximité des gares et arrêts de transports en commun urbain (structurants et locaux) dans un objectif d'articulation urbanisation / TC (chrono-aménagement) ;
- > La mobilisation du parc de logements vacants et l'intervention sur le parc ancien et/ou dégradé, notamment dans le secteur PSMV, le centre-ville élargi de Chambéry (quartiers de faubourgs) et les centre-bourgs des communes du Piémont de Chartreuse, du Plateau de la Leysse et des Bauges ;
- > La densification maîtrisée des secteurs d'habitat individuel et l'accompagnement aux nouveaux modèles d'habitat en milieu urbain, périurbain et rural : division parcellaire, rénovation des granges baujues, habitat intermédiaire, etc.
- > La définition de limites durables à l'urbanisation aux franges du cœur urbain et en limite des bourgs et hameaux ruraux ;
- > La mise en œuvre d'une stratégie foncière publique à long terme

Politiques publiques à poursuivre

- > L'endiguement du mitage grâce à la révision des documents d'urbanisme ;
- > La restructuration des centres-villes des communes urbaines : mutation des formes urbaines et densification, développement des formes de mixité urbaine, sociale et générationnelle, promotion de la nature en ville et des modes de déplacements alternatifs, valorisation des espaces publics, etc. ;
- > La mise en œuvre de projets d'aménagement mixtes et intégrant les principes du développement durable dans la conception de nouveaux quartiers : qualité des espaces publics, perméabilité et facilité de déplacements, performance énergétique, etc.

Risques

- > L'artificialisation des sols pour le développement de l'habitat qui pourraient se poursuivre en frange du cœur urbain ;
- > La pression urbaine et foncière et l'accentuation des difficultés de circulation et des conflits d'usages croissants entre les activités résidentielles, économiques et agricoles sur des espaces de plus en plus contraints qui pourraient: fragilisation du maraîchage, recul des espaces de nature en ville, difficultés d'installation pour les activités productives, mutation commerciale des espaces d'activités, etc.
- > La densification non maîtrisée des secteurs pavillonnaires ;
- > La perte de lisibilité du paysage urbain et des limites entre espaces urbains, agricoles et naturels, notamment à la périphérie des bourgs, hameaux et aux franges des communes urbaines ;
- > La dégradation de la qualité de vie et des conditions d'habitabilité du cœur urbain : dégradation de la qualité de l'air, saturation des axes de déplacements, sous représentation des espaces publics et éloignement des accès aux points de nature en ville, etc. ;
- > La dévitalisation des centres-villes et des centre-bourgs des piémonts de Chartreuse, du Plateau de la Leysse et du Cœur des Bauges, qui pourrait être engendrée par la poursuite de l'étalement à la périphérie du cœur urbain : vacance résidentielle et commerciale, difficultés d'entretiens du patrimoine architectural, etc.

2 – L'ORGANISATION URBAINE DU TERRITOIRE

INDICATEUR 6 : PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ZONES COMMERCIALES

L'armature économique et commerciale de l'agglomération

Une armature de parcs d'activités principalement concentrée en plaine

L'armature économique de l'agglomération est aujourd'hui structurée autour de plusieurs **espaces d'activités économiques**, majoritairement implantés du nord au sud du cœur d'agglomération et qui représentent aujourd'hui une surface totale cumulée de 830 ha, soit plus de 15% des espaces urbanisés du territoire. Le territoire de Grand Chambéry accueille aujourd'hui :

- > Des **parcs d'activités économiques (PAE) structurants**, à l'image du PAE de Bissy-Érier (245 ha), du PAE des Landiers (153 ha), le PAE de Barby/Challes-les-Eaux/La Ravoire (116 ha), qui se caractérisent par une importante mixité des fonctions économiques (industrie, logistique, artisanat, tertiaire) et commerciales et d'importantes surfaces non bâties potentiellement mutables ;
- > Des **espaces d'activités économiques locaux**, situés en seconde couronne d'agglomération et caractérisés par une vocation industrielle ou artisanale dominante, à l'instar de la pépinière de Côte-Rousse et des zones d'activités économiques des Châtaigniers (5,5 ha), de Vimines, de Lescheraines et de la Compôte.

Un contexte de raréfaction du foncier à vocation économique

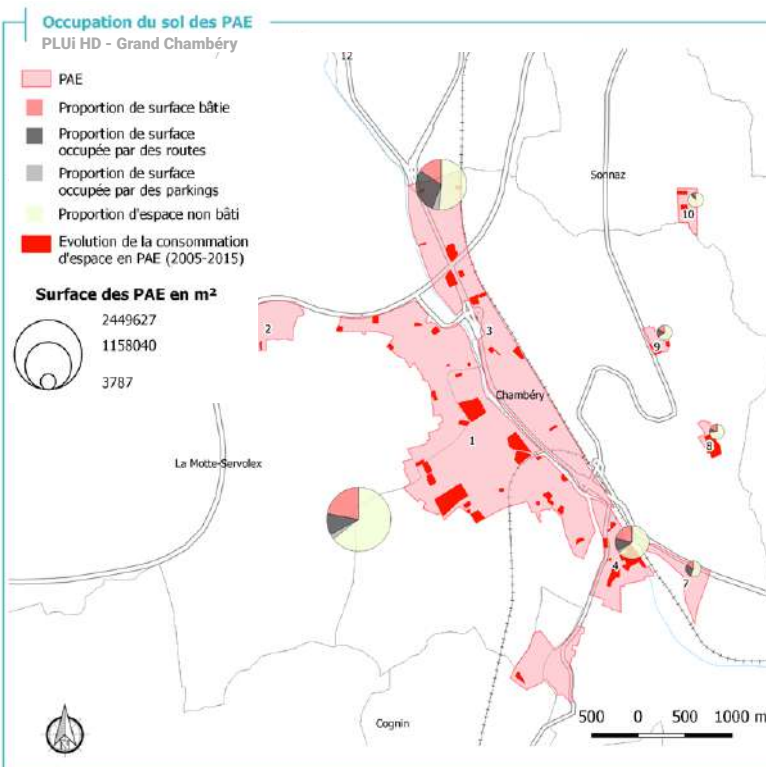
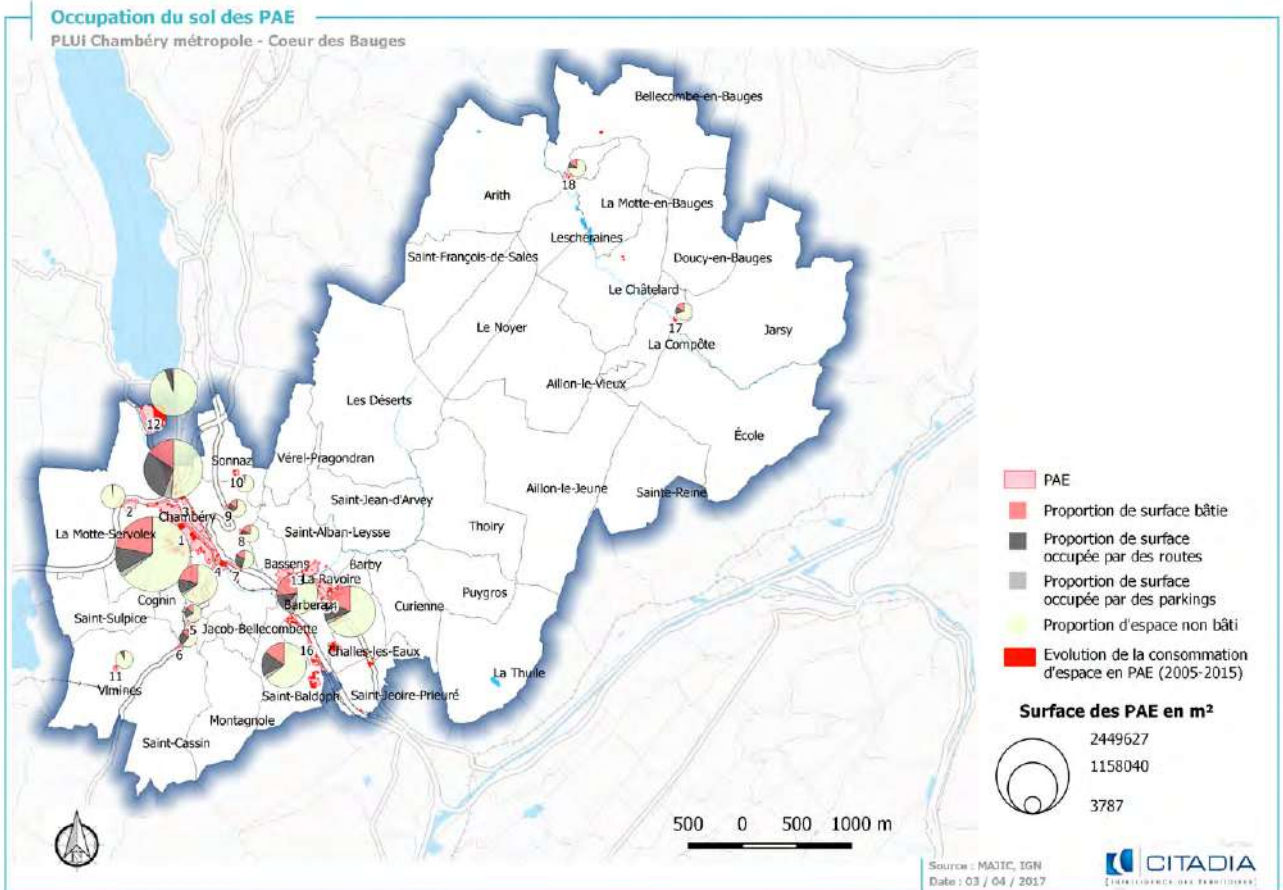
L'agglomération Grand Chambéry est aujourd'hui confrontée à une **importante problématique de raréfaction du foncier à vocation économique**, notamment au sud de l'agglomération, qui limite les capacités d'accueil pour les activités industrielles et artisanales compte-tenu :

- > D'une forte concurrence d'usages et d'une pression foncière croissante entre les activités commerciales, industrielles, artisanales et résidentielles ;
- > Des contraintes réglementaires, notamment liées aux risques naturels et technologiques dans la cluse de Chambéry (PPRI, PPRT) ;
- > Des contraintes géographiques et topographiques du territoire, ne permettant pas une installation aisée des activités économiques, notamment productives, compte tenu de la nécessité de disposer de tenements fonciers importants et facilement accessibles.

Un potentiel de renouvellement / densification important au sein des PAE

Si les capacités d'extension et de développement des espaces d'activités économiques sont aujourd'hui contraints, ces derniers bénéficient néanmoins d'un **potentiel important en matière de densification et de renouvellement économique**. Les espaces non bâtis hors emprises de voiries et de stationnement situés au sein des zones d'activités existantes représentent en effet près de **2/3 de la surface totale des zones**, soit un potentiel de mobilisation théorique de 520 ha*.

Numérotation / Nom		Emprise bâtie (ha)	Emprise voirie (ha)	Emprise parking (ha)	Autres espaces non bâtis (ha)	Surface zone (ha)
1	PAE Bissy, Érier	54,1	26,9	5,9	158,0	245
3	PAE Les Landiers	24,1	43,9	7,1	78,3	153,4
14	PAE Barby, Challes-les-Eaux, La Ravoire	21,3	14,5	2,8	77,2	115,8
16	PAE Barberaz, La Ravoire, Saint-Baldoph, Challes-les-Eaux	13,5	15,0	3,0	56,8	88,4
13	PAE Bassens, Saint-Alban-Leyse	19,9	8,6	7,4	39,9	75,8
4	PAE Grand Verger, Revériaz / Digue	14,3	8,0	1,5	43,0	66,8
2	PAE Barby dessous (projet)	0,2	0,3	0,0	25,0	25,6
7	PAE Cassine-Boisse	2,5	4,1	0,1	8,5	15,3
18	ZAE de la Madeleine	1,5	0,7	0,0	7,0	9,2
10	ZA du Pomaroy	0,6	0,5	0,0	7,4	8,4
5	ZA la Forêt	1,2	1,4	0,3	5,4	8,2
9	ZA des Châtaigniers	0,9	1,0	0,0	3,6	5,6
8	PAE Côte-Rousse	1,0	0,4	0,0	3,8	5,2
11	ZA de Vimines	0,0	0,3	0,0	3,3	3,5
6	ZA Pont Saint-Charles	0,3	0,6	0,0	1,5	2,4
17	ZAE La Compote	0,4	0,3	0,0	1,6	2,2
Total		155,7	126,5	28,2	520,4	830,8
		19%	15%	3%	63%	



Zoom : le PAE Bissy-Erier

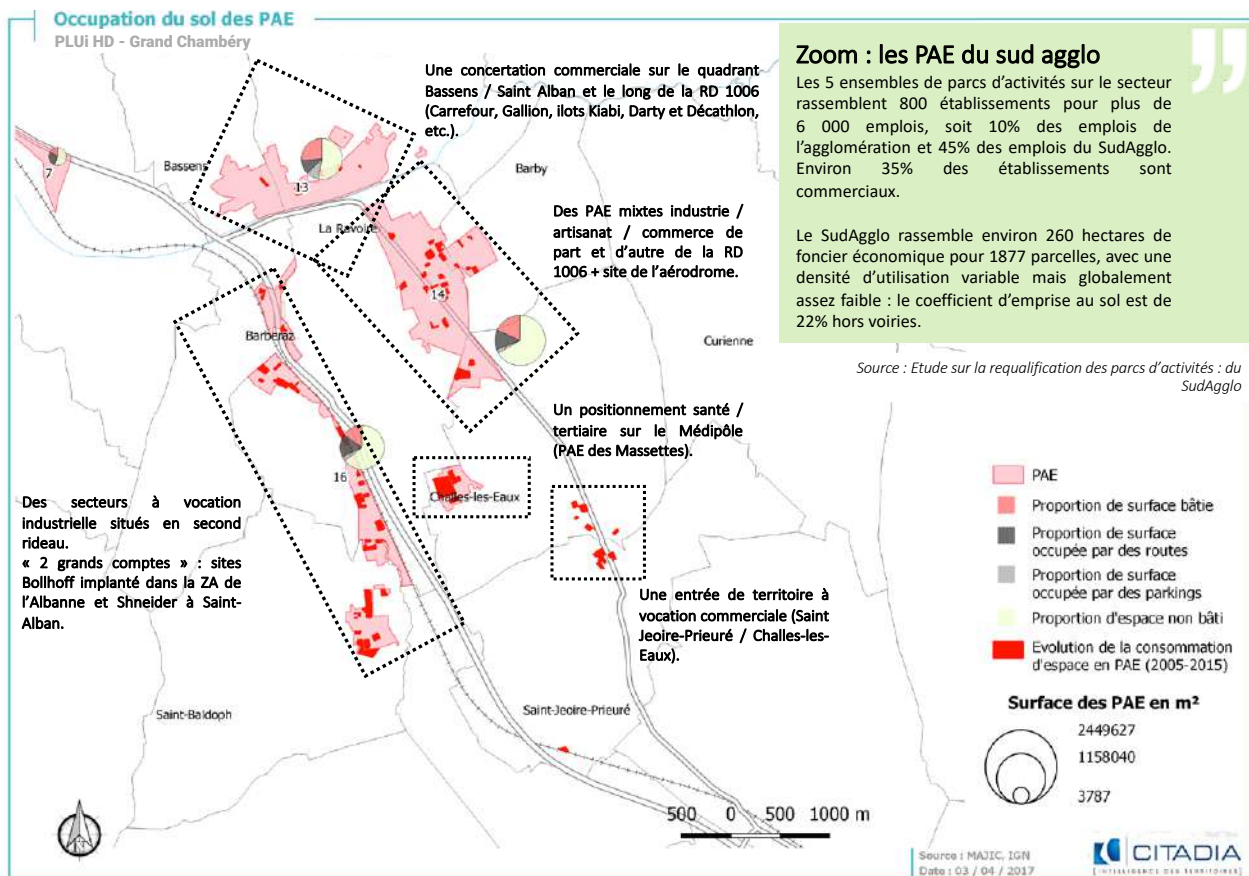
Avec une surface de 270ha, le PAE est le plus grand espace économique de l'agglomération. Il représente l'équivalent du centre-ville de Chambéry. Sa localisation est stratégique : il est à proximité de la gare, en entrée de ville et le long des axes structurants de l'agglomération.

Le constat est que cet espace aujourd'hui central dans le paysage urbain ne joue pas pleinement son rôle de « quartier économique intégré » : Après plus de 50 ans d'utilisation des espaces et de mutations du domaine privé, le PAE porte les traces d'un vieillissement marqué (immobilier vétuste, utilisation des espaces, dégradation des espaces publics, quasi-absence de services, ...) et qui décroche des standards observés sur les parcs industriels de nouvelle génération.

Le PAE Bissy-Erier en quelques chiffres :

- Une part importante de l'emploi sur le territoire avec environ 8 000 emplois,
- Près de 700 entreprises, des grands comptes (Placoplatre, SKF, Folliet, Alpina, Routin, ...)
- Une contribution forte en termes de fiscalité locale
- Un écosystème dynamique de TPE et PME, relais potentiel de croissance endogène
- Un défi urbain et d'aménagement du territoire
- Une forte attractivité du PAE mais une obsolescence en accélération et un phénomène d'inertie notamment dû à la dispersion de la propriété et la présence importante de propriétaires bailleurs.

Source : Etude sur la requalification des parcs d'activités : démarche sur Bissy Erier



Qualité urbaine, paysagère et fonctionnelle des PAE

Analyse qualitative au regard de trois critères :

- > Traitement paysager (présence de plantation, qualité des limites et des transitions, relation éventuelle au grand paysage)
- > Traitement qualitatif des espaces publics et/ou communs, et des itinéraires modes doux ;
- > Insertion architecturale (qualité architecturale, matériaux, volumes, relation au contexte).

Des PAE aux qualités paysagères globalement faibles

Le **traitement paysager des PAE est minime**, les plantations se font rares et ne qualifient que rarement l'espace. A peine la moitié des PAE (46%) intègre un traitement paysager, et seulement la moitié de celles-ci ont un traitement qualitatif (végétal qui dessine l'espace, traitement paysager des limites, bon état sanitaire des plantations, etc.).

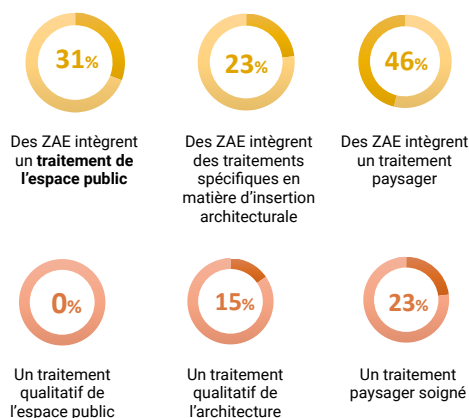
Une absence d'espace public / communs

Les PAE du territoire sont principalement structurées autour de l'usage de la voiture, entraînant des espaces minéraux peu agréables pour le piéton et les autres modes de déplacement relégués en second rang voire absents. Il en ressort **un paysage d'enrobé fait de voiries et parking peu confortable pour le piéton**. En somme, la **vision monofonctionnelle des PAE gagnerait à se diversifier** en intégrant une valeur qualitative et paysagère en n'oubliant pas que les lieux de travail ou de consommation sont aussi des lieux de vie.

Des potentiels importants

Les PAE disposent d'un **potentiel de valorisation important**, notamment par de nombreux espaces « vides », non bâtis, et en s'appuyant sur les relations aux grands paysages qui constituent un fond de scène de qualité. La qualité paysagère de ces zones doit être pensée en relation aux usages induits et possibles qu'offrent ces espaces.

NB : % exprimé sur le total des 13 ZAE analysées.



Bassens

Focus PAE du Pomaray (Sonnaz)

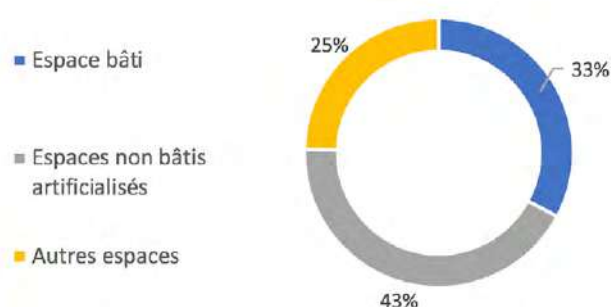


Fiche d'identité :

- > Surface de la zone : 5,2 ha
- > Espaces bâtis : 1,7 ha
- > Espaces non bâtis artificialisés : 2,2 ha
- > Autres espaces : 1,3 ha
- > Vocation principale : industrielle
- > Nombre d'entreprises : 10 à 20 entreprises

La zone d'activités s'insère au sein d'un environnement agricole. La présence d'éléments naturels (bosquet, haies...) en limite de la zone permet d'assurer des transitions entre ces deux entités. Les bâtiments de petites tailles restent relativement peu impactant. L'absence de traitement paysagers des limites, des voiries, des stationnements... au sein même de la zone participe à la faible qualité des lieux.

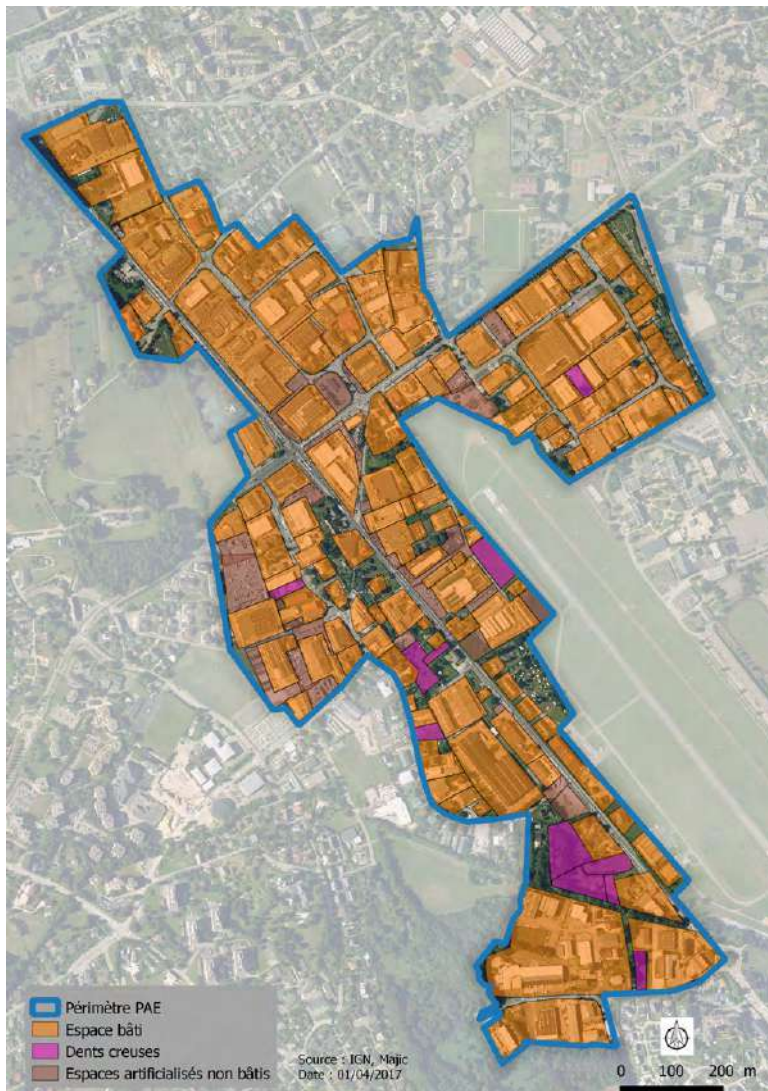
Occupation de l'espace au sein de la zone d'activité



	Traitement paysager	Traitement de l'espace public	Insertion architecturale
PAE du Pomaray	+	-	Ø

Nb : les espaces artificialisés non bâtis regroupent le stationnement, les espaces de stockage, etc. La voirie, les espaces verts et les espaces d'alignements sont comptabilisés dans « autres espaces ».

Focus PAE de La Ravoire, Barby et Challes-les-Eaux

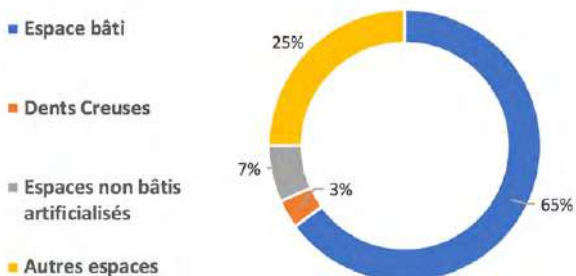


Fiche d'identité :

- > Surface de la zone : 94 ha
- > Espaces bâtis : 61 ha
- > Dents creuses : 3,2 ha
- > Espaces non bâtis artificialisés : 6,3 ha
- > Autres espaces : 23,5 ha

Implantés en bordure de RD1006, les espaces d'activités de Challes-les-Eaux à La Ravoire structure aujourd'hui un continuum linéaire de bâtiments d'activités économiques et commerciales et d'entrepôts caractérisé par une forte mixité des fonctions et une absence de traitement urbain ou paysager d'ensemble. L'absence de traitement des limites, des parkings et de la voirie renforce par ailleurs l'effet « couloir » et le caractère peu agréable et qualitatif de cette entrée d'agglomération.

PAE la Ravoire, Barby, Challes-les-Eaux



	Traitement paysager	Traitement de l'espace public	Insertion architecturale
PAE de la Ravoire, Barby, Challes-les-Eaux	-	-	-

Ce que l'on retient

Atouts

- > Des PAE structurants qui accueillent de nombreux établissements économiques et contribuent à la vitalité économique du territoire ;
- > Des capacités de densification et de mutation importantes au sein des espaces d'activités économiques existants : sites mutables, friches économiques, secteurs en sous-densité etc.

Faiblesses

- > Des capacités d'accueil et de développement aujourd'hui fortement contraintes par la raréfaction du foncier, les concurrences sur l'utilisation du sol et les risques ;
- > Des parcs d'activités en position d'entrée de ville, peu qualitatifs et pourtant « vitrine » du territoire ;
- > Des espaces publics et des lieux de partage sous représentés au sein des espaces d'activités ;
- > Une offre de locaux d'activités en décalage avec le besoin des entreprises : vétusté, localisation au sein des PAE ne disposant pas de services, etc. ;
- > Des espaces d'activités qui accueillent une grande mixité de fonctions économiques et commerciales, à l'origine de difficultés de fonctionnement, d'accessibilité / de mobilité (difficultés d'accès à la VRU, charges de trafic, etc.) et d'un déficit d'identité / de visibilité des PAE.

Opportunités

- > Le développement économique sans consommation d'espaces par le réinvestissement des friches industrielles et des locaux d'activité vétustes ;
- > Le développement de services mutualisés au sein des PAE pour accompagner la dynamique économique du territoire et conforter son attractivité ;
- > La requalification de l'environnement urbain des PAE et l'amélioration de leur intégration au fonctionnement du territoire : amélioration de la performance environnementale du bâti, traitement paysager, notamment en entrées de territoire et d'agglomération, etc.
- > La reconversion/mutation des zones commerciales de grande distribution disposant de très grands tènements en centralité aux portes de Chambéry (quadrant Bassens / Saint Alban notamment) ;
- > La mise en œuvre d'un modèle d'organisation des transports et de gestion du stationnement moins consommateur d'espaces, favorable aux modes de transports alternatifs et favorisant les effets de vitrine urbaine en entrée d'agglomération : poursuite de la stratégie P+R, mutualisation des capacités de stationnement des enseignes commerciales, amélioration des accès à la VRU, etc.

Politiques publiques à poursuivre

- > La mutation des espaces d'activités économiques à travers une intervention globale sur l'existant et dans une logique de pôle d'activités : restructuration foncière, mutualisation du stationnement, redéfinition des vocations dominantes et des périmètres des PAE structurants, etc.

Risques

- > Des difficultés d'implantation qui pourraient être croissantes pour les activités industrielles et artisanales au sein de l'agglomération ;
- > La poursuite de la pression commerciale et des logiques concurrentielles avec les activités productives ;
- > La prolifération de friches si la désindustrialisation de l'économie s'intensifie et à défaut de tènements fonciers suffisants pour accueillir les grands comptes et permettre les parcours résidentiels des établissements économiques implantés sur le territoire ;
- > Une dégradation des conditions d'accueil et de développement pour les entreprises locales et les porteurs de projets.

**RAPPORT
DE PRÉSENTATION
TOME 01
DIAGNOSTIC
ET ÉTAT INITIAL
DE L'ENVIRONNEMENT**

PARTIE 2.

**L'ORGANISATION
FONCTIONNELLE
DE L'AGGLOMÉRATION
ET LE PROFIL SOCIAL
DES MÉNAGES**

1 – LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES ET L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AUX SERVICES

INDICATEUR 7 : DYNAMIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET RÉSIDENTIELLES

Évolutions démographiques entre 2008 et 2013

Une certaine vitalité à l'échelle de Grand Chambéry aujourd'hui liée au solde naturel

Le territoire profite d'une **certaine vitalité (+0,64% par an** entre 2008 et 2013) malgré le **tassement fort de son solde migratoire (+0,18%** entre 2008-2013 contre +0,39% par an entre 1999-2008). L'évolution positive de sa population est portée par le solde naturel du aux **naissances en hausse (+0,46%** entre 2008 et 2013 contre + 0,27% entre 1999 et 2013).

Un desserrement résidentiel de l'agglomération sur la deuxième couronne

Les communes d'entrée d'agglomération et le Piémont de Chartreuse présentent une augmentation de leur population importante, à relativiser au regard de leur poids démographique, portée par un **solde migratoire supérieur à 1,5 par an** ce qui indique une **attractivité importante** de ces territoires pour l'installation de nouveaux ménages. Dans une moindre mesure,

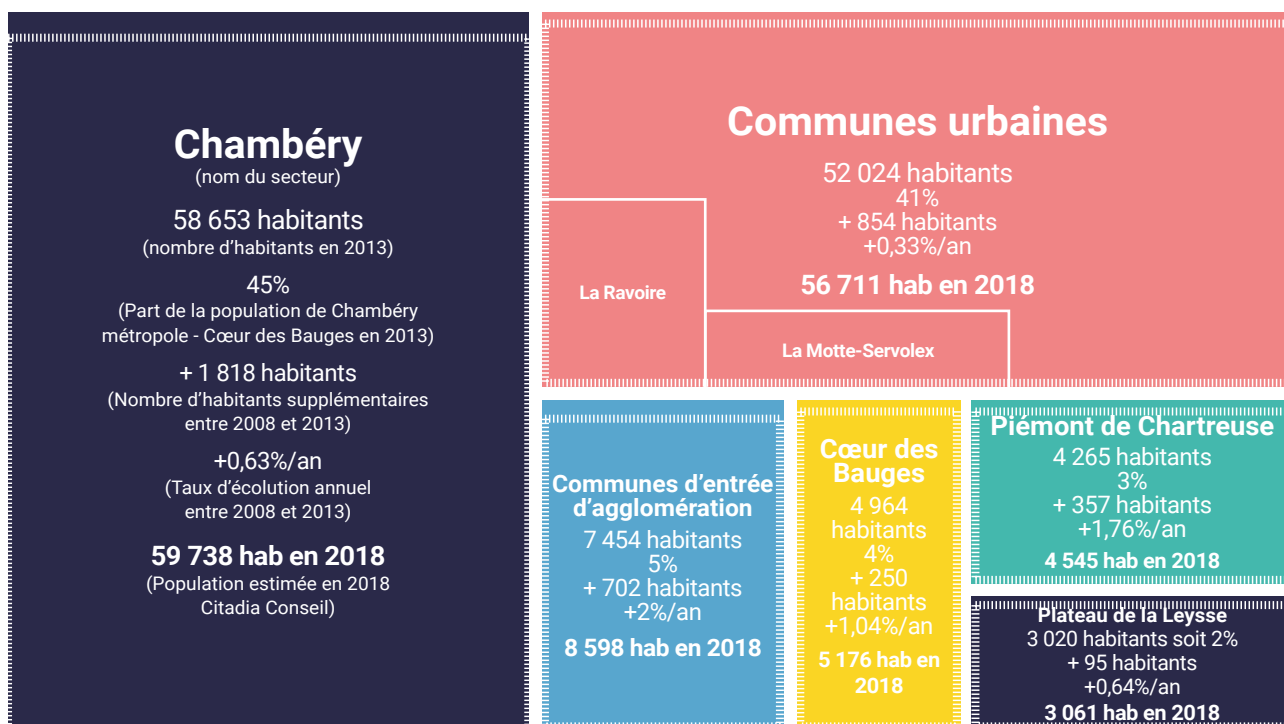
les apports dus au solde naturel participent également au dynamisme des communes d'entrée d'agglomération et du Piémont de Chartreuse.

Les communes urbaines en perte de vitesse

Les communes urbaines présentent pour leur part un **tassement fort de leur dynamique démographique** avec le taux d'évolution annuel le plus faible à l'échelle de l'ensemble des secteurs (**+0,33%** d'évolution annuel entre 2008 et 2013 contre +0,64% à l'échelle de Grand Chambéry). Elles se caractérisent par une attractivité résidentielle faible qui engendre un **solde migratoire négatif** pour ce secteur (-0,02% contre +0,18% à l'échelle de Grand Chambéry).

Presque la moitié de la population habite à Chambéry malgré une baisse de son solde migratoire

La commune de Chambéry représente **près de la moitié des habitants du territoire**. Son poids démographique couplé à une importante mixité fonctionnelle font de la ville-centre le **noyau central du territoire**. Pourtant, elle paraît **beaucoup moins attractive** que d'autres secteurs pour l'arrivée de nouveaux ménages (**+0,06% par an** entre 2008 et 2013 contre -0,12% entre 1999 et 2008). En effet, ce sont les naissances qui expliquent l'augmentation de sa population (**+0,57% par an** contre 0,46% à l'échelle de Grand Chambéry).



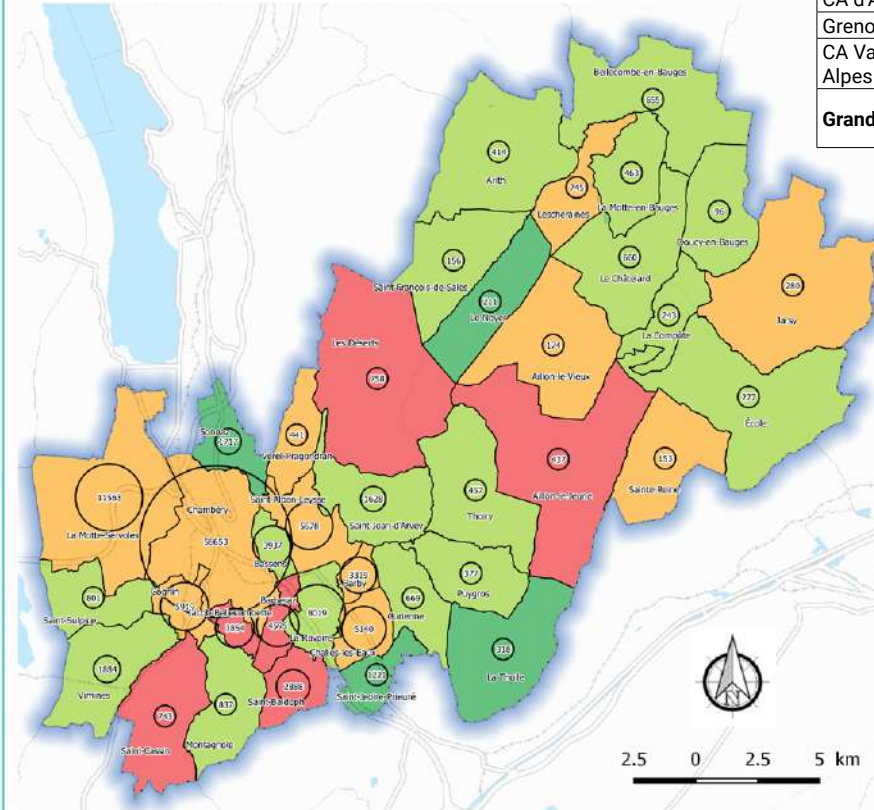
Données : INSEE 2013

Population en 2013 Population en 2008

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013

PLUI HD - Grand Chambéry

Taux d'évolution annuel 2008-2013	
Savoie	+0,7%
Métropole Savoie	+1,05%
CA du Lac du Bourget	+1,8%
CA d'Annecy	+1,2%
Grenoble Alpes Métropole	+0,5%
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	+0,4%
Grand Chambéry	+0,64%



Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 en %/an

Taux d'évolution inférieur à la moyenne de Chambéry métropole

-1.91 à 0 %

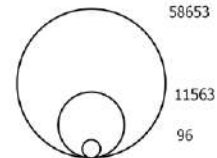
0 à 0.64 %

Taux d'évolution supérieur à la moyenne de Chambéry métropole

0.64 à 2.64 %

2.64 à 4.93 %

Population en 2013 (en nombre d'habitants)



2.5 0 2.5 5 km

Source : IGN, INSEE
Date : 29 / 03 / 2017

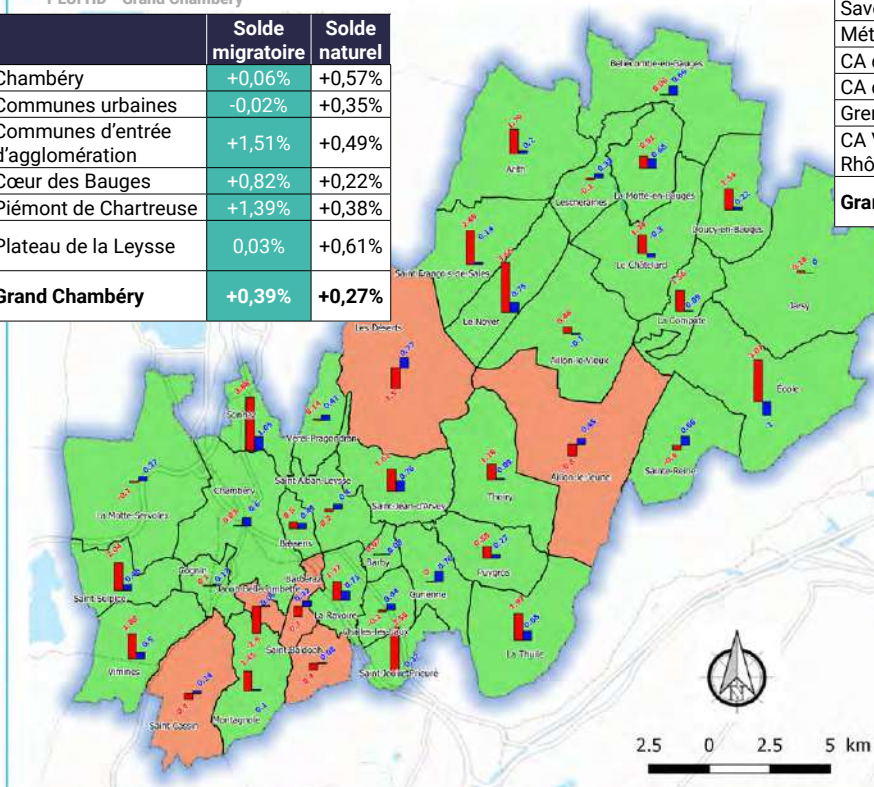
CITADIA
L'ÉTUDE D'AVANT DES TRAVAUX

Solde migratoire et naturel entre 2008 et 2013

PLUI HD - Grand Chambéry

	Solde migratoire	Solde naturel
Chambéry	+0,06%	+0,57%
Communes urbaines	-0,02%	+0,35%
Communes d'entrée d'agglomération	+1,51%	+0,49%
Cœur des Bauges	+0,82%	+0,22%
Piémont de Chartreuse	+1,39%	+0,38%
Plateau de la Lysse	0,03%	+0,61%
Grand Chambéry	+0,39%	+0,27%

	Solde migratoire	Solde naturel
Savoie	0,3%	0,4%
Métropole Savoie	0,67%	0,38%
CA du Lac du Bourget	1,6%	0,2%
CA d'Annecy	0,6%	0,5%
Grenoble Alpes Métropole	-0,2%	0,7%
CA Valence-Romans Sud Rhône-Alpes	-0,1%	0,5%
Grand Chambéry	-0,39%	+0,27%



Solde migratoire et naturel entre 2008 et 2013

■ Solde migratoire de 2008 à 2013

■ Solde naturel de 2008 à 2013

Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2008 et 2013 en (%/an)

Taux d'évolution négatif

De -1.91 à 0 %

Taux d'évolution positif

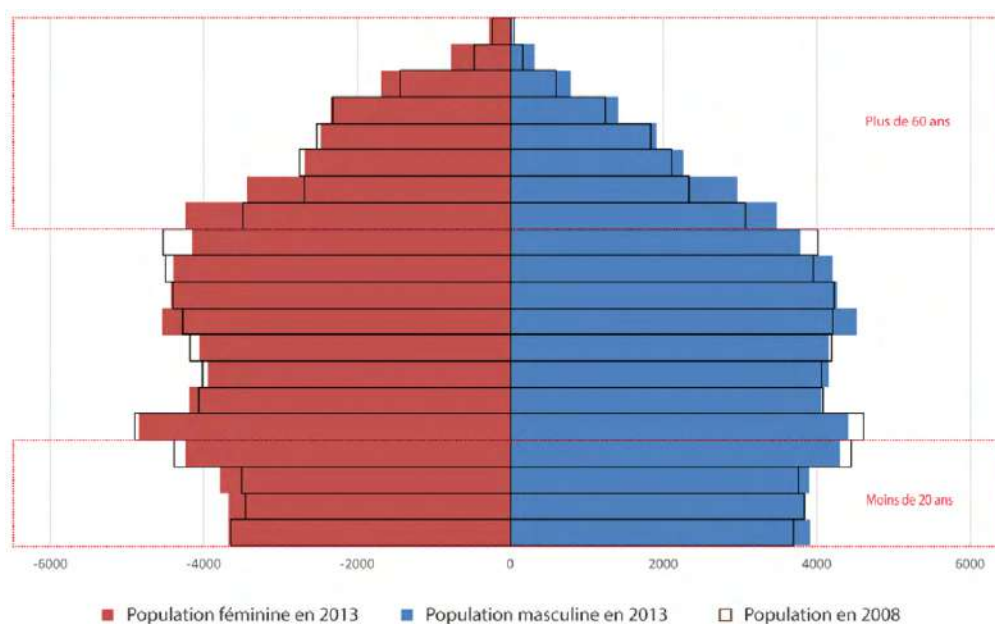
De 0 à 4.93 %

2.5 0 2.5 5 km

Date : 29 / 03 / 2017
Source : IGN, INSEE

CITADIA
L'ÉTUDE D'AVANT DES TRAVAUX

Structure de la population par âge entre 2008 et 2013



	2008		2013	
	Part des moins de 20 ans	Part des plus de 60 ans	Part des moins de 20 ans	Part des plus de 60 ans
Savoie	24%	22%	24%	24%
Auvergne-Rhône-Alpes	25%	22%	25%	25%
Grand Chambéry	25%	22%	24%	24%

Un enjeu d'anticipation du vieillissement de la population

Malgré une **augmentation de la population permise par les naissances** et dans une moindre mesure par l'arrivée de nouvelles populations, le territoire est marqué par un **phénomène de vieillissement** de sa population. La part des seniors (personnes âgées de plus de 60 ans) a connu une augmentation de 2 points entre 2008 et 2013 (+3 921 personnes) pour atteindre 24% en 2013. De plus, **l'augmentation de la part des 45-55 ans** représente un enjeu d'anticipation du vieillissement demain de cette partie de la population. Parallèlement, la baisse des **15-25 ans** témoigne également du vieillissement en cours sur le territoire. Par ailleurs, **la part des moins de 20 ans se maintient à 24%** (contre 25% en 2008). En conséquence, **l'indice de jeunesse est en baisse** : 1 en 2013 contre 1,14 en 2008. Cette **diminution suit le rythme constaté à l'échelle nationale, régionale et départementale**.

Un vieillissement marqué pour les communes urbaines

Les communes urbaines présentent un tassement de leur dynamique démographique (+0,33% par an entre 2008 et 2013).

Elles sont le seul secteur présentant un **nombre plus important de seniors que de jeunes** de moins de 20 ans. Elles présentent **l'indice de jeunesse le plus faible** de 0,86 en 2013 (contre 1,05 en 2008) avec un **vieillissement marqué de la population** (26% de la population de plus de 60 ans, soit une augmentation de 4 points entre 2008 et 2013).

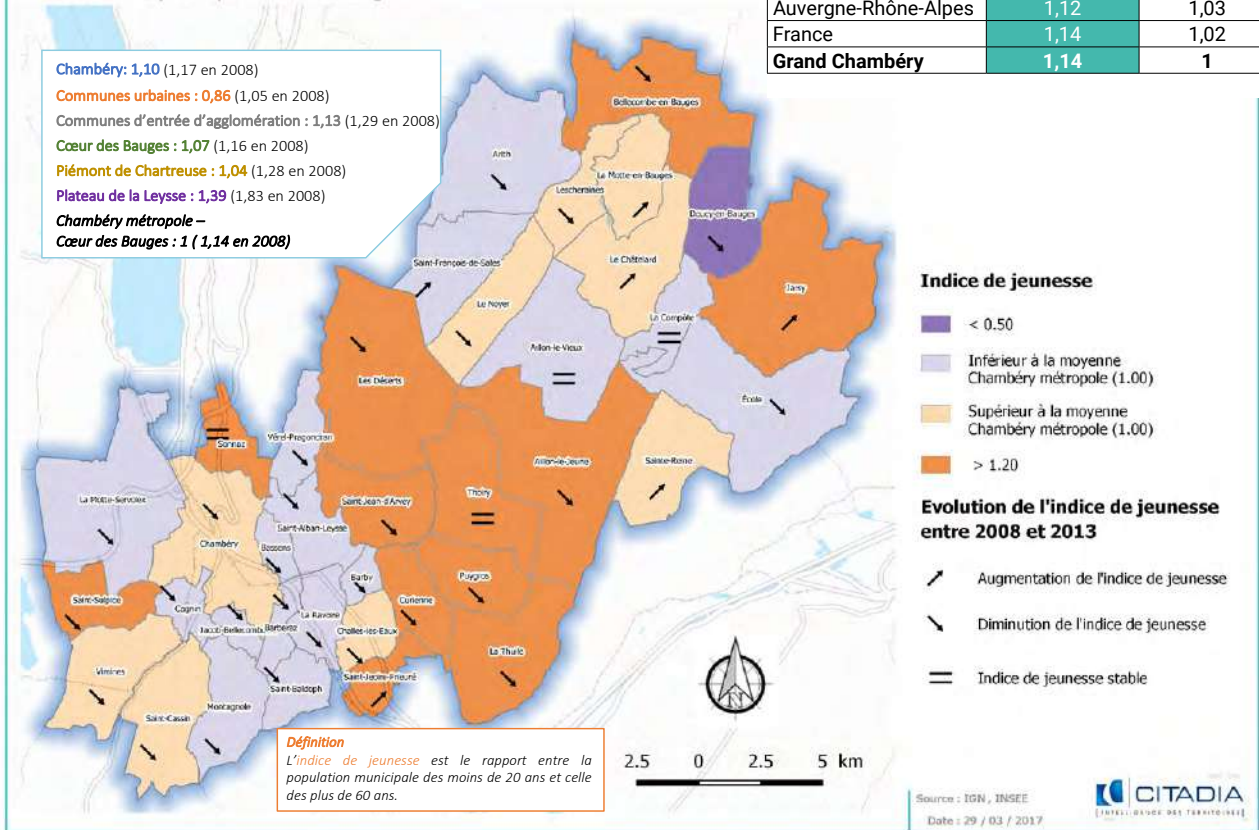
Le plateau de la leysse : une population jeune malgré le vieillissement le plus rapide du territoire

Le Plateau de la Leysse bénéficie d'une **augmentation de sa population portée par les naissances** (0,61% pour le solde naturel et 0,03% pour le solde migratoire). Il présente **la part des moins de 20 ans la plus élevée** à l'échelle de Grand Chambéry. En 2013, même si elle diminue, la part des jeunes s'élève à 28% (30% en 2008) contrairement à celles des personnes de plus de 60 ans qui ne représente que 20% (17% en 2008) de la population. Ce secteur a donc **l'indice de jeunesse le plus élevé** même s'il présente la **baisse par secteur la plus importante** (1,39 en 2013 contre 1,83 en 2008) et **plus rapide qu'à l'échelle de Grand Chambéry**, sous l'effet d'un rattrapage.

Indice de jeunesse 2013
PLUi HD - Grand Chambéry

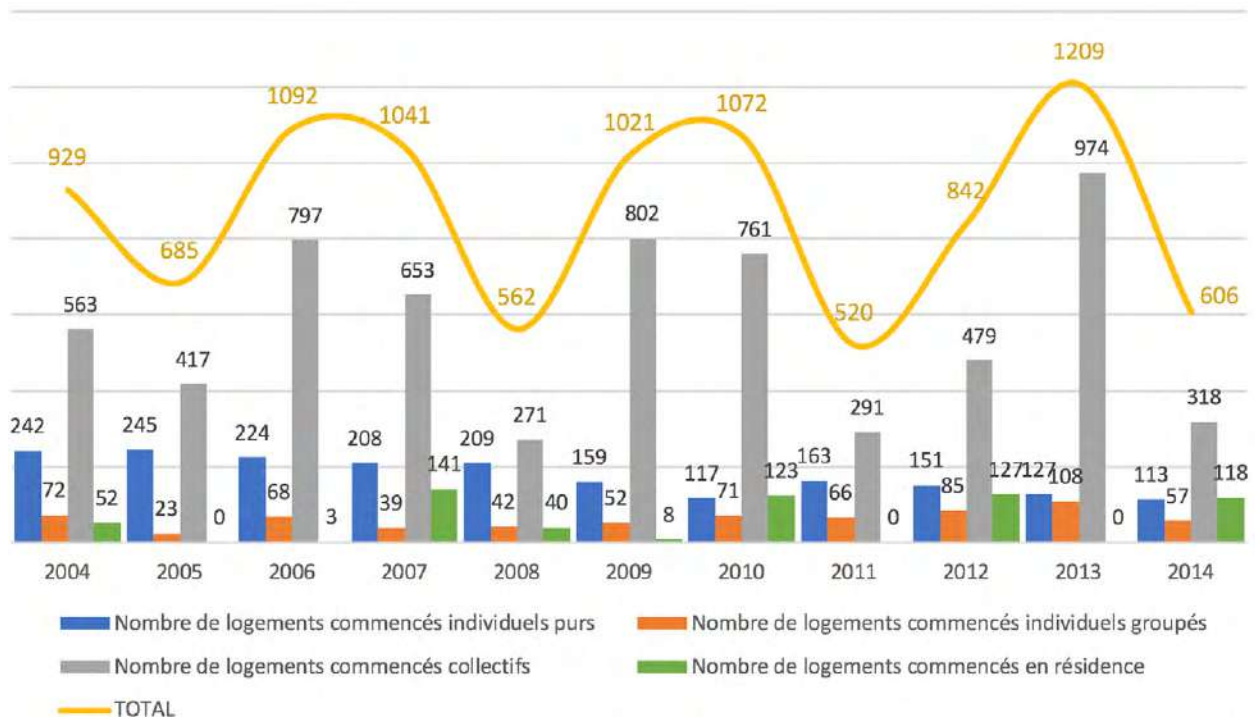
Chambéry: 1,10 (1,17 en 2008)
Communes urbaines : 0,86 (1,05 en 2008)
Communes d'entrée d'agglomération : 1,13 (1,29 en 2008)
Cœur des Bauges : 1,07 (1,16 en 2008)
Piémont de Chartreuse : 1,04 (1,28 en 2008)
Plateau de la Leyse : 1,39 (1,83 en 2008)
Chambéry métropole –
Cœur des Bauges : 1 (1,14 en 2008)

	2008	2013
Savoie	1,11	0,98
Auvergne-Rhône-Alpes	1,12	1,03
France	1,14	1,02
Grand Chambéry	1,14	1



Production de logements entre 2004 et 2014

Volume des logements commencés selon la typologie entre 2004 et 2014



Source : Sit@del

Une construction concentrée à Chambéry et dans les communes urbaines

L'indice de construction est de 6,67 logements par an pour 1 000 habitants à Grand Chambéry soit un total de 871 logements commencés en moyenne par an. Chambéry et les communes urbaines représentent près de 80% de la construction du territoire avec respectivement 34% et 45% de la production totale entre 2004 et 2014.

Une construction portée par les logements collectifs

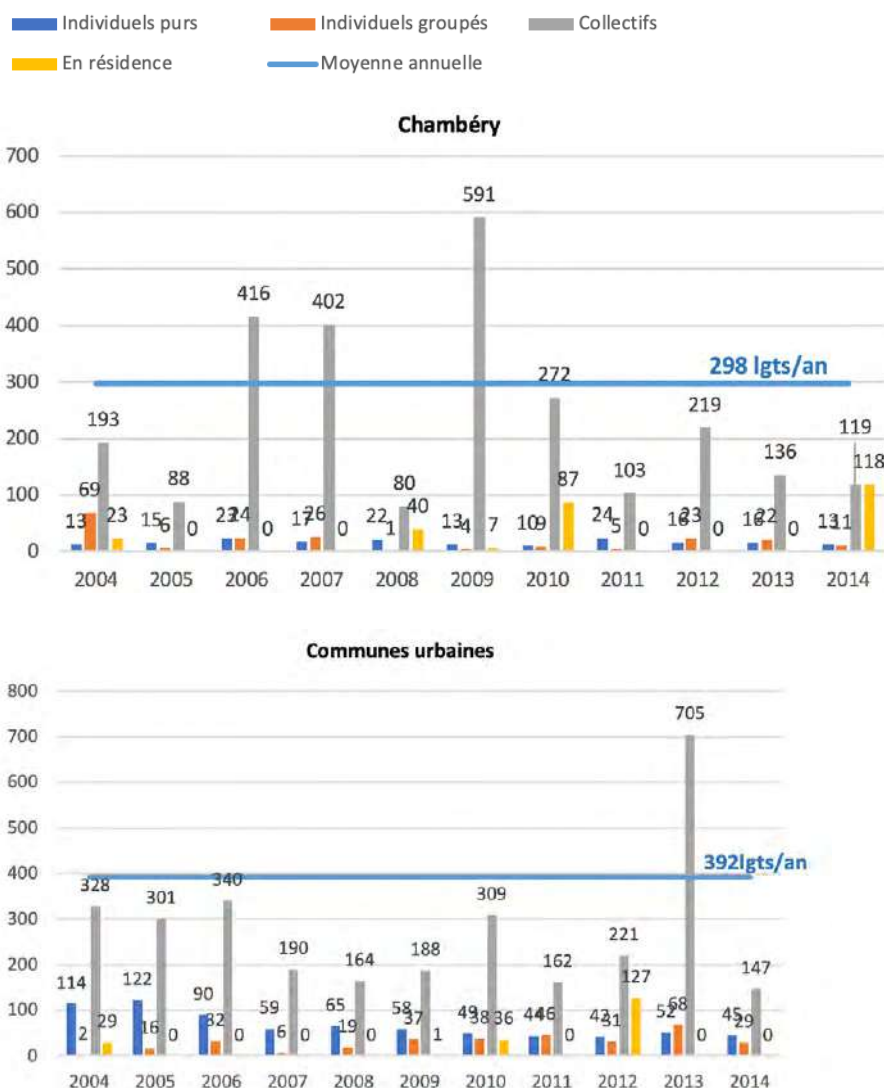
La construction est essentiellement tournée vers les logements collectifs avec 6 326 logements collectifs commencés entre 2004 et 2014 soit 66% de la production de logements et 575 logements par an. La production est fluctuante, avec un pic à près de 1 000 logements collectifs commencés en 2009. La quasi-totalité de la construction de logements collectifs se localise dans les

secteurs les plus urbains (Chambéry et communes urbaines) à hauteur de 97%. Les communes d'entrée d'agglomération se caractérisent par une répartition équilibrée entre la production de logements collectifs et individuels.

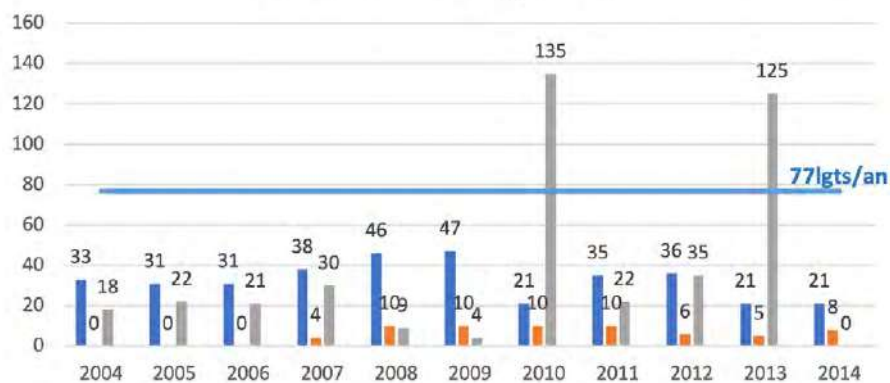
Une division par deux de la construction de logements individuels purs

Les logements individuels purs représentent 20% de la production de logements sur le territoire de Grand Chambéry, avec 1 958 logements commencés en une décennie (178 logements par an). Toutefois, le nombre de logements commencés annuellement a été divisé par deux entre 2004 et 2014. Malgré cela la production de logements individuels reste prédominante dans les secteurs ruraux : 67% de la construction totale dans le Piémont de Chartreuse, le cœur des Bauges et le plateau de la Leysse. Les opérations de logements individuels groupés représentent près de 700 logements soit 62 logements par an.

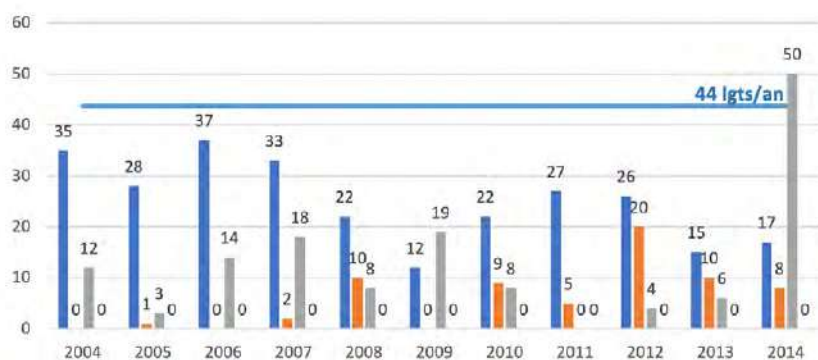
Volume des logements commencés selon la typologie par secteur entre 2004 et 2014



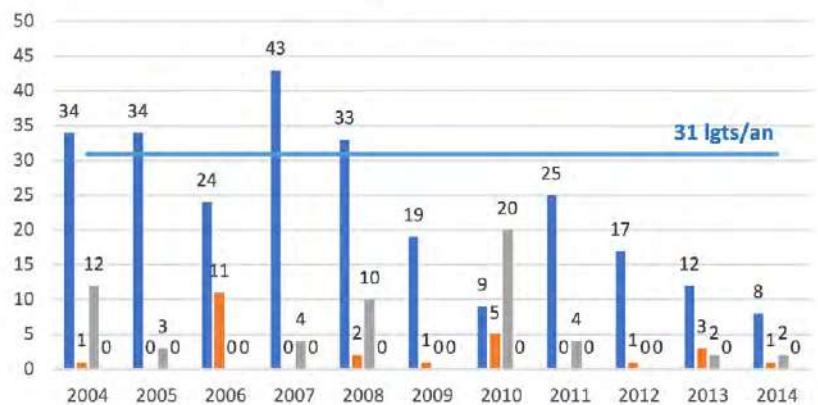
Communes d'entrée d'agglomération



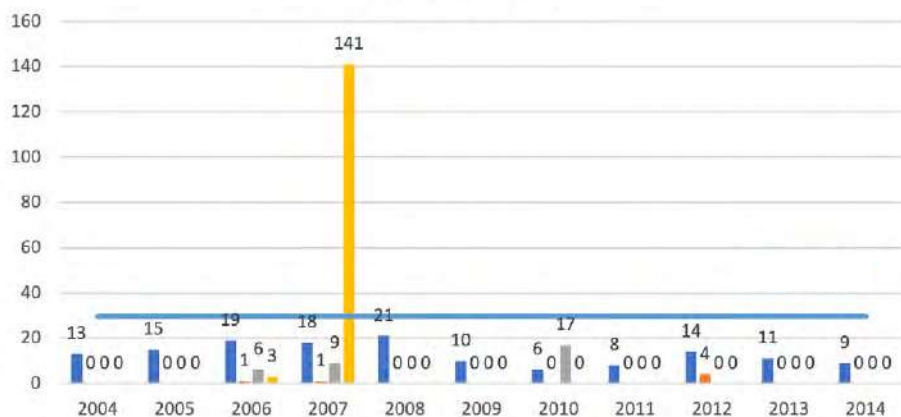
Piémont de Chartreuse



Coeur des Bauges



Plateau de la Leyse



Source : Sit@del

Point mort et évolutions endogènes du parc de logements

Le « point mort » définition et mode de calcul

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population ; elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point-mort » : il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné. Deux phénomènes font varier le point mort :

- > **Le renouvellement du parc de logements** : parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activité, etc.). À l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation totale du parc de logements au cours d'une même période ;
- > **La diminution de la taille des ménages** : sur le territoire de Grand Chambéry, comme à l'échelle de la Savoie, le nombre moyen de personnes par ménage est en baisse. Ce phénomène de desserrement des ménages s'explique par l'émergence de nouveaux comportements sociaux et le vieillissement de la population : augmentation du nombre de divorces, de célibataires, de familles monoparentales, de décohabitations, etc.

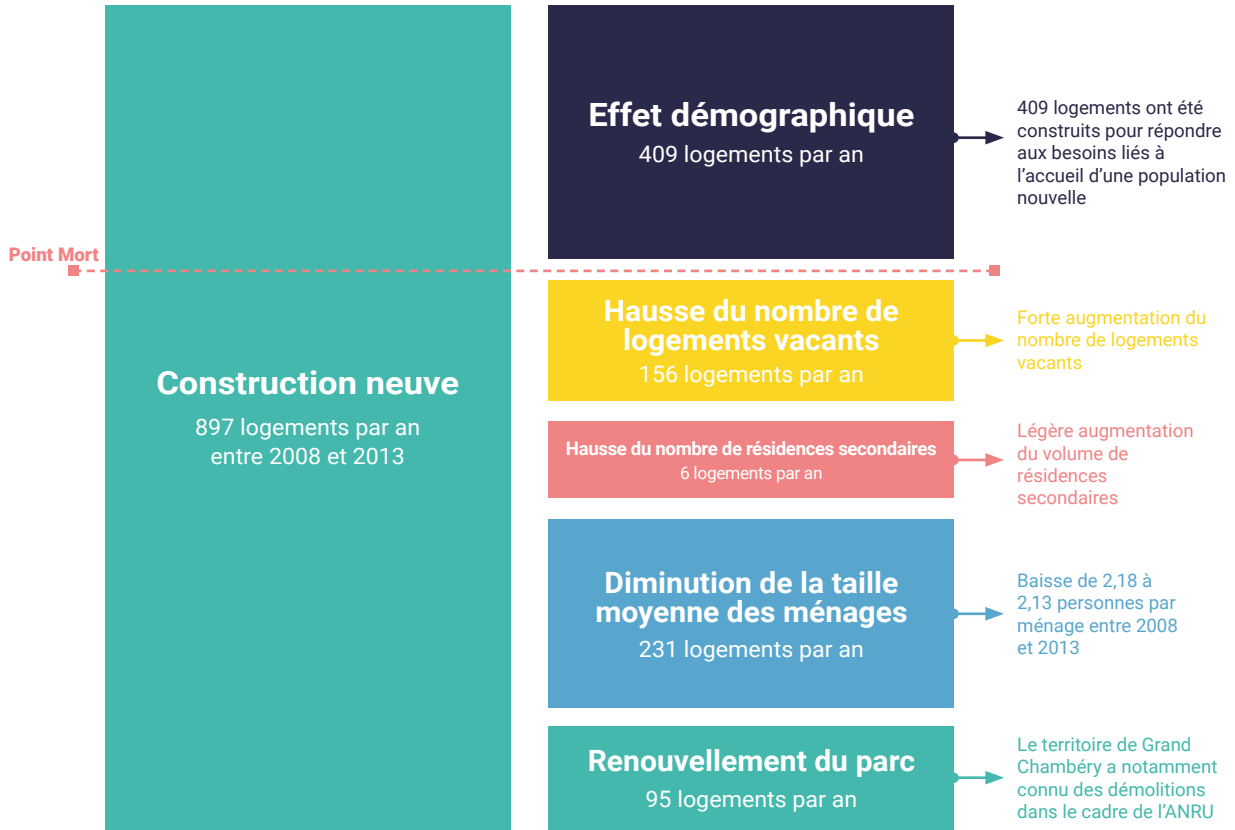
Deux autres phénomènes font varier le nombre de logements à construire pour assurer le maintien de la population :

- > **La variation de la part de logements vacants** : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume de logements vacants démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn-over » suffisant et entraîne généralement une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- > **La variation de la part de résidences secondaires ou de logements occasionnels** : la part des résidences secondaires et des logements occasionnels constitue le dernier phénomène qui fait varier le point mort, au même titre que les logements vacants. Plus cette part est importante, plus le territoire est considéré comme attractif d'un point de vue touristique, ou voit sa population augmenter en haute saison.

GRAND CHAMBÉRY

Un rythme de construction qui permet à la fois de maintenir la population sur le territoire et d'accueillir de nouveaux habitants

488 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ la moitié de la construction).

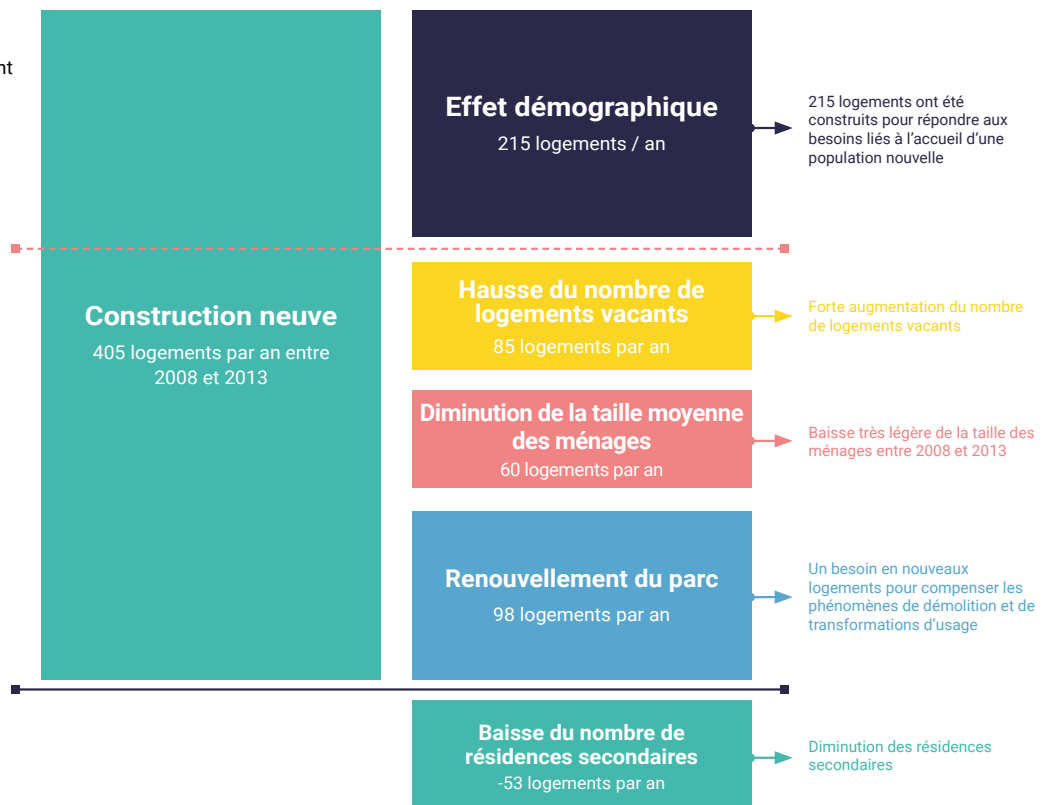


Source : INSEE, Sitadel

CHAMBÉRY

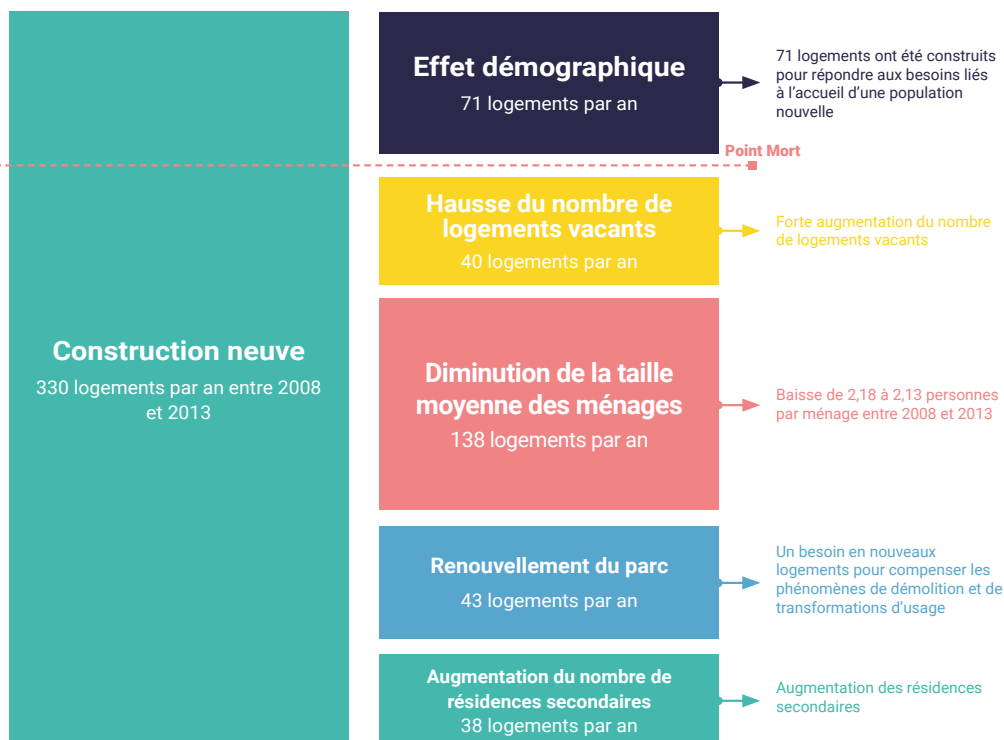
190 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ la moitié de la construction)

Sources : INSEE, Sitadel



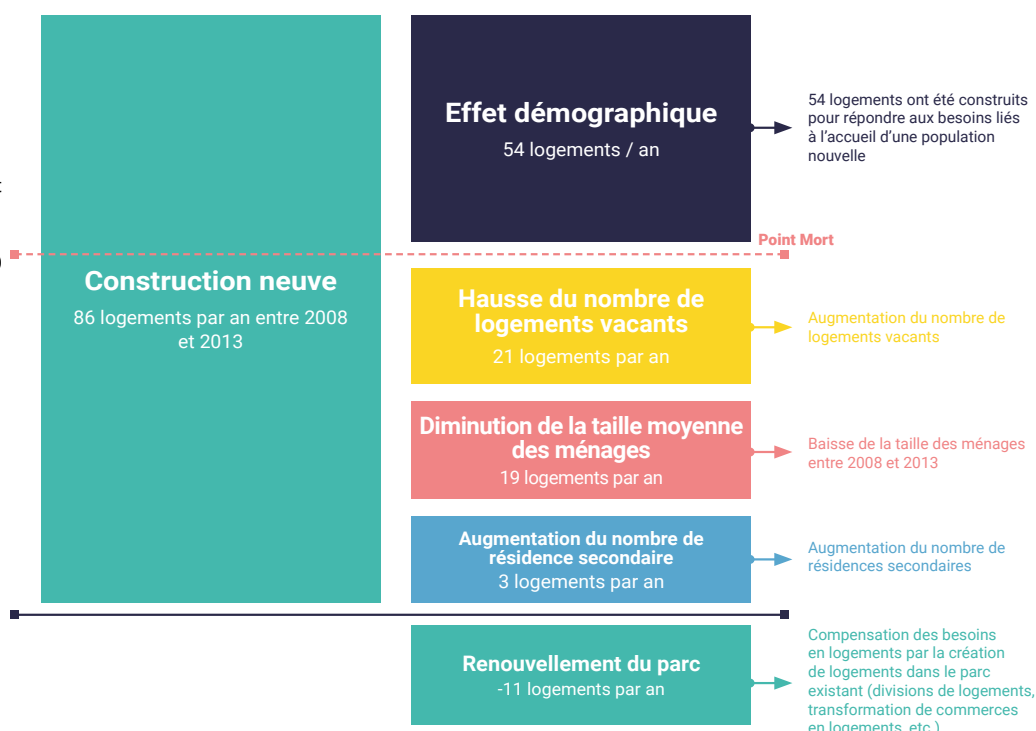
COMMUNES URBAINES

259 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ 80% de la construction)
Sources : INSEE, Sitadel



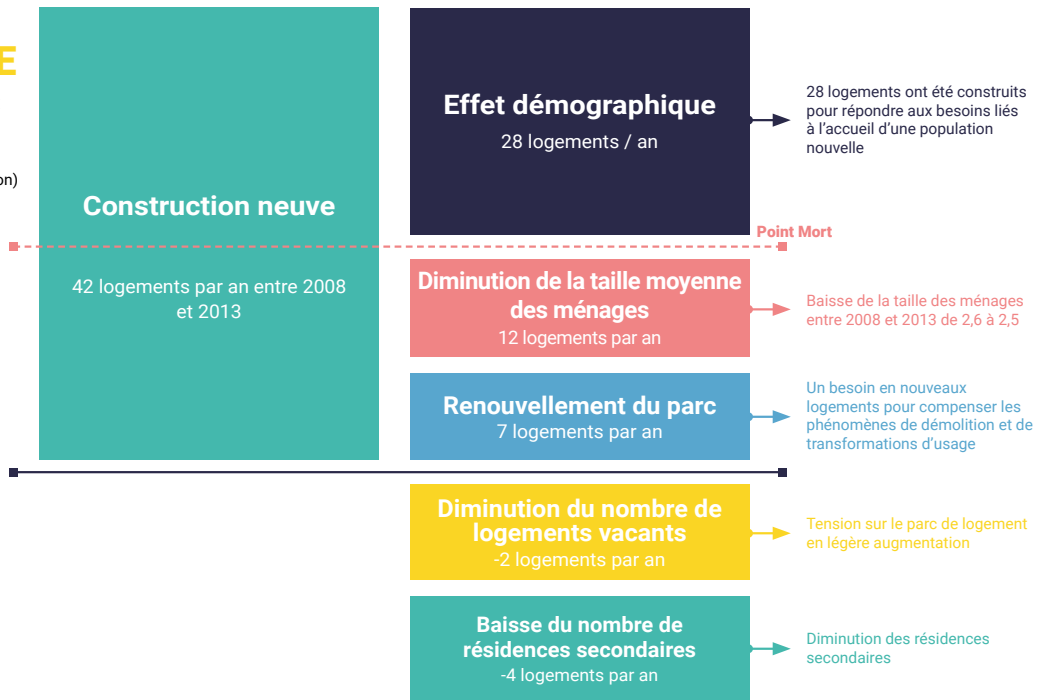
COMMUNES D'ENTRÉE D'AGGLOMÉRATION

32 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ 40% de la construction)
Sources : INSEE, Sitadel



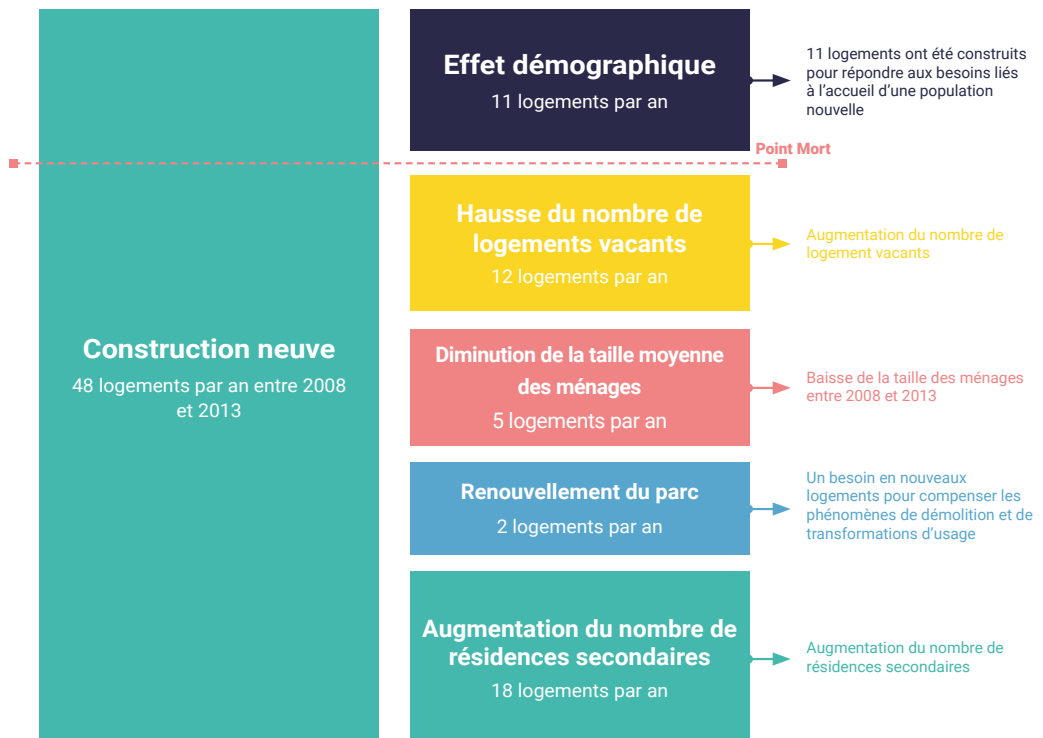
PIÉMONT DE CHARTREUSE

14 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ le tiers de la construction)
Sources : INSEE, Sitadel



PLATEAU DE LA LEYSSE

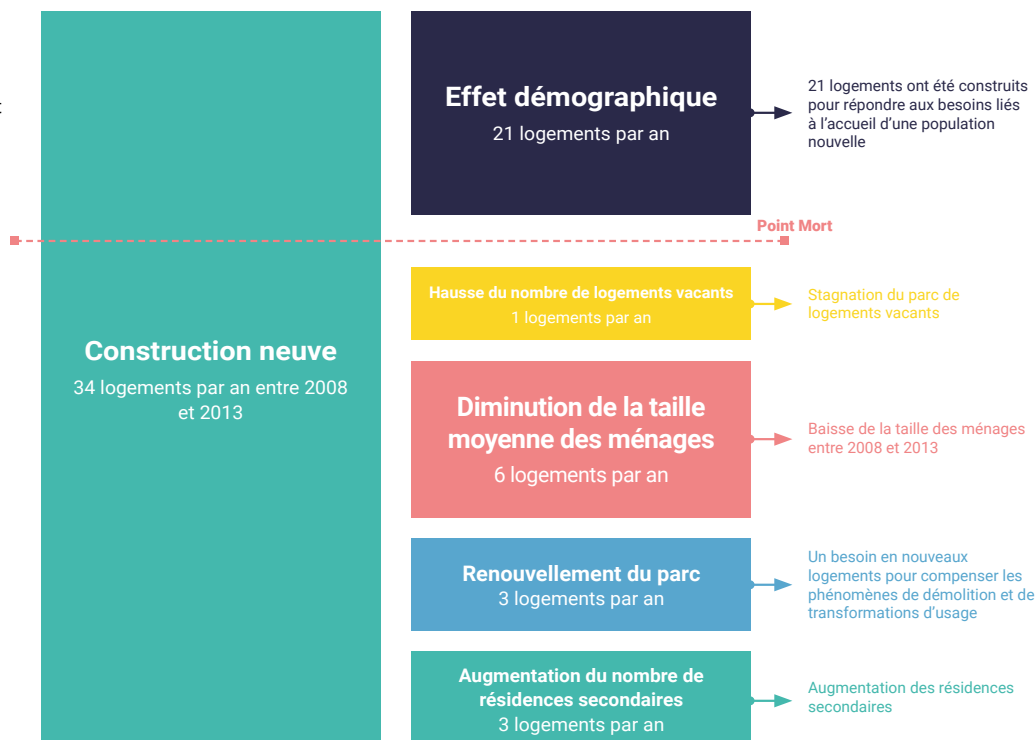
37 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ 80% de la construction)
Sources : INSEE, Sitadel



CŒUR DES BAUGES

13 logements ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire (soit environ le tiers de la construction)

Sources : INSEE, Sitadel



INDICATEUR 8 : ACCÈS AU LOGEMENT

Adaptation du logement à la taille des ménages

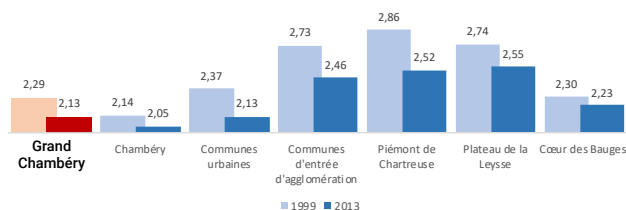
Une érosion des modes de cohabitation traditionnels

L'ensemble des secteurs présentent une **diminution de la taille moyenne des ménages** avec un baisse de **2,29 en 1999 à 2,13 en 2013** à l'échelle du territoire. Ce sont les secteurs des communes urbaines, des communes d'entrée d'agglomération et du Piémont de Chartreuse qui présentent la diminution la plus élevée. Les ménages de petite taille sont en augmentation sur l'ensemble du territoire (+ 1 point entre 2008 et 2013) avec une augmentation plus marquée pour le Piémont de Chartreuse (3 points entre 2008 et 2013).

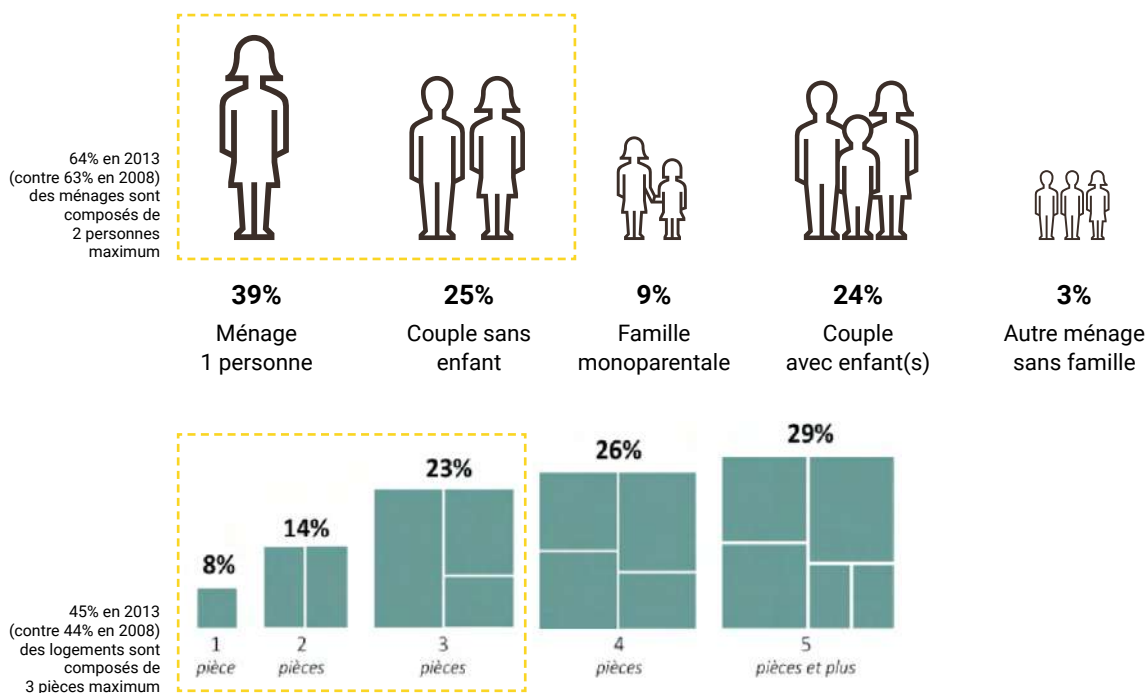
Près de la moitié des logements de petite taille du au poids de la ville-centre

Le parc de logements de petite taille (3 pièces maximum) représente **45% à l'échelle du territoire** même si d'**importantes disparités existent à l'échelle des secteurs** : leur part est jusqu'à 2,5 fois plus élevée à Chambéry que dans les espaces les plus ruraux comme le Piémont de Chartreuse ou le plateau de la Leysse.

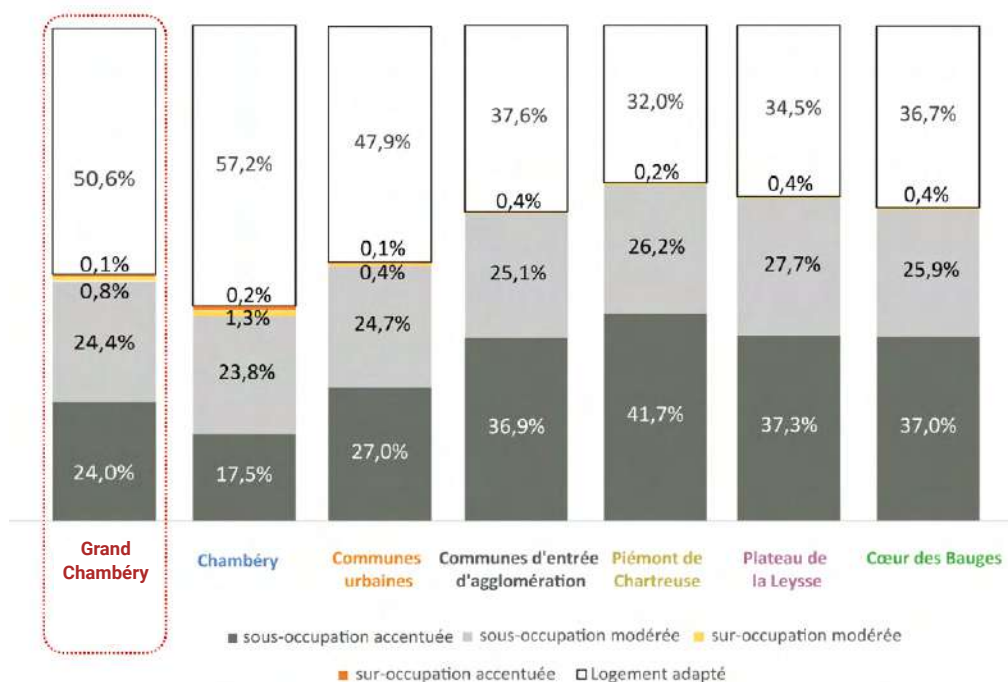
Évolution de la taille moyenne des ménages entre 1999 et 2013



Comparaison entre la composition des ménages et la taille des logements à l'échelle de Chambéry métropole – Cœur des Bauges en 2013



Secteurs	Part des ménages de 2 personnes maximum		Part des logements de 3 pièces maximum	
	2008	2013	2008	2013
Chambéry	65%	66%	53%	55%
Communes urbaines	63%	65%	41%	42%
Communes d'entrée d'agglomération	54%	55%	22%	23%
Piémont de la Chartreuse	54%	57%	15%	16%
Plateau de la Leysse	49%	51%	21%	19%
Cœur des Bauges	61%	62%	28%	27%
Grand Chambéry	63%	64%	44%	45%



Territoires de comparaison	Sous occupation	Sur occupation	Logement adapté
Grand Chambéry	44,4%	44,4%	50,6%
Métropole Savoie	50,4%	50,4%	48,8%
CA du Lac du Bourget	50,4%	50,4%	49%
CA d'Annecy	42,6%	42,6%	56,3%
Grenoble-Alpes-Métropole	43,4%	43,4%	55,6%
CA Valence-Romans Sud Rhône Alpes	56,7%	56,7%	42,5%

Une sous-occupation des logements plus élevée dans les secteurs ruraux

La commune de **Chambéry** et les **communes urbaines** présentent les **taux de sous occupation les plus faibles** ce qui peut s'expliquer par différents facteurs : une offre de logement plus adaptée, une offre plus diversifiée ou un marché plus tendu avec des prix plus élevés.

En revanche, dans les autres secteurs le taux de sous-occupation (modérée ou accentuée) est supérieur ou égal à 65%. Il est **particulièrement élevé dans le Piémont de Chartreuse**.

Une tension à présentir sur les marchés immobiliers ?

Le territoire de Grand Chambéry présente une **sur-occupation des logements supérieure à l'ensemble des territoires de comparaison** : 1,8% contre 1,1% pour la Communauté d'Agglomération d'Annecy (taux le plus élevé des territoires

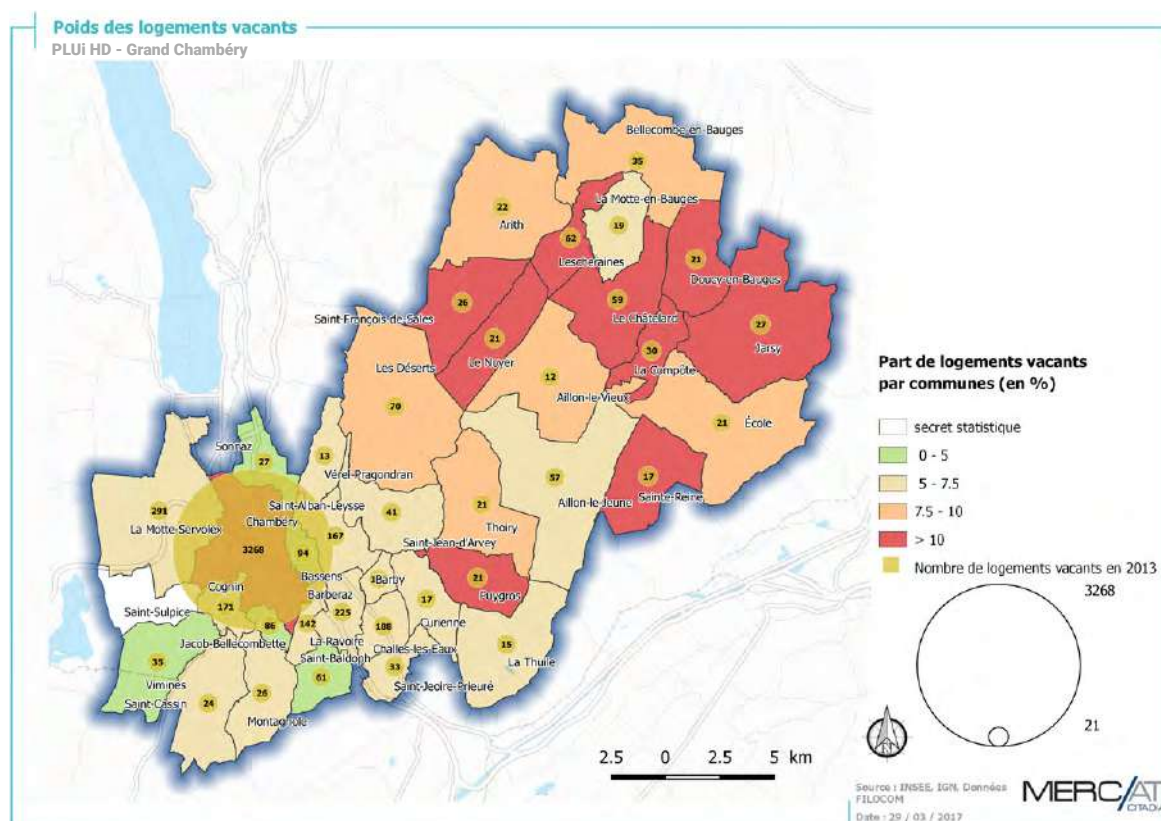
de référence). Par ailleurs, seulement la moitié de son parc de logement est identifiée comme « logement adapté » ce qui est dans la moyenne des territoires de comparaison hormis la Communauté d'Agglomération de Valence-Romans Sud Rhône-Alpes qui présente un taux inférieur (42,5%).

Définition :

Un logement peut être considéré comme inadapté dès lors qu'il existe un différentiel de deux pièces avec le nombre de personnes du ménage. Par exemple, quand 3 personnes habitent dans un studio, le logement est sur-occupé. À l'inverse, lorsque 2 personnes habitent dans un 5 pièces, le logement est sous-occupé.

NB : ces données sont à rapprocher d'une réalité tangible et à nuancer. Par exemple, une sous-occupation peut-être liée à la décomposition du cercle familial (garde alternée, retour des enfants le week-end ou pendant les vacances...).

Logements vacants



En 2013, le taux de vacance à l'échelle du territoire s'élève à **7,9%** du parc total, selon les fichiers fiscaux.

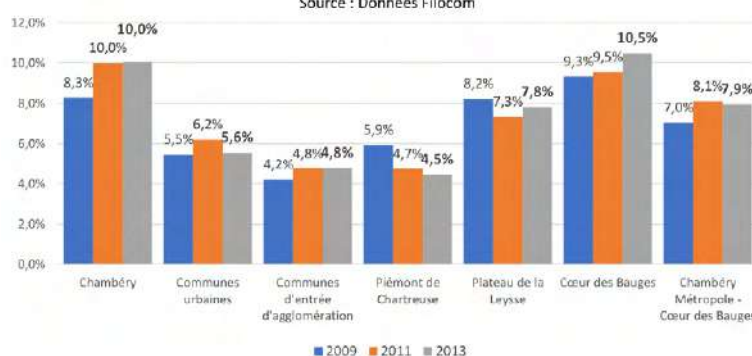
Un taux de vacance dit « structurel » est situé autour de 5-6% ce qui permet de fluidifier le marché sans avoir d'impact sur le tissu résidentiel.

Des problématiques de vacance concentrées dans la commune de Chambéry et le Cœur des Bauges

La commune de Chambéry compte 3 268 logements vacants en 2013 soit **10%** de son parc de logements, avec une **augmentation de 686 logements vacants depuis 2009**, soit une évolution de **+6,1% par an**.

Evolution du poids du parc de logements vacants

Source : Données Filocom



Le secteur des Bauges compte **10,5%** de vacance au sein du parc de logements, soit 429 logements, cette **vacance augmente nettement** depuis 2009.

Une stabilisation de la vacance dans les autres secteurs

Les autres secteurs de Grand Chambéry voient leur taux vacance diminuer ou se stabiliser et présentent parfois des signes de tension du marché.

Fonctionnement des marchés immobiliers

Chambéry, la Motte-Servolex et Challes-les-Eaux des territoires attractifs et dynamiques

- > **Des prix élevés dans le neuf et un potentiel de réhabilitation du parc ancien à Chambéry** : Les constructions neuves sont rares et se vendent à des prix élevés. Quelques opérations sont encadrées afin d'être accessibles pour les primo-accédants. Le centre dispose de nombreux logements anciens qui représentent un potentiel de réhabilitation.
- > **La Motte Servolex : une commune attractive soumise à l'influence de différents bassins d'emplois** : Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy, Lyon et le Nord-Isère. Les ménages ne disposant pas de moyens suffisants pour acheter à Annecy ou à Aix-les-Bains se reportent sur ce secteur. Ils sont souvent plus tournés vers Annecy que Chambéry notamment pour les déplacements domicile-travail.
- > **Une excellente notoriété résidentielle pour Challes-les-Eaux** : Les ménages s'y maintiennent même lors de leur trajectoire résidentielle. Une **forte tension** est exercée en termes de prix et d'offre disponible.

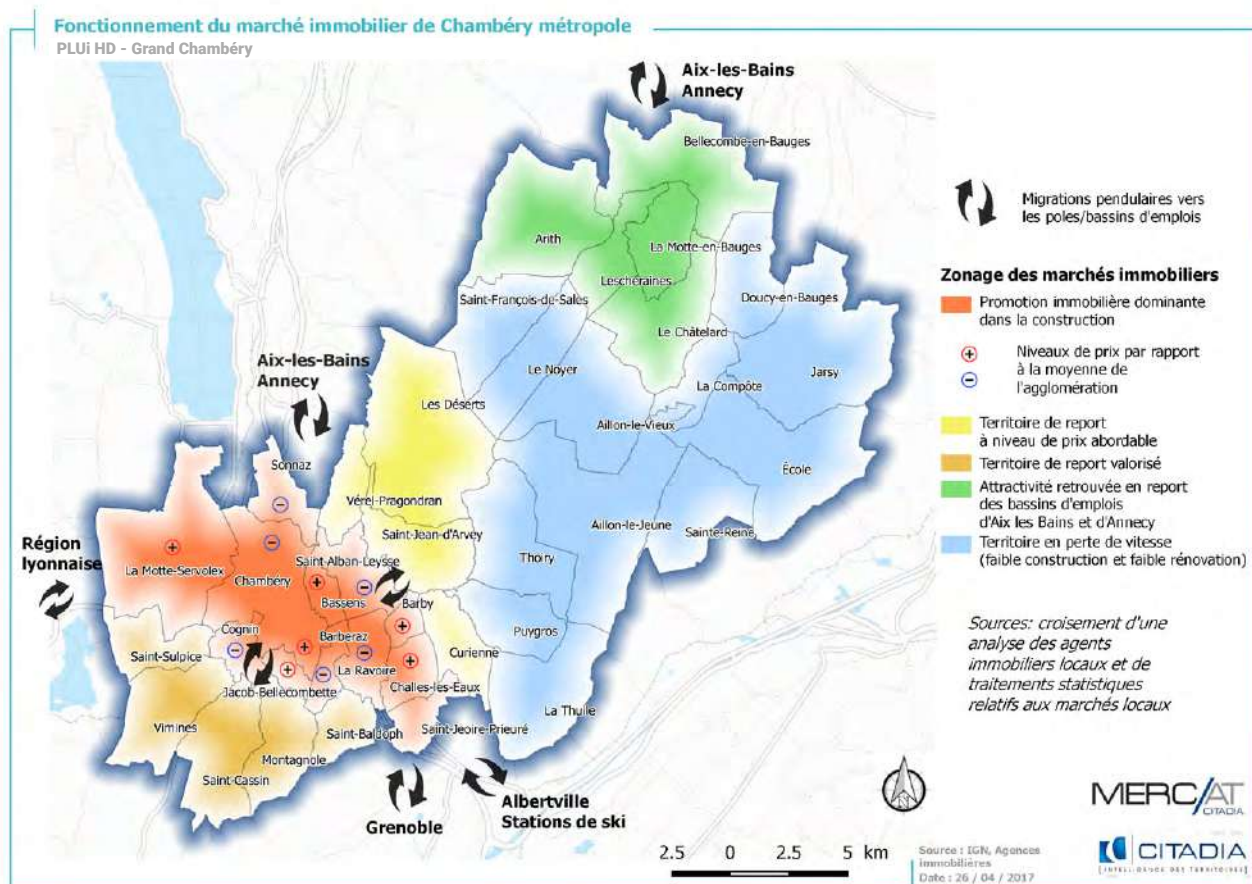
Des territoires attractifs comme solution de report

- > Les communes de **Barby, La Ravoire, Saint-Jeoire-Prieuré, Saint-Alban-Lysse** satellisent autour de l'attractivité de Chambéry, de Challes-les-Eaux et de la proximité avec les stations de ski et Albertville qui se situe à 40 minutes de trajet.
- > **Saint-Sulpice, Vimines, Saint-Cassin, Montagnole et Saint-Badolph** sont des communes de report de Chambéry pour une

population familiale aux revenus limités. **Les communes du Plateau de la Lysse**, plus ou moins attractives, fonctionnent selon la même logique.

- > Les **communes du nord-ouest des Bauges** jouent une **fonction de report** pour des **ménages travaillant sur les agglomérations d'Aix-les-Bains et d'Annecy**. La possibilité d'effectuer des trajets domicile-travail vers ces bassins d'emplois favorise le dynamisme du marché immobilier (en rénovation et en construction) contrairement au **reste du territoire des Bauges où l'activité est au point-mort** (prix de vente 4 fois inférieur au nord-ouest). Ce manque d'attractivité s'explique par des trajets trop longs vers les pôles d'emplois. Les ménages se reportent sur le nord-ouest des Bauges pour deux raisons principales : un budget adapté à l'acquisition d'une maison individuelle sur ce secteur couplé à un cadre de vie agréable. Ils sont principalement intéressés par l'achat de terrain à construire même s'ils se font de plus en plus rares. Les maisons (ou appartements) avec de petites rénovations constituent alors une solution de report. La rénovation de granges vacantes, même si elle représente un potentiel important, n'attire que trop peu les nouveaux arrivants.

Agents immobiliers locaux



Comparaison entre les revenus des ménages et les prix du marché immobilier

	Nombre de transactions	Prix médian maison	Revenu mensuel nécessaire	% des ménages de 3 personnes solvables	% des ménages locataires de 3 personnes solvables
Cœur des Bauges	NC	NC	NC	NC	NC
Communes d'entrée d'agglomération	67	300 000 €	3 870 €	30 à 40 %	10 à 20 %
Chambéry	149	305 000 €	3 960 €	30 à 40 %	10 à 20 %
Communes urbaines	296	305 000 €	3 950 €	30 à 40 %	10 à 20 %
Piémont de Chartreuse	37	320 000 €	4 170 €	20 à 30 %	Moins de 10%
Plateau de la Lysse	34	170 000 €	2 225 €	70 à 80 %	50 à 60 %
Grand Chambéry	583	300 000 €	3 860 €	30 à 40 %	10 à 20 %

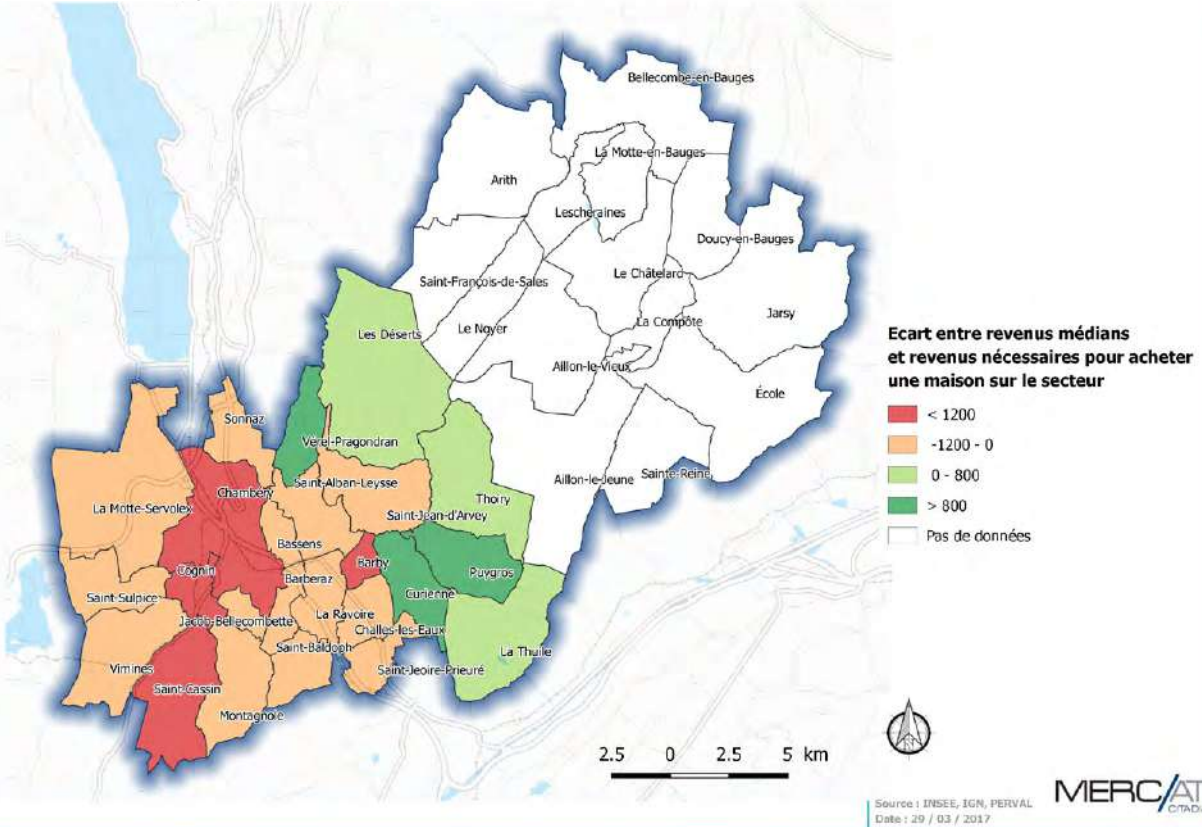
Méthodologie

L'analyse est faite à partir des données PERVAL disponibles moyennées par secteur et pondérées en fonction du volume de transaction.

La simulation de l'acquisition intègre : le prix d'achat, une simulation des frais de notaires (7,5% du prix d'achat dans l'ancien), des frais financiers (taux d'intérêt à 2,5% remboursé sur 25 ans) avec un apport de 10% du prix d'achat. Le coût est mensualisé afin de simuler le montant des fonds à mobiliser chaque mois par le ménage pour rembourser cet achat. Le taux d'endettement étant fixé à 33% (maximum légal), en multipliant par 3 le montant des fonds à mobiliser, nous connaissons le revenu mensuel nécessaire pour être solvable. La solvabilité est calculée à partir du revenu disponible d'un ménage composé de 2 adultes et 1 enfant à Grand Chambéry, soit 1,8 UC.

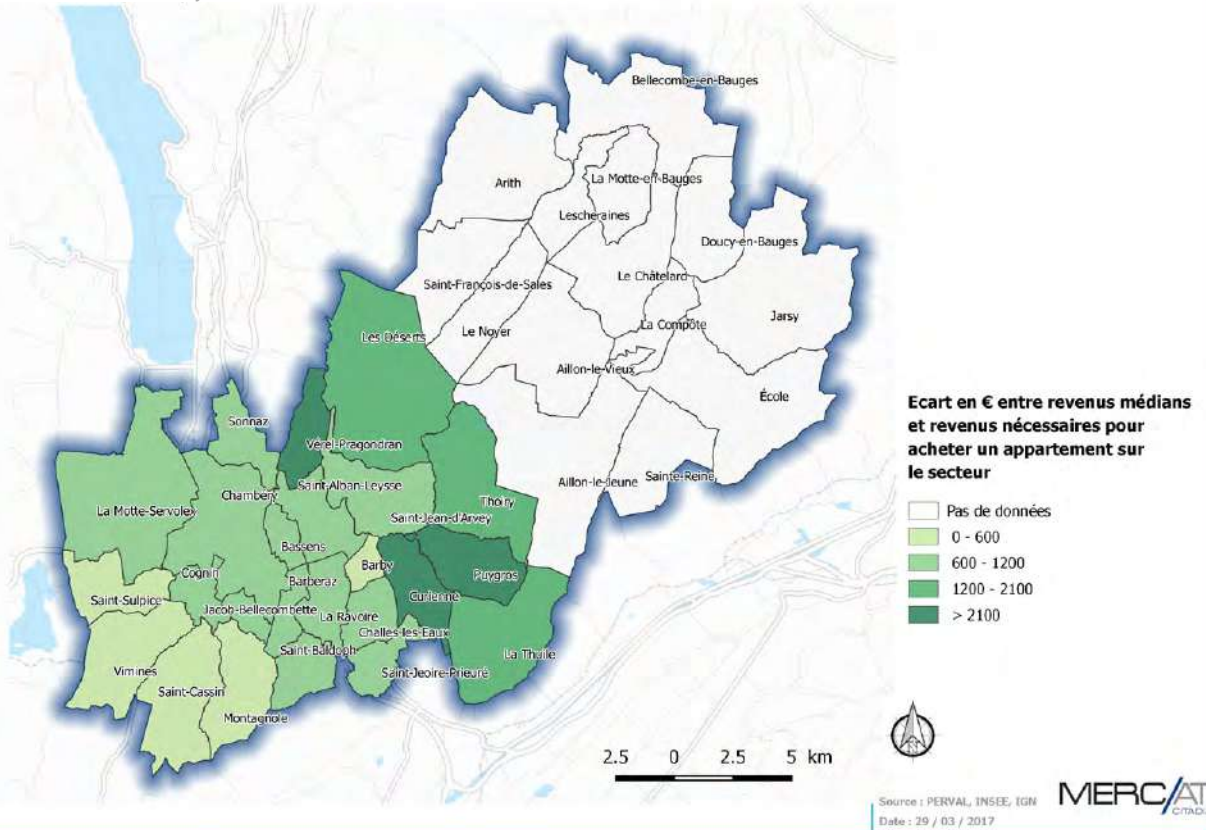
Ecart entre revenus médians et revenus nécessaires pour acheter une maison sur le secteur

PLUI HD - Grand Chambéry



Ecart entre revenus médians et revenus nécessaires pour acheter un appartement sur le secteur

PLUI HD - Grand Chambéry



	Nombre de transactions	prix médian appartement	Revenu mensuel nécessaire	% des ménages de 3 personnes solvables	% des ménages locataires de 3 personnes solvables
Cœur des Bauges	NC	NC	NC	NC	NC
Communes d'entrée d'agglomération	71	175 000 €	2 250 €	70 à 80 %	60 à 70%
Chambéry	1089	135 000 €	1 750 €	> 90%	80 à 90%
Communes urbaines	673	170 000 €	2 200 €	80 à 90 %	60 à 70%
Chambéry métropole	1854	150 000 €	1 930 €	80 à 90 %	70 à 80 %

Méthodologie

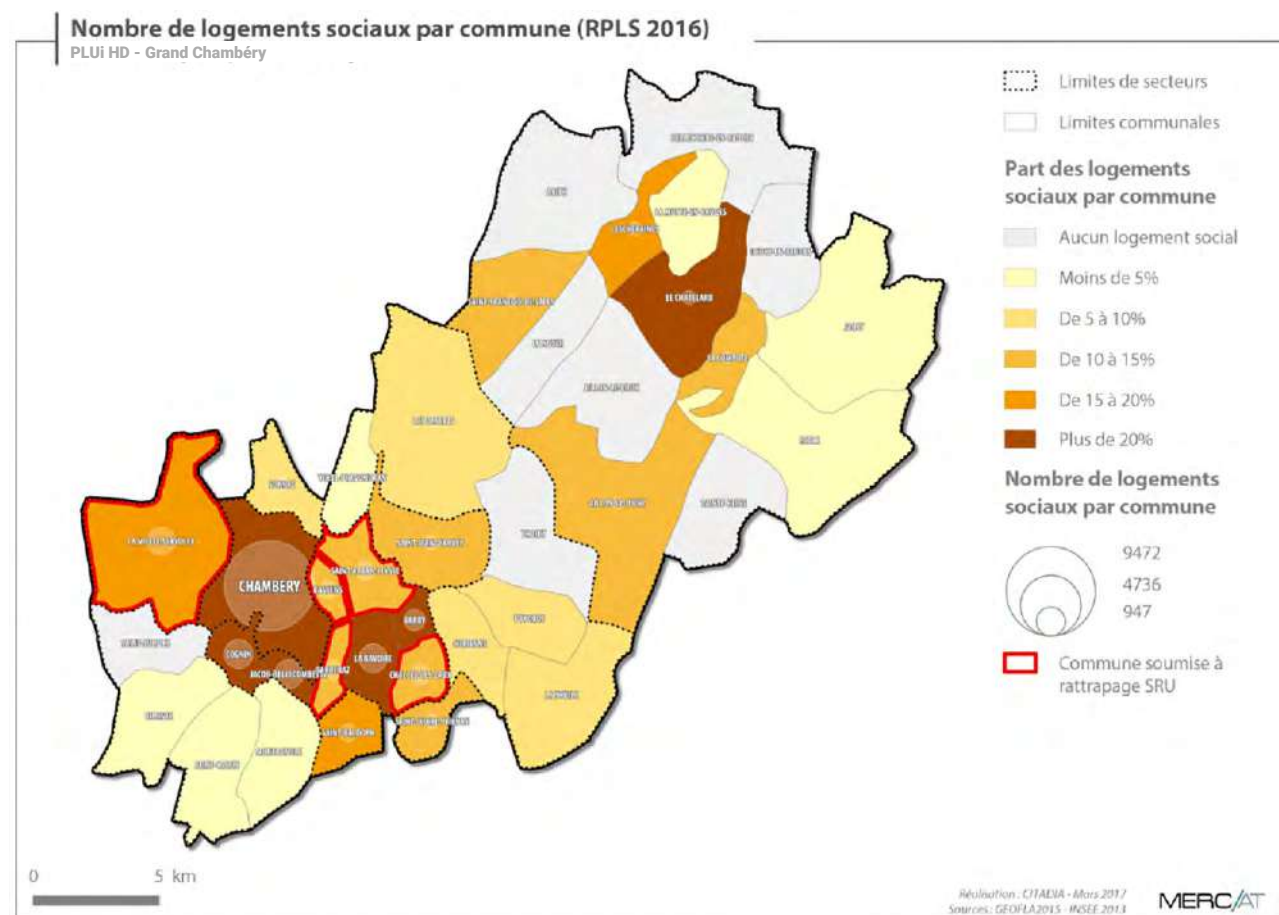
L'analyse est faite à partir des données PERVAL disponibles moyennées par secteur et pondérées en fonction du volume de transaction.

La simulation de l'acquisition intègre : le prix d'achat, une simulation des frais de notaires (7,5% du prix d'achat dans l'ancien), des frais financiers (taux d'intérêt à 2,5% remboursé sur 25 ans) avec un apport de 10% du prix d'achat. Le coût est mensualisé afin de simuler le montant des fonds à mobiliser chaque mois par le ménage pour rembourser cet achat.

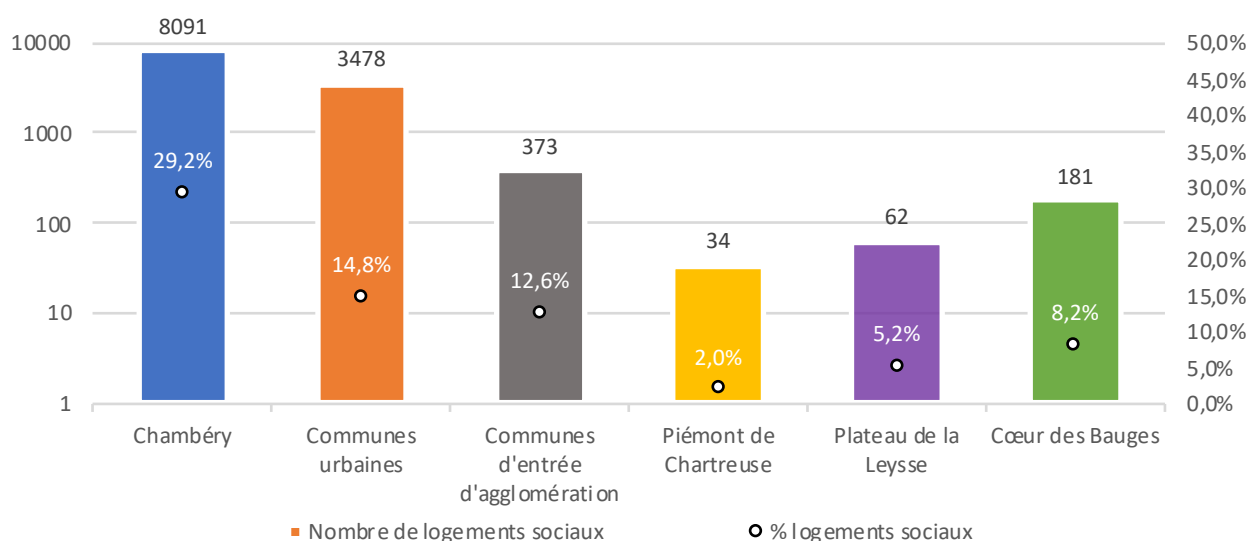
Le taux d'endettement étant fixé à 33% (maximum légal), en multipliant par 3 le montant des fonds à mobiliser, nous connaissons le revenu mensuel nécessaire pour être solvable.

La solvabilité est calculée à partir du revenu disponible d'un ménage composé de 2 adultes et 1 enfant à Grand Chambéry, soit 1,8 UC.

Parc locatif social



Répartition des logements locatifs sociaux et poids dans les résidences principales en 2016



Source : RPLS au 1^{er} janvier 2016

Le parc social concentré dans les secteurs urbains

Au 1^{er} janvier 2016, le territoire compte près de 12 450 logements locatifs sociaux soit **21% des résidences principales**. Le **taux de vacance** du parc social est uniforme sur l'ensemble des secteurs avec **3,5%**. Le taux de mobilité n'est pas particulièrement élevé (9,3%) ce qui peut révéler des blocages au sein des parcours résidentiels dus notamment au coût élevé de l'accession.

La **quasi-totalité du parc (93%)** est détenu par **2 bailleurs sociaux**. **Cristal Habitat** est le bailleur historique, avec un parc de logement principalement **localisé dans la commune de Chambéry** qui présente une **occupation précaire**. D'autre part, le parc de l'**OPAC 73** se concentre dans les **communes périurbaines** et propose des **logements plus récents** du fait de la politique de rattrapage engagée.

9 communes sont soumises à l'article 55 de la loi SRU (2016) :

- > **3 communes dépassent le seuil légal** de 20% : Chambéry (33,1%), Cognin (27,3%), Jacob-Bellecombette (38%) ;
- > **1 commune oscille autour de 20%** : La Ravoire (19,8%) ;

> **5 communes sont déficitaires et soumises à une obligation de rattrapage** : Barberaz (11,1%) fait l'objet d'un constat de carence sur la période triennale en cours de 2011-2013, Bassens (11,1%), Challes-les-Eaux (10,7%) en constat de carence depuis 2011 a rempli ses objectifs triennaux grâce à la production de 124 logements pour un objectif de 54, La Motte-Servolex (13,6%) et Saint-Alban-Leysse (8,6%).

Une demande tournée vers les petits logements

Plus de **4 800 demandes** ont été recensées en 2015 soit une **hausse de 4%** par rapport à 2013. Parallèlement, plus de **1 400 attributions** ont été réalisées soit **3,4 demandes pour une attribution** (contre 2,8 à l'échelle du département). **Les demandes portent essentiellement sur les petits logements** (76% de la chambre au T3). En réponse, l'offre locative se décompose en trois tiers : 31% de T1-T2, 34% de T3, 35% de T4 et +. Dans les Hauts de Chambéry, 45% de l'offre de logements se compose de T4 et plus, ce secteur est confronté à des situations de sous-occupation de logements.

INDICATEUR 9 : NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS DE L'AGGLOMÉRATION

Niveau d'équipements de l'agglomération

Une offre tournée vers les services aux particuliers

Les services aux particuliers sont le secteur le plus développé à l'échelle du territoire avec environ 18 services aux particuliers pour 1 000 habitants. Malgré le développement de ce secteur, le territoire paraît légèrement moins bien équipé que la plupart des territoires de comparaison. Les services aux particuliers sont le domaine le plus représenté sur l'ensemble des secteurs et particulièrement dans le Cœur des Bauges (25 services aux particuliers pour 1 000 habitants).

Des équipements développés en matière de santé

Les équipements de santé sont le deuxième domaine le plus représenté avec près de 8 équipements pour 1 000 habitants. Ils

sont les plus développés au sein des secteurs les plus urbains : Chambéry (9) et les communes urbaines (8), ce qui s'explique par la présence notamment du Centre Hospitalier à Bassens et du Médipôle de Savoie à La Ravoire. Ce taux reste équivalent aux territoires de comparaison.

Des équipements sportifs et culturels structurants

Le territoire se caractérise par une surreprésentation des équipements sportifs présents sur l'ensemble des communes. Au vu de leur densité, il est nécessaire de mener une réflexion d'ensemble sur ces complexes sportifs et à terme de pouvoir étudier leur potentiel de reconversion ou de mutualisation.

La commune de Chambéry dispose d'équipements structurants, comme la salle de spectacles « Le Phare » ou le parc des expositions « Savoieexpo », qui participent au rayonnement et à l'attractivité du territoire.

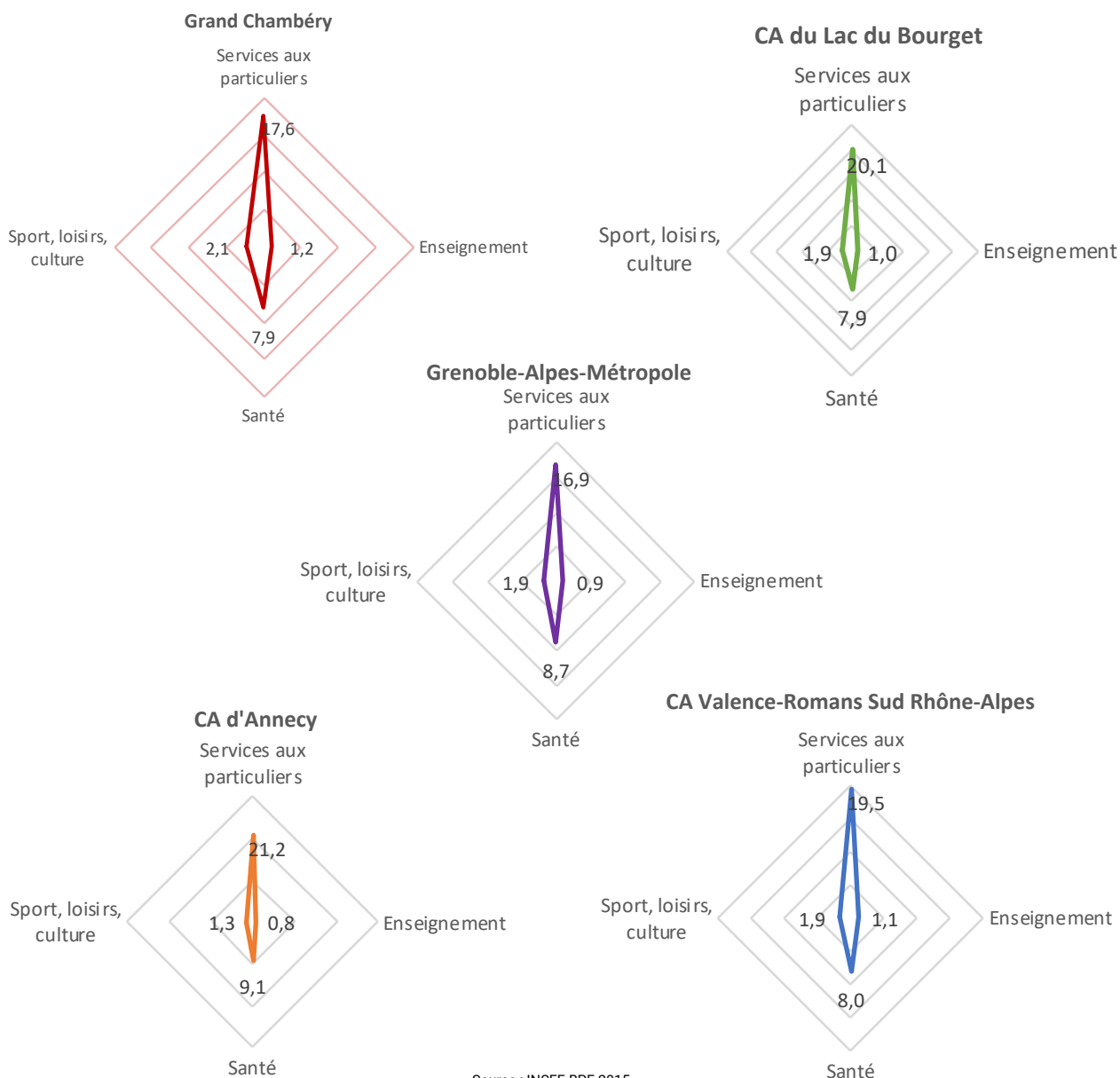
Définition :

La BPE de l'INSEE fournit le niveau d'équipements d'un territoire par une classification en 5 catégories : services aux particuliers, commerces, enseignement, santé, sport, culture et loisirs, transports et déplacements. De plus, elle attribue à chaque équipement un niveau : de proximité, intermédiaire ou supérieur. Par exemples :

- > Le bureau de poste est un service aux particuliers de proximité ;
- > Le collège est un équipement d'enseignement intermédiaire ;
- > Les urgences sont un équipement de santé supérieur.

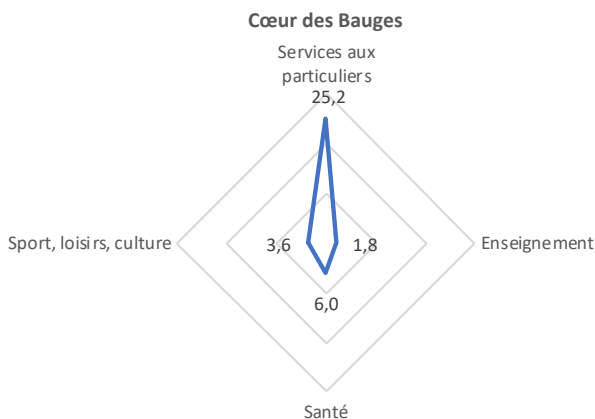
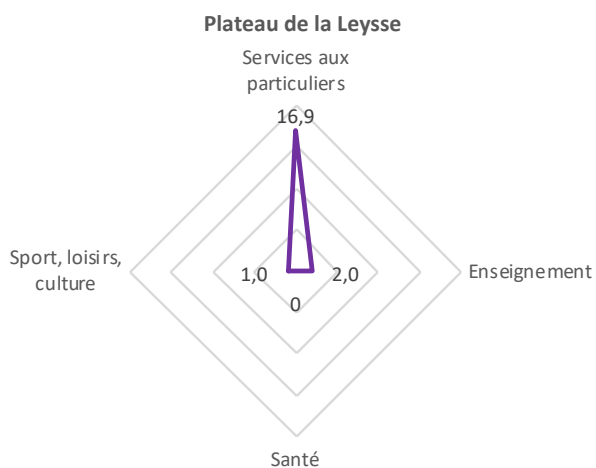
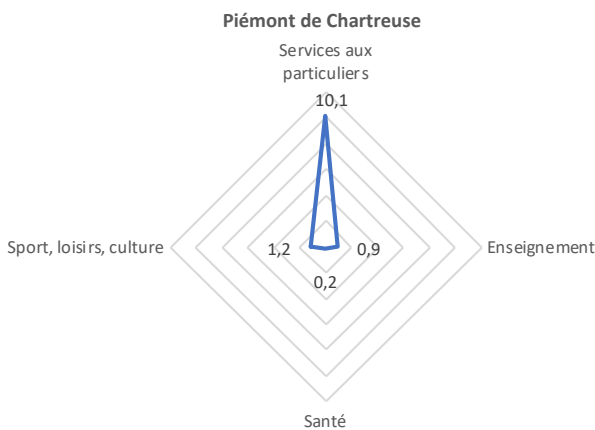
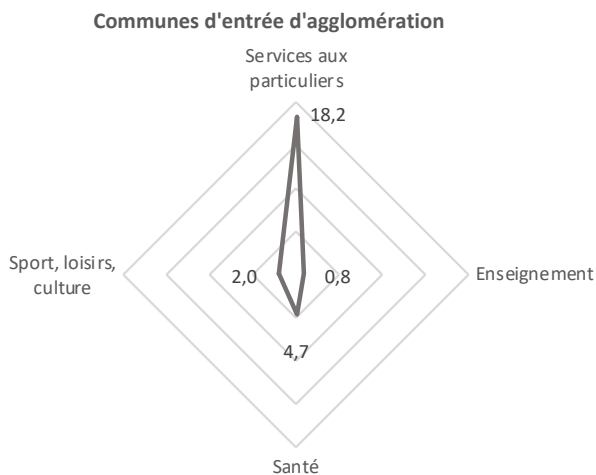
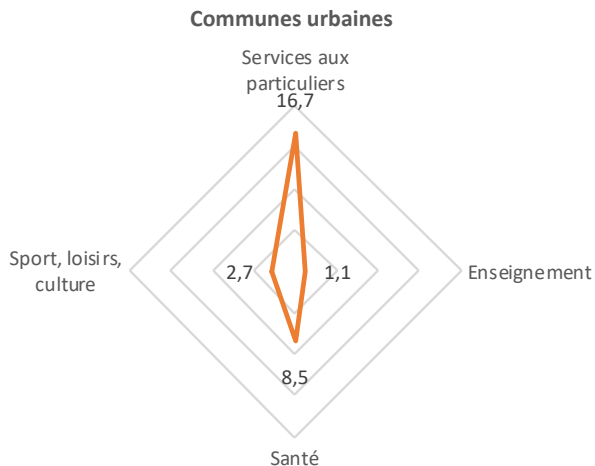
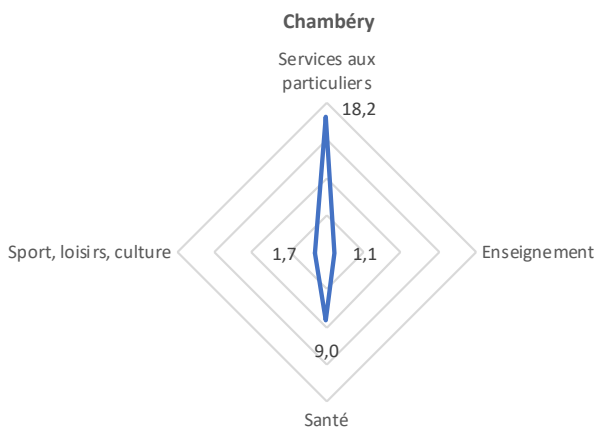
L'analyse des commerces et des transports est abordée dans des parties spécifiques de cette étude.

Nombre d'équipements pour 1 000 habitants à l'échelle de Grand Chambéry et des territoires de comparaison



Source : INSEE BPE 2015

Nombre d'équipements pour 1 000 habitants à l'échelle des secteurs



Source : INSEE RP 2013

1 – LE PROFIL SOCIAL DES MÉNAGES ET L'ACCÈS AU LOGEMENT ET AUX SERVICES

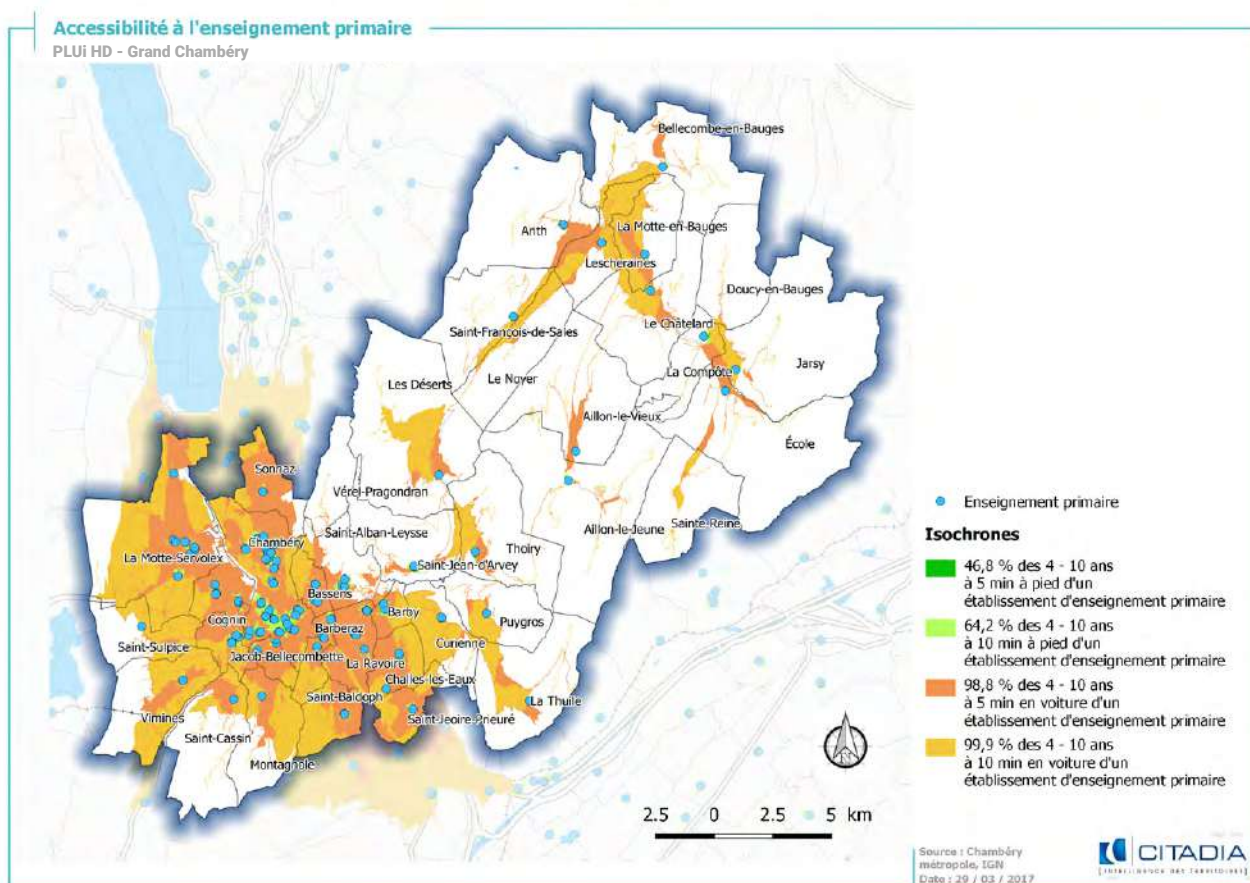
INDICATEUR 10 : ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET D'ENSEIGNEMENT

Localisation et accessibilité aux écoles primaires

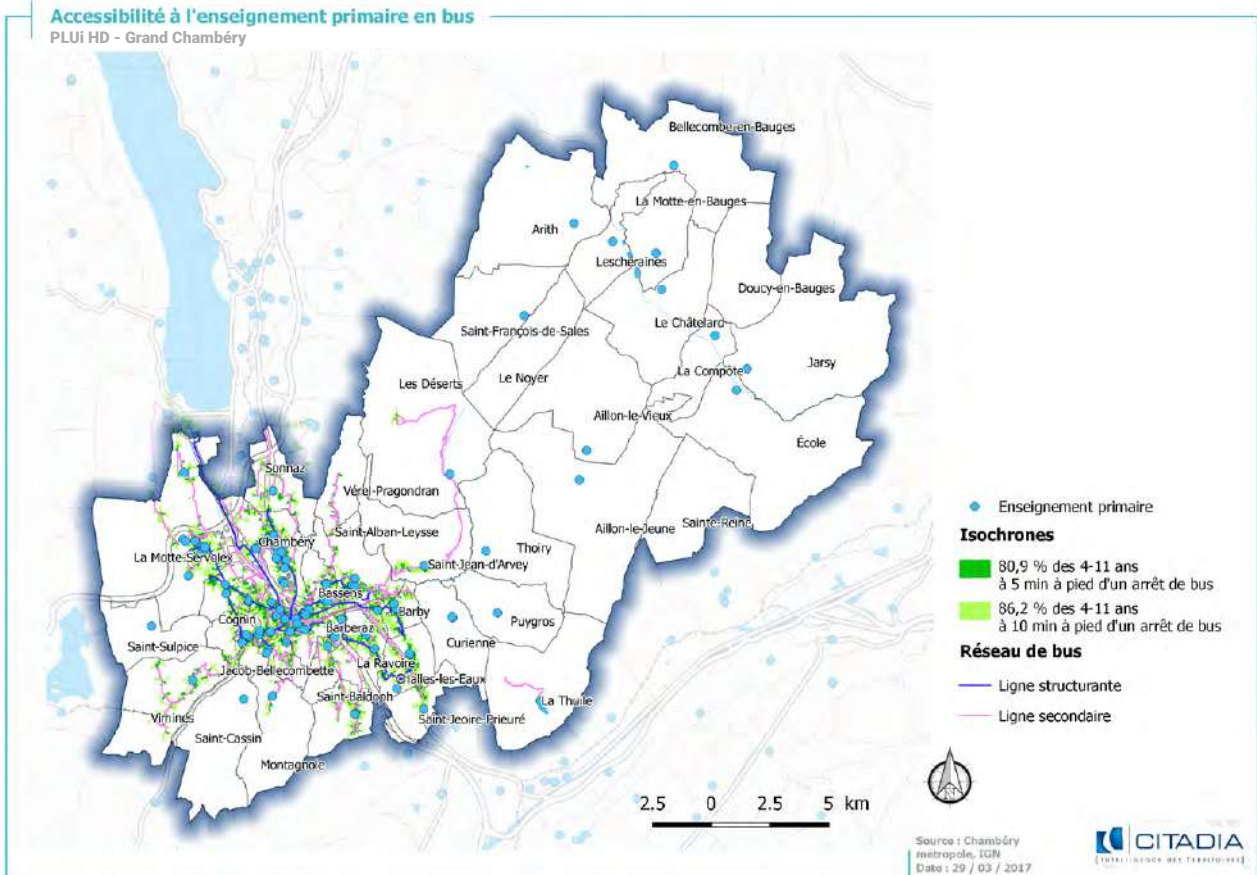
Une bonne accessibilité aux écoles primaires à pied et en transport en commun

Les écoles primaires bénéficient d'une **bonne couverture à pied** puisque **près de la moitié de la population des 4-10 ans y a accès en moins de 5 minutes** et presque 65% en moins de 10 minutes. Les transports en commun permettent également d'offrir une bonne accessibilité aux écoles primaires : **80% des 4-11 ans se situent à 5 minutes d'un arrêt de bus**.

La voiture constitue une solution de report pour réaliser le trajet d'autant plus que la quasi-totalité des 4-10 ans se situe à moins de 10 minutes en voiture d'une école primaire.



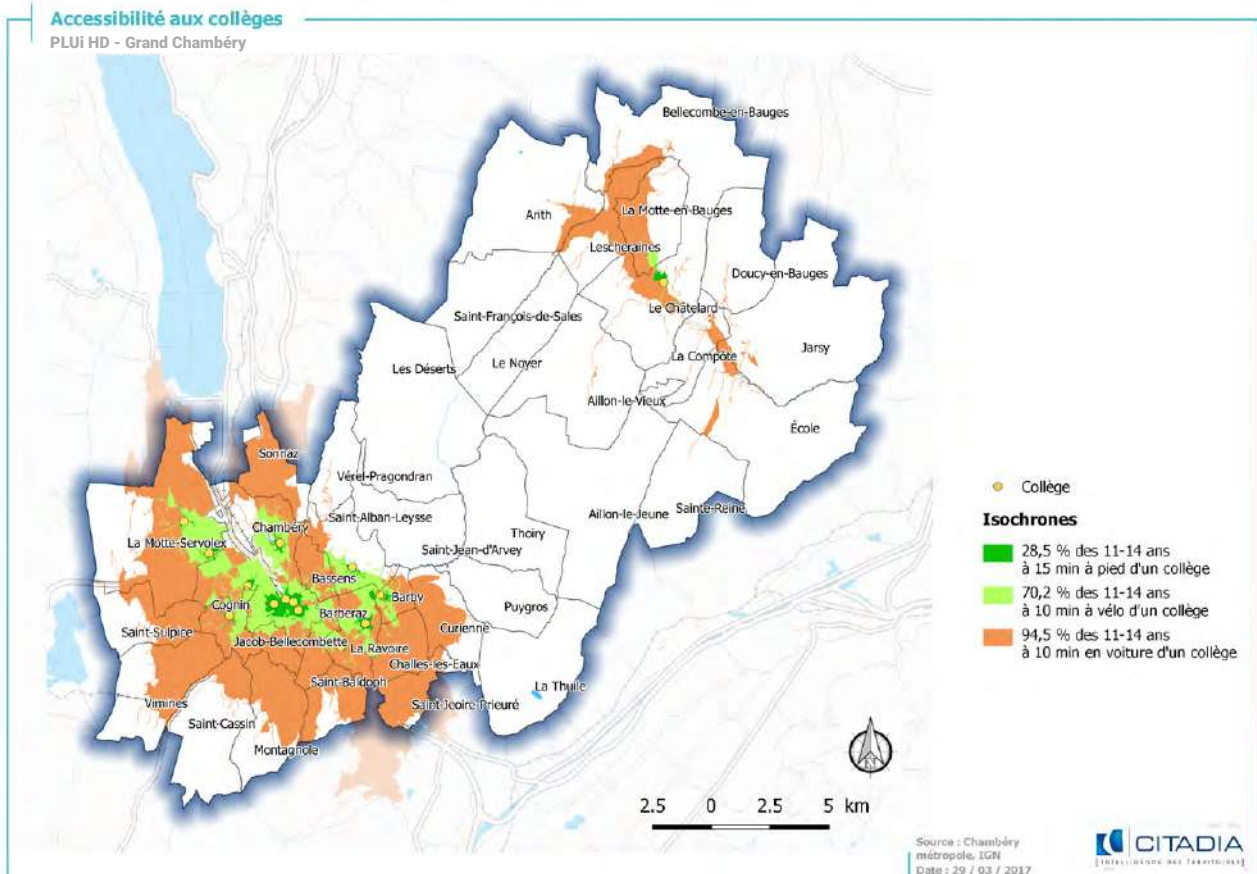
Accessibilité à l'enseignement primaire en bus
PLUI HD - Grand Chambéry



Localisation et accessibilité aux collèges

Une bonne accessibilité aux équipements secondaires à vélo et en transport en commun et une marge de progression pour la marche à pied

Accessibilité aux collèges
PLUI HD - Grand Chambéry



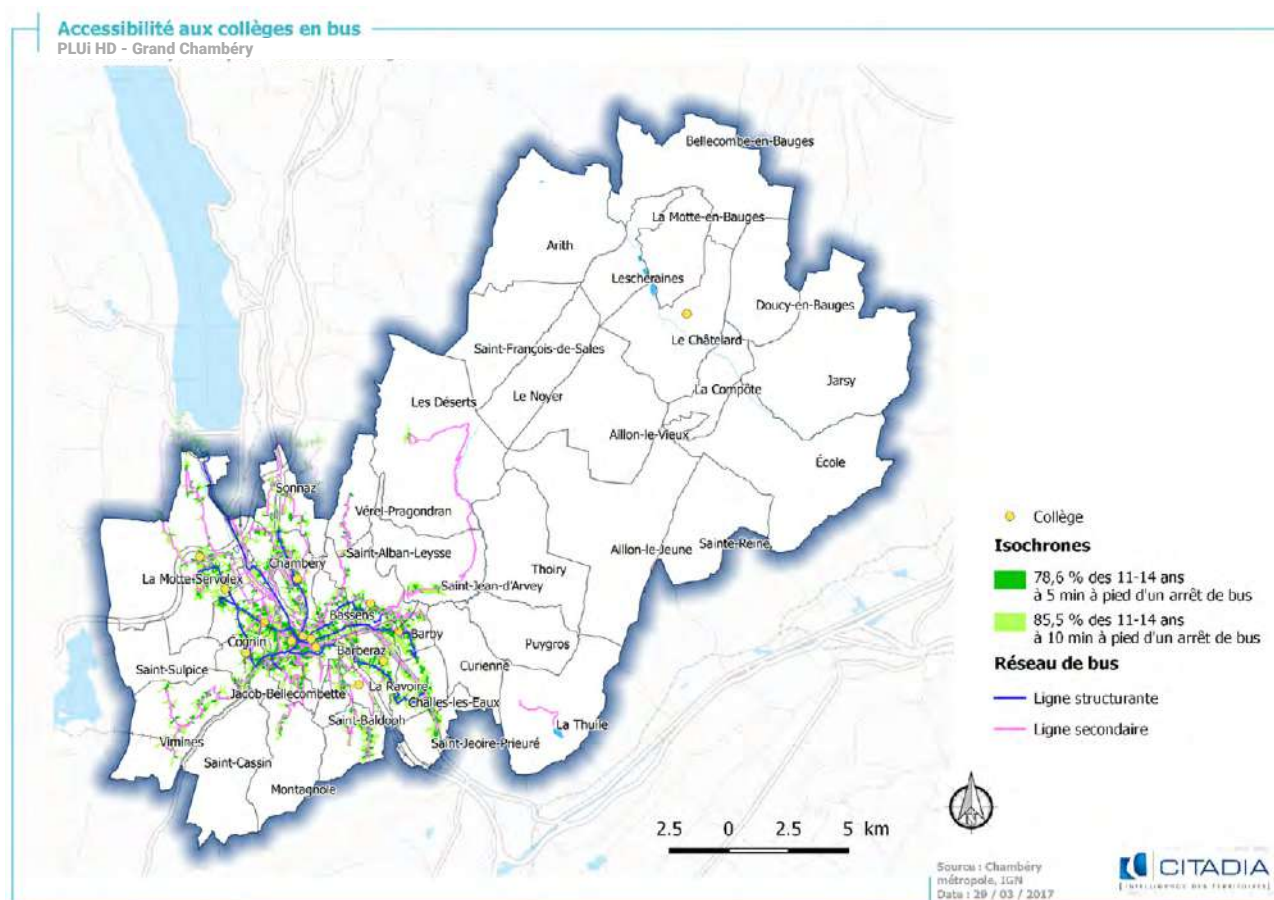
La commune de Chambéry et les communes urbaines concentrent les collèges. Par ailleurs, le collège se situant sur la commune du Chatelard, centralité du Cœur des Bauges, est le seul présent à l'est du territoire.

L'accessibilité des collèges via la marche à pied est limitée puisque moins de **30% de la population des 11-14 ans** se situent à moins de 15 minutes à pied. Cette proximité restreinte induit un report sur les autres modes de déplacement. Les **transports**

en commun sont une **réelle alternative** puisque près de **80% des 11-14 ans se situe à 5 minutes à pied** d'un arrêt de bus.

Le **développement des aménagements cyclables** constitue également un véritable enjeu puisque **70% des 11-14 ans se situent à moins de 10 minutes** en vélo d'un collège.

La voiture individuelle permet à la population des 11-14 ans d'accéder à un collège en moins de 10 minutes.



NB : Les arrêts de bus n'ont pas été transmis pour le Cœur des Bauges

Localisation et accessibilité aux lycées

Les lycées du territoire sont concentrés à l'ouest, autour de la commune de Chambéry. Les lycéens du Cœur des Bauges se reportent essentiellement sur Aix-les-Bains.

Comme pour l'accessibilité aux collèges, la voiture est nécessaire pour une partie de la population. La voiture permet à plus de 90% de la population des 15-17 ans de se rendre en moins de 10 minutes en voiture à un lycée.

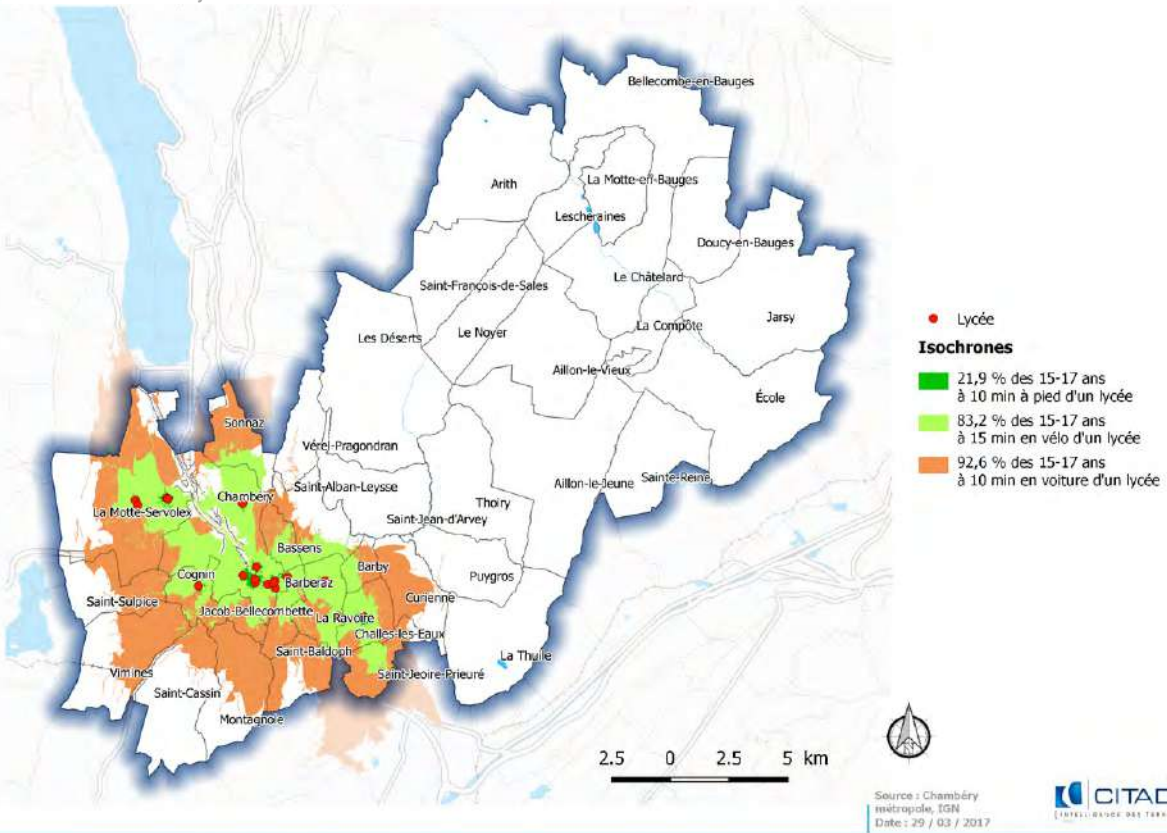
L'usage de la marche à pied reste limité sur le territoire car moins de **35% de la population des 15-17 ans peut se rendre à un lycée en moins de 15 minutes à pied**.

En revanche, les transports en commun constitue une bonne

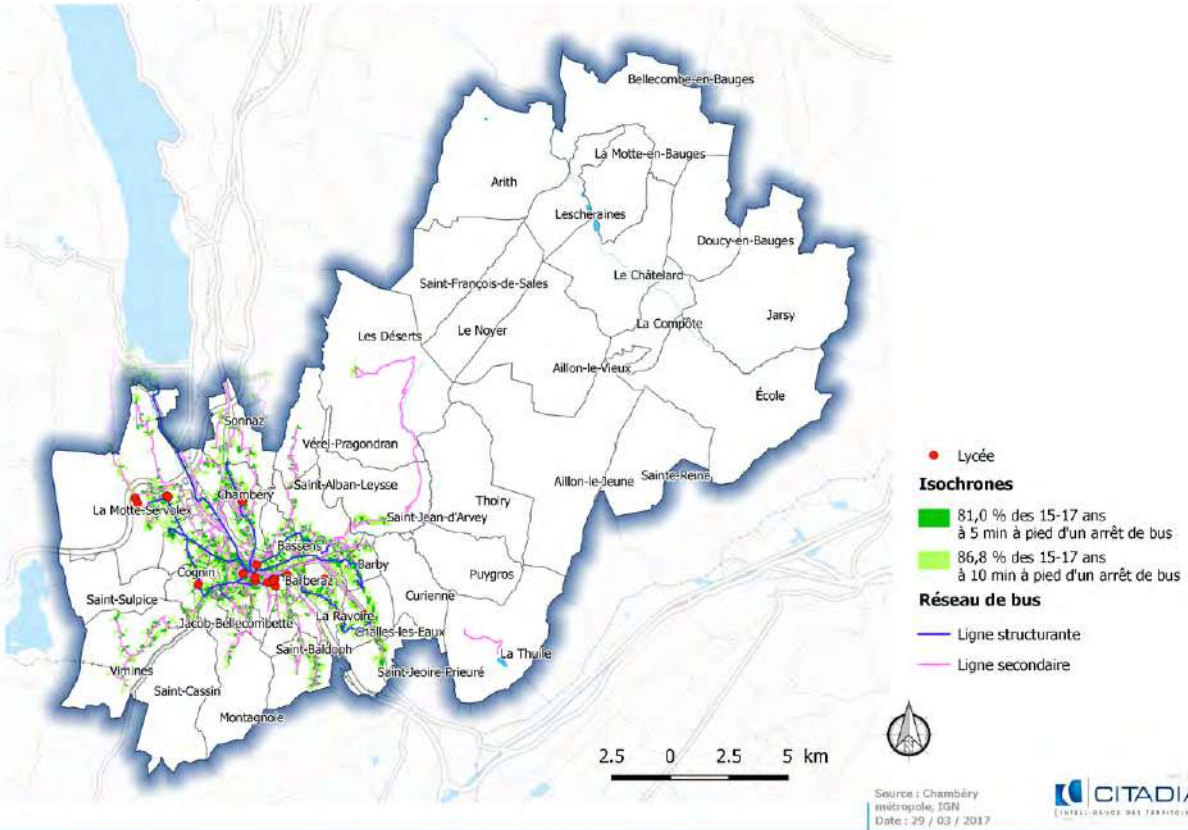
couverture puisque **80% des 15-17 ans se situe à 5 minutes à pied d'un arrêt de bus**.

Le **vélo** est une véritable **solution de report car plus de 70% des 15-17 ans peut se rendre à un lycée en moins de 10 minutes**. La promotion de l'usage du vélo via des aménagements spécifiques et une communication accrue à destination des lycéens (et collégiens) pourrait permettre un report vers ce mode de déplacement, plutôt que vers la voiture, dans un contexte de congestion des axes routiers autour de Chambéry.

Accessibilité aux lycées
PLUI HD - Grand Chambéry



Accessibilité aux lycées en bus
PLUI HD - Grand Chambéry



NB : Les arrêts de bus n'ont pas été transmis pour le Cœur des Bauges

Offre d'enseignement supérieur et de recherche

1



Plus de **5 500** étudiants à Jacob-Bellecombette
Soit près de **40 %** des étudiants de l'université
Soit environ **50** étudiants pour 1 000 habitants*
*du cœur d'agglomération et des communes urbaines



Faculté de droit
Institut d'Administrations des Entreprises
UFR Lettres, Langues et Sciences humaines
Soit **21%** du domaine universitaire



2 résidences à **Jacob-Bellecombette**
158 chambres et **274** appartements
(soit 180 T1 - 86 T2 - 6 T3- 2 T4)
Soit environ **200 logements étudiants**
pour **1000 logements***
*de Jacob-Bellecombette



2 résidences et **1** foyer à **Chambéry**
126 chambres et **176** appartement
(soit 88 T1 - 84 T2 - 4 T4)
Soit environ **10 logements étudiants**
pour **1000 logements***
*de Chambéry

2



Plus de **4 300** étudiants au Bourget-du-Lac
Soit environ **73** étudiants pour 1 000 habitants*
*de la CA du Grand Lac



IUT
Polytech
UFR Sciences et Montagne



260 logements étudiants
Soit 10 pour **1000 logements***
*de la CA Grand-Lac

3



Plus de **4 400** étudiants à Annecy-le-Vieux
Soit environ **36** étudiants pour 1 000 habitants*
*de la commune d'Annecy au 1er janvier 2017



Institut d'Administration des Entreprises
IUT
Polytech



294 logements étudiants
Soit 4 pour **1000 logements***
*de la commune d'Annecy au 1^{er} janvier 2017

Sources : Crous de Grenoble - Université Savoie Mont Blanc

Une université à destination des locaux

L'Université Savoie Mont Blanc dispose de 7 UFR, Ecoles et Institut répartis sur 3 domaines universitaires :

1. Campus universitaire de Jacob-Bellecombette ;
2. Campus universitaire du Bourget-du-Lac ;
3. Campus universitaire d'Annecy-le-Vieux.

Elle accueille plus de 14 000 étudiants et plus de 266 doctorants, sur l'ensemble des sites.

Plus de la moitié des étudiants sont originaires du territoire Savoie Mont Blanc. La majorité des étudiants suivent un cursus complet au sein de l'Université Savoie Mont Blanc. En effet, seulement 31% des étudiants en master 1 ont suivi leur licence

dans un autre établissement et 29% des étudiants en master 2 ont suivi leur master 1 dans un autre établissement.

L'organisation de l'université en trois pôles questionne sur les **relations de ces trois campus entre eux et avec la commune de Chambéry**. L'offre en logement étudiant reste peu développée à Chambéry par rapport aux trois communes se partageant le domaine universitaire. Même si les étudiants ne logent pas principalement à Chambéry, les **connexions** avec ce dernier sont **facilitées** grâce au **réseau de bus** ou encore aux **pistes cyclables** comme celle reliant le campus du Bourget-du-Lac au centre de Chambéry. Ces liaisons permettent aux étudiants de pratiquer la commune de Chambéry ce qui profite au dynamisme de la ville.

Ce que l'on retient

Atouts

Démographie :

- > Un territoire qui gagne de la population et un regain d'attractivité depuis 2013 ;
- > Les communes d'entrée d'agglomération et le Piémont de Chartreuse très attractifs pour les nouvelles populations (solde migratoire supérieur à 1,5% par an) ;
- > Une population relativement jeune sur le Plateau de Leysse portée par les naissances, un territoire jeune et familial.

Logements / Habitat :

- > Un rythme de construction élevé (environ 871 logements commencés par an) porté par Chambéry et les communes urbaines (80% de la construction entre 2004 et 2014) et qui s'accélère depuis 2013 ;
- > Une division par deux du nombre de constructions de logements individuels purs (20% entre 2004 et 2014) et un rééquilibrage de la production de logements ;
- > Une attractivité pour les communes du Cœur des Bauges accessibles depuis les bassins d'emplois d'Aix-les-Bains ou d'Annecy.

Équipements / Services :

- > Des services aux particuliers très développés sur l'ensemble des secteurs (18 services aux particuliers pour 1 000 habitants en moyenne) ;
- > Une offre en équipements, particulièrement développée, dans le secteur de la santé et du commerce, structurée par Chambéry et les communes urbaines ;
- > Une offre en équipements supérieurs développée grâce à la présence de l'Université Savoie Mont-Blanc qui attire des jeunes sur le territoire.

Faiblesses

Démographie :

- > Un net ralentissement de la croissance démographique entre 2008 et 2013 ;
- > Une faible attractivité de la commune de Chambéry avec une croissance portée par un solde naturel positif ;
- > Une dynamique démographique fragile dans le Cœur des Bauges présentant de fortes disparités entre les communes ;
- > Une tendance au vieillissement de la population du territoire ;
- > Un vieillissement très marqué sur les communes urbaines avec une croissance démographique ralentie portée par le solde naturel et la présence de familles ;
- > Un indice de jeunesse très bas sur les communes urbaines et le Cœur des Bauges.

Logements / Habitat :

- > Une production de logements individuels purs encore majoritaire (67% entre 2004 et 2014) dans les secteurs les plus ruraux : Piémont de Chartreuse, Plateau de la Leysse et Cœur des Bauges ;
- > La moitié de la production de logement à destination du maintien de la population ;
- > Une suroccupation du parc de logement (1,8%) supérieure à tous les territoires de référence.

- > Une sous-occupation du parc de logements du Cœur des Bauges ;
- > Un parc de logements peu adapté et vieillissant à Chambéry.

Équipements / Services :

- > Une concentration importante des équipements dans l'arc Sud-Ouest avec un suréquipement des plaines sportives ;
- > Présence importantes d'équipements dans les centralités.

Opportunités

Démographie :

- > Maintien d'un développement démographique grâce à un solde naturel positif et une attractivité renforcée depuis 2013.

Logements / Habitats :

- > Une dynamique de construction qui permet de réajuster l'offre des typologies de logements pour offrir des opportunités aux jeunes ménages en début de parcours résidentiel et aux ménages seniors ;
- > Une construction de ces dernières années portée par les logements collectifs ;
- > Un taux de vacances et une diminution des prix qui permet la mobilisation du parc ancien notamment à Chambéry ;
- > Un rattrapage nécessaire du parc de logement social qui permet de diversifier l'offre dans les communes périurbaines.

Équipements / Services :

- > Le développement des services à la personne et notamment à destination des personnes âgées ;
- > Mutualisation des équipements pour réduire les coûts d'entretien et rééquilibrer l'offre sur l'ensemble du territoire ;
- > Une valorisation du foncier public pour la construction de logements en libérant des tènements situés dans des espaces centraux occupés par des équipements ;
- > Le renforcement de l'université (développement et innovation de l'offre de formation ...) comme équipement moteur de l'attractivité et le dynamisme du territoire ;
- > Accessibilité des équipements via les modes doux comme solution alternative sérieuse à la voiture.

Politiques publiques à poursuivre

Logements / Habitats :

- > Une offre résidentielle qui se diversifie et qui ouvre de nouvelles opportunités d'accession à la propriété et limite la tension sur le marché.
- > Un développement des logements sociaux à poursuivre sur les communes ne respectant pas les obligations pouvant générer des pénalités financières.

Équipements / Services :

- > La promotion de l'université face à une érosion des étudiants et un vieillissement de la population qui menace son attractivité.

Risques

Démographie :

- > Une possible baisse des apports liés au solde naturel en raison du vieillissement de la population ;
- > La diminution de l'arrivée de nouvelle population qui pourrait être liée à la perte d'attractivité de certains secteurs.

Logements / Habitats :

- > Le blocage des parcours résidentiels au sein du parc locatif et locatif social du fait des prix du foncier et de l'immobilier trop élevés ;
- > Le départ de jeunes ménages à cause des coûts du foncier et de l'immobilier trop élevés ;

- > Les problématiques de précarité énergétique liée au logement concernant les ménages aux faibles revenus (locataires et propriétaires) ;
- > Une tension grandissante sur les logements locatifs sociaux de petite taille.

Équipements / Services :

- > Un déséquilibre territorial qui augmente les déplacements ;
- > Un recours à la voiture individuelle pour l'accessibilité aux équipements qui pourraient s'accroître au dépend des mobilités alternatives à la voiture.

2 – L'ADÉQUATION DU PROJET AVEC LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

INDICATEUR 11 - LA SÉCURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

État quantitatif de la ressource

Des ressources diverses pour l'alimentation en eau potable de la métropole

Le territoire de Grand Chambéry dispose de ressources en eau souterraines abondantes, malgré une problématique de répartition des captages. La préservation de la qualité de la ressource est donc primordiale.

Les masses d'eau souterraines sont identifiées en bon état quantitatif. Leur état chimique est également bon. Cela constitue un réel atout pour la pérennité de l'alimentation en eau potable.

Ressource principale pour l'alimentation en eau potable de la métropole, la nappe de Chambéry a fait l'objet d'une **étude de risques et de protection** afin de délimiter les **secteurs de sauvegarde en tant que ressource stratégique pour l'eau potable**. En effet, la ressource puisée de la nappe ne fait pas l'objet de traitement mais le contexte urbain entraîne un risque de pollution accidentelle ou diffuse de la nappe. De même, une attention particulière est portée sur les aménagements, travaux et autres activités présentant des risques de pollution pour la nappe dans les périmètres de protection des captages.

Une Zone de Sauvegarde Exploitée (ZSE) a donc été délimitée sur l'ensemble du périmètre de la nappe chambérienne. La carte ci-après présente les degrés de vulnérabilité de la ZSE. Le classement en ZSE de la nappe a pour conséquence la protection de la nappe, en contexte urbain et industriel, dans le PLUi HD.

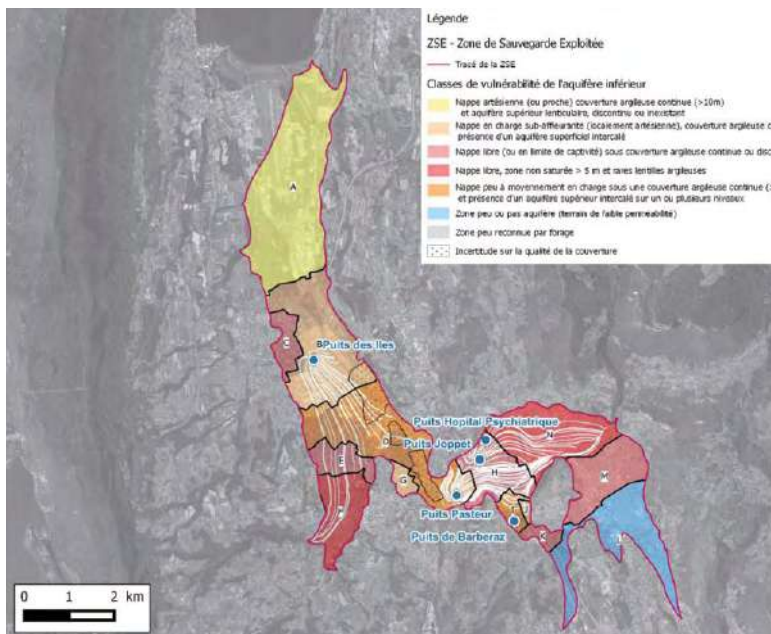
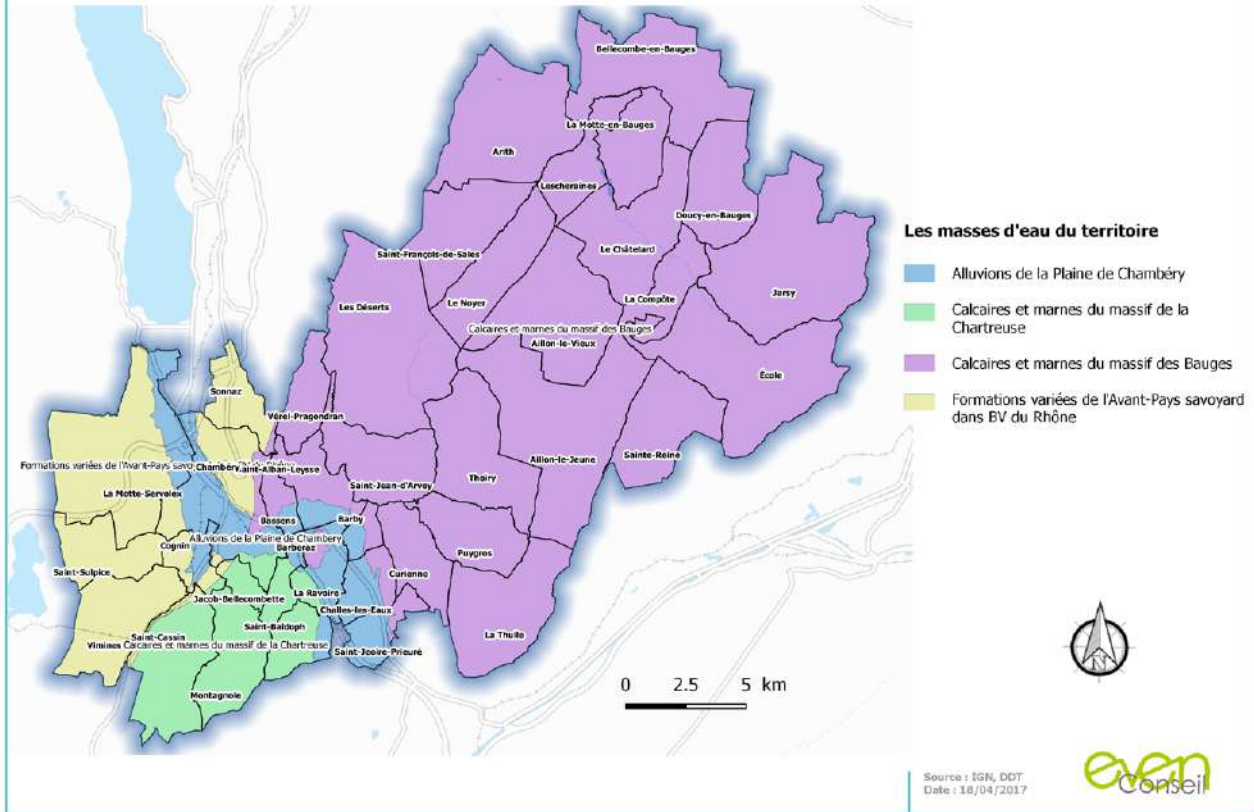
Une zone de vigilance a également été définie. Elle correspond à l'ensemble de l'aire d'alimentation de l'aquifère de Chambéry.

Par ailleurs, le BV du lac du Bourget est identifié en situation de déséquilibre quantitatif par le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016 – 2021. Par conséquent, un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) a été défini notamment pour maîtriser les prélèvements réalisés dans ses affluents. Un diagnostic de l'état de la ressource a été réalisé sur tout le bassin versant, présenté ci-après.

D'une manière globale, les mesures effectuées dans la nappe de Chambéry et le lac du Bourget ont montré que la dynamique des prélèvements est à la baisse, malgré une augmentation de la population. Même si cette diminution des prélèvements pourrait ralentir dans le futur, la situation est globalement satisfaisante.

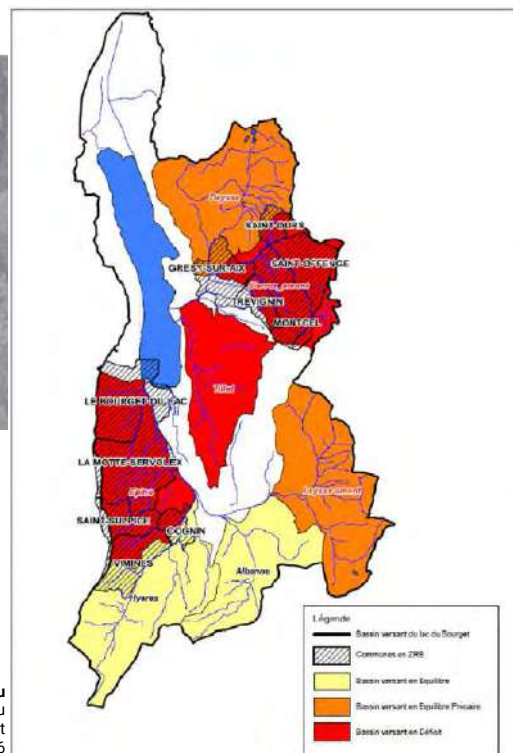
Des ressources en eau souterraines

PLUI HD - Grand Chambéry



La ZRE. Source : Etude de risques et de protection de la nappe de Chambéry - 2017

L'état de la ressource dans le BV du Lac du Bourget. Source : PGRE du bassin versant du Lac du Bourget - 2016



Diversification des ressources

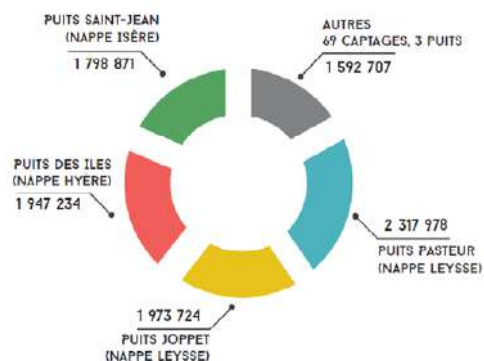
La production d'eau potable

Le secteur de Chambéry métropole a produit 9 630 514 m³ d'eau potable en 2015 au sein de plusieurs ressources. La ressource la plus sollicitée est la nappe de Chambéry par le biais des puits Pasteur, Joppet et des Îles (65 % de la ressource totale) puis la nappe de l'Isère (19 % de la ressource totale). Le complément provient de 69 autres captages qui puisent au sein de ressources gravitaires.

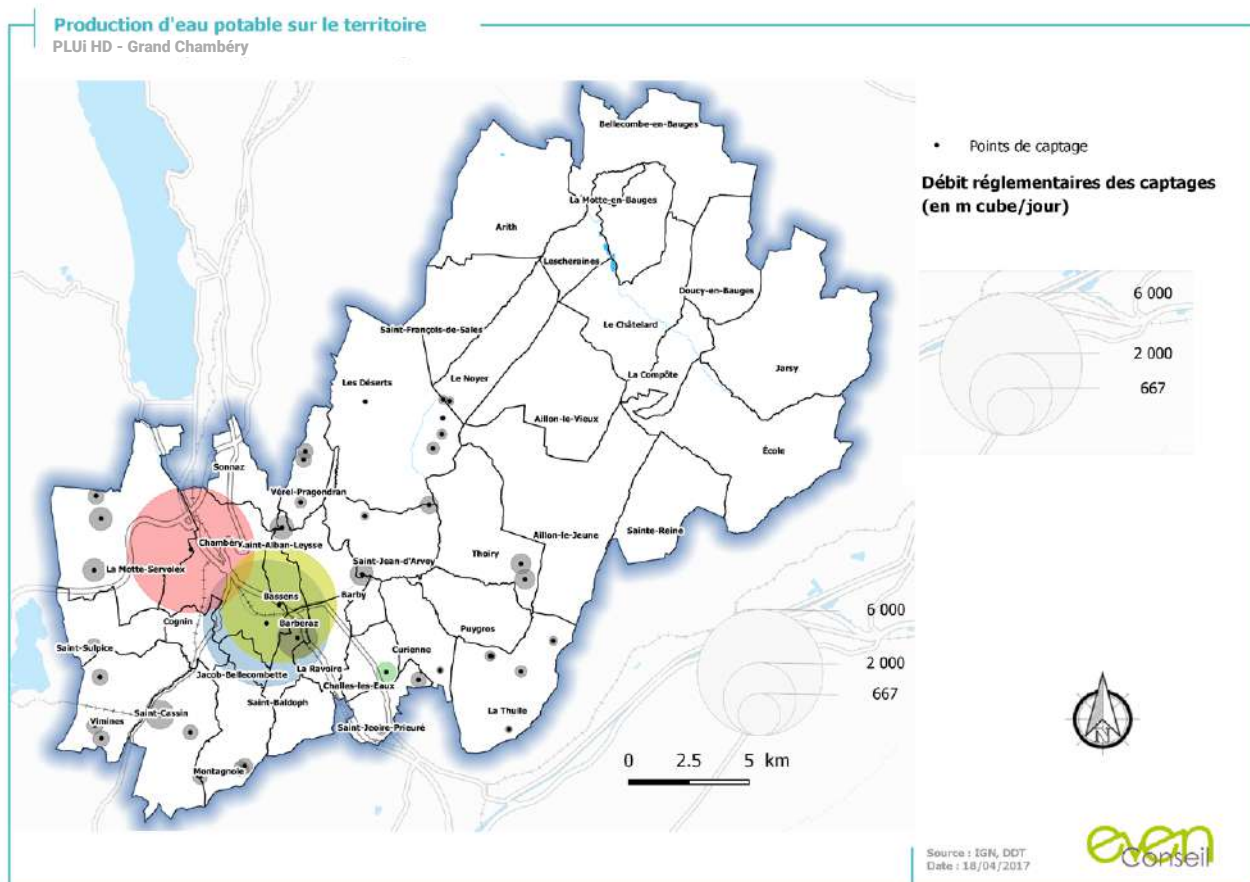
Plusieurs ressources alimentent le territoire par 4 puits principaux : le puits Saint-Jean, le puits des Îles, le puits Pasteur et le puits Joppet.

Pour le secteur du Cœur des Bauges, celui-ci est divisé en ce qui concerne l'alimentation en eau potable :

- > Bauges devant alimentées par la source de Touvière ;
- > Vallée des Aillons.



Source : RA Chambéry métropole 2015



Protection de la ressource

Une protection des captages en voie d'amélioration

L'alimentation en eau potable de Grand Chambéry est principalement réalisée au travers de la ressource de la nappe de Chambéry par le biais des puits Pasteur, Joppet et des Îles (65 % de la ressource totale) puis la nappe de l'Isère (19 % de la ressource totale) :

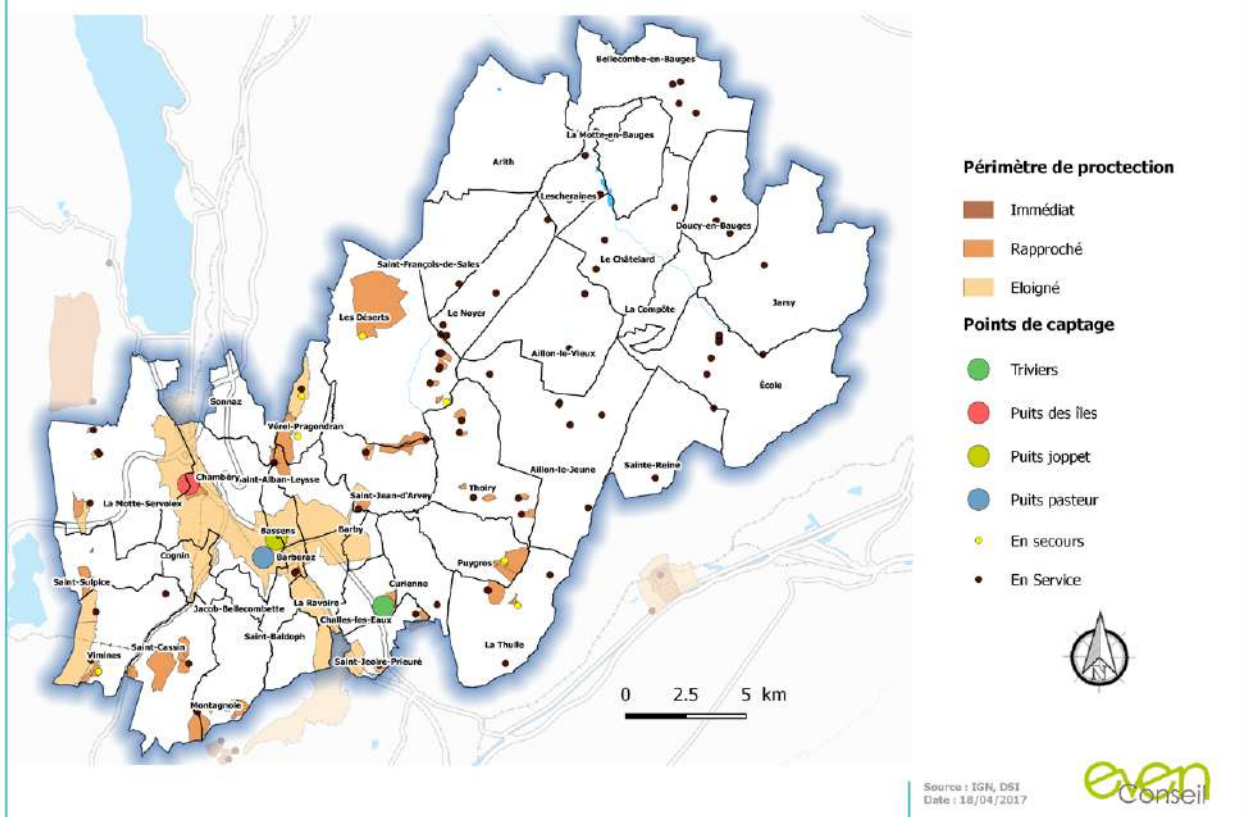
- > Le secteur anciennement Chambéry métropole fait état d'une protection globale des captages en progression, atteignant 81 % d'indice de protection en 2015 ;

- > Le secteur des Bauges, présente une protection relativement faible de ses captages (2 captages sur 27 au total).

Etat d'avancement de protection de la ressource pour le secteur Chambéry métropole



Sécurisation de la ressource en eau potable PLUI HD - Grand Chambéry



Adéquation besoins / ressources

Une alimentation assurée en eau potable

En ce qui concerne le secteur de Grand Chambéry, la notice d'alimentation en eau potable, réalisée avec des données de 2017 détaille l'**approvisionnement en eau potable du territoire**.

Le bilan global après étude des évolutions potentielles de l'approvisionnement en eau potable au regard de la disponibilité des ressources met en évidence **un bilan global besoins / ressources largement satisfaisant sur le secteur Grand Chambéry**. Cependant, la situation est plus préoccupante dans la commune de Les Déserts, où le pic d'activité hivernal aboutit à un bilan déficitaire en eau potable. Des solutions de substitution sont actuellement à l'étude.

Pour ce qui du secteur Plateau de la Leysse, le bilan réalisé par Grand Chambéry en 2019 fait un état d'une situation globalement satisfaisante pour toutes les unités de distribution, dont les UDI

de Bellecombe en Bauges et de La Thuile – Chef Lieu, dont la situation auparavant déficitaire en période hivernale, présente à présent une bonne capacité d'alimentation. Le surplus de ressources reste toutefois modéré mais les programmes de travaux affichés devraient permettre d'augmenter la marge disponible en réduisant les fuites.

La même étude témoigne d'une situation un peu plus préoccupante au sein du secteur cœur des Bauges, où les UDI de Lescheraines, Arith, Le Noyer et Les Déserts sont en situation déficitaire. La poursuite de l'urbanisation sur ces secteurs devra donc attestée de la réalisation des travaux de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable.

Au niveau global, les consommations actuelles étant bien éloignées de l'autorisation de prélèvement donnée par les DUP, **l'alimentation en eau potable du territoire chambérien est assuré**. Le volume moyen journalier produit en 2015 s'élève à 26 384 m³ par jour tandis que l'autorisation DUP est de 80 990 m³ par jour.

Enfin, les secteurs les plus fragiles au regard d'un déséquilibre quantitatif entre les besoins identifiés et les ressources disponibles ont fait l'objet d'un classement **en zone de répartition des eaux**. Il s'agit d'un outil au titre des articles R. 211-71 à R. 211-74 du Code de l'environnement qui vise à ne pas aggraver les déficits constatés en termes de ressource en eau potable.

Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature (article R214-1) y sont donc plus contraignants. Les communes concernées pour CMCB sont compris dans le BV de la Leyse : la Motte-Servolet, Saint-Sulpice, Vimines, Cognin (arrêté préfectoral n°2015-374).

Puits de rattachement	UDIR	Ressource mobilisable en m³/j	Besoin de pointe en m³/j		Imports internes possibles en m³/j	via :	Exports internes en m³/j	Exports externes en m³/j	vers :	Marge sur le ressource en m³/j
			2017	2030						
Puits des Îles	Saint Sulpice chef-lieu - 40	0	177	196	340	La Bouvière				144
	Les Fées - 42	0	361	318	440	Les Creux 2				122
	Les 3 Murgiers - 43	0	10	13	200	Les Creux 1				187
	Les Creux - 45	0	504	564	800	Le Noiray		340 +800 +900		236
	Vimines Chef-lieu - 48	0	603	718	900	Lachut				182
Les Îles - 46	18000	9577	9986				2040	1726	Bourget du Lac	4248
SOUS TOTAL		18000	11232	11795						4479
Puits Pasteur	Barberaz - 21	1800	1042	1319						481
	Grande Montagne - 33	23	284	316	390	Saint Gret				87
	Montagnole chef-lieu - 34	16	364	403	922	Maiselée	216			319
	Les Guillermins - 35	24	63	76	216	Corret				164
	Saint Cassin chef-lieu - 36	89	211	226	800	Villevue	300	380 +522 +800		543
	Le Combe - 37	400	427	360	100	Les Huïles				140
Pasteur - 22	18000	6122	6795			2102			9103	
SOUS TOTAL		20333	8513	9495						10838
Puits Joppet	Pregondran - 15	49	133	129	190	Tilletet				100
	Chambéry le Haut sud - 18	0	606	662	1000	gravitaire Les Monts		180 +1000		338
	Joppet - 10	18000	3870	4234			1180			12586
SOUS TOTAL		18049	4609	5025						13024
Puits Saint Jean de la Porte (excepté Les Deserts)	La Boisserette - 4	10	33	56	60	RD6				14
	Saint Jean d'Arvey chef lieu - 17	321	334	328	200	gravitaire Lovettaz				393
	Lovettaz - 23	46	50	42	400	Monterrinod	une partie des besoins de Saint-Alban	50 +200 +400 +400 +420		404
	Triviers - 26	1084	1036	1296	400	gravitaire Barby (Lazara)				168
	Barby haut service - 27	0	125	150	420	Les Vignes				270
Saint Jean de la Porte - 25	18000	6755	7743			1480	900	Casur de Savoie (*)	7877	
SOUS TOTAL		19440	8333	9615						8925
TOTAL GENERAL		75 822 m³/j	32 687 m³/j	35 930 m³/j						37 256 m³/j

capacités max de transit non réellement connus
997 observé le 21/10/2017
(*) St Jean de la Porte, Montclairs, Francin, Chignin, Myans, Les Marches

Bilan ressources/besoins Source : Notice eau potable du PLUI HD

Pressions exercées sur les ressources

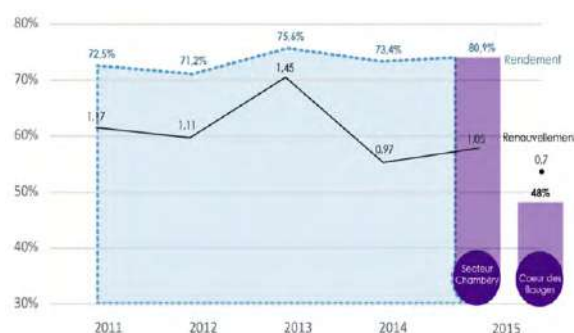
Un rendement variable qui stresse la ressource

En sus des facteurs exogènes qui influent sur la ressource en eau (climat, volume mobilisable...), il existe également des raisons propres au fonctionnement qui peuvent exercer une pression sur la disponibilité de la ressource.

Le **rendement des réseaux constitue un bon indicateur de performance** et traduit le volume d'eau perdu par les réseaux lors de la distribution de l'eau. Sur le secteur de l'agglomération chambérienne, le **rendement tend à s'améliorer** avec +5,4 % depuis 2011 et un taux moyen d'environ 76 %. Certains rendements sont localement insuffisants, notamment dans le secteur des Bauges. Cependant, Grand Chambéry veille à la bonne qualité de ses réseaux, et à ce titre effectue des actions de renouvellement.

Le secteur du Cœur des Bauges **connaît un rendement faible** : la moitié du volume d'eau est perdu lors de la distribution ce qui engendre une forte pression sur la ressource qui doit répondre au double des besoins réels. Cette problématique explique en partie le bilan besoins-ressources localement déficitaire.

Le **taux de renouvellement des réseaux** traduit le linéaire de réseau qui est renouvelé au cours des 5 dernières années sur l'ensemble du linéaire. La moyenne nationale étant d'environ 0,6 % par an (source : ITEA Patrimoine réseaux en France – 2014). Le territoire connaît **un renouvellement plus soutenu** surtout au niveau de Chambéry métropole (graphique ci-contre). Cette dynamique d'amélioration des réseaux permet de réduire progressivement les pressions sur la ressource ainsi que le gaspillage de l'eau.



INDICATEUR 12 - LES CAPACITÉS ÉPURATOIRES DU TERRITOIRE

Marge capacitaire des stations d'épuration

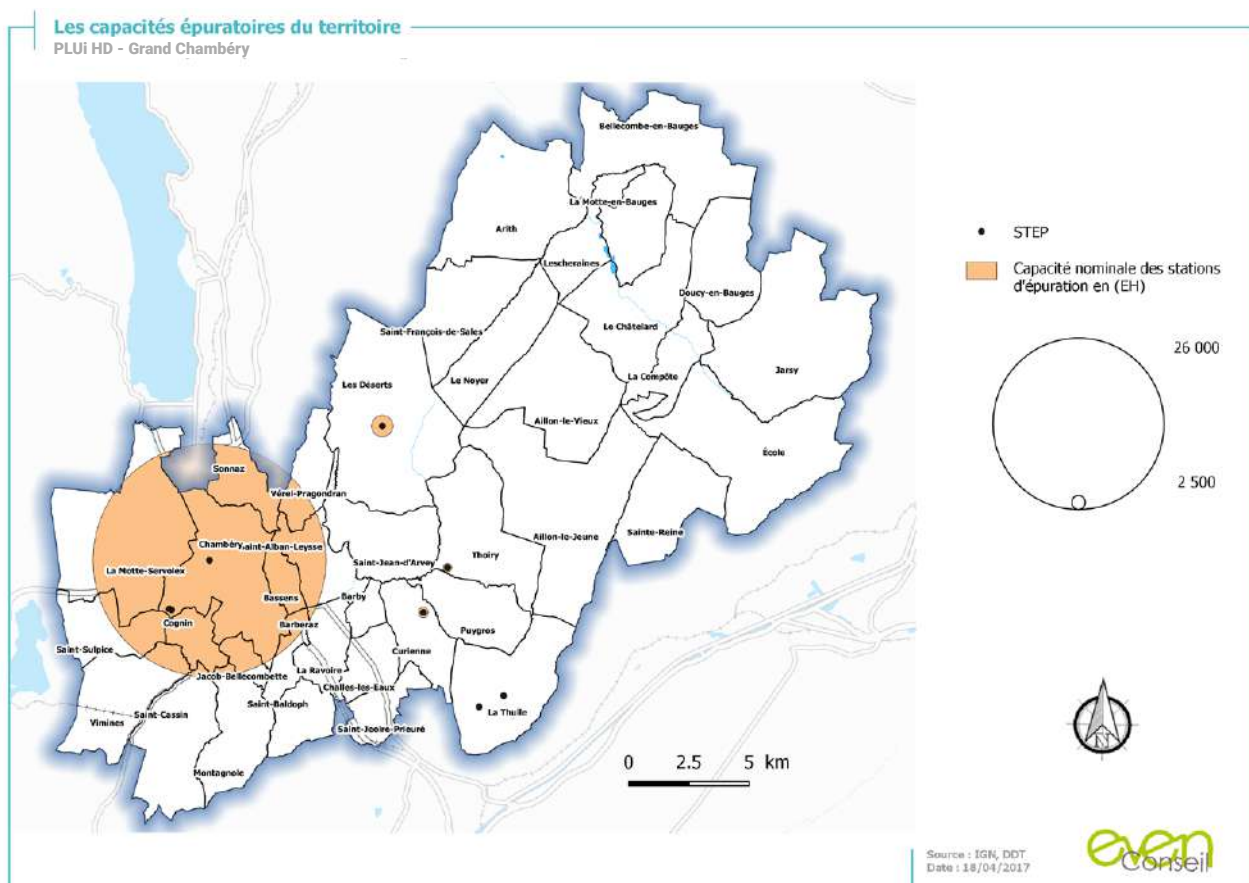
Des capacités d'épuration adaptées

Le secteur de Chambéry métropole compte 8 stations d'épuration dont la plus importante est localisée à Chambéry. Il s'agit d'une UDEP de 260 000 EH. Les autres STEP ont une capacité comprise en 40 EH et 2 250 EH. Elles sont toutes en état d'une conformité réglementaire.

L'assainissement collectif du Cœur des Bauges est réalisé par 12 stations d'épuration réparties sur le territoire, reliées par un réseau de type unitaire et séparatif. Parmi les ouvrages d'épurations, 8 stations sont de type filtre planté de roseaux, de capacités variant de 130 EH à 800 EH. Des dysfonctionnements sont constatés sur des ouvrages d'épuration, dont la STEP de Saint-François-de-Sales pour le hameau de la Magne, qui ne répond plus aux normes en vigueur de traitement. Cette dernière sera supprimée en 2021, et son remplacement par un raccordement à la future STEP du Noyer est à l'étude. La

STEP du chef-lieu de Lescheraines est également en surcharge hydraulique. Des eaux claires parasites ont été identifiées dans les charges entrantes des stations, en raison des infiltrations d'eau de nappe ou de sources. Son remplacement par un poste de refoulement évacuant les eaux vers l'UDEP du chef-lieu est prévu pour 2020. 4 des déversoirs d'orage du secteur sont également non conformes.

Les capacités épuratoires du territoire sont globalement suffisantes pour accueillir les consommations domestiques des nouveaux habitants à l'horizon 2030. Le secteur Cœur des Bauges est le plus problématique, puisqu'il devrait arriver en limite de ses capacités épuratoires à l'horizon 2030 et a déjà des problèmes de conformité. Toutefois, les consommations des activités autres que domestiques ne sont pas prises en compte.



Taux de conformité des dispositifs individuels

Des installations sources de pollution des milieux naturels

Dans le secteur Cœur des Bauges, un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) regroupe les 14 communes. 911 installations d'assainissement non collectif sont répertoriées sur le territoire en 2015 pour couvrir les besoins d'environ 2 000 habitants. Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif, c'est-à-dire le contrôle des installations neuves ou réhabilitées et le diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes.

Une part importante du territoire du Cœur des Bauges est en assainissement non collectif, plus adapté à l'habitat dispersé des hameaux. Sur l'ensemble des dispositifs d'ANC, seulement 29% sont recensés conformes (soit 266 installations)..

La non-conformité des dispositifs entraîne une pollution bactériologique progressive sur les milieux naturels.

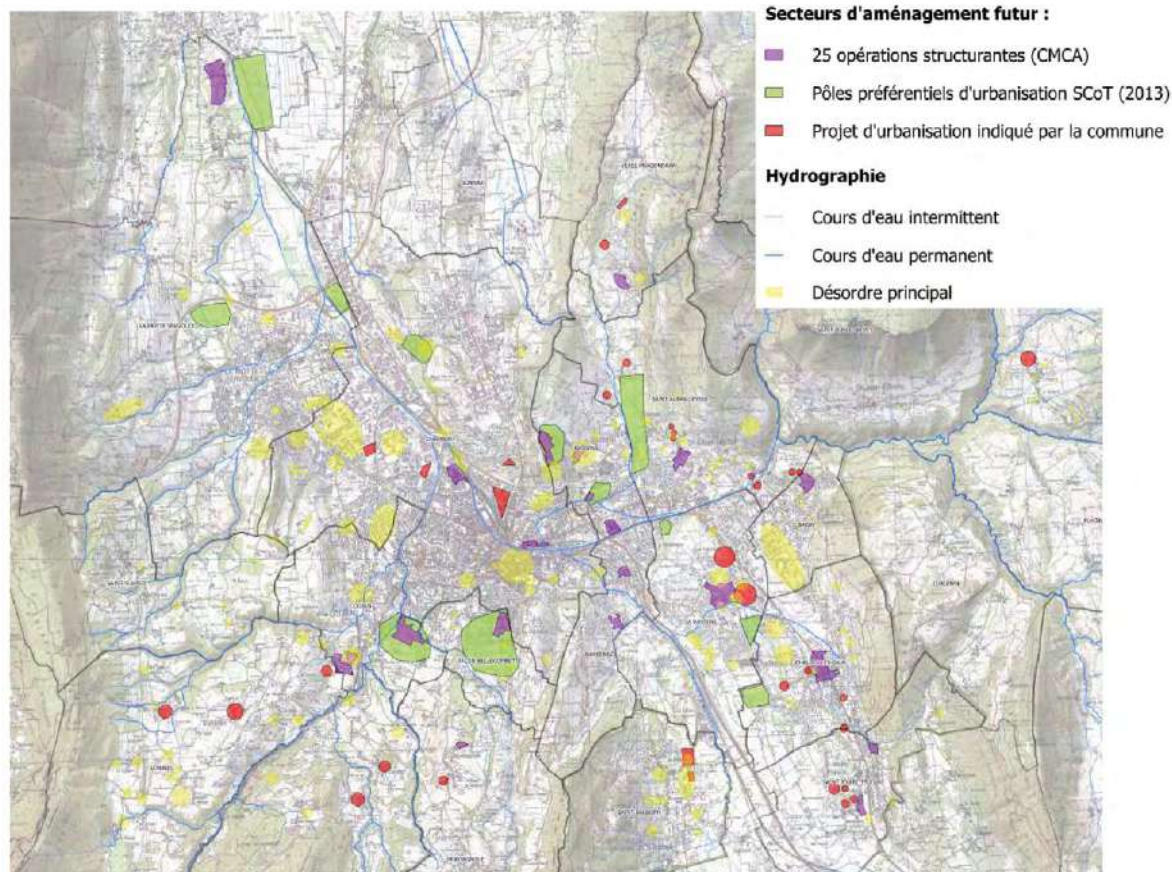
Plusieurs points noirs ont été identifiés lors du diagnostic du schéma directeur d'assainissement, principalement lié à la configuration géographique pour l'accueil de systèmes d'assainissement non collectifs (exiguïté) : le Pont de la Compôte, le chef-lieu d'Aillon-le-Vieux, secteurs du Châtelard, hameaux de Jarsy... En outre, de nombreux bâtiments d'activités ne disposent pas de prétraitement, et plusieurs effectuent des rejets directs dans le milieu naturel.

Dans le secteur de Chambéry Métropole, un SPANC a été mis en place en 2006. Sur 2 261 installations d'assainissement non collectif 978 ont été diagnostiquées, avec un taux de conformité de 31% (données de 2016). Une opération collective est en cours depuis 2004, qui a déjà permis la mise en conformité de 400 installations.

Au niveau global, le diagnostic a recensé 20% des installations pouvant présenter un risque.

Gestion des eaux pluviales

Vers une gestion intégrée dans l'aménagement



Cartographie des désordres constatés sur le territoire sur les dernières années au regard des secteurs d'aménagement futurs

Source : Rapport phase 1 Schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales, mai 2016

Vers une gestion intégrée dans l'aménagement

Le territoire de Grand Chambéry élabore un nouveau schéma directeur de gestion intégrée des eaux pluviales. Les premiers constats sur la stratégie de gestion des eaux pluviales témoignent d'un impact limité des eaux pluviales sur les crues des cours d'eau, mais une **concentration d'enjeux dans les zones d'accumulation des écoulements d'eaux pluviales**. Couplé à une absence d'intégration de cette possibilité dans l'aménagement du territoire, l'accumulation des eaux peut engendrer des désordres plus ou moins conséquent sur les biens (routes, bâtiments...) et les personnes.

Au-delà du ruissellement engendré au sein des zones urbaines, les eaux pluviales peuvent également impacter les milieux naturels :

- > **Les cours d'eau et le lac du Bourget** : des rejets direct ou déversements unitaires qui peuvent impacter la qualité de ces milieux récepteurs ;

- > **Les zones humides**, pouvant être impactées de manière qualitative ou quantitative, et dont les périphéries sont menacées par l'urbanisation ;

- > **Les eaux souterraines**, qui peuvent subir une réduction de l'alimentation de la nappe ainsi que sa pollution.

Le schéma cherche ainsi à approcher la gestion des eaux pluviales par l'angle de la **valorisation** au sein des aménagements plutôt que comme une contrainte : valorisation paysagère, recharge des nappes, lutte contre les îlots de chaleur...

Un zonage pluvial existe depuis 2008 accompagné d'une réglementation en fonction des types de ruissellements constatés et de leur intensité. La refonte du zonage pluvial, réalisée en parallèle du PLUi HD, permettra d'encore améliorer la gestion du ruissellement.

Le changement climatique apporte une variable supplémentaire à la prise en compte nécessaire des eaux pluviales en amont.

Ce que l'on retient

Atouts

- > Des ressources en eau abondantes et suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable pour le secteur de Chambéry métropole ;
- > Une protection des captages hétérogène mais globalement bien réalisée sur le secteur de l'agglomération chambérienne ;
- > Des actions entreprises pour réduire les déséquilibres exercés sur les prélèvements des captages (ex : Hyères) ;
- > Un rendement variable qui tend à s'améliorer sur l'agglomération chambérienne grâce au renouvellement des réseaux.

Faiblesses

- > Des volumes d'eau prélevés dans certains captages supérieurs aux volumes prélevables autorisés ;
- > Des variations saisonnières (tourisme hiver / été) qui entraînent des pics de consommation d'eau auxquels le territoire peine parfois à répondre (secteurs Bauge et Leysse, au niveau des domaines de loisirs 4 saisons) ;
- > Un rendement des réseaux d'eau potable du secteur du Cœur des Bauges qui provoque actuellement la perte de près de la moitié de la ressource ;
- > Des stations d'épuration sur le secteur des Bauges responsables de rejets de polluants en milieu naturel ;
- > Des dispositifs d'assainissement non collectifs majoritairement non conformes et dont 20% sont considérés « à risque », pouvant ainsi générer des pollutions.

Opportunités

- > Une nette amélioration du rendement des réseaux d'eau potable sur le secteur de l'agglomération chambérienne au regard des travaux de réhabilitation en cours ;
- > Des restrictions d'usage émises sur certains affluents du lac du Bourget qui permettront d'assurer un usage durable de la ressource en eau ;

- > Des actions prévues au sein du Plan de Gestion de la Ressource en Eau qui visent à la protection et la gestion durable de la ressource (récupération des eaux pluviales, restriction de certains usages ...)

- > Une mise en conformité progressive des dispositifs d'assainissement non collectif qui réduit les impacts que présente la pollution diffuse dans les milieux.

Politiques publiques à poursuivre

- > Le renouvellement des réseaux vétustes afin d'assurer leur entretien ;
- > La structuration des actions (PGRE) et leur mise en œuvre ;
- > Le renforcement de la protection de la nappe ressource principale ;
- > L'intégration de la gestion des eaux pluviales dans l'aménagement ;
- > Le suivi et la maîtrise des écoulements ;
- > L'engagement pour des territoires « eau-responsables ».

Risques

- > Des milieux aquatiques et humides qui subissent les pollutions diffuses issues des installations d'épuration (collectives ou individuelles) et voient leur potentiel écologique diminuer ;
- > Une perte de la ressource en eau induite par des rendements trop faibles au sein des réseaux du Cœur des Bauges et qui engendrerait une pression sur la ressource.

INDICATEUR 13 - GESTION DES DÉCHETS

Organisation de la collecte

Une compétence confiée à l'échelle intercommunale

La collecte et l'élimination des ordures ménagères ainsi que la gestion des déchetteries est une compétence assurée par la communauté d'agglomération Grand Chambéry.

Secteur des Bauges : la collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte en collecte sélective, une fois par semaine - 2, voire 3, fois par semaine pour les communes d'Aillon-le-Jeune et Lescheraines en période hivernale et estivale afin d'adapter la collecte aux évolutions de la production de déchets induites par l'activité touristique saisonnière.

Le tri sélectif s'effectue en bi-flux : multi-matériaux (journaux, papier, emballages) et verre dans 30 points d'apports volontaires (PAV) répartis dans le territoire du Cœur des Bauges.

Secteur Grand Chambéry : la collecte des déchets ménagers est réalisée en régie directe en collecte de points de regroupements, avec une fréquence qui varie de 1 à 6 fois par semaine :

- > soit en bacs roulants collectifs
- > soit par apport volontaire en conteneurs enterrés et/ou semi-enterrés.

Quelques secteurs sont encore collectés en porte à porte mais tendent à disparaître. La collecte sélective des déchets d'emballages historiquement en porte à porte tend vers une collecte en apport volontaire en bac roulant ou conteneur semi-enterré / enterré sur le même principe que la collecte des ordures ménagères.

La collecte sélective du verre est essentiellement assurée en apport volontaire par un parc de conteneur enterré / semi enterré / colonne aérienne.

FREQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES
(HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



- Une fois par semaine
- En période estivale et hivernale :
- Aillon-le-Jeune, Station (2 fois)
- Lescheraines, Camping (2 voire 3 fois)

FRÉQUENCE DE COLLECTE DES EMBALLAGES MÉNAGERS
(HORS CONTENEURS ENTERRÉS ET SEMI-ENTERRÉS)



Évolution de la production de déchets

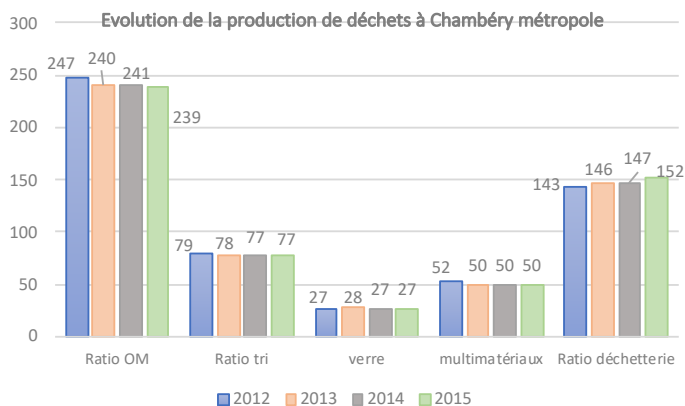
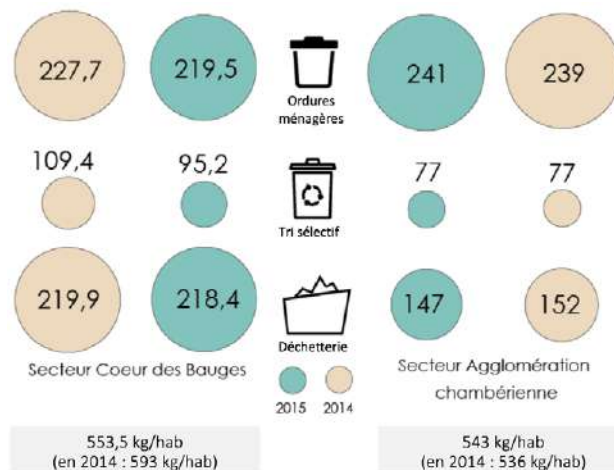
Une production de déchets qui tend à diminuer

Qu'il s'agisse du secteur des Bauges ou de Chambéry métropole (anciennement distincts), les déchets observent une production en baisse sur les deux années disponibles pour la comparaison (2014 et 2015). On note toutefois une production plus importante pour le Cœur des Bauges avec un ratio par habitant supérieur de 10 kg. Ils produisent néanmoins moins d'ordures ménagères résiduelles et au contraire ont un ratio plus important pour le tri sélectif.

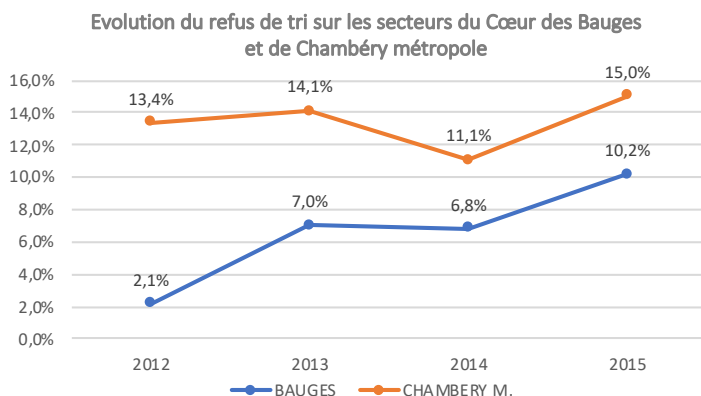
Au sein de l'agglomération chambérienne, l'évolution de la production de déchets au regard des différentes typologies est la suivante :

- > Les ordures ménagères connaissent une baisse significative de leur production ;
- > Le tri sélectif semble se stabiliser, tant au niveau de la production de verre que de multimatériaux ;
- > Les ordures apportées en déchetteries connaissent une hausse importante entre 2012 et 2015.

Des refus de tri subsistent sur le territoire, plus élevés pour l'agglomération chambérienne. Ces valeurs restent inférieures au regard de la moyenne nationale de 23%. Il convient toutefois de rester vigilant quant à la qualité du tri afin de pouvoir obtenir une valorisation optimale des déchets.



Sources : ARS Auvergne - Rhône-Alpes, Rapport annuel d'activité Chambéry métropole 2015



Valorisation des déchets / Refus de tri

Des filières de traitement adaptées à la valorisation des déchets

La prise en charge du traitement des déchets est réalisée par Savoie Déchets, un syndicat mixte de traitement des déchets qui s'occupe :

- > Du traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- > Du tri et de la valorisation des collectes sélectives.

Son territoire de compétences est large et comprend 12 membres adhérents dont les anciennes collectivités Chambéry métropole et le Cœur des Bauges.

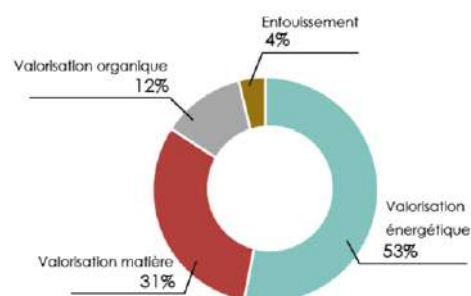
Plusieurs traitements sont ensuite dispensés :

- > L'unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) permet de traiter les ordures ménagères, les DASRI, les déchets industriels banals ainsi que les encombrants incinérables de déchetteries par valorisation énergétique. L'énergie dégagée est valorisée sous forme de vapeur au réseau de chaleur chambérien permettant de générer de l'électricité ;
- > Les centres de tri de Valespace à Chambéry et de Gilly-sur-Isère permettant la valorisation matière ;
- > La plateforme de compostage de déchets verts (Champlat) intégrant une plateforme biomasse permettant la valorisation du bois des déchetteries. Elle permet également un mélange avec des plaquettes bocagères des agriculteurs et des plaquettes forestières pour assurer un approvisionnement de secours de la chaufferie de Chambéry.

Évolution des filières de valorisation pour le secteur de l'agglomération chambérienne (Rapport annuel d'activité Chambéry métropole 2015)



Répartition des filières de valorisation pour le secteur de l'agglomération chambérienne (Rapport annuel d'activité Chambéry métropole 2015)



Territoires de compétence de Savoie Déchets (Rapport annuel d'activité Savoie Déchets 2015)



Sources : ARS Auvergne - Rhône-Alpes, Rapport annuel d'activité Chambéry Métropole 2015

Valorisation des déchets

Une politique volontariste en matière de déchets

L'agglomération chambérienne met en place **une politique préventive pour les déchets** avec une série de mesures qui visent notamment à réduire la production de déchets à la source. Pour ce faire, sont mis en œuvre la **promotion du compostage individuel** (7 000 composteurs distribués depuis 2003, avec formation préalable des foyers équipés), **du compostage collectif** (quartier ou pied d'immeubles) avec 75 sites opérationnels à ce jour, et la **mise à disposition gratuite de broyeurs à végétaux** pour éviter la production de déchets verts. Au delà de la réduction des déchets, ces projets concourent à un retour au sol de la matière organique. Par ailleurs, l'agglomération a été pilote dans une projet « mieux manger dans nos lycées », au cours duquel il a accompagné 13 lycées de l'agglomération : diagnostic (dont pesées) et plan de réduction des biodéchets et du gaspillage.

De plus, la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) impose aux collectivités **un tri à la source des biodéchets d'ici 2025**. La hiérarchie du mode de gestion des déchets pour aboutir à cet objectif est la suivante : d'abord la prévention des biodéchets c'est-à-dire la lutte contre le gaspillage alimentaire, puis la gestion de proximité (compostage individuel, collectif ou autonome en établissement), puis valorisation des biodéchets par méthanisation ou compostage industriel.

Dans ce cadre, le territoire s'engage à **développer ses filières de valorisation des déchets**, notamment en ce qui concerne la capacité de méthanisation. Une étude sera engagée par Savoie Déchets sur les gisements de biodéchets du département, en vue de déterminer notamment les modes de traitement à privilégier et leurs secteurs géographiques.

Enfin, l'agglomération chambérienne a été labellisée par l'ADEME en « **Territoire zéro déchets zéro gaspillage** », en commun avec les collectivités Grand Lac, Grand Annecy et la communauté de communes de Rumilly. Cette démarche porte le développement de l'économie circulaire et favorise l'engagement des entreprises.



Sources : DDT 73, DREAL, SDAGE R.M. 2016 - 2021

CE QUE L'ON RETIENT

Atouts

- > Une production de déchets qui baisse depuis plusieurs années
- > Une collecte renforcée pour s'adapter aux fluctuations saisonnières (stations, camping de Lescheraines pendant l'hiver et l'été)
- > Des structures de traitement locales (principalement à Chambéry) qui permettent de réduire les distances effectuées pour le transport des déchets
- > Un taux de valorisation important des déchets (96%)
- > Une valorisation énergétique de l'incinération des déchets qui alimente le réseau de chaleur de Chambéry

Faiblesses

- > Un refus de tri significatif, notamment du côté de l'agglomération chambérienne, qui met en exergue un manque de connaissance de la part des habitants sur les dispositifs de tri

Opportunités

- > Une réduction des besoins de traitement par enfouissement liée à la diminution de la production de déchets
- > L'extraction des volumes fermentescibles des ordures ménagères pour réduire la production de déchets à la source
- > La récupération des biogaz issus de la valorisation organique des déchets pour une valorisation énergétique accrue
- > La mise en œuvre de la loi LTECV qui impose aux collectivités un tri à la source des biodéchets d'ici 2025

Politiques publiques à poursuivre

- > La réduction de l'impact environnemental de l'enfouissement des déchets
- > La pérennité des équipements de traitement
- > Le développement du mix énergétique local

Risques

- > Une augmentation du taux de refus de tri qui limiterait le recyclage des déchets
- > Une possible réduction de l'alimentation du réseau de chaleur de Chambéry par la récupération de l'énergie des déchets incinérés au vu de la réduction de la production à la source

INDICATEUR 14 – LE PROFIL ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Des émissions principalement liées au secteur résidentiel...

Le bâti (principalement résidentiel) est le premier poste émetteur de GES, puisqu'il représente environ 40% des émissions. L'âge des constructions, les matériaux et techniques utilisés sont des facteurs influant la performance énergétique d'un bâtiment.

...et aux transports

Plus de 30% des émissions du territoire sont imputables au secteur des transports. C'est le secteur le plus émetteur pour 16 communes du territoire. L'importance des déplacements pendulaires et l'utilisation massive de la voiture individuelle sont des facteurs à prendre en compte.

Plusieurs actions sont en œuvre pour atténuer ce phénomène. Le PNR se lance dans un programme d'actions en faveur de l'éco-mobilité « Mobilités durables en Bauges ».

Des spécificités communales

En tant que cœur d'agglomération qui concentre les services et les emplois, Chambéry est marquée par les émissions de GES dues au secteur tertiaire.

Les communes périphériques, espaces avec de nombreux logements, sont concernées par les émissions des secteurs résidentiels et transports.

Le secteur agricole est le plus émetteur dans les communes les plus rurales, notamment du côté Bauju du territoire.



LE SECTEUR RÉSIDENTIEL EST LE PRINCIPAL ÉMETTEUR DE GES, AVEC ENVIRON 40% DES ÉMISSIONS

Les différents moyens de chauffage sont des sources importantes de GES et de particules fines



PLUS DE 30% DES ÉMISSIONS DE GES SONT DUES AUX TRANSPORTS

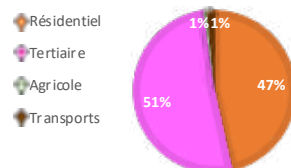
...principalement à cause de l'utilisation massive de la voiture individuelle

Répartition des sources de GES par secteurs :

Cœur d'agglomération

Principale source émettrice de GES:

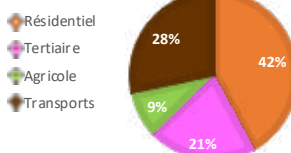
le secteur **TERTIAIRE**



Communes d'agglomération

Principale source émettrice de GES:

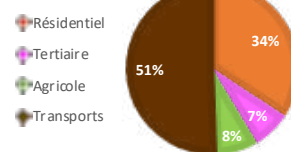
le secteur **RÉSIDENTIEL**



Bourgs d'entrée d'agglomération

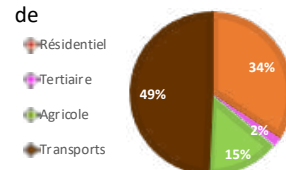
Principale source émettrice de GES:

les **TRANSPORTS**



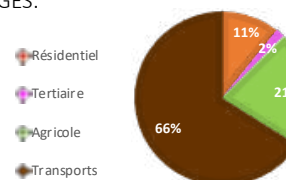
Espaces de Piémont

Principale source émettrice de GES: les **TRANSPORTS**



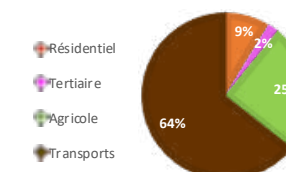
Plateau de la Leysse

Principale source émettrice de GES: les **TRANSPORTS**



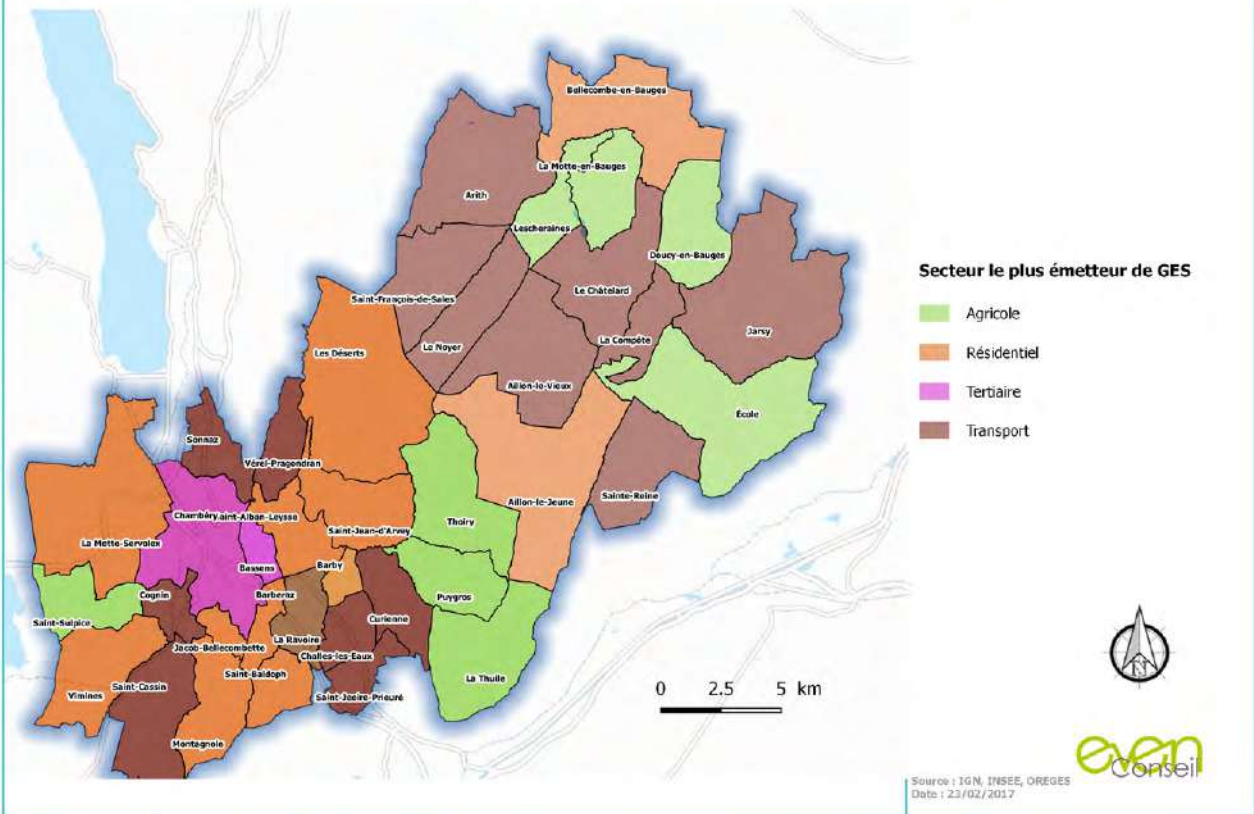
Cœur des Bauges

Principale source émettrice de GES: les **TRANSPORTS**



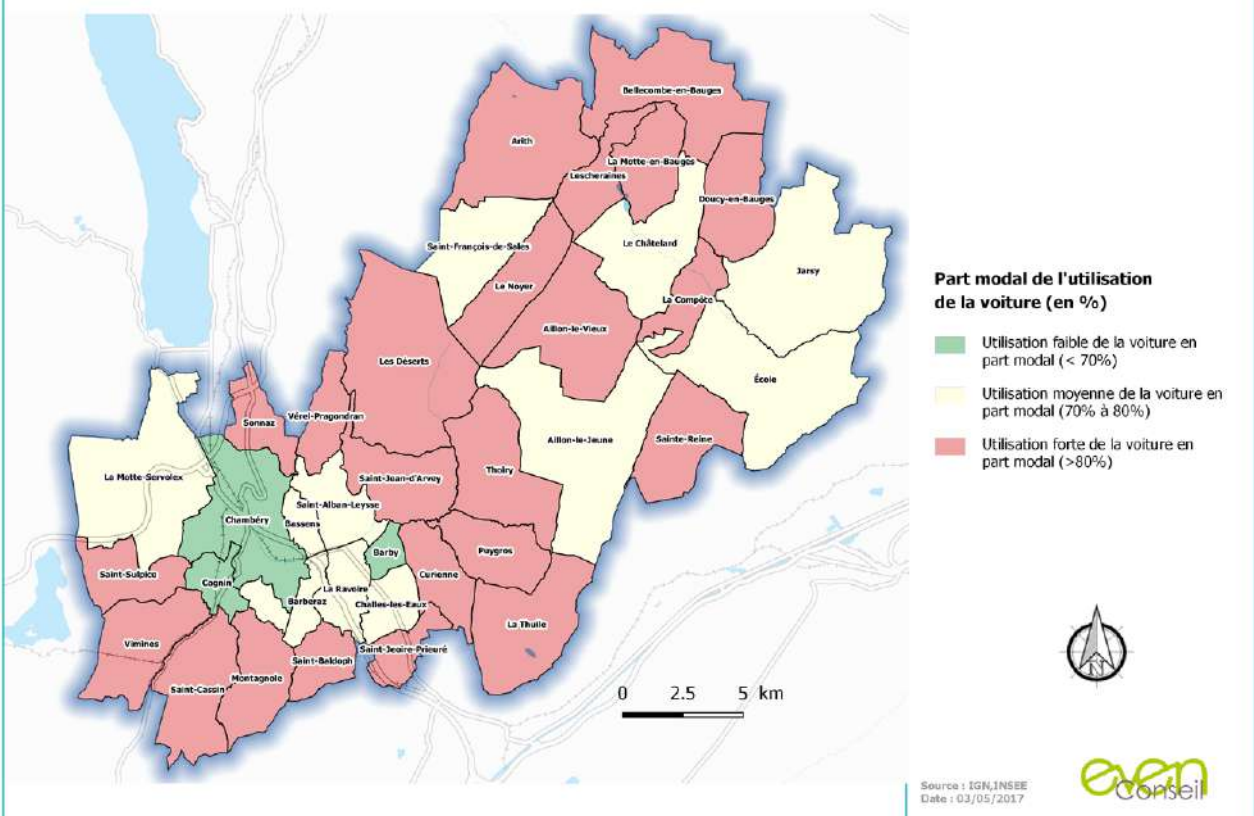
Source : données OREGES Auvergne-Rhône-Alpes, 2015.

Répartition des émissions de GES par secteur et identification des secteurs les plus émetteurs par commune
 PLUI HD - Grand Chambéry

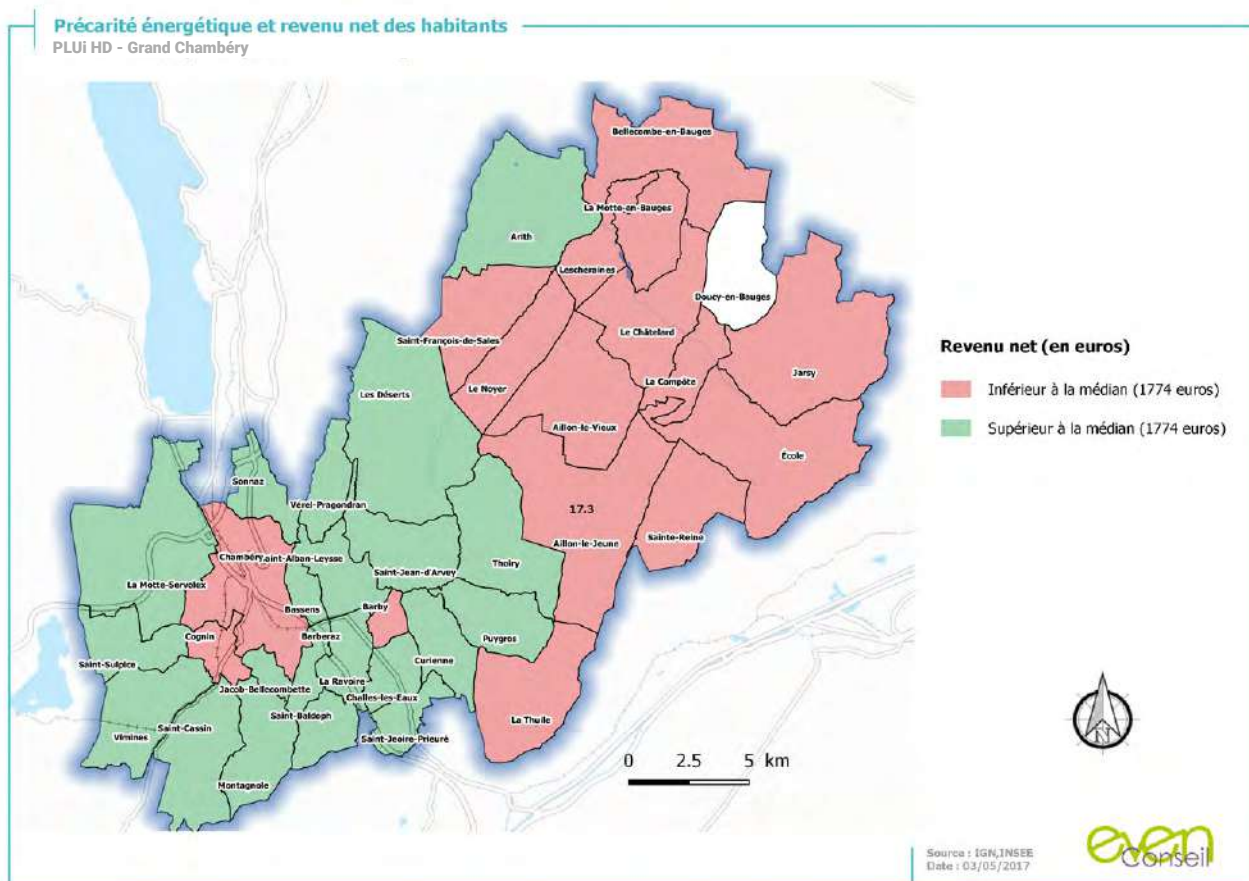


Approche du risque de précarité énergétique des ménages

Précarité énergétique et utilisation de la voiture
 PLUI HD - Grand Chambéry



Source : données INSEE 2013



Des facteurs de risque

L'approche du risque de précarité énergétique des ménages proposée ici s'appuie sur l'évaluation de la dépendance à la voiture, les besoins énergétiques liés à la performance des logements, et le niveau moyen des revenus des ménages. Le cumul de ces facteurs expose ainsi les ménages à une plus forte vulnérabilité.

Des revenus plus faibles dans le cœur d'agglomération et les bauges

Les ménages des communes de Chambéry, Cognin et Barby ainsi que celles du plateau de la Leysse et des Bauges disposent d'un revenu net moyen inférieur à la médiane (1 774 euros). Cela signifie que ces territoires compte davantage de ménages modestes qui seront donc plus vulnérables à la précarité énergétique.

Des ménages dépendants de la voiture excepté dans le cœur d'agglomération

La part moyenne régionale (Rhône-Alpes) des déplacements domicile-travail effectués en voiture est de 74%.

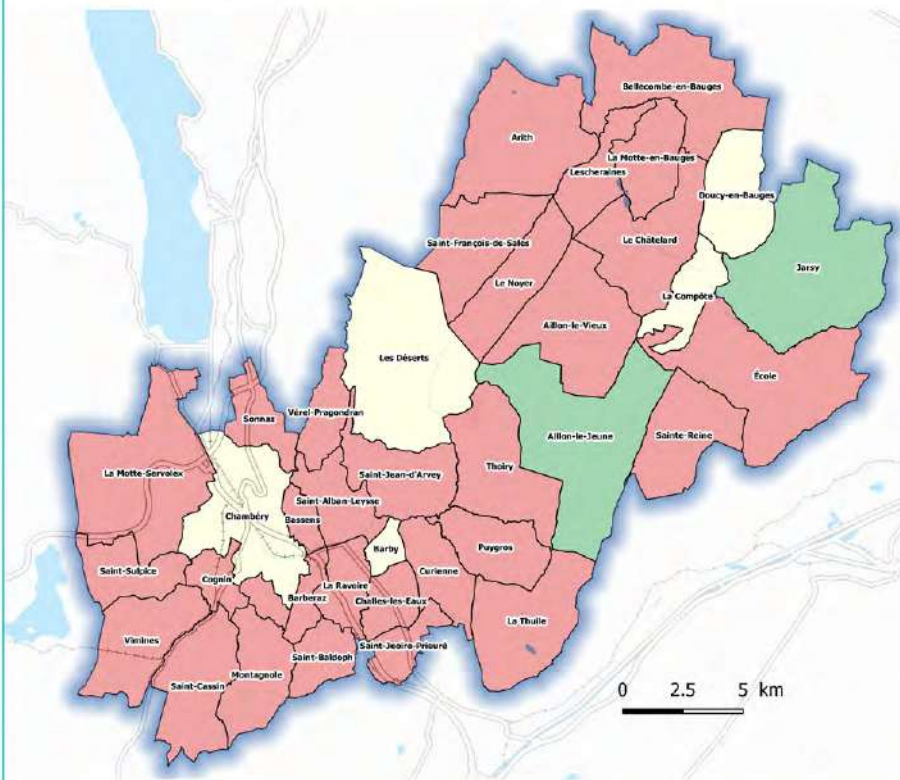
À l'échelle de l'agglomération, seules les communes de Chambéry, Cognin et Barby présentent une part modale inférieure à 70% et

donc une plus faible dépendance à la voiture. En revanche, les communes des espaces de Piémont, du plateau de la Leysse et du Cœur des Bauges sont plus exposées à cette dépendance, avec plus de 80% des déplacements pendulaires effectués en voiture.

Ceci s'explique notamment par une offre d'alternatives plus réduite, voire inexistante, et difficile à mettre en œuvre de manière efficace au vu du profil rural de ces secteurs.

	Consommation énergétique moyenne par logement	Part des logements antérieurs à 1990
Cœur d'agglomération	1,2 Tep/logement	70,9%
Communes d'agglomération	11,8 Tep/logement	63,3%
Bourgs d'entrée d'agglomération	5,7 Tep/logement	52,5%
Espaces de Piémont	6,5 Tep/logement	58,2%
Plateau de la Leysse	8,7 Tep/logement	38,0%
Cœur des Bauges	17,4 Tep/logement	38,2%

Précarité énergétique et consommation d'énergie par logement
 PLUI HD - Grand Chambéry



- Consommation énergétique par logement**
- Consommation inférieur à 0.9 tep
 - Consommation moyenne entre 0.9 et 1.2 tep
 - Consommation supérieur à 1.2 tep

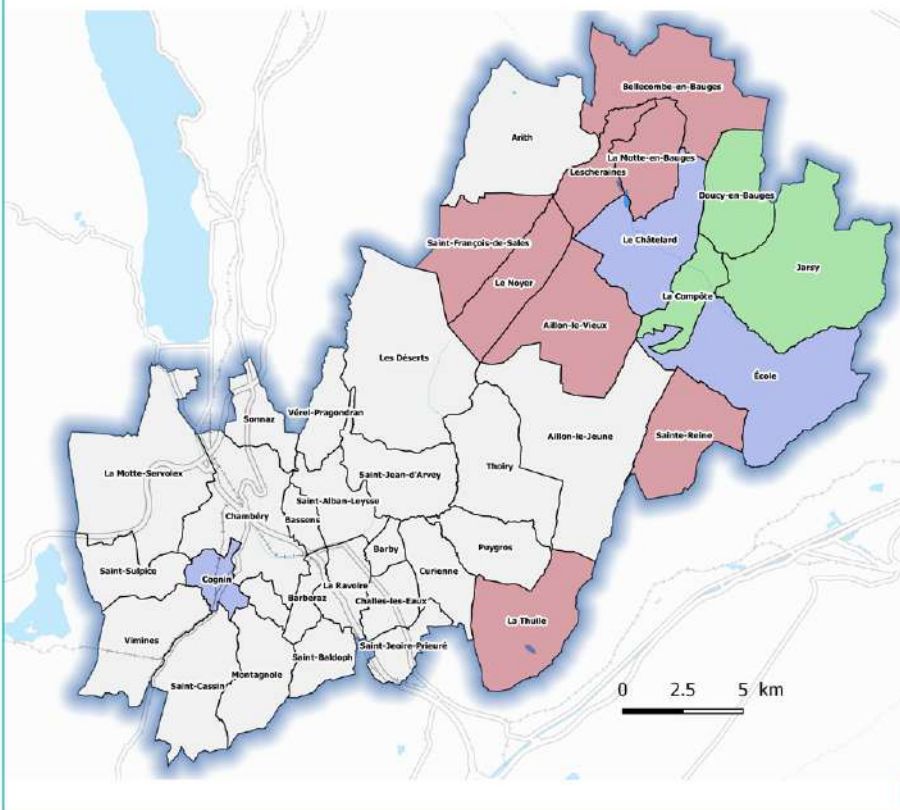


0 2.5 5 km

Source : IGN, INSEE
 Date : 03/05/2017



Précarité énergétique carte synthèse
 PLUI HD - Grand Chambéry



Le Cœur des Bauges, un secteur particulièrement sensible à la précarité énergétique

- Indice de précarité énergétique**
- Commune avec faible revenu, forte utilisation de la voiture et forte consommation d'énergie par logement
 - Commune avec faible revenu et forte consommation d'énergie par logement
 - Commune avec faible revenu et forte utilisation de la voiture
 - Commune sans situation de précarité énergétique



0 2.5 5 km

Source : IGN, INSEE
 Date : 03/05/2017



Une performance énergétique des logements relativement faible

Les secteurs résidentiels et tertiaires représentent à eux deux plus de 60% de la consommation énergétique du territoire.

Selon l'ADEME, en région Rhône-Alpes, la quantité annuelle moyenne d'énergie nécessaire pour se chauffer (uniquement) est estimée à 1Tep par logement. Le chauffage étant le principal poste de consommation d'énergie d'un logement, on observe des niveaux de consommation bien supérieurs dans le territoire, soumettant les ménages à une certaine vulnérabilité.

Un parc de logements vieillissant

Le territoire de Grand Chambéry est marqué par un parc de logements relativement ancien puisque près de 64% des bâtiments sont antérieurs à 1990. Le cœur urbain est particulièrement concerné avec plus de 65% de bâtiments anciens. Les communes rurales bénéficient d'un parc plus récent (47% de logements anciens), lié à leur développement plus tardif, avec notamment : Aillon-le-Jeune, Aillon-le-Vieux, Les Déserts,

Jarsy et Doucy-en-Bauges qui sont en-dessous du seuil de 40%.

Avec la mise en place de nouvelles réglementations et l'utilisation de techniques et de matériaux plus performants, les nouvelles constructions sont plus efficaces. On observe ainsi une amélioration progressive de la performance énergétique du bâti.

Des mesures en conséquence

Dans le cadre des projets TEPOS et PCET en oeuvre sur le territoire, de nombreuses mesures sont mises en place pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments. Des financements sont mobilisés pour améliorer les connaissances sur la performance énergétique du parc immobilier existant, mais également pour accompagner la rénovation des bâtiments publics ou privés. Sur le territoire Bauju le programme EnergiCime (partenariat entre associations, organisations professionnelles et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat) mobilise notamment les professionnels du bâtiment du territoire pour créer une offre locale de rénovation énergétique des bâtiments.

Dépendance du territoire aux énergies fossiles

La démarche TEPOS

En 2013, en partenariat avec l'agglomération d'Annecy, le PNR du Massif des Bauges et Chambéry métropole ont été lauréats de l'appel à projet régional « Territoire à Énergie Positive » (TEPos), puis du projet national « Territoire à Énergie Positive pour une Croissance Verte » (TEPCV). L'objectif fixé est de parvenir à un équilibre énergies renouvelables/énergies fossiles en 2050. Les communes du territoire sont également concernées par des Plans Climat Énergie Territoriaux.

Dans ce cadre, de nombreuses initiatives sont en œuvre sur le territoire : projet B'EEAU Lac qui valorise l'eau du lac par hydrothermie, projet COMETHE pour une approche écologique de l'industrie à Savoie Technolac, valorisation calorifique des eaux thermales de Challes-les-Eaux, création de bâtiments à énergie positive dans les Bauges...

En plus de diminuer l'impact des consommations énergétiques du territoire, la sobriété énergétique permettra de diminuer le risque de précarité énergétique.

Un potentiel peu exploité

À l'échelle du territoire TEPOS, la dépendance aux énergies fossiles est importante puisque environ 70% des besoins sont couverts par des énergies fossiles.

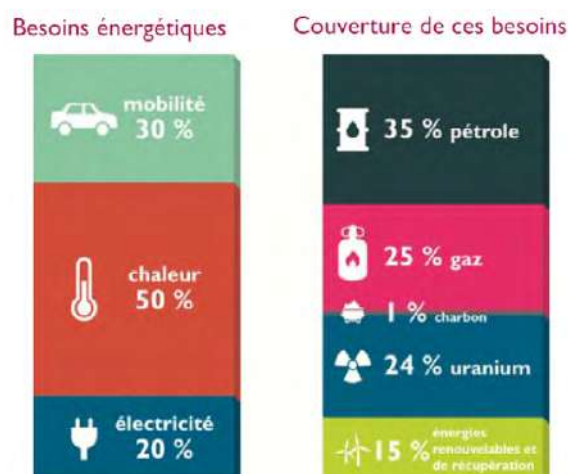
La majeure partie de la production d'énergies renouvelables est assurée par la filière bois énergie bien développée dans le Massif des Bauges. La production d'énergie par valorisation des déchets permet également d'alimenter le cœur d'agglomération grâce au réseau de chaleur de Chambéry.

Les autres énergies renouvelables sont peu développées malgré un potentiel d'exploitation identifié pour le solaire thermique et photovoltaïque, et la géothermie.

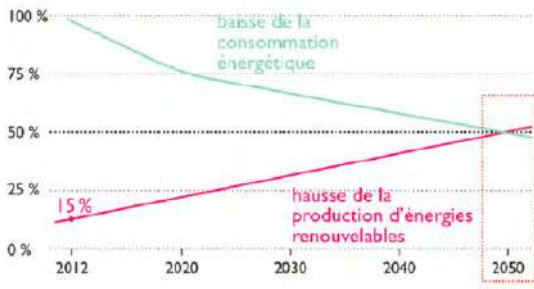
Un des plus grand réseau de chaleur du pays

En produisant de l'énergie pour plus de 25 000 équivalents logements, le réseau de chaleur de Chambéry est l'un des plus développés de France (55 km et 200 MW). Les bâtiments raccordés sont de natures diverses : logements, industries, bâtiments publics... Le réseau est composé de 3 centrales de production de chaleur situées à Bissy, Bassens et Croix Rouge.

Il est alimenté à près de 60% par des énergies renouvelables ou de récupération : gaz naturel, valorisation énergétique des déchets, bois énergie et énergie thermique cogénérée.



Objectif TEPOS: Année d'équilibre en 2050



Scénario permettant d'atteindre une réduction des consommations de 38%

Résidentiel

Rénovation de 2,7% du parc/an
= 3 730 logements/an
> Plateforme de rénovation énergétique

Transport de personnes

Réduction de la part de la voiture dans les distances parcourues à 40% contre 89% en 2012

Covoiturage : 2,34 passagers par véhicule (1,35 aujourd'hui)

> Report modal TC, modes doux, train ; enjeu des aménagements urbains

Transport de marchandises

Transport local

Transfert des modes routiers gros porteurs vers le train (11% à 40% des tonnages)

> Développement des modes routiers GNV, des véhicules hybrides et électriques

Agriculture

Réduction de 50% des besoins en chaleur, des besoins en transports et des besoins en électricité

Industrie

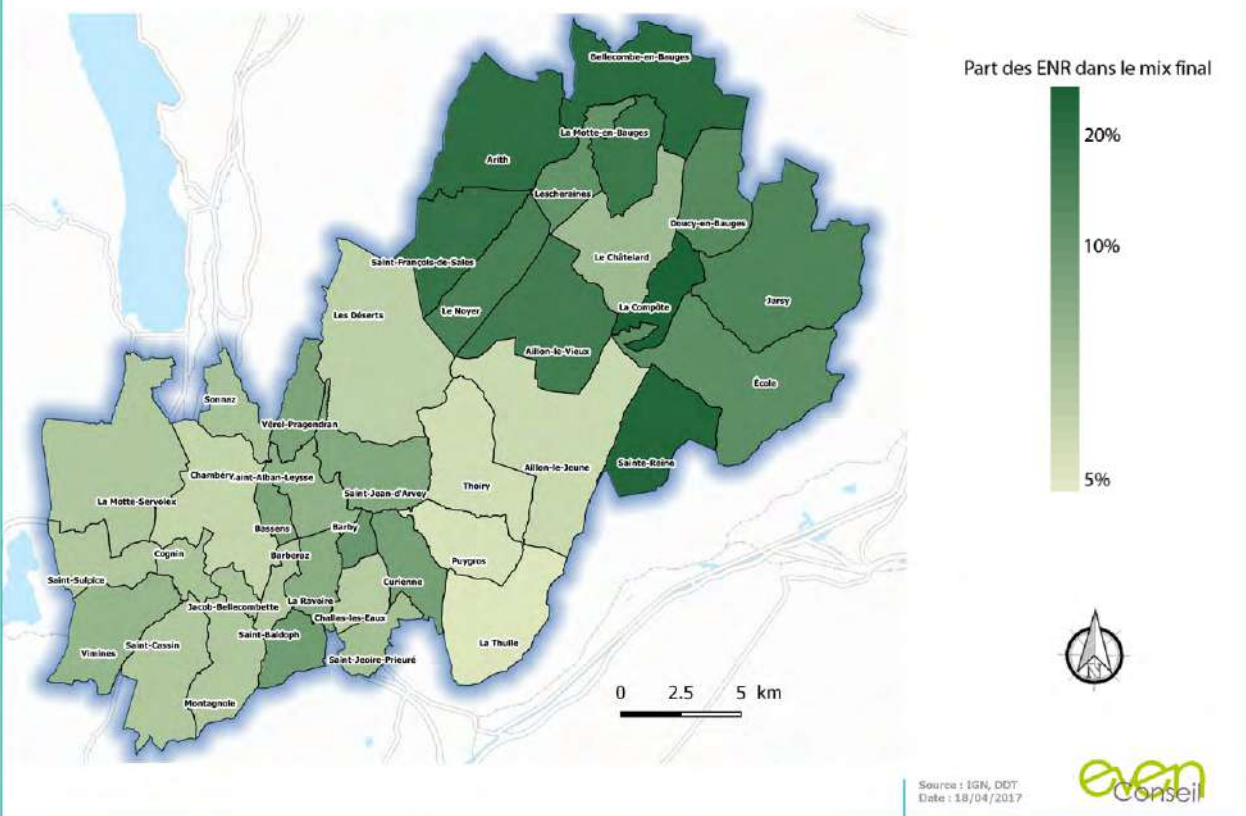
Réduction de 25% des besoins en chaleur et des besoins en électricité

Tertiaire

Rénovation annuelle de 2% des surfaces de bureaux, commerces, enseignement
= 109 000 m²/an

Les énergies renouvelables dans le mix énergétique

PLUI HD - Grand Chambéry



Indépendance énergétique

Un gisement solaire important

Le gisement solaire peut être exploité de deux façons différentes :

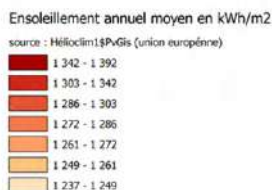
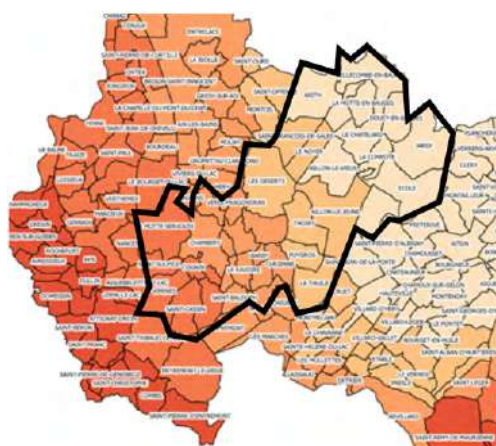
- > Chaleur (énergie thermique)
- > Électricité (énergie photovoltaïque)

Le territoire de Grand Chambéry se situe dans une zone où l'ensoleillement avoisine les 2 000 à 2 250 heures/an et profite d'une irradiation solaire annuelle moyenne d'environ 1000 kWh/m². Le potentiel est plus important sur l'agglomération chambérienne, toutefois la partie du Cœur des Bauges doit également poursuivre la valorisation de l'énergie solaire.

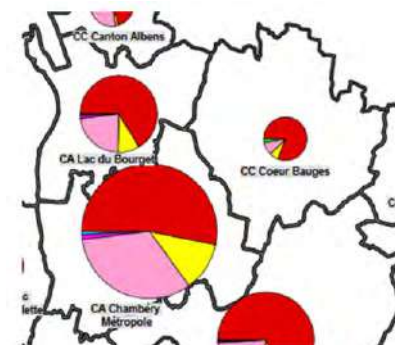
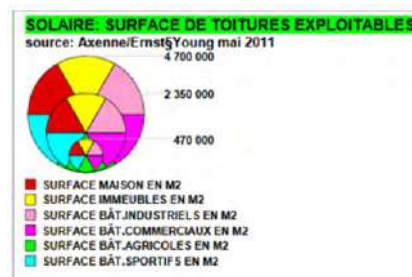
Sur l'ensemble du territoire ce sont 5 267 644 m² de toiture qui sont exploitables.

Le territoire, Chambéry métropole est celui présentant le plus de surfaces de toitures mobilisables. Le territoire des Bauges, possède, lui aussi, un gisement solaire non négligeables compris autour de 1 237 - 1 261 kWh/m²/an. Ce gisement apparait suffisant pour développer les techniques de valorisation du solaire dans le territoire.

En 2013 ce sont 28% des logements du territoire qui sont potentiellement équipés de panneaux solaires thermiques. Les 72% restants représentent un potentiel non négligeable pour le renforcement de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du territoire.



Ensoleillement annuel moyen en kWh/m²



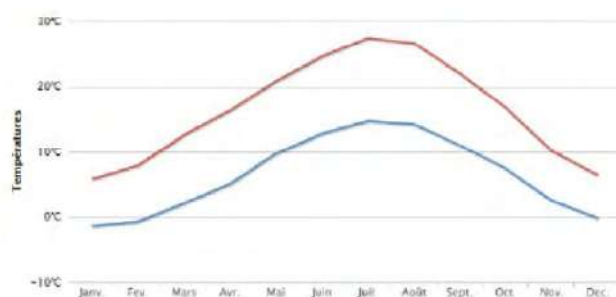
Surface de toitures exploitables
Source : DDT Savoie 2012

	Solaire Thermique	Solaire Photovoltaïque
Sur bâtiment neuf	512	421
Sur bâtiment existant	25129	81550
Total en Mwh/an	25641	81971

Source : DDT Savoie



Zones favorables au développement éolien (SRE Rhône-Alpes)
Source : DDT Savoie



— Temp.Min mensuelle - Chambéry — Temp.Max mensuelle - Chambéry

Figure 27 : Températures moyennes mensuelles de Chambéry
Source : Météo France

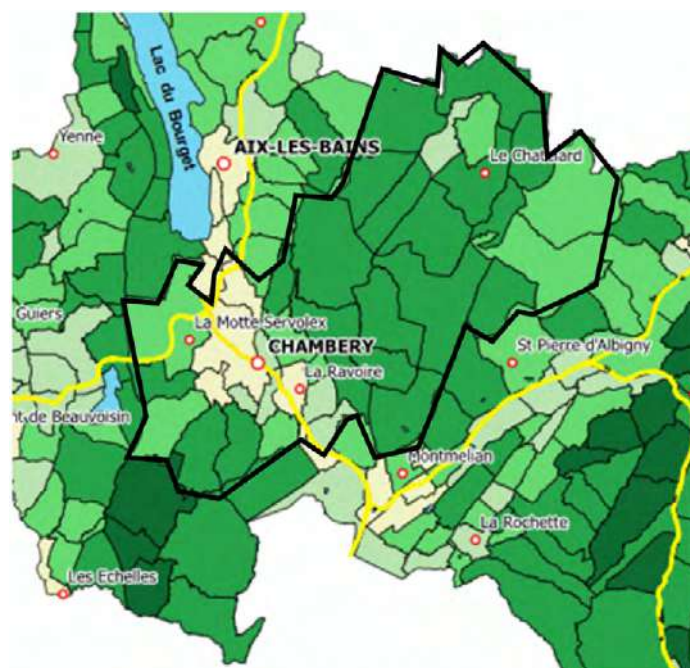
Un potentiel éolien faible

Le Schéma régional éolien de la région Rhône-Alpes définit les zones mobilisables pour le développement de l'éolien. Elles sont déterminées par croisement des différents niveaux d'enjeux, du potentiel éolien et d'autres contraintes.

Le potentiel éolien est considéré comme intéressant au développement de l'énergie éolienne au-delà d'une vitesse moyenne de vent de 4 m/s à 50 m au-dessus du terrain naturel.

Au final une fois tous les enjeux pris en compte le potentiel éolien sur le territoire s'avère très faible. Le milieu montagnard ne favorisant pas le développement efficace d'une telle énergie.

Des études locales et plus précises doivent être cependant réalisées pour établir la faisabilité d'un tel projet.



Taux de boisement par commune

Le bois-énergie : une ressource locale durable

Le renouveau du « bois-énergie », lié à la forte hausse du coût des combustibles fossiles, constitue une perspective intéressante en terme de valorisation des coupes de faible valeur et des résidus d'exploitation.

Parallèlement, on constate un regain d'intérêt des acteurs locaux pour la filière forêt-bois. En Savoie la forêt couvre 202 000 hectares, soit 32 % du territoire départemental ce qui représente une ressource importante.

La ressource bois-énergie est considérée comme ressource renouvelables si le bois est utilisé et produit localement dans le cadre d'une gestion durable des forêts. Elle peut se présenter sous différentes formes :

- > Biomasse forestière (pour le territoire de Rhône-Alpes la disponibilité nette de biomasse forestière s'élève à 2 750 milliers de m³/an.)
- > Ressources d'origine agricole ou urbaine (gisement brut estimé à 1700 gwh/an)
- > Cultures énergétiques (peu développées en Rhône-alpes)
- > Produits connexes de l'industrie du bois (26 gwh/an)
- > Bois de rebut, déchets industriels banals (70 gwh /an)

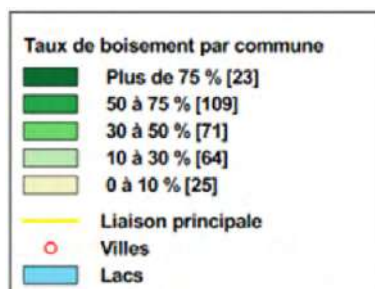
L'aérothermie : à étudier au cas par cas

Cette technique consiste à utiliser l'air extérieur pour des pompes à chaleur air-eau ou air-air. Cependant souvent générateur de bruit, l'emplacement en milieu urbain est donc plus compliqué à cause des réglementations sonores à respecter.

Un point négatif de ce dispositif à prendre en considération est sa vulnérabilité de fonctionnement en période de grand froid, c'est-à-dire une température inférieure à -5°. Le graphique ci-contre montre que cette variable est souvent atteinte en saison hivernale. Hormis cette contrainte il s'agit d'une ressource illimitée. Cependant cette valorisation de l'air par l'aérothermie ne se fait qu'à l'échelle d'un particulier, d'un bâtiment ou d'un parking et doit être étudié au cas par cas.

PAT de Chambéry métropole, PNR du massif des Bauges et de la Chartreuse	
Ressource forestière nette	94 400 t/an
Ressource industrielle	18 000 t/an
Gisement net total	112 400 t/an

Ressources forestières nettes pour le Bois-énergie
Source : Rapport BG



Le territoire dispose d'un bon potentiel pour le développement de la ressource biomasse bois-énergie avec un taux de boisement moyen pour les Bauges entre 50 et 75% ainsi que pour la chartreuse. Cependant le cœur de l'agglomération, impactée par l'urbanisation, présente un taux de boisement beaucoup plus faible. Cependant cela ne fait pas tomber le potentiel de cette ressource.

De plus une filière bois énergie spécifique au territoire est portée par le parc des Bauges est en cours de structuration.

Un potentiel géothermique dans le cœur urbain

La région Rhône-Alpes constitue une des régions françaises les plus favorables au niveau de son potentiel géothermique profond.

Cependant la géothermie très basse et basse énergie est généralement privilégiée du fait de la plus faible profondeur de forage. Un nouveau régime s'applique aux activités géothermiques de minime importance depuis juillet 2015. Il vise à mieux encadrer les activités de forage et à définir des zones dans lesquelles la réalisation de forage sur simple déclaration est interdite, tout en simplifiant les démarches administratives. Il s'applique aux ouvrages de profondeur de plus de 10 mètres et de moins de 200 mètres et aux équipements de moins de 500 kW. Le territoire se trouve dans une zone où le forage est soumis à une simple télé-déclaration.

Le territoire présente un faible potentiel à la géothermie moyenne énergie hormis dans le cœur de l'agglomération où les caractéristiques géothermiques de l'aquifère sont fortes. Des études plus précises seront à mener dans l'optique du développement de cette énergie.

La valorisation géothermique des eaux usées : des techniques innovantes

L'énergie thermique dans les eaux usées peut être récupérée via un échangeur thermique à différents endroits du réseau d'épuration.

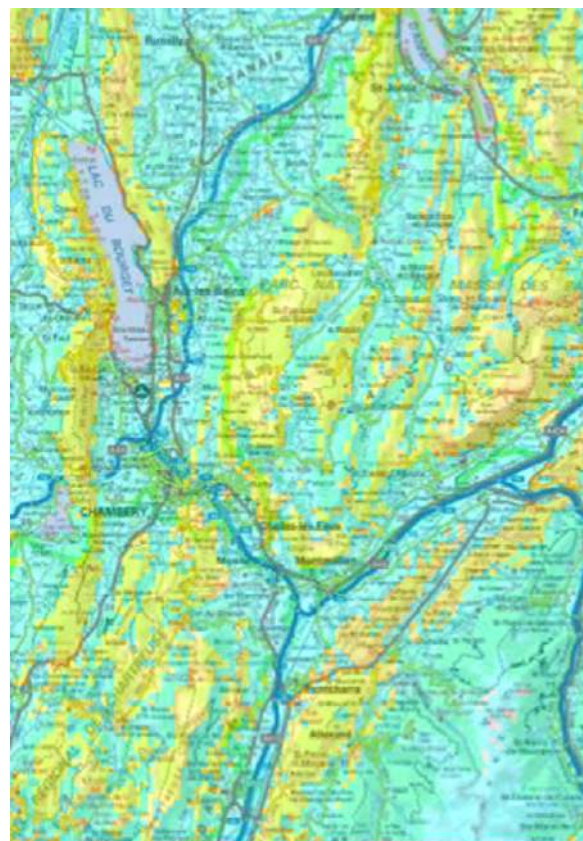
Sur le territoire la station d'épuration peut faire l'objet d'une telle valorisation. Cette ressource est même déjà utilisée pour alimenter le réseau de chaleur de la ville.



Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère (RHA)

- Très faible
- Faible
- Moyen
- Fort
- Non connu

Zonage pour la favorabilité de la géothermie basse énergie (température inférieure 30°)
Source : Infoterre



Zonage favorabilité sondes géothermiques verticales (RHA)

- Zone à priori défavorable
- Zone à priori favorable
- Zone incertaine
- Zone non concernée

Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère (pour la géothermie moyenne énergie)
Source : Infoterre

	Capacité de traitement STEP (EH)	Débit minimum temps sec hivernal d'eaux usées à la STEP (m ³ /jour)	Potentiel d'extraction de chaleur sur les eaux usées de l'échangeur (kW)	Puissance de production de chaleur en sortie de l'échangeur (kW)	Potentiel de production de chaud annuel (MWh/an)	Remarques
STEP de Chambéry métropole	260 000	20 000	4 845	6 782	9 496	Une partie du potentiel est déjà utilisée pour chauffer les locaux et une utilisation est envisagée par Savoie Technolac.

Tableau 21 : Quantification du potentiel de récupération d'énergie au niveau des deux principales stations d'épuration du territoire

Source : Rapport BG syndicat mixte métropole Savoie

La méthanisation : une source énergétique à développer

Le biogaz est un gaz produit par fermentation de matière organique en l'absence d'oxygène. Elle permet la production d'un gaz combustible utilisable pour produire de l'électricité et/ou de la chaleur. On parlera de cogénération dans le cas d'une production à la fois d'électricité et de chaleur.

Les matières que l'on peut méthaniser :

- > Les résidus agricoles
- > Les déchets de restauration des grandes et moyennes surfaces
- > Le fumier, lisier...

- > Les bio déchets ménagers
- > Les déchets d'industrie alimentaire
- > Les boues d'épuration d'eaux urbaines

Cette filière permet la fabrication d'énergie et la réduction des déchets.

Il y a 146 exploitations agricoles (2016) sur l'ensemble du territoire, ce qui peut alimenter l'alimentation des digesteurs en vue de la fabrication de biogaz du fait des résidus agricoles, du fumiers qu'elles produisent...

Seulement 3 installations produisent de la chaleur et de l'électricité par méthanisation : le lycée agricole Reinach, l'usine Routin et la STEP de Chambéry.



Déchets	Potentiel total – GISEMENT BRUT		Potentiel hors valorisation matière		Potentiel hors valorisation – GISEMENT NET	
Fraction fermentescible des ordures ménagères	86,21 ktep	1 002 GWh	65,68 ktep	763 GWh	49,26 ktep	572 GWh
Boues d'épuration	15,09 ktep	175 GWh	15,09 ktep	175 GWh	15,09 ktep	175 GWh
Huiles et graisses	344,83 ktep	4 009 GWh	35,67 ktep	414 GWh	35,67 ktep	414 GWh
Agroalimentaire	3,45 ktep	40 GWh	2,59 ktep	30 GWh	1,94 ktep	22 GWh
Déchets agricoles	205,17 ktep	2 385 GWh h	<205 ktep	2 383 GWh	155,32 ktep	1 806 GWh
TOTAL	655 ktep	7 598 GWh	324 ktep	3 758 GWh	257 ktep	2 981 GWh

Tableau 19 : Gisements brut et net pour la filière biogaz à l'échelle de la région Rhône-Alpes

Source : Le biogaz : Etat des lieux et perspectives de développement en Rhône-Alpes, Projet SRC AE Rhône-Alpes, Février 2011

L'hydroélectricité locale

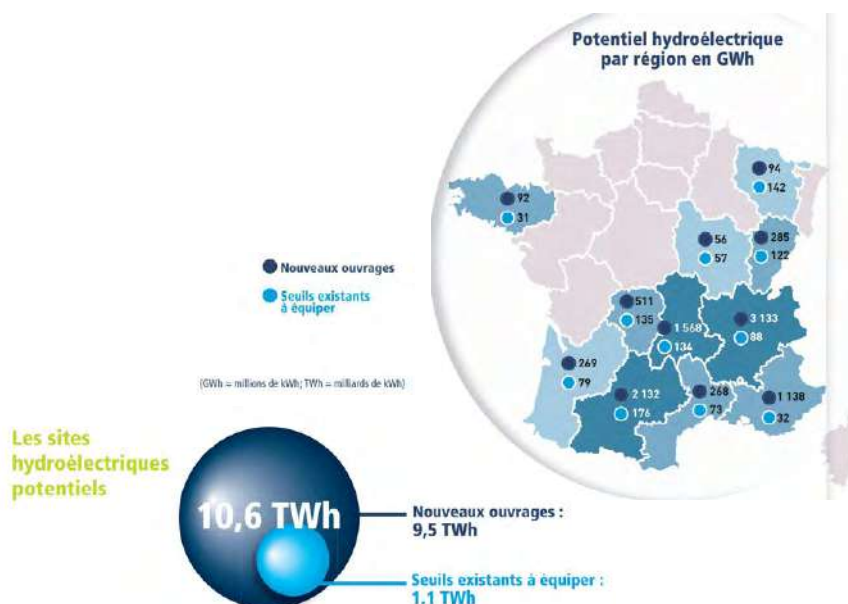
La petite hydraulique correspond à des installations dont la puissance est inférieure à 50 kW. On parle même de pico-hydraulique pour une puissance inférieure à 20 kW.

Le territoire est parcouru par de nombreux cours d'eau et parmi eux les plus importants pourraient faire l'objet d'une valorisation, notamment le Chéran et la Leysse. Toutefois, le Chéran faisant l'objet d'un projet de classement « Rivière sauvage », la compatibilité des installations est à étudier.

La valorisation des rejets thermiques industriels

Les rejets thermiques des industriels sont souvent perdus ou refroidis avant d'être rejetés. Ces rejets peuvent être valorisés via des réseaux de chaleur urbains. De grosses industries sont présentes sur le territoire qui présentent un potentiel réel de valorisation de leurs rejets.

En raison de la complexité et de la diversité des processus industriels, chaque cas devra être étudié précisément.



Étude du potentiel hydroélectrique - Union Française de l'Électricité - 2011

La qualité de l'air

Les polluants atmosphériques

Grand Chambéry, et notamment la vallée chambérienne, voit la qualité de l'air menacée par les oxydes d'azote (NO₂) et les particules fines (PM10).

Le NO₂ est produit par la combustion de ressources fossiles et est donc essentiellement d'origine automobile. Ces molécules participent à l'augmentation de l'effet de serre et au phénomène des pluies acides. Les fortes concentrations de NO₂ peuvent entraîner des problèmes respiratoires. Sur le territoire, on retrouve les concentrations les plus élevées autour des principaux axes routiers.

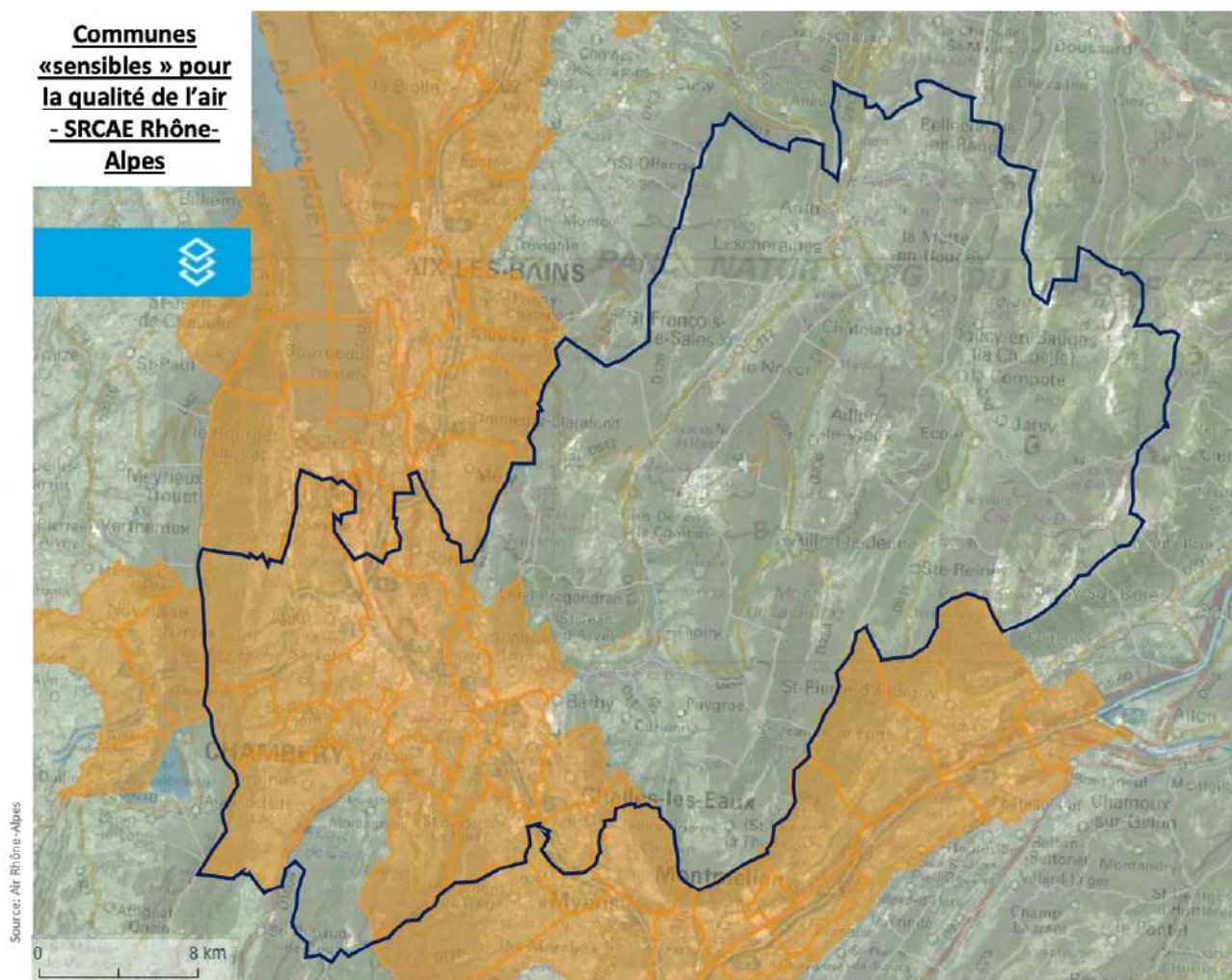
Les PM10 (Particulate Matter) sont des particules en suspension dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres. Issues d'une combustion incomplète, elles peuvent être d'origine naturelle

(feu de forêt) ou anthropique (chauffage au bois, utilisation de combustibles fossiles dans les véhicules, procédés industriels...). Le petit diamètre leur permet de pénétrer en profondeur dans les poumons et de causer des troubles respiratoires importants. Là encore, les communes les plus urbaines et les plus proches des grands axes sont les plus touchées.

Une agglomération vulnérable

Les communes du cœur urbain (Sonnaz, Chambéry, Bassens, Cognin, Barberaz, La Ravoire, Barby, Challes-les-Eaux et Saint-Jeoire-Prieuré) sont les plus exposées. Les seuils fixés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sont occasionnellement dépassés.

Ces communes sont de plus identifiées comme « sensibles » pour la qualité de l'air dans le SRCAE de la Région Rhône-Alpes. Les orientations destinées à prévenir ou à réduire la pollution atmosphérique doivent être renforcées dans ces zones.



Un recul des émissions de particules fines

La cartographie des résultats obtenus met en évidence une concordance entre les émissions de particules fines et les principaux axes de transports et zones urbanisées.

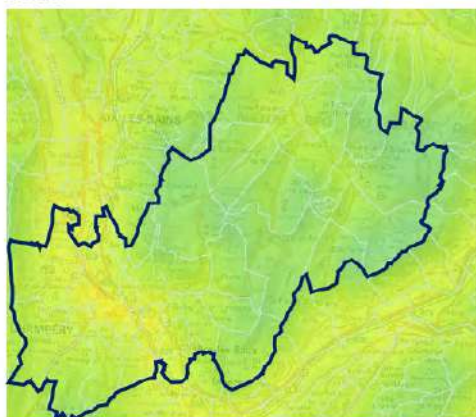
La comparaison entre 2011 et 2015 souligne une amélioration de la qualité de l'air sur le territoire, notamment au niveau de la cluse. En 2015, la valeur limite de concentration n'a été dépassée que sur l'axe même de l'A43 alors qu'en 2011, c'est toute la vallée chambérienne qui était concernée.

Cette diminution marquée des teneurs en particules fines peut être expliquée par différents facteurs comme l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et la diminution de la part des chauffages au bois.

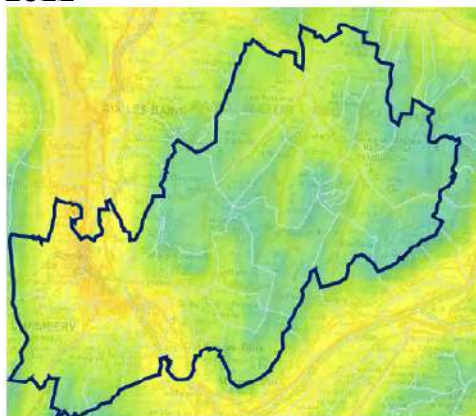
Cependant, le tracé de l'autoroute A43 présente une moyenne annuelle plus importante en 2015 qu'en 2011. En effet, malgré un parc automobile qui tend à s'améliorer, les flux routiers ont augmentés provoquant une hausse de la pollution.

PM10 moyenne annuelle

2015



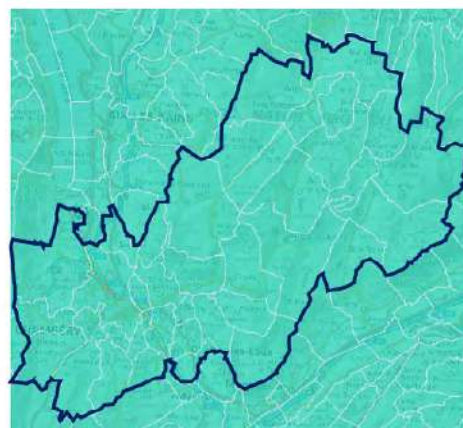
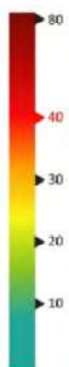
2011



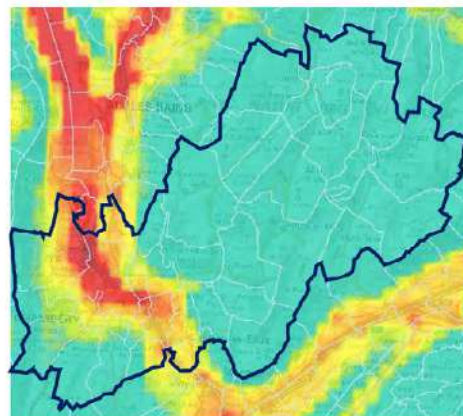
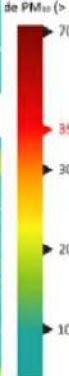
air-rhonealpes.fr

PM10 nombre de jours pollués

Moyenne annuelle
de PM₁₀ en µg.m⁻³



Nombre de jours de
dépassement
de PM₁₀ (> 50µg.m⁻³)



Une augmentation du NO₂ liée aux flux routiers

Les principaux axes routiers du territoire sont marqués par une forte augmentation des concentrations en dioxyde d'azote dans la période 2011-2016. Le polluant étant directement lié aux transports, l'augmentation des flux routier peut expliquer les observations de 2015.

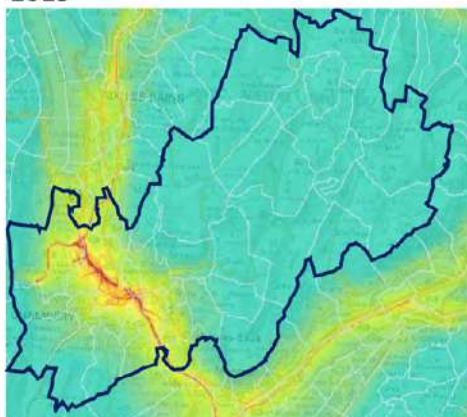
L'ozone, un polluant lié au climat

L'ozone est formé par une réaction chimique entre les rayons ultra-violetes et les polluants « précurseurs de l'ozone », soit principalement les oxydes d'azote et les composés organiques volatils. Le gaz peut être irritant pour les personnes sensibles et perturber la croissance et la production des végétaux. Il participe également au phénomène des pluies acides.

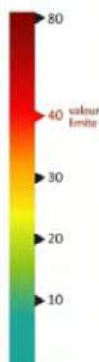
Entre 2011 et 2015, les concentrations en ozone ont fortement augmentées sur le territoire et les valeurs seuils sont régulièrement dépassées. Si tous les polluants sont liés aux conditions météorologiques, c'est particulièrement vrai pour l'ozone. L'année 2015 a été particulièrement chaude et peu arrosée (3^{ème} année la plus chaude depuis 1900) ce qui peut expliquer les fortes concentrations observées.

NO2 moyenne annuelle

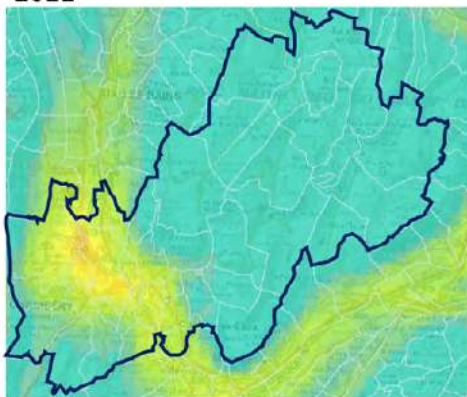
2015



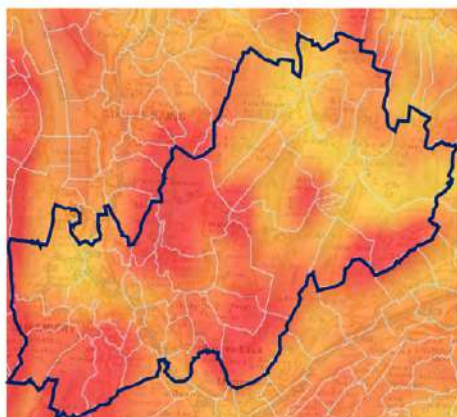
Moyenne annuelle de NO₂ en µg.m⁻³



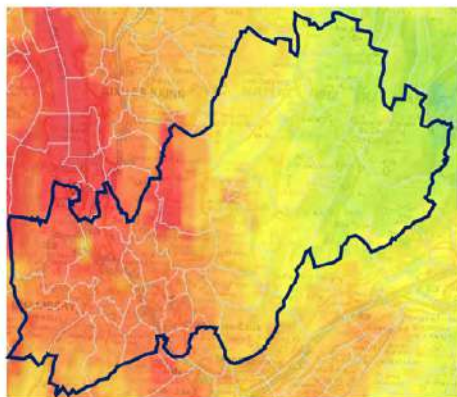
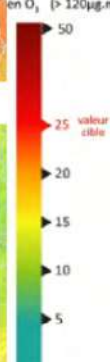
2011



Ozone nombre de jours pollués (moyenne sur 3 ans)



Nombre de jours de dépassement en O₃ (> 120µg.m⁻³)



air-rhonealpes.fr

CE QUE L'ON RETIENT

Atouts

- > Des réseaux de chaleur existants, et en projet, qui permettent une alimentation à grande échelle par les énergies renouvelables et de récupération
- > Des actions en œuvre et en projet en vue de la transition énergétique du territoire dans le cadre de la démarche TEPOS/TEPCV
- > Une ressource en bois-énergie disponible à proximité et une filière qui se structure progressivement

Faiblesses

- > La dépendance encore importante du territoire aux énergies fossiles
- > Un parc de logements relativement ancien et énergivore
- > L'utilisation majoritaire de la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens, notamment dans les communes des piémonts et de montagne

Opportunités

- > Des démarches volontaristes (TEPOS, TEPCV...) qui dynamisent la transition énergétique
- > Un nouveau document d'urbanisme qui permet d'articuler davantage le développement urbain et l'offre de mobilité durable
- > Une réduction progressive des consommations énergétiques du bâti par l'amélioration des performances du bâti neuf (RT 2012 et 2020) et le développement des opérations de rénovation/ réhabilitation sur le bâti existant

- > Une réduction progressive de la précarité énergétique des ménages
- > Une plus grande valorisation des énergies renouvelables et de récupération locales par l'articulation du développement urbain avec les projets structurants de production d'énergies renouvelables et de réseaux de chaleur
- > Un développement de l'indépendance énergétique du territoire par la valorisation des ressources renouvelables locales, notamment le bois-énergie

Politiques publiques à poursuivre

- > La transition énergétique du territoire
- > L'indépendance énergétique
- > La précarité énergétique des ménages
- > Le patrimoine des centres anciens
- > Une vigilance au regard de la qualité de l'air du cœur urbain de l'agglomération

Risques

- > Une précarité énergétique des ménages les plus modestes qui s'intensifierait sous le coup de l'inflation du coût des énergies fossiles
- > Des zones d'habitat ancien et historiques qui perdraient en attractivité et en vitalité du fait de l'inadaptation et l'inconfort des logements
- > Une qualité de l'air qui se dégraderait, notamment dans le cœur urbain de l'agglomération
- > Une possible augmentation des concentrations en particules fines liées à l'augmentation du recours au bois-énergie

3 – LA MOBILITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE

INDICATEUR 15 : LE RÉSEAU ROUTIER ET LE STATIONNEMENT

Hiérarchisation du réseau routier

Une agglomération au carrefour de grandes infrastructures routières

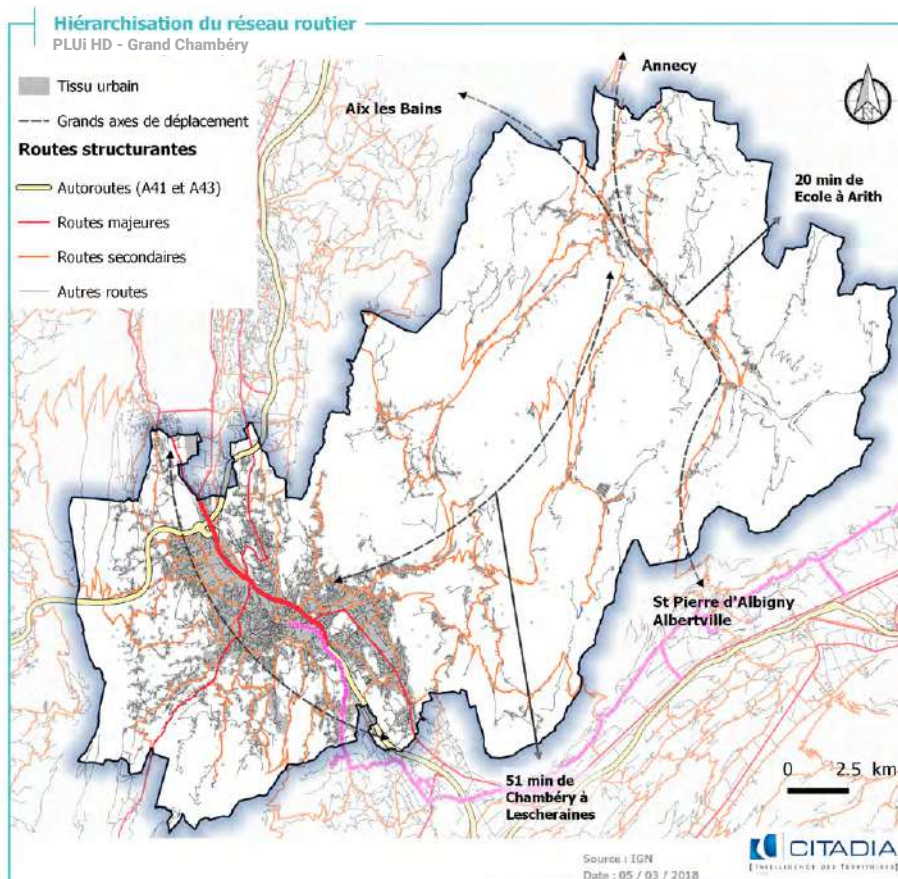
Le territoire de Grand Chambéry se trouve à la convergence de **grandes infrastructures de transport** qui positionnent l'agglomération au cœur des flux du sillon alpin :

- > **L'autoroute A41**, qui relie Grenoble à Genève, séparée par la VRU et l'A43 au niveau de Chambéry ;
- > **L'autoroute A43**, appelée autoroute alpine, qui relie Lyon à la Maurienne, séparées par la VRU au niveau de Chambéry ;
- > **La Voie Rapide urbaine – RN201** : cet axe à 2X3 voies traverse le cœur urbain de Grand Chambéry du nord au sud, entre les sorties de l'A43 et les entrées de l'A41 ;
- > **La RD1201** qui relie Chambéry à Genève via Annecy. Elle dessert notamment Viviers-du-Lac, Tresserve et Grésy-sur-Aix ;
- > **La RD1006**, qui assure la liaison entre le cœur de l'agglomération et les communes du cœur de Savoie ;
- > **La RD991** qui relie Chambéry à Aix-les-Bains et les communes de Grand Lac ;
- > **La RD1504**, qui relie Voglans à Ambérieu-en-Bugey. Elle dessert le Bourget du Lac et Technolac.

Une desserte locale qui maille le territoire

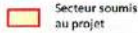
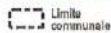
Le réseau de desserte secondaire et local est structuré autour d'un **axe nord-sud** qui prend appui sur la VRU, au cœur de la cluse de Chambéry.

- > **Chambéry** : le centre-ville de la commune est accessible depuis les sorties 15, 16, 17 et 18 de la VRU et la RD via Cognin, les Hauts et Bassens ;
- > **Les communes urbaines et le Piémont de Chartreuse** : elles sont desservies par un réseau de départementales, puis de dessertes locales ;
- > **Le Plateau de la Leysse** : les communes sont desservies par la RD912 en passant par Saint-Jean-d'Arvey et par la RD21 qui rejoint Saint-Jeoire-Prieuré et Challes-les-Eaux.
- > **Le Cœur des Bauges** : la RD912 permet de relier Chambéry aux communes des Bauges via Saint-Jean-d'Arvey et les Déserts, la RD206 assure une desserte du territoire des Bauges depuis Thoiry. La RD911 dessert le territoire depuis Grésy-sur-Aix et traverse le Cœur des Bauges du nord au sud.





Légende



Un projet majeur de réaménagement du nœud autoroutier de Chambéry

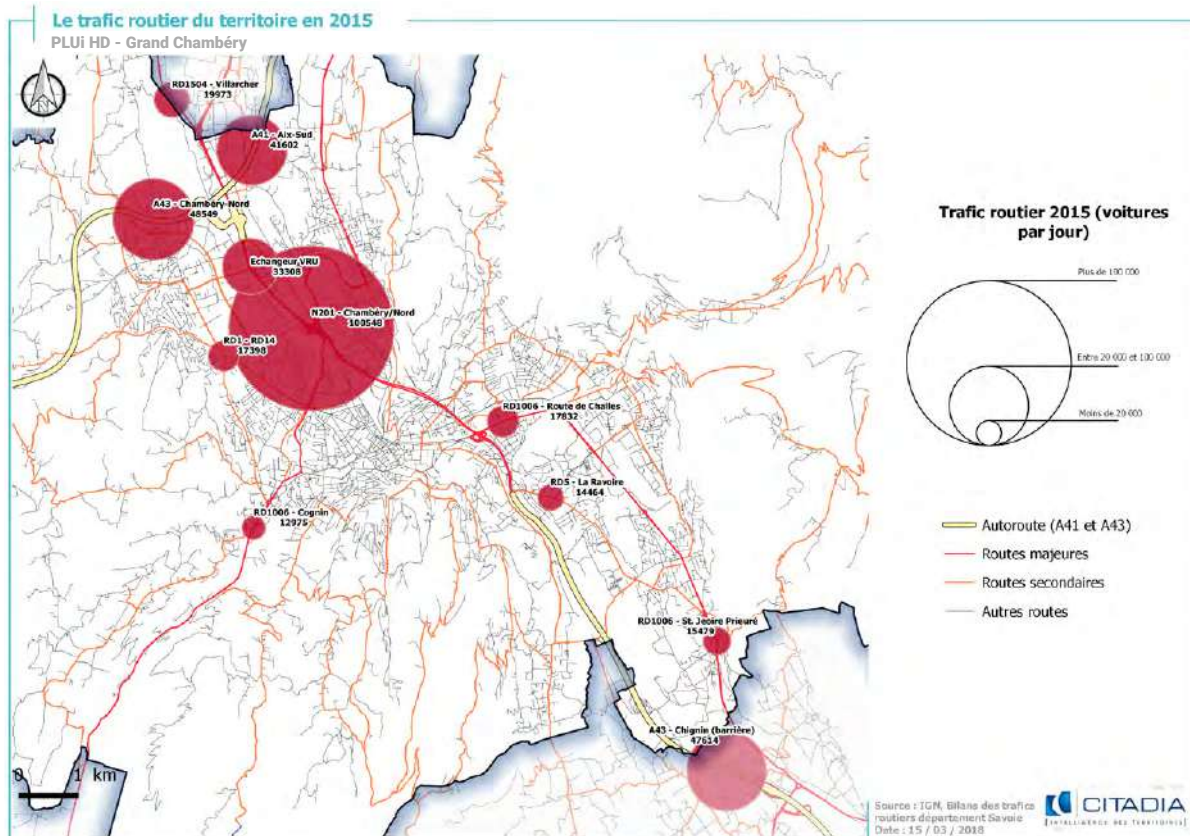
Le projet de réaménagement du nœud autoroutier A43, A41, VRU a été déclaré d'utilité publique le 22 février 2019 par arrêté préfectoral. Il vise à :

- > Améliorer la fluidité du trafic ;
- > Renforcer la sécurité du point d'échange ;
- > Maintenir une offre de covoiturage attractive ;
- > Optimiser l'intégration environnementale de l'infrastructure.

Les aménagements envisagés sont :

- > La création d'une nouvelle bretelle VRU sud vers l'A41 Annecy comprenant une nouvelle gare de péage et la modification de la bretelle VRU Nord actuelle et de la gare de péage existante ;
- > Le déplacement de l'insertion sur la VRU depuis le giratoire de la Motte-Servolex ;
- > Les remplacements des ouvrages d'art actuels à 2 voies de franchissement de la Leysse par de nouveaux ouvrages d'art à 3 voies ;
- > La rectification de la géométrie de la bretelle VRU Sud Chambéry vers le péage avec la création d'une quatrième voie sur la VRU ;
- > La modification de l'insertion de la bretelle de péage vers Lyon sur A43 par l'allongement de la partie à 2 voies en direction de Lyon.

Évolution des flux routiers



Source – Bilan des trafics et circulation hivernale – Département de la Savoie, 2015.

Une augmentation du trafic routier

Une augmentation globale du trafic routier est constatée sur les différents axes routiers de Chambéry métropole – Cœur des Bauges ces dernières années :

- > **Au niveau des deux barrières de péage**, Chignin (A43) et Chambéry Nord (A41 et A43) : **+1,8%/an en moyenne entre 2010 et 2014**, caractérisé en majorité par un trafic de transit au sein du sillon alpin ;
- > **Sur la Voie Rapide Urbaine** : **+0,7%/an en moyenne du trafic** entre 2010 et 2014, caractérisé par une **prépondérance des échanges locaux** ;
- > **En zone urbaine** : **1,2%/an en moyenne** entre 2012 et 2014 sur les voiries structurantes de l'agglomération (les secteurs retenus étant desservis par les lignes principales du réseau de transports en commun) ;
- > **En zone périurbaine** : **une légère baisse du trafic** en 2013 et une reprise en 2014, avec **une augmentation en moyenne de +1,8%/an** entre 2012 et 2014 (sont prises en compte toutes les routes départementales pénétrant dans l'agglomération chambérienne).
- > **Sur le réseau secondaire et local** :
 - > Des difficultés d'accès à la VRU entraînant **des phénomènes de congestion réguliers** ;
 - > **Des difficultés d'accès aux portes de l'agglomération et au cœur urbain de la ville centre**, notamment depuis les voies pénétrantes (RD1006 sur la portion Bassens/St Alban en Leysse, depuis les piémonts de la Chartreuse et sur la route de Lyon) ;
 - > **Des difficultés de circulation dans le centre-ville de Chambéry**, notamment aux abords de la gare et du centre ancien ;
 - > **Une augmentation du trafic poids lourds**, liée à une importante circulation au cœur du sillon alpin et en direction du tunnel de Fréjus.

Des circulations denses et contraintes au sein de l'agglomération

- > **En milieu urbain** : **un trafic dense** tout au long de la journée, avec une hausse de la circulation le vendredi. A Chambéry, le trafic est relativement homogène tout au long de l'année, hormis pendant les périodes de vacances scolaires ou le trafic baisse (-20% pendant les petites vacances et -30% au mois d'août).
- > **En milieu péri-urbain** : **un trafic pendulaire journalier** lié à l'attrait économique du bassin d'emplois Chambéry/Aix-les-Bains, fortement marqué le matin entre 8h et 9h et le soir entre 18h et 19h. **Une baisse du trafic est constatée le samedi et plus particulièrement le dimanche**. La baisse du trafic pendant les périodes de vacances scolaires est moins marquée (environ 10%), probablement du fait de la fréquentation touristique.

Un accroissement du trafic poids lourds et du transport de marchandises

Après la baisse significative des trafics observés en 2009, **l'évolution du trafic poids lourds est revenue à la hausse sur l'agglomération**, surtout en 2015 et 2016.

L'augmentation a été significative **aux portes de l'agglomération** et en particulier sur **l'axe Lyon-Chambéry et à la barrière de Chambéry Nord**, principaux points de passage des flux de transit à l'échelle du sillon alpin :

- > **5 040 poids lourds** comptabilisés en moyenne journalière sur l'A43 à la barrière de Chambéry nord en 2015 ;
- > **4 546 poids lourds** par jour sur l'A43 sud à la barrière de Chignin ;
- > Près de **4 500 poids lourds sur la RN 201 (VRU)** au niveau du Tunnel des Monts et de Chambéry nord ;
- > **2 931 poids lourds** comptabilisés sur l'A41 au niveau d'Aix sud.

Le stationnement

Au titre de l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation du PLU « *établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités* ».

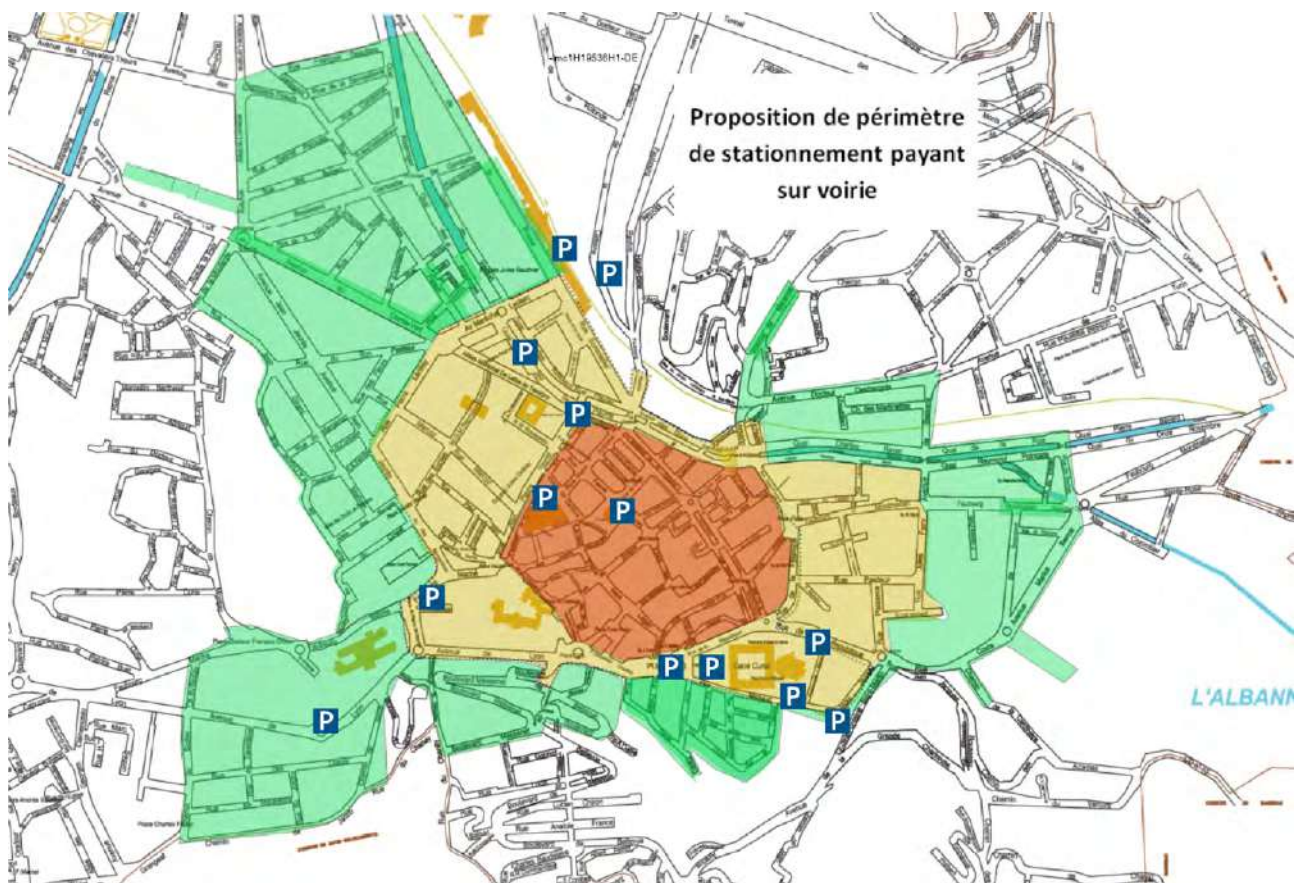
Le diagnostic établit une analyse des capacités de stationnement au regard du stationnement public et privé, des parkings-relais et des places dédiées aux véhicules électriques. La précision des estimations issues des communes peut varier selon les secteurs.

Capacités de stationnement sur Chambéry métropole :

- > Cœur d'agglomération : 3 866 places
- > Communes urbaines : env. 5 500 places
- > Communes d'entrée d'agglomération : env. 500 places
- > Communes du Piémont de Chartreuse : env. 400 places
- > Communes de la Leysse : env. 1 200 places

Secteurs	Communes	Nb de parkings	Nb de places de stationnement
Cœur d'agglomération	Chambéry	NR	3 866
Communes urbaines	Barberaz	16	475
	Barby	9	367
	Bassens	5	NR
	Challes-les-Eaux	7	339
	Cognin	10	609
	Jacob-Bellecombette	6	NR
	La Motte-Servolex	33	1540
	La Ravoire	NR	1 309
	Saint-Alban-en-Leyse	19	750
Communes d'entrée d'agglomération	Saint-Baldolph	5	446
	Saint-Jean-d'Arvey	NR	NR
	Saint-Jeoire-Prieuré	3	NR
	Sonnaz	NR	27
Piémont	Montagnole	NR	75
	Saint-Cassin	3	50+NR
	Saint-Sulpice	2	60
	Vimines	3	165
Leyse	Curienne	6	NR
	La Thuile	2	70
	Les Déserts	14	1 030
	Puygros	3	NR
	Thoiry	NR	NR
	Vérel-Pragondran	3	25

Sources : Observatoire du PDU, 2013 / Délibération politique du stationnement, ville de Chambéry



Sources : Observatoire du PDU, 2013 / Délibération politique du stationnement, ville de Chambéry

Une offre de stationnement voiture développée à Chambéry

En 2012, la ville de Chambéry compte **3 866 places de stationnement en voirie**, répartis comme suit :

- > Zone orange, limitée à 2h : 1 426 places ;
- > Zone verte, limitée à 3h : 2 041 places ;
- > Zone bleue, limitée à 2h30 ou 5h : 205 places ;
- > Parking enclos Roissard : 194 places.

Malgré une **hausse** du nombre de places de stationnement en voirie depuis 2008, la fréquentation **a diminué de 5,9 %** sur la période 2008-2012 à Chambéry.

Les automobilistes ont également la possibilité de stationner sur les **2 126 places de parkings en ouvrage** que compte la

ville de Chambéry (hors parkings gérés directement par des sociétés privées).

- > Contrairement au stationnement en surface, la fréquentation des parkings souterrains est **en nette hausse** depuis 2008 (**+22,6 %** pour le nombre de sorties payantes).

Grand Chambéry compte **4 parkings multimodaux** sur son territoire, tous positionnés stratégiquement sur les lignes des transports en commun et les axes pénétrants vers le cœur d'agglomération.

La nouvelle politique de stationnement de la ville de Chambéry (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018) a pour objectif d'apaiser et d'améliorer les déplacements, d'encourager le report modal, de garantir un partage équitable de l'espace public, d'orienter les usagers vers l'offre de stationnement la plus adaptée à leurs besoins et de dynamiser le centre-ville (en assurant une meilleure rotation des véhicules).

Une offre de stationnement a restructurer sur le Cœur des Bauges

L'offre de stationnement sur les 14 communes du Cœur des Bauges est estimé à **936 places**, dont 433 places signalées et 503 places de stationnement non signalées (source : recensement Citadia Conseil, 2016).

Espace de vie central / Bauges derrière*

L'offre de stationnement est pensée parallèlement aux espaces publics et aux équipements (parking de la salle des fêtes du Châtelard, place des cantalous à Lescheraines). Ces espaces de stationnement bénéficient généralement du traitement qualitatif de l'équipement situé à proximité (parking de l'école à Lescheraines notamment). Par ailleurs, des solutions alternatives à la voiture individuelle se développent dans l'espace de vie central grâce à des aménagements mis en œuvre ces dernières années, à l'instar de l'aire de covoiturage de Bellecombe-en-Bauges sur l'axe RD912 en direction d'Annecy via le col de Leschaux.

Bauges devant et vallées**

Dans les vallées, l'offre en stationnement est largement contrainte par la topographie. L'offre de stationnement est dans l'ensemble moins importante quantitativement et plus diffuse que dans l'espace de vie central. Lorsqu'il n'existe pas d'offre de stationnement signalée, de nombreux débordements de véhicules en stationnement sont constatés sur la voie, entraînant de fait des difficultés de circulations, notamment en cœur de village ou de hameau.

Plusieurs espaces de stationnement d'importance sont néanmoins recensés, notamment au Noyer, à Aillon-station, au hameau de Routhennes à Sainte-Reine, à Jarsy (Précherel) et sur la route du col de Frêne. Ces espaces sont généralement sous utilisés et soulignent un enjeu de mutualisation de l'offre de stationnement et de reconnexion avec le bourg et les hameaux.

À Aillon-station, la mutualisation du stationnement et la réorganisation de l'offre doivent être partie intégrante de la réflexion sur l'avenir de la station afin de valoriser cette offre l'été grâce à des usages temporaires, par exemple, et de manière plus large de valoriser les espaces publics de la station actuellement peu qualifiés. Par ailleurs, plusieurs espaces de stationnement non signalés sont régulièrement utilisés par les randonneurs dans les hameaux (notamment à Sainte-Reine, à Jarsy et au Coudray), entraînant des conflits d'usages réguliers et des difficultés de gestion des flux en saison.

- > L'offre de stationnement signalée correspond à l'ensemble des places de stationnement identifiées par une signalétique particulière ou un marquage au sol ;
- > L'offre de stationnement non signalée (estimations) comprend les espaces utilisés par les usagers pour stationner bien qu'aucune indication ne spécifie la présence d'un espace de stationnement dédié.



Parking public signalé à proximité de l'école, Lescheraines

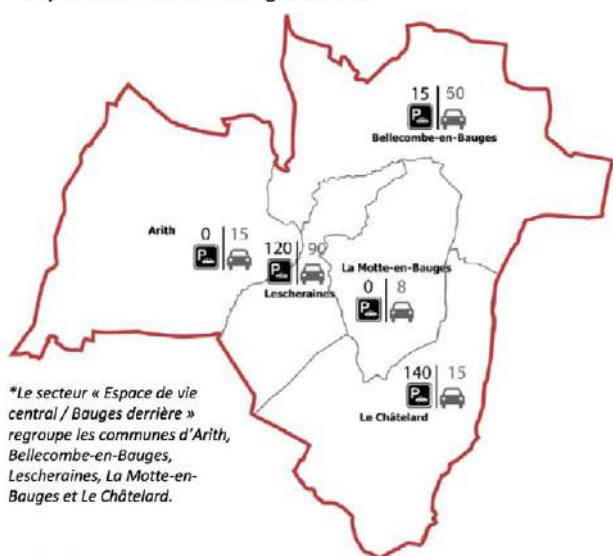


Parkings des résidences touristiques, Aillon-Station



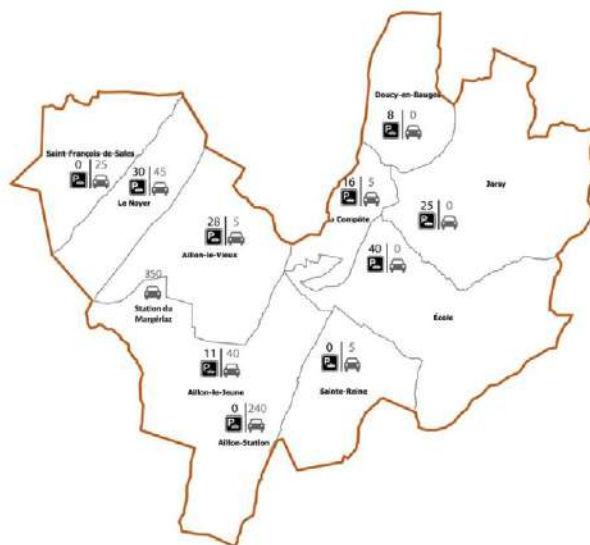
Débordement du stationnement privé sur la voie publique, Doucy-en-Bauges

Espace de vie central – Bauges Derrière



*Le secteur « Espace de vie central / Bauges derrière » regroupe les communes d'Arith, Bellecombe-en-Bauges, Lescheraines, La Motte-en-Bauges et Le Châtelard.

- Offre de stationnement signalée
- Offre de stationnement non signalée (estimation)
- 0** Nombre de places



** Le secteur « Bauges Devant et vallées » regroupe les communes de La Compote, Ecole, Doucy-en-Bauges, Jarsy, Sainte-Reine, Aillon-le-Vieux, Aillon-le-Jeune, Saint-François-de-Sales et le Noyer.

INDICATEUR 16 – LES DÉPLACEMENTS

Les déplacements domicile-travail externes à l'agglomération

Des mobilités pendulaires de grande proximité

En 2014, l'INSEE recense **22 415 flux journaliers entrants** sur l'agglomération (les actifs vivant à l'extérieur du territoire et travaillant au sein de l'agglomération), dont 65% réalisés en échange avec les territoires voisins. **On compte 13 564 flux journaliers sortants** de l'agglomération (les actifs vivant à l'extérieur du territoire et travaillant au sein de l'agglomération), dont 64% réalisés en échanges avec les territoires voisins. **Le solde migratoire à l'échelle de l'intercommunalité est donc positif**, avec un différentiel de 8 851 déplacements témoignant de l'attractivité du territoire et de son bassin d'emploi.

L'analyse des origines et des destinations des mobilités pendulaires en échange avec l'agglomération signalent **d'importants mouvements au sein des EPCI de Métropole Savoie**, et plus largement, **à l'échelle du sillon alpin** :

- > La majorité des mobilités pendulaires sont aujourd'hui réalisées en échange avec **Grand Lac**, avec **11 600 flux quotidiens** (6 447 flux entrants sur Grand Chambéry depuis Grand Lac contre 5 160 en provenance de Grand Chambéry vers Grand Lac) ;
- > D'importants échanges pendulaires sont également enregistrés chaque jour entre l'agglomération et les communes du **Cœur de Savoie**, avec **6 130 déplacements domicile-travail** (4 399 flux entrants sur Grand Chambéry depuis Cœur de Savoie, contre 1 730 en provenance de Grand Chambéry vers Cœur de Savoie).

42 338 flux s'effectuent en interne à Grand Chambéry, soit 54% de l'ensemble des mobilités pendulaires recensés.

Une majorité de flux entrants : Grand Chambéry, premier bassin d'emplois du département

Les flux d'actifs entrants sur l'agglomération pour travailler témoignent de l'attractivité du bassin d'emploi chambérien, avec des logiques d'attractivité qui s'exercent principalement sur les **territoires périurbains, ruraux et de massifs limitrophes**. Outre l'arrivée importante d'actifs en provenance des communes de Grand Lac et du Cœur de Savoie, l'agglomération accueille des flux en provenance :

- > Du **Grésivaudan** et du **Cœur de Chartreuse**, avec respectivement 1 476 et 1 104 flux entrants, soit environ 12% du total d'entrants ;
- > Du Pays d'Aiguebelette (830 flux), du Val de Guiers (917 flux), des Vallons de la Tour (642 flux) ou encore du sud Bugey (675 flux).

D'importants pôles d'attraction : des bassins d'emplois régionaux attractifs au sein du Sillon Alpin

Les actifs de l'agglomération travaillant à l'extérieur se déplacent majoritairement vers les principaux bassins d'emplois régionaux du sillon alpin. En sus des échanges de proximité avec Grand Lac (5 160 flux quotidiens) et le Cœur de Savoie (1 730 flux), les actifs travaillant à l'extérieur de Grand Chambéry se dirigent majoritairement vers :

- > **Le Grand Annecy**, avec 1 128 déplacements pendulaires en provenance de l'agglomération (8% du total de flux sortants) ;
- > **La métropole grenobloise**, qui accueille 1 102 actifs résidant à Grand Chambéry (près de 8% des flux sortants) ;
- > Dans un moindre mesure, **la métropole lyonnaise** qui enregistre 478 flux en provenance de l'agglomération chambérienne chaque jour (environ 4% des flux sortants).

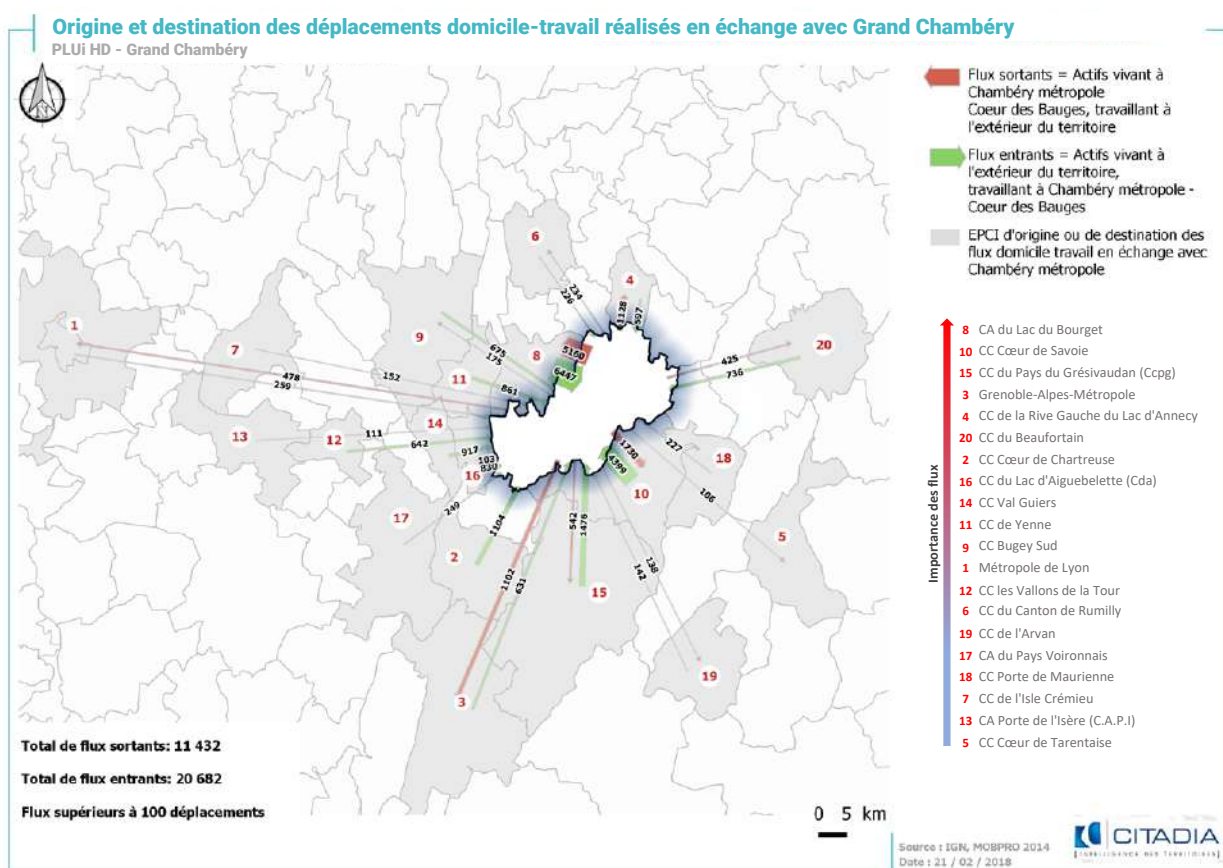
Lecture de la carte :

Cette carte en page suivante permet à la fois de représenter quantitativement les flux de travailleurs (épaisseur des traits proportionnelle au nombre de flux journaliers) ainsi que le rapport entre le nombre d'entrants et le nombre de sortants entre Grand Chambéry et les territoire voisins.

Nb : les données sont représentées sur la base de la géographie intercommunale en vigueur au 31/12/2016. Les fonds de plan intégrant les périmètres d'EPCI en vigueur depuis le 01/01/2017 ne sont pas mis à disposition par l'IGN à ce jour.

Exemple : 6 129 flux pendulaires sont enregistrés chaque jour entre Grand Chambéry et la CC Cœur de Savoie :

- > 4 399 actifs vivent sur une commune du Cœur de Savoie et travaillent au sein de l'agglomérations ;
- > 1 730 actifs vivent sur l'agglomération et se déplacent chaque jour vers le Cœur de Savoie pour travailler.



Les déplacements domicile-travail internes à l'agglomération

L'ensemble des déplacements domicile-travail quotidiens réalisés au sein de l'agglomération (actifs vivant et travaillant sur une commune de Chambéry métropole – Cœur des Bauges) représente un total de **42 337 flux en moyenne sur l'année 2014** (soit **54%** du total du flux pendulaire).

Une importante attractivité du cœur d'agglomération

Plus des trois quarts des personnes qui se déplacent pour travailler sur Chambéry **restent sur la commune**. La totalité des personnes qui se déplacent pour travailler **au sein de l'agglomération se dirige vers Chambéry ou dans les communes**

urbaines. Ce même phénomène de déplacements pendulaires se constate pour les secteurs des communes urbaines et des communes d'entrée d'agglomération, même si pour ce dernier secteur le nombre de déplacements est nettement moins élevé.

Le Cœur des Bauges révèle aussi d'une autonomie importante sur son territoire, puisque près de 86% des actifs qui se déplacent pour travailler au sein de l'agglomération restent au sein des communes du Cœur des Bauges.

Les secteurs du Cœur des Bauges, le Piémont de Chartreuse et le Plateau de la Lysse attirent nettement moins d'actifs que le reste de l'agglomération. En effet, pratiquement aucun actif en provenance du centre de l'agglomération ne se déplace pour travailler dans ces différents territoires. La majeure partie des déplacements liés aux mobilités de travail ont lieu au sein même de chaque secteur.

Lecture des schémas :

Parmi les **1 423 actifs** résidant sur une commune du Cœur des Bauges qui se déplacent pour travailler :

> **86%** se dirigent vers une commune du Cœur des Bauges ;

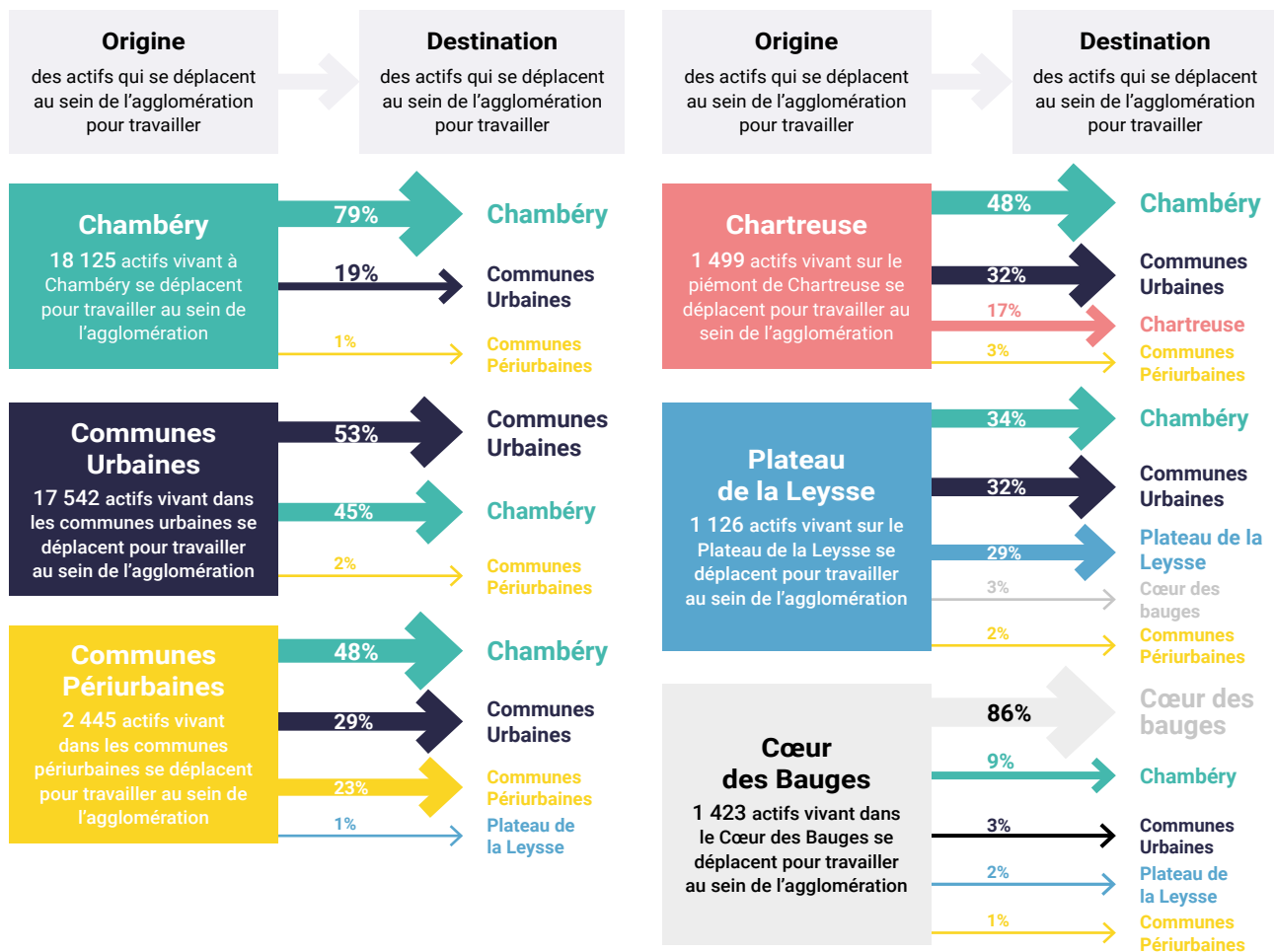
> **9%** se dirigent vers Chambéry ;

> **3%** se dirigent vers une commune urbaine ;

> **2%** se dirigent vers une commune du Plateau de la Lysse ;

> Moins d'**1%** se dirigent vers une commune périurbaine.

Source : INSEE 2013



Parts modales des déplacements domicile – travail

Des déplacements domicile – travail dominés par l'usage de la voiture individuelle

La voiture reste le mode de transport le plus utilisé pour les déplacements pendulaires, avec plus de 70% des déplacements domicile/travail quotidiens au sein de l'agglomération. Un recul de la part modale de la voiture est néanmoins à signaler entre 1999 et 2013, au profit des transports en commun et des deux roues.

On note également qu'en 2013, **32,9%** des ménages possèdent au moins **deux voitures** à l'échelle de l'agglomération. (chiffre légèrement inférieur à la moyenne nationale de 34%).

Des pratiques de déplacement liées aux caractéristiques des communes

- > **Chambéry, secteur le plus performant en matière de mobilités alternatives** concentre une part modale plus élevée des transports en commun (15,7%) et de la marche à pied (15,7%) ;
- > **Les communes urbaines** concentrent une part élevée de l'usage de la voiture malgré une desserte en transports en commun développée. L'enjeu de rééquilibrage et de report modal est donc important ;
- > **Le Piémont de Chartreuse, le plateau de la Lysse et le Cœur des Bauges** connaissent une part très importante de l'usage de la voiture. Ce sont en effet des territoires plus éloignés du cœur d'agglomération, moins bien desservis en transports en commun et plus difficilement praticables en matière de mobilités douces en raison de la topographie des communes. Ces territoires connaissent également une part importante des ménages qui ne se déplacent pas dans le cadre de leur travail (télétravail, entreprises unipersonnelles, inactivité, etc.).

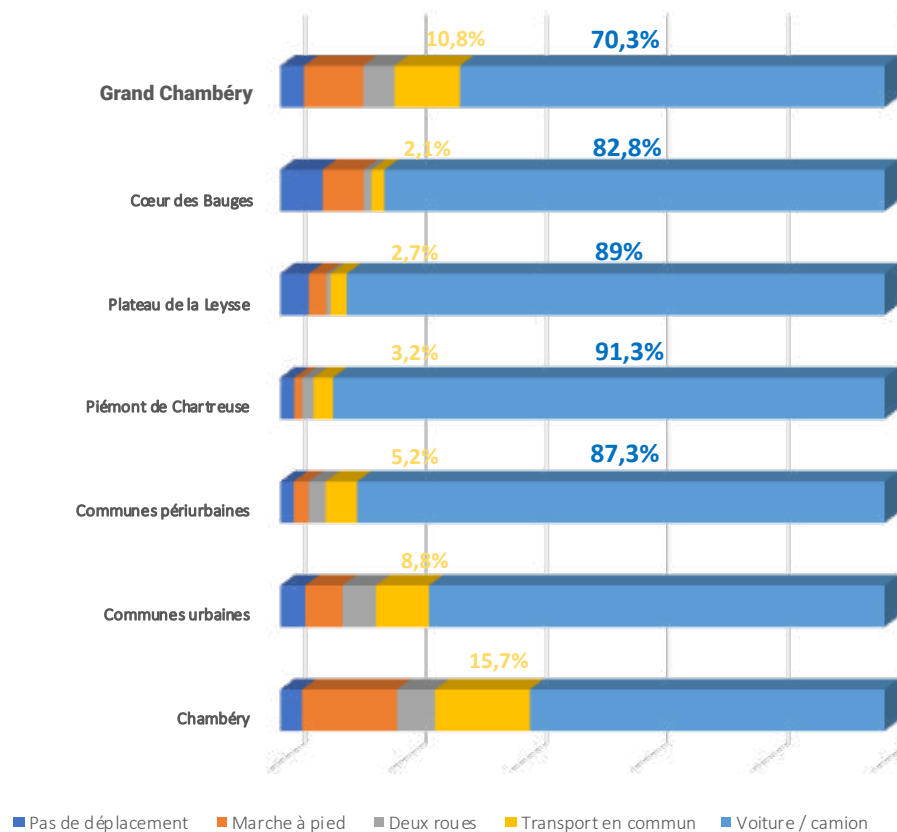
Un recours à la voiture moins important que sur la communauté d'agglomération d'Annecy

La part modale d'utilisation de la voiture pour se rendre au travail au sein de la Communauté d'Agglomération d'Annecy (72,3%) est plus élevée qu'à l'échelle de Grand Chambéry. Cela s'explique par une fréquentation des transports en commun moins développée sur la CA d'Annecy (8,9%) et ce malgré une plus importante part de la marche à pied (10,1%).

Lecture des chiffres :

À l'échelle de Grand Chambéry, 70,3% des déplacements domicile-travail quotidiens sont réalisés en voiture individuelle, contre 10,8% en transports en commun, environ 10% à pied et 4% en deux-roues.

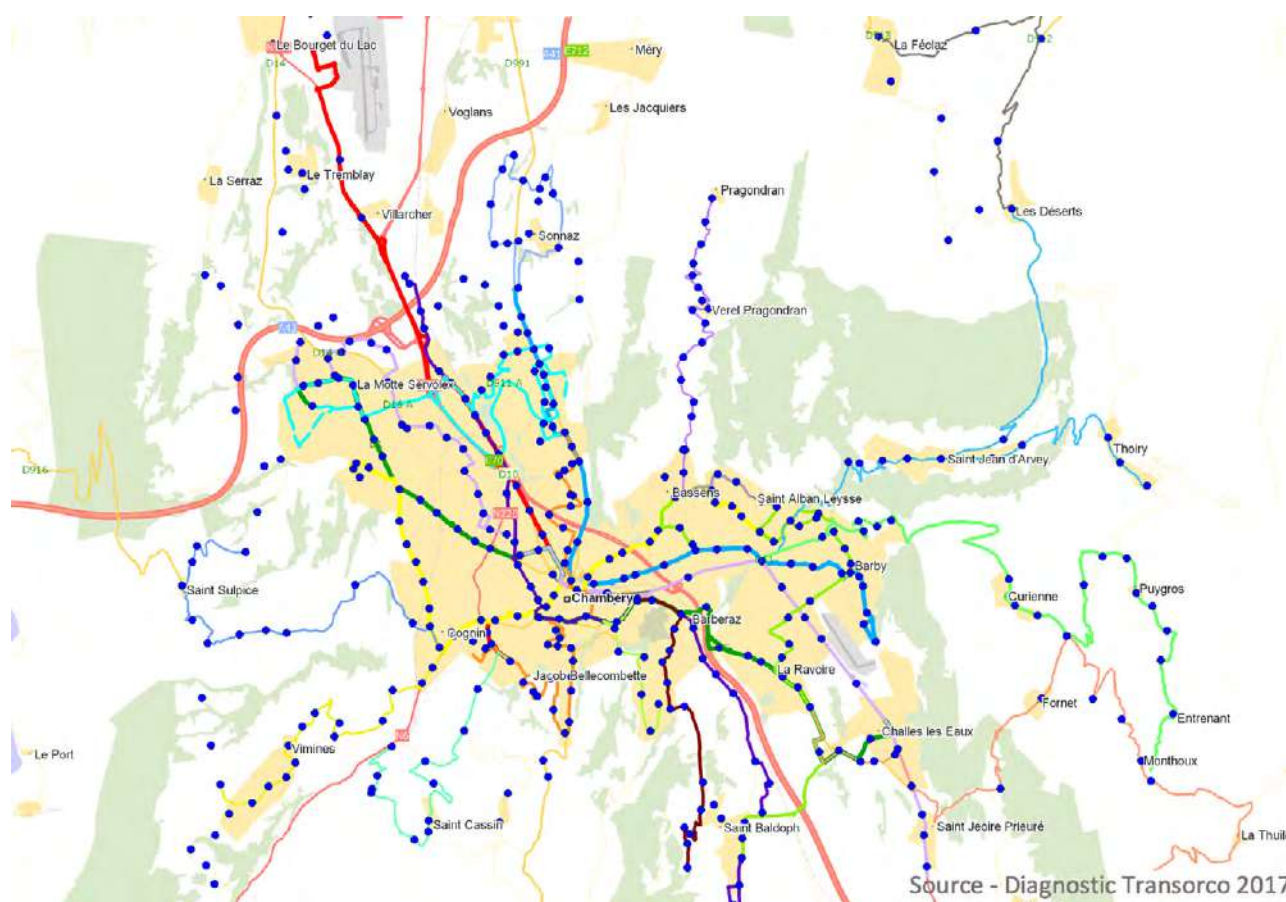
PART MODALE DES DÉPLACEMENTS DOMICILE – TRAVAIL PAR SECTEUR EN 2013



3 – LA MOBILITÉ AU SEIN DU TERRITOIRE

INDICATEUR 17 – LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES

La desserte en transports en commun urbains et interurbains



Niveau d'offre du réseau STAC à la rentrée 2016

Source - Diagnostic Transorco 2017

- > **4 lignes structurantes « CHRONO »**, de A à D, circulant tous les jours avec une fréquence de 10 à 15 minutes
- > **6 lignes « régulières urbaines »**, de 1 à 6, circulant du lundi au samedi avec une fréquence de 20 à 40 minutes.
- > **9 lignes « périurbaines »**, de 10 à 18, circulant du lundi au samedi, en service régulier aux heures de pointe et à la demande en heures creuses.
- > **9 « secteurs de transport à la demande »**, de 50 à 59, ces circuits virtuels sont complémentaires des 9 lignes périurbaines fonctionnant en heures de pointe. Ils desservent également la zone périurbaine. Ces services sont en rabattement sur les lignes CHRONO.
- > **Une ligne saisonnière** desservant La Féclaz de décembre à mars.

Une vision multimodale des mobilités qui redéfinit les principes d'accès à l'agglomération

La volonté de mieux organiser toutes les mobilités sur le territoire a donné lieu à la mise en place du projet : « **Territoire mobile** », avec l'objectif d'entrer dans une démarche de mobilité durable.

Dans ce contexte, tous les modes de déplacement ont été étudiés pour répondre au mieux aux besoins recensés et **enclencher le report modal**.

Des actions ont été mises en œuvre avec notamment :

- > la réorganisation du réseau de **transports en commun** ;
- > la réalisation d'un **axe cyclable** en traversée du centre-ville ;

sécurisé et connecté aux principales avenues et voies vertes ainsi qu'au réseau de maillage fin du territoire ;

- > la sécurisation et le jalonnement des **circulations piétonnes** ;
- > la mise en place d'une **politique de stationnement** cohérente dans un souci d'apaisement des flux, etc.

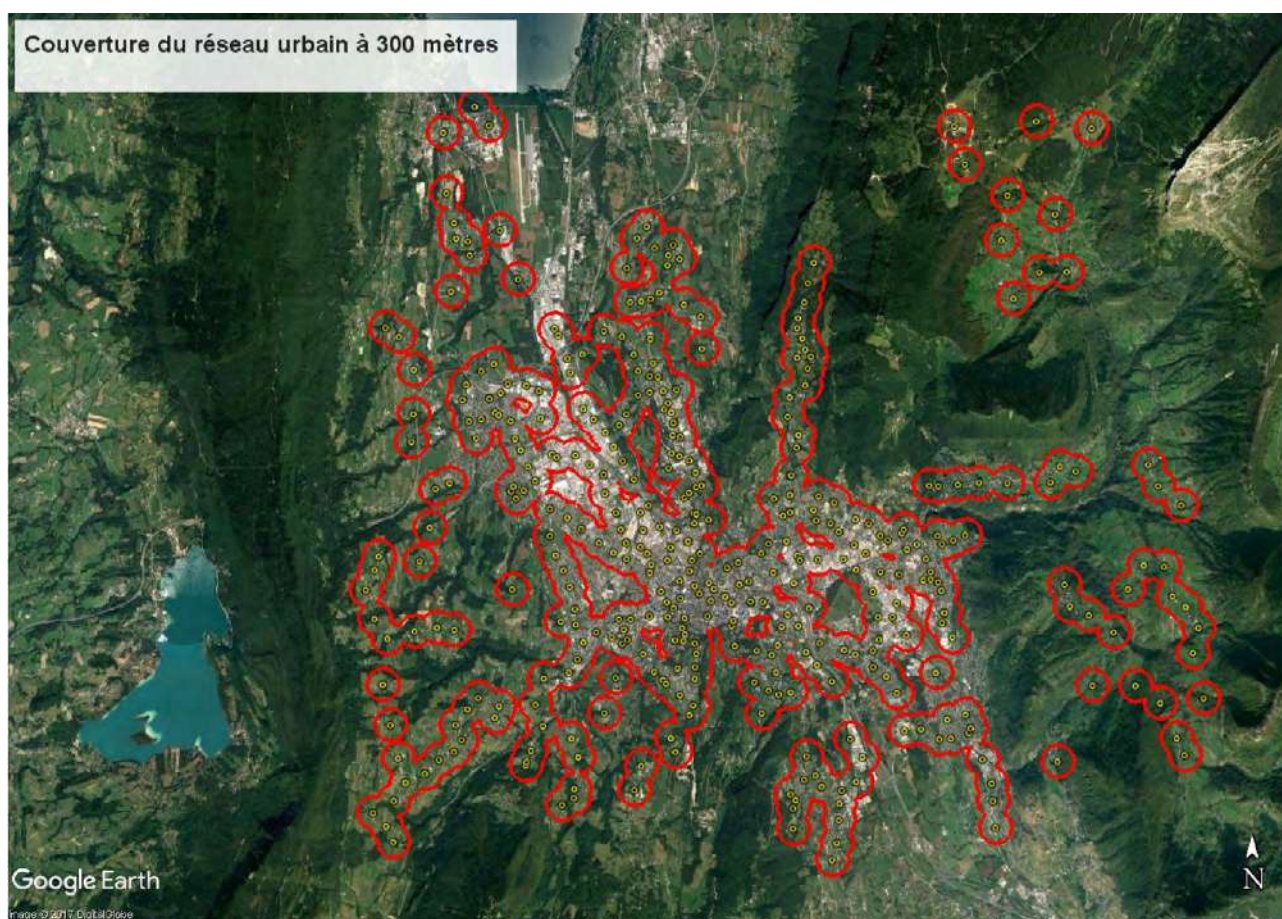
Une complémentarité des modes de déplacements recherchée

La recherche d'une complémentarité des mobilités entre elles est recherchée avec :

- > un **réseau organisé dans une logique de correspondances** par

la création de 4 lignes structurantes à forte fréquence toute la journée et diamétralisées sur lesquelles sont connectées les autres lignes du réseau ;

- > **l'organisation des pôles de correspondances** du réseau de bus autour de la ceinture historique du centre-ville, afin d'améliorer et de rééquilibrer la desserte de ce secteur dense et améliorer la vitesse commerciale ;
- > **la desserte de la gare SNCF de Chambéry et de l'hôpital** par les lignes du réseau de bus ;
- > **le maillage des itinéraires cyclables** entre le Sud et le Nord et l'Est et l'Ouest, etc.



Les habitants des secteurs les plus urbains sont desservis par les transports en commun

Les secteurs qui concentrent la majeure partie de la population du territoire sont desservis par les axes forts de desserte des transports en commun.

L'ensemble des générateurs de mobilité et des zones urbanisées est bien desservi.

Les zones d'influence à 300 m des différents points d'arrêt du réseau couvrent la quasi-totalité des zones urbanisées, donc

des générateurs de déplacements

Les communes périurbaines ne sont pas oubliées avec des points d'arrêts plus diffus mais qui correspondent au « tissu bâti » des zones plus rurales

De nombreux chevauchements de zones d'influences apparaissent, notamment sur les hyper-centres, et pourraient poser la questions d'arrêts trop rapprochés qui pourraient nuire à la vitesse commerciale des lignes.

Une desserte interurbaine qui complète le réseau urbain

Le plateau de la Laysse est desservi par des lignes locales.

Le secteur des Bauges bénéficie quant à lui d'un service de transport en commun qui permet de relier Chambéry et Aix-les-Bains.

Parallèlement, un service de transports scolaires est en fonctionnement sur le territoire, auquel s'ajoute un système de transport à la demande.

Une bonne desserte en transports en commun en zone urbaine

Le réseau de transports en commun de Grand Chambéry a été reconfiguré au 1er septembre 2016. La nouvelle offre urbaine mise en place en septembre 2016 comporte :

- > 4 lignes structurantes « CHRONO », n°A à D, circulant tous les jours avec une fréquence de 10 à 15 minutes ;
- > 6 lignes « régulières urbaines », n°1 à 6, circulant du lundi au samedi avec une fréquence de 20 à 40 minutes ;
- > 9 lignes « périurbaines », n°10 à 18, circulant du lundi au samedi, en service régulier aux heures de pointe et à la demande en heures creuses ;
- > 9 « secteurs de transport à la demande », n°50 à 59. Ces circuits virtuels sont complémentaires des 9 lignes périurbaines fonctionnant en heures de pointe. Ils desservent également la zone périurbaine. Ces services sont en rabattement des lignes CHRONO ;
- > 1 ligne saisonnière desservant la Féclaz, de décembre à mars.

Un réseau d'interface autour du centre-ville

Le centre d'échanges des bus du boulevard de la Colonne a fait place à des pôles de correspondance implantés en couronne de l'hyper-centre de Chambéry. Autour du pôle d'échanges multimodal à la gare de Chambéry s'articulent toutes les mobilités, qu'elles soient actives (piétonnes, cyclables, etc.), collectives (bus, train) ou automobiles.

Une réorganisation s'inscrivant dans une logique multimodale

La volonté de mieux organiser toutes les mobilités sur le territoire a donné lieu à la mise en place du projet « Territoire mobile », avec l'objectif d'entrer dans une démarche de mobilité durable. Dans ce contexte, tous les modes de déplacement ont été étudiés pour répondre au mieux aux besoins recensés et enclencher le report modal.

Des actions ont été mises en place avec notamment :

- > La réorganisation du réseau de transport en commun ;
- > La réalisation d'un axe cyclable en traversée du centre-ville sécurisé et connecté aux principales avenues et voies vertes ainsi qu'au réseau de maillage fin du territoire ;
- > La sécurisation et le jalonnement des circulations piétonnes ;
- > La mise en place d'une politique de stationnement cohérente dans un souci d'apaisement des flux.

Une offre de mobilités alternatives d'accompagnement sur les secteurs ruraux et de montagne

Le territoire du Cœur des Bauges, non desservi par le réseau de transports en commun du Stac, bénéficie de moyens de transports alternatifs à la voiture :

- > Le réseau de transport interurbain Belle Savoie Express : la ligne C6 relie le Cœur des Bauges à Aix-les-Bains et Chambéry pour une fréquentation annuelle de 3 410 personnes en 2012 ;
- > le réseau de transport scolaire, regroupant une vingtaine de lignes desservant les groupes scolaires et le collège des Bauges au Châtelard ;
- > un service de transport à la demande, assurant une fonction de desserte interne au territoire et de rabattement vers les lignes régulières desservant le Cœur des Bauges (472 tickets vendus en 2015, source : ex. CC Cœur des Bauges) ;

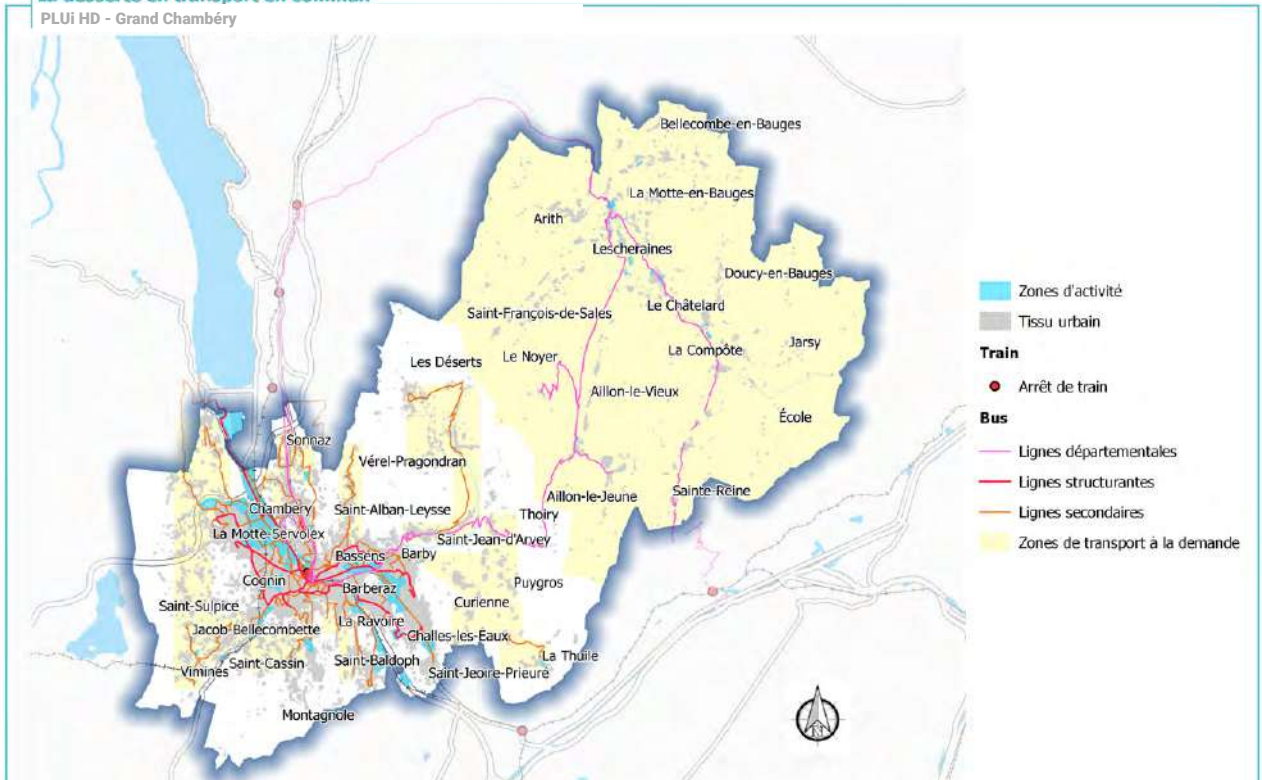
Plusieurs initiatives en faveur du développement de services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle sont également recensées sur le Cœur des Bauges : services de covoiturage et d'autopartage (Baugez-vous, Citelib), projet d'implantation de deux bornes de recharges pour véhicules électriques à Lescheraines et au Châtelard, vélos à assistance électrique disponibles en location à la Maison du Parc au Châtelard.

Deux services de transports collectifs en direction des stations sont également proposés sur le territoire :

- > Navette Chambéry / La Féclaz en saison hivernale, au départ de la gare routière de Chambéry et du P+R de la Trousse ;
- > La ligne skibus « Lac et montagne » d'Aix-les-Bains vers La Féclaz ;
- > Navettes Chambéry / Aillon-le-Jeune / Margeriaz.

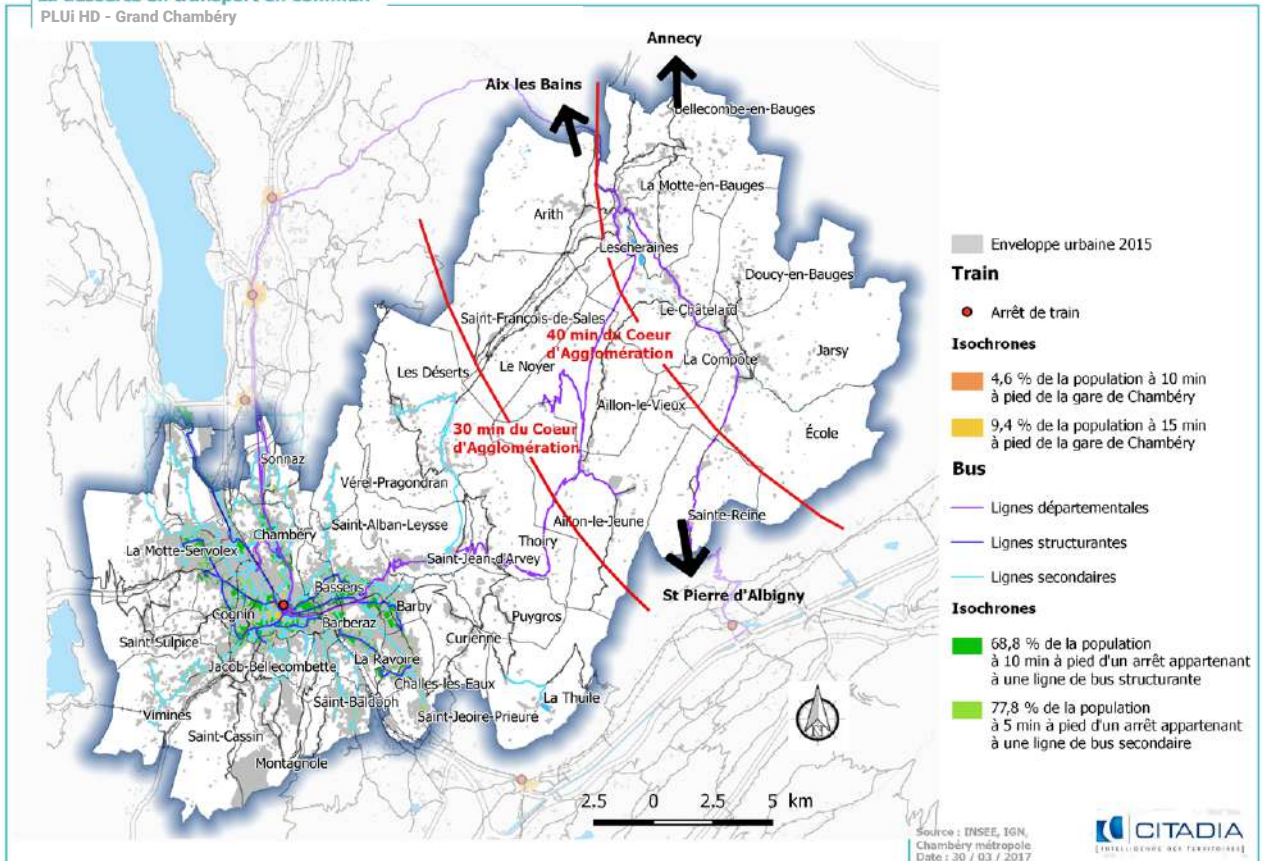
La desserte en transport en commun

PLUi HD - Grand Chambéry



La desserte en transport en commun

PLUi HD - Grand Chambéry



Source : INSEE, IGN,
Chambéry métropole.
Date : 30 / 03 / 2017

CITADIA
LABORATOIRE DES TERRITOIRES

Des déplacements ferroviaires de moyenne distance

Depuis 2005, le trafic entre Chambéry et les principales gares de l'Espace Métropole Savoie a progressé de 35 %, principalement dans les territoires qui observent une forte croissance démographique, à savoir l'avant-pays Savoyard et Cœur de Savoie.

Les échanges avec la gare de Chambéry depuis les gares d'Aix-les-Bains, Montmélian, Saint-Pierre-D'albigny et Pont de Beauvoisin augmentent en moyenne de 2,4 % par an depuis 2011, démontrant un recours au train de plus en plus important pour les déplacements quotidiens et de moyenne distance. Seule la fréquentation de la gare de Saint-Pierre-D'albigny est en diminution en 2012.

Le trafic ferroviaire a fortement augmenté dans les échanges entre Chambéry et les territoires périurbains, notamment depuis la mise en place du cadencement en 2008 qui a renforcé l'offre.

Toutefois ces taux d'augmentation ne doivent pas masquer la réalité des volumes de flux, largement supérieurs sur les axes routiers.

La gare de Chambéry fait l'objet d'une diminution du nombre de ses voyageurs entre 2014 (3 929 650 voyageurs) et 2015 (3 807 875 voyageurs) mais a augmenté de façon significative depuis 2009 (3 219 190 voyageurs, soit une augmentation de 18 % de la fréquentation).

Un potentiel de développement des infrastructures ferroviaires

En 2013, 4,6 % de la population vit à 10 minutes à pied de la gare de Chambéry, unique gare de desserte du territoire de Chambéry métropole et 9,4 % à 15 minutes à pied.

La gare de Chambéry fait l'objet d'un projet de restructuration, avec la création d'un pôle multimodal à horizon 2019. Stratégiquement placé, ce nouveau pôle permettra de combiner facilement les différents modes de déplacements.

INDICATEUR 18 – LES MODES ACTIFS

Réseau de pistes cyclables et stationnement modes actifs

Un potentiel de développement de la pratique de la marche à pied dans la ville-centre

À l'échelle de l'agglomération Grand Chambéry, près d'1 déplacement domicile-travail sur 10 était réalisé à pied sur l'année 2013 (source : INSEE 2013).

La marche à pied dans les déplacements domicile-travail quotidiens est majoritairement pratiquée dans la ville centre, avec près de 16% des mobilités pendulaires (source : INSEE 2013).

Un nouveau plan de circulation au sein de la commune de Chambéry est en cours de déploiement, avec pour objectif de développer la piétonisation du centre-ville. Ce plan permettra une meilleure fluidité des circulations, l'apaisement des quartiers et le raccourcissement des temps de parcours.

Une hausse de la Fréquentation des pistes cyclables

La part de fréquentation semaine sur la Voie Verte a progressé de plus de 50% depuis 10 ans pour atteindre 286 914 usagers sur l'année 2017 (contre 188 270 en 2007), laissant supposer qu'elle

chambery.fr

est de plus en plus utilisée pour les déplacements domicile-travail.

Une offre satisfaisante du stationnement vélo

Depuis 2007, Grand Chambéry propose des abris à vélo individuels ou collectifs. Ces abris sont sécurisés, et installés dans les parcs relais et au pied de certains contreforts de l'agglomération.

Des arceaux à vélo sont également mis à disposition des communes et des établissements scolaires.

Les usagers peuvent combiner les différents moyens de transport et garer leur vélo dans un espace sécurisé.



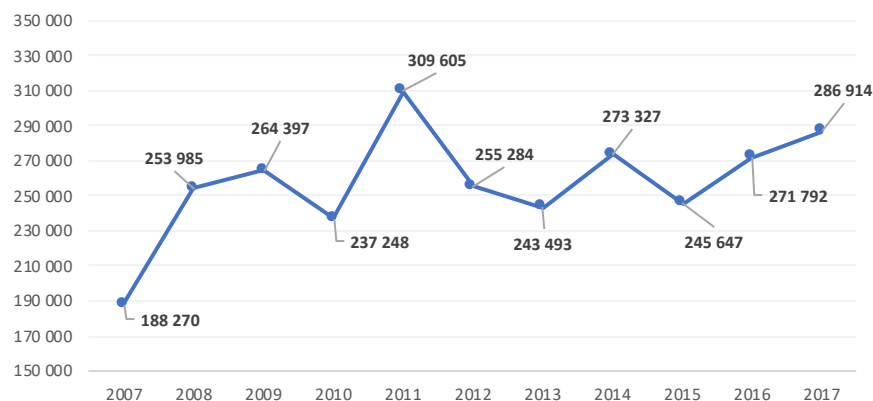
87KM D'AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

180 PLACES DE CONSIGNE EN GARE
240 PLACES DANS DES ABRIS

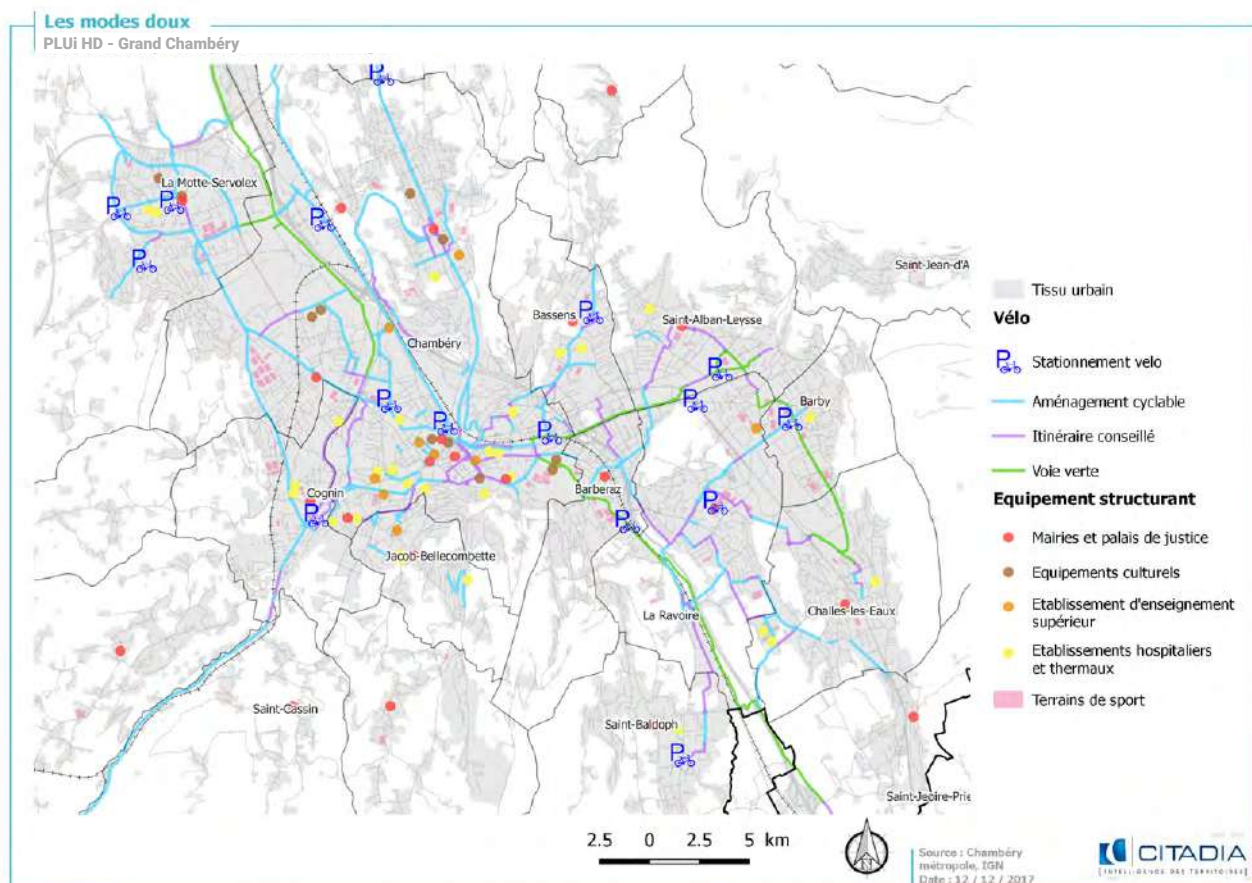
2 500 ARCEAUX

Sources – Observatoire PDU 2013, Plan d'Aménagements cyclables 2016, mobilités.

Nombre de passages par an sur la Voie verte de la Leysse (Chambéry, Bassens, Saint-Alban, Leysse)



Source – Grand Chambéry



Ce que l'on retient

Atouts

- > Un territoire qui bénéficie d'infrastructures routières développées et performantes ;
- > Un projet de modernisation des nœuds autoroutier au nord de Chambéry permettait de fluidifier le trafic ;
- > Un réseau de transports collectifs complètement redéfini qui vient d'être mis en place et qui s'appuie sur quatre lignes structurantes ;
- > Une couverture satisfaisante des transports en commun qui desservent les territoires les plus denses, notamment le cœur d'agglomération, et qui touchent une part importante de la population ;
- > Une augmentation des déplacements modes doux ;
- > Des stationnements vélos développés au sein de l'agglomération ;
- > Un trafic ferroviaire structurant pour les déplacements domicile travail pour des travailleurs habitants en dehors de l'agglomération ;
- > Des parkings souterrains de plus en plus préférés au stationnement sur voiries ;
- > La présence de parkings relais en entrée d'agglomération ;

Faiblesses

- > Une utilisation de la voiture qui demeure élevée dans les territoires en dehors du cœur de l'agglomération et dans les communes urbaines pourtant desservies en transports en commun montrant une faible utilisation des transports collectifs par les actifs ;
- > Une augmentation des trafics routiers qui génère des difficultés de circulation et des situations de congestion aux heures de pointe et notamment des difficultés de plus en plus accrues pour traverser le cœur urbain d'agglomération d'Est en Ouest ;
- > Des difficultés d'accès à la VRU qui entraînent des phénomènes de congestion aux heures de pointe ;
- > Des déplacements d'Est en Ouest qui sont aujourd'hui contraints par un réseau routier local qui supporte des charges de trafic croissantes ;
- > Des fréquences et un cadencement des TER vers Aix-les-Bains ne répondant pas systématiquement aux besoins ;
- > Des mobilités alternatives à la voiture compliquées et peu développées dans le massif des Bauges ;
- > De grands espaces au sein des zones d'activités et du centre-ville de Chambéry, destinés au stationnement et donc peu incitatifs à l'utilisation des transports collectifs ;
- > Un centre ville de Chambéry encore très circulé.

Opportunités

- > L'augmentation de la fréquentation des transports collectifs au regard du potentiel de voyageurs existants notamment d'actifs via le nouveau réseau de transports collectifs ;
- > Une localisation stratégique des futurs projets d'urbanisation à proximité de l'offre actuelle et le renforcement de l'articulation entre urbanisation et transports ;
- > Le développement de nouvelles formes de mobilités alternatives notamment dans les secteurs non desservis par le réseau de bus urbain (covoiturage, service de transport à la demande, voiture électrique...);
- > La création d'un RER à haute fréquence entre Aix-les-Bains et Montmélian ;
- > La redéfinition de la place du piéton en ville via une politique du stationnement articulée et la redéfinition des espaces publics.

Politiques publiques à poursuivre

- > La poursuite du renforcement de l'intermodalité et des déplacements « tous modes » sur les secteurs stratégiques de l'agglomération : au niveau de la gare de Chambéry, des entrées du cœur urbain de l'agglomération et à proximité des grandes infrastructures de transports routiers et de transports en commun ;
- > La poursuite du développement des infrastructures modes doux sur tout le territoire (stationnement vélos et voies cyclables), et plus particulièrement dans le cœur d'agglomération où la topographie le permet.

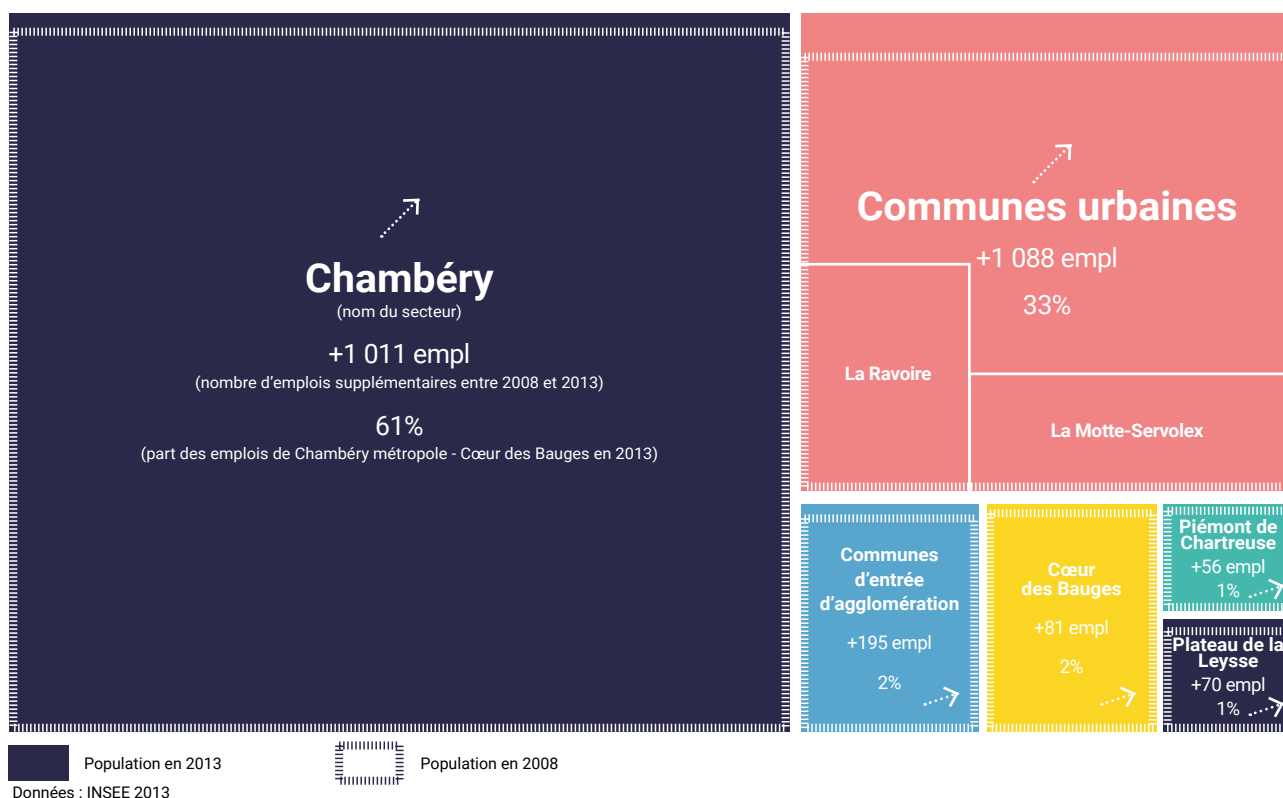
Risques

- > La poursuite de la croissance de la circulation routière induisant des nuisances de plus en plus fortes: qualité de l'air, nuisances sonores, nuisances paysagères, congestion... ;
- > La dégradation au regard des flux de la gestion du dernier kilomètre ;
- > En dehors du cœur d'agglomération, un risque d'enclavement et de difficulté accrue en matière d'accès à la mobilité, dans un contexte de taux d'effort déplacements important et de vieillissement ;
- > La perte d'attractivité du centre ville de Chambéry liée à une accessibilité de plus en plus difficile.

4 – UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

INDICATEUR 19 – EMPLOIS ET ACTIVITÉS

Évolution de l'emploi au lieu de travail



Un bassin d'emploi qui se conforte malgré une baisse des emplois industriels

Grand Chambéry présente 65 473 emplois en 2013, soit 35% des emplois du département. Avec un gain de 2 524 emplois en 5 ans, **le taux d'évolution moyen des emplois (+4%)** a été limité par la perte de vitesse du secteur de l'industrie (-620 emplois en 5 ans).

Plus de 2 000 emplois créés au sein de l'agglomération

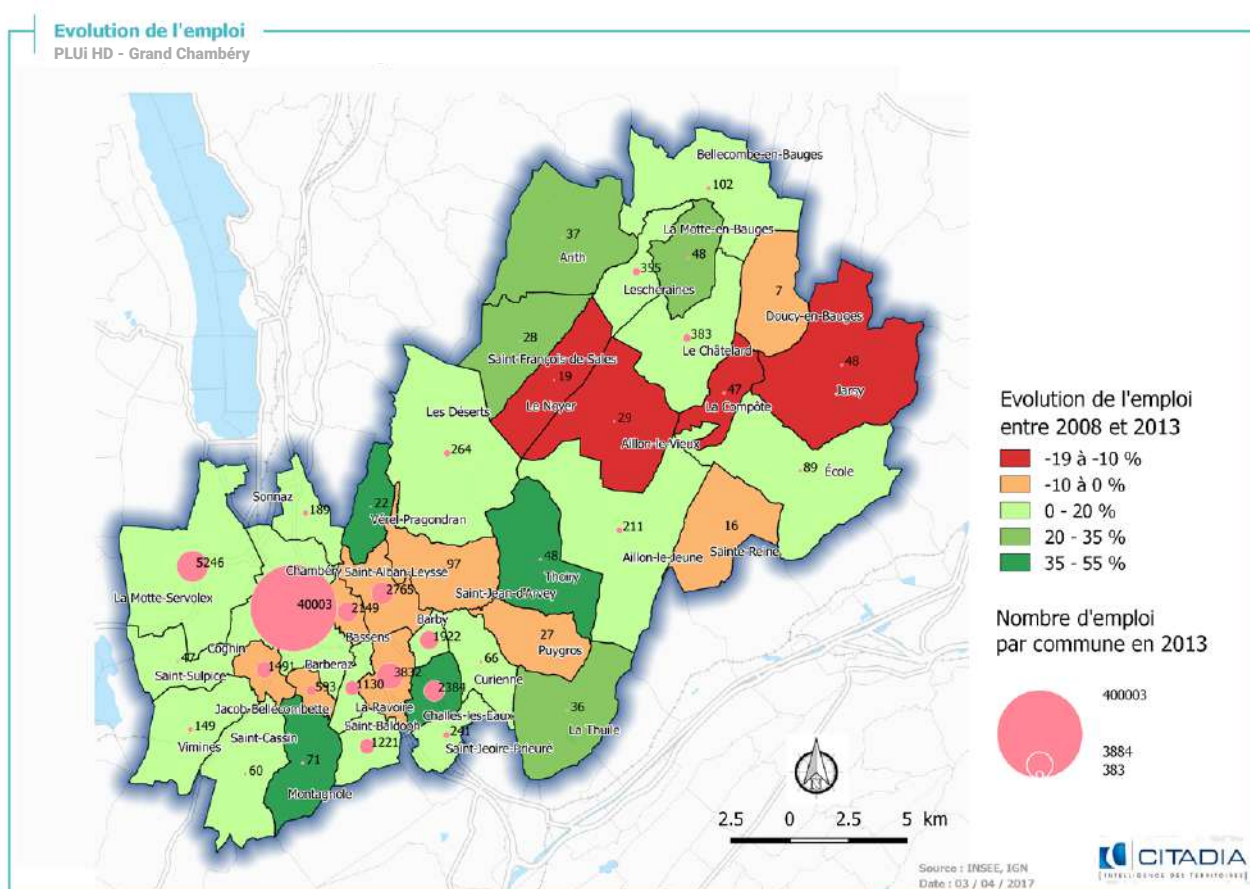
Le vivier d'emplois du territoire se situe au cœur de l'agglomération chambérienne. Regroupant 40 003 emplois en 2013, le nombre d'emplois a augmenté de 3% en 5 ans (2008-2013), soit + 1 011 emplois.

Ce tissu d'emploi est complété par les emplois situés au sein des communes urbaines qui regroupent un tiers des emplois. Ce secteur a accueilli le plus grand nombre d'emplois au cours de la période (77 emplois de plus que Chambéry ration pour un développement de 5% de l'emploi).

Le maintien de ce niveau d'emploi au sein de l'agglomération doit s'appuyer sur la requalification des zones d'activités et le réinvestissement des espaces industriels.

Un dynamisme soutenu des emplois dans le piémont de chartreuse, le plateau de la leysse et les communes d'entrée d'agglomération

Ces trois espaces présentent une importante augmentation des emplois, comprise entre 16 et 21%. Alors que le développement du secteur tertiaire créé des emplois dans les communes d'entrée d'agglomération, le développement du bassin d'emploi de l'espace de piémont et du plateau de la Leysse est porté en parti par le secteur secondaire. Les communes rurales du territoire jouent donc un rôle complémentaire au développement de l'emploi dans le cœur d'agglomération et profite du développement démographique de ces territoires. Il s'agit d'une tendance nouvelle sur le territoire.



Indice de concentration de l'emploi en 2013

Indice de concentration de l'emploi : rapport entre le nombre d'emplois total d'un territoire sur le nombre d'actifs occupés. Il permet d'informer sur l'attractivité du territoire.

Un territoire attractif

Grand Chambéry présente davantage d'emplois que d'actifs occupés illustrant son attractivité sur les intercommunalités voisines. Ce territoire paraît **moins résidentiel que ses voisins**, puisque son indice de concentration est supérieur à celui de Métropole Savoie en 2013. Entre 2008 et 2013 les emplois du territoire augmentent plus rapidement (+ 4%) que les actifs occupés résidents (+ 2%), suscitant une **augmentation de l'indice de concentration en 2013**. Il convient de noter que tous les secteurs ont un indice de concentration de l'emploi qui se maintient ou évolue positivement sur la période 2008-2013.

La majeure partie du développement portée par Chambéry

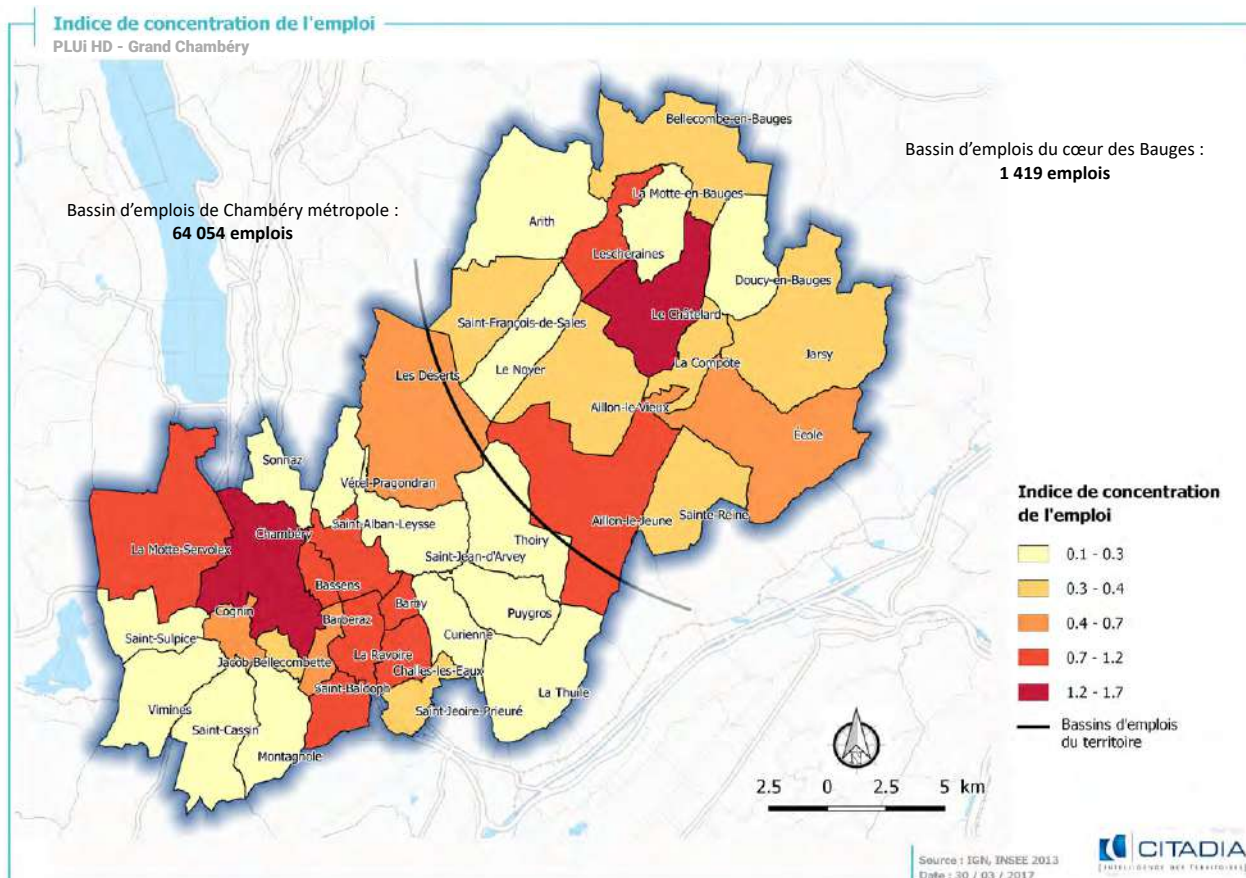
Bien qu'étant le seul secteur du territoire à voir son indice de concentration de l'emploi stagner, Chambéry porte l'emploi sur le territoire avec près des deux tiers des emplois situés en son sein, du fait de la présence de zones d'activités majeures. Par ailleurs l'affirmation du taux de concentration de l'emploi dans les communes urbaines, du fait du développement de zones d'activités, **renforce un peu plus la place de l'agglomération chambérienne comme pôle d'emploi majeure du sillon Alpins**.

Le piémont de chartreuse et le plateau de la Laysse, secteurs résidentiels

Ces secteurs présentent les indices de concentration les plus faibles du territoire bien que les évolutions soient positives. Le Piémont de Chartreuse se sont développés sous l'influence du desserrement de l'agglomération et ont donc un taux de concentration de l'emploi extrêmement faible (0,16 emploi par actif sur le secteur). Sur le plateau de la Laysse, le territoire est moins facilement accessible depuis le cœur d'agglomération, l'influence est donc moins importante et le secteur jouit également d'une attractivité touristique porteuse d'emploi permettant au Plateau de la Laysse de voir son taux remonter à 1 emploi pour 3 actifs.

	2008		2013
Grand Chambéry	1,16	↗	1,18
Chambéry	1,72	↗	1,72
Communes urbaines	0,88	↗	0,93
Communes d'entrée d'agglomération	0,63	↗	0,69
Cœur des Bauges	0,62	↗	0,63
Piémont de Chartreuse	0,15	↗	0,16
Plateau de la Laysse	0,28	↗	0,33
Métropole Savoie	1,03	↗	1,03

Données : INSEE 2013



Part des emplois présentsiels et productifs en 2013

Les activités présentsielles : activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone (touristes ou résidents)

Les activités productives : activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère

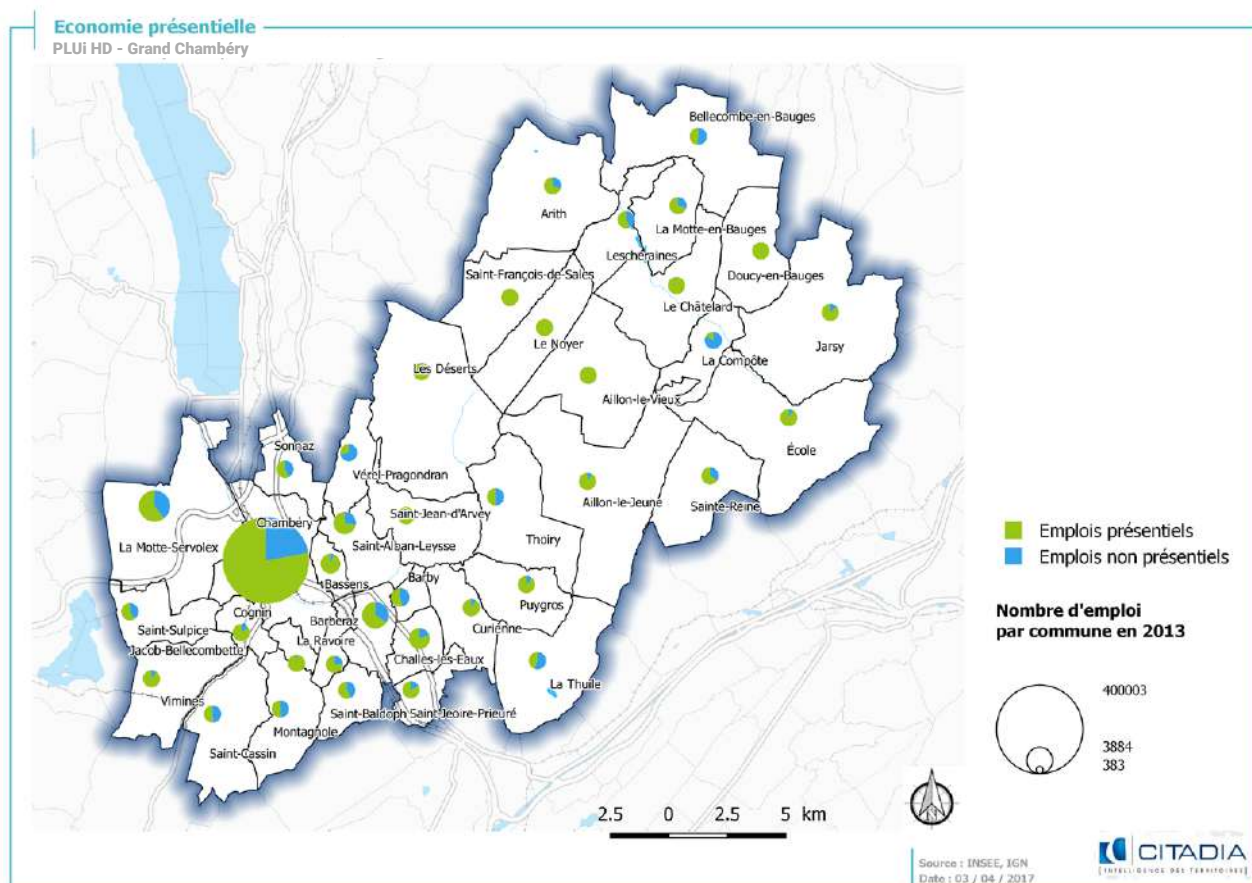
Des établissements tournés majoritairement vers la satisfaction des besoins

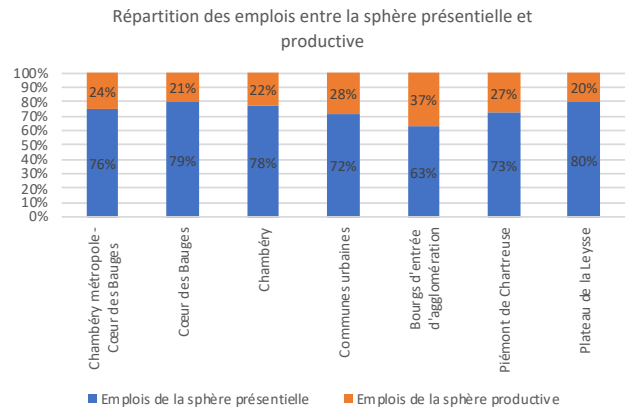
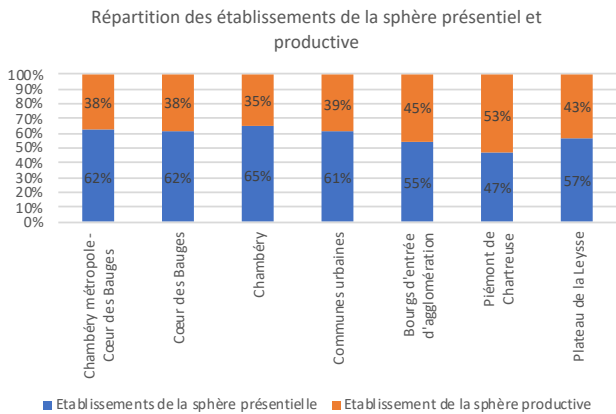
La sphère de l'économie résidentielle regroupent les deux tiers des établissements du territoire. En effet **62% des établissements répondent au besoin de la population**, des visiteurs et des entreprises du territoire. La sphère productive ne concerne donc que 38% des établissements du territoire.

La part où le nombre d'établissement de la sphère présentsielle, est la plus forte, concerne Chambéry avec 65% alors que les communes d'entrée d'agglomération, le plateau de la Leysse ou encore le Piémont de Chartreuse ont une part d'établissements productifs plus importante.

La sphère présentsielle qui regroupe les trois quarts des emplois du territoire

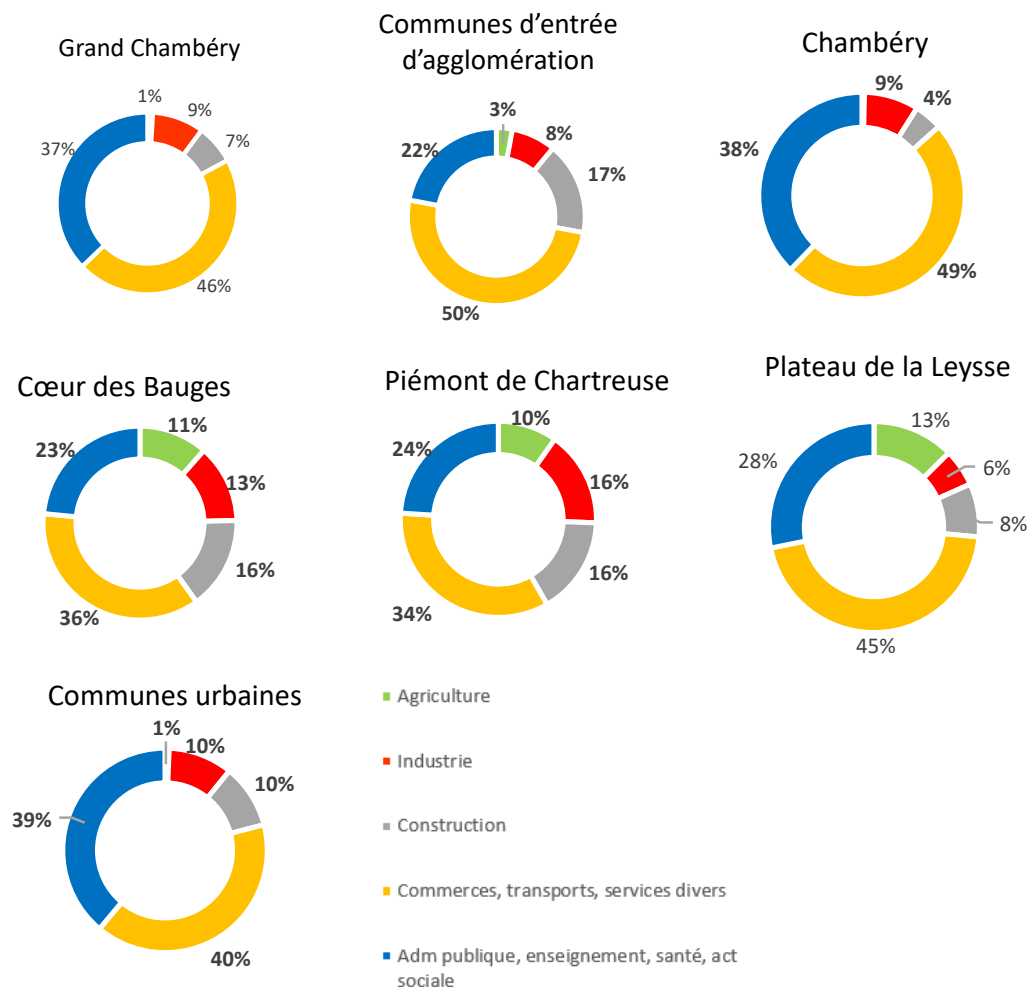
Les établissements de la sphère présentsielle emploient en moyenne plus de personne que les emplois de la sphère productive. Au regard de la baisse de l'industrie, la part de l'emploi présentsiel se renforce au cours des cinq dernières années au détriment de l'emploi productif qui maintien un taux relativement élevé sur les communes d'entrée d'agglomération. Il convient néanmoins de noter que 93% des emplois productifs du territoire sont situés au sein de l'agglomération (Chambéry 57% et communes urbaines 36%), le reste du territoire se partageant les 7% restant dont 4% sur les communes d'entrée d'agglomération.





Données : INSEE 2013

Répartition de l'emploi par typologie en 2013



Données : INSEE 2013

Une part très importante de l'emploi public sur le territoire

L'emploi public pèse au sein de Chambéry métropole (des 26 communes de l'ancien périmètre), plus du tiers de l'emploi total de Grand Chambéry. Notamment concentré au sein de l'agglomération, la **part de l'emploi public est en effet plus important que dans les métropoles voisines** (environ 30% pour les métropoles d'Annecy et de Grenoble). Il convient en plus de noter que ce secteur voit son nombre d'emploi continuer à augmenter entre 2008 et 2013 de manière importante (+ 1 211 emplois).

Baisse des emplois de l'industrie et développement du secteur tertiaire

Le **secteur tertiaire est le secteur d'emplois le plus développé sur le territoire** et notamment les commerces, transports et services divers puisque près de la moitié des emplois sont dans ce secteurs et près des deux tiers de l'emploi privé. Au cours de la période 2008-2013, 872 emplois ont été créés au sein de ce secteur d'activité. Le **secteur de l'industrie est le seul en perte de vitesse**, avec -9% des emplois, soit 620 emplois. Cette perte d'emploi est notamment visible sur les secteurs disposant de zones d'activités importantes (Chambéry, les communes urbaines et les communes d'entrée d'agglomération) ce qui nécessite de **réfléchir à la mutation de ces zones d'activités**.

Des emplois agricoles particulièrement développés en Cœur des Bauges

Le secteur de l'agriculture est encore très présent sur les secteurs ruraux (plus de 10% de l'emploi total) du territoire et voit son nombre d'emploi augmenter à contrario de beaucoup de territoires voisins (+ 11 emplois).

Alors que les secteurs du Cœur des Bauges (170 emplois soit 28% de l'emploi agricole), des communes d'entrée d'agglomération, du Piémont de Chartreuse voient leur nombre d'emplois agricoles diminuer, Chambéry a un nombre d'emploi stable (153 emplois soit 25% de l'emploi agricole) et les communes urbaines (137 emplois soit 22% de l'emploi agricole) et les communes du plateau de la Leysse (62 emplois soit 10 de l'emploi agricole) ont un nombre d'emploi qui croit.

Néanmoins, bien que le second vivier d'emplois agricole se situe à Chambéry, sa part est très minime comparée aux autres secteurs (0,4% en 2012), contrairement au Cœur des Bauges.

L'artisanat comme composante essentielle du tissu économique du Cœur des Bauges

La vitalité économique du secteur Cœur des Bauges est assurée en grande partie par l'activité artisanale. Celle-ci particulièrement développée sur ce secteur touche de nombreux domaines de l'économie, de la construction à l'alimentation en passant par les métiers plus traditionnels. Sur initiatives locales, une « Maison des Artisans » a été créée (Lescheraines). Ces activités sont implantées dans le tissu résidentiel du secteur et assurent une mixité fonctionnelle. De nombreux autoentrepreneurs assurent cette activité.

Évolution de l'emploi privé

Un léger repli de l'emploi privé sur Chambéry métropole

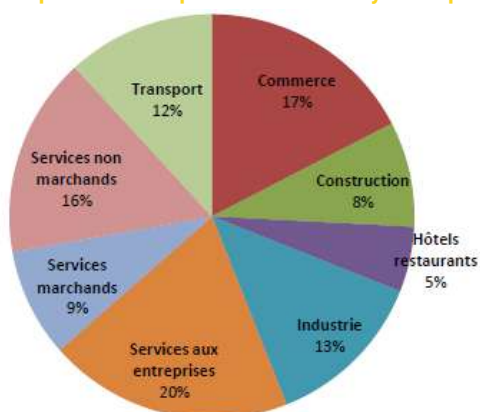
L'état des lieux de la connaissance sur l'emploi salarié privé de Métropole Savoie*, permet de constater qu'à l'échelle du secteur centre, concernant l'ancien périmètre de Chambéry métropole, les emplois salariés privés ont diminué entre 2007 et 2012 (-621 emplois).

Chambéry métropole est le seul secteur à présenter un ralentissement des emplois salariés privés (+ 0,5% annuellement, soit + 1 905 emplois). Néanmoins, il reste le principal pourvoyeur d'emplois de Métropole Savoie. Fort de 43 059 emplois en 2012, ces derniers représentent 61% de l'ensemble des emplois salariés privés de Métropole Savoie.

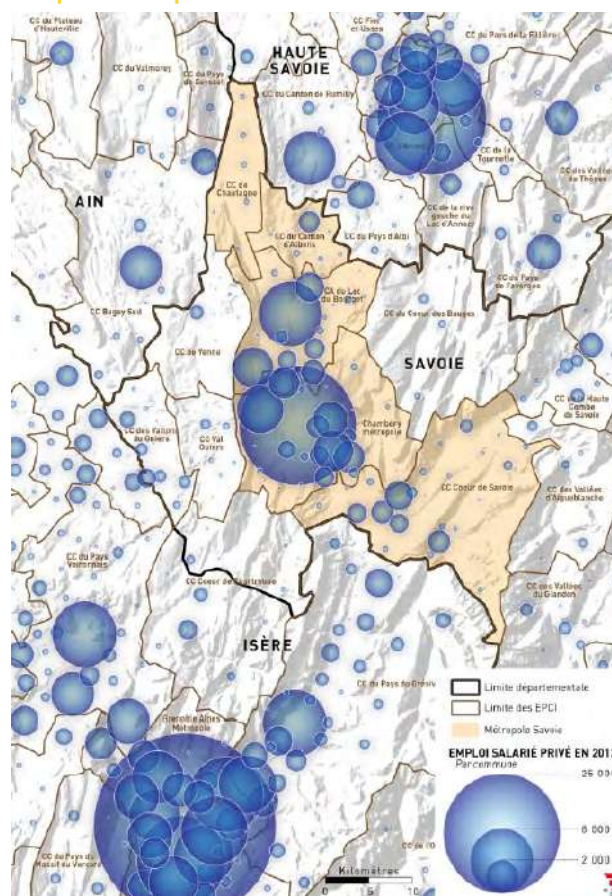
Là aussi, l'industrie a été le premier secteur à subir ce ralentissement économique, avec une perte de 620 emplois, soit une baisse de - 2,1%/an. Le commerce (- 0,5%/an), les services aux entreprises (- 0,2%) et les transports (- 1,3%) ont également été impactés par la crise mais de manière moins importante. Dans le même temps, les services non marchands et l'hôtellerie, restauration ont été les principaux secteurs d'activités à augmenter leurs emplois (+ 326 emplois, + 1% et + 122 emplois, + 1,1%, respectivement).

* Étude réalisée en 2012

Les emplois salariés privés de Chambéry métropole (2012)



L'emploi salarié privé en 2012



Source : État des lieux de la connaissance de l'emploi salarié privé de Métropole Savoie, 2012

INDICATEUR 20 – LE TISSU ENTREPRENEURIAL

Évolution des établissements

Les entreprises se définissent comme une unité organisationnelle de production de biens et services, alors que **les établissements**, sont des unités de production géographiquement individualisées mais juridiquement dépendantes des entreprises.

Des établissements concentrés à Chambéry

Le territoire Grand Chambéry présente en 2014, 22% des établissements de la Savoie. Par comparaison avec les EPCI voisines, le territoire présente près de 4 000 établissements de plus que la CA du Grand Lac mais 1 383 établissements de moins que la CA du Grand Annecy. Entre 2009 et 2014, 8 175 établissements ont été créés sur le territoire, le taux de création est relativement stable entre 2011 et 2014 (-0,2 points de différence), ce qui est moins le cas pour la CA du Grand Annecy (près d'un point en moins entre les deux dates).

La dynamique de création d'établissements est concentrée à 50% sur Chambéry et à 35% sur les communes urbaines, notamment la Motte-Servolex, La Ravoire et Saint-Alban-Leysse.

Par ailleurs, le nombre d'auto-entrepreneurs est significatif, en 2014, ils sont 5 656 et représentent 62% des établissements totaux. Ils se concentrent principalement dans le cœur d'agglomération (49%) et les communes urbaines (35%), justifié par les PAE structurants localisés dans ces secteurs.

Des créations d'établissements au profit du secteur des commerces, transports et services

La répartition des créations d'établissements par secteurs d'activités montre l'**orientation de l'activité économique vers le domaine tertiaire et la satisfaction des besoins des résidents**. Ainsi, 66% des créations sont au profit des commerces, transports et services. Le développement des établissements est semblable pour les secteurs de l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale et de la construction alors que l'industrie profite peu de celui-ci.

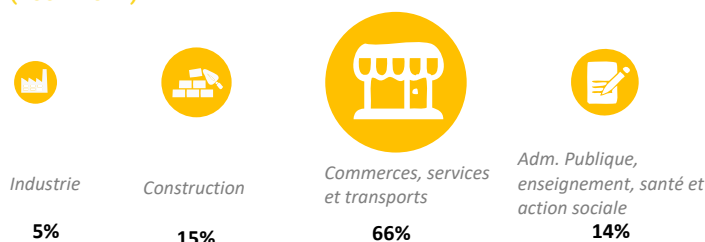
Une variation d'établissements faible malgré un fort turn over

Entre 2011 et 2014 Grand Chambéry a accueilli 5 277 créations d'établissements, mais a perdu dans le même temps 4 519 établissements. **Le turn over est donc important, mais la perte d'établissements reste inférieure aux créations**. Par ailleurs, par comparaison avec les territoires voisins, Chambéry métropole - Cœur des Bauges présente moins de créations d'établissements que le Grand Annecy, néanmoins, la perte d'établissements enregistrée est légèrement inférieure à ce territoire.

Variation des établissements

	Créations 2011-2014	Etablissements 2011 + créations	Etablissements 2014	Différentiel
Grand Chambéry	5 277	13 989	9 470	-4 519
CA Grand Lac	3 123	12 970	5 375	-7 595
CA Grand Annecy	5 697	15 544	10 853	-4 691

Secteurs d'activités des créations d'établissements (2009-2014)

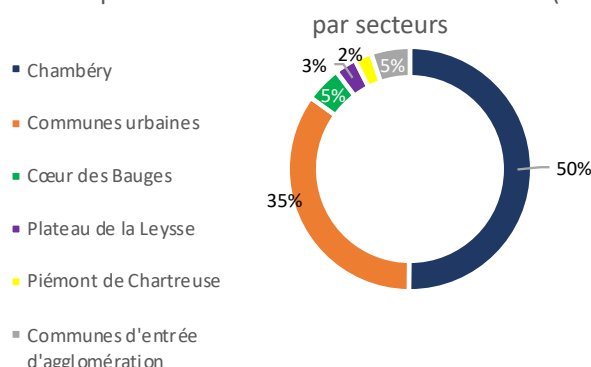


7 992 et 9 470
Entreprises et établissements en 2014

14,2%
Taux de création d'établissements constant comparé à 2011

Le taux de création d'établissements est le rapport entre les créations de 2014 et le stock d'établissements à la même date

Répartition des créations d'établissements (2009-2014) par secteurs



Données : INSEE, démographie des entreprises

4 – UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

INDICATEUR 21 – L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rythme de production de locaux d'activités

En termes de locaux d'activités, après 2007, la production a diminué continuellement jusqu'à 2011, année marquée par un pic de constructions, avec 4 779 m² de locaux produits au cours de cette année. Depuis 2012, la surface moyenne de locaux construits par an a retrouvé son niveau d'avant 2011. En 2014, 2 067 m² de locaux ont été produits en moyenne.

Une production concentrée à Chambéry et sur les communes urbaines

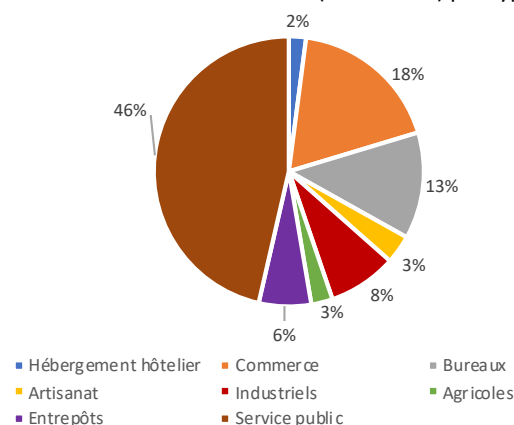
La plus grande partie (41%) de la production de locaux est à destination des services publics. Le détail de la construction des services publics montre que le secteur médical s'est particulièrement développé sur le territoire (il représente 55% de la surface dédiée aux services publics) en lien avec le développement de Médipôle. En dehors des locaux de services publics, la production s'oriente en majorité vers le commerce et les bureaux (18% et 13% respectivement). La **production de locaux se fait donc au profit de l'activité tertiaire et laisse très peu de place à l'artisanat (3%) et aux autres secteurs** tels que l'hébergement hôtelier, les locaux agricoles ou encore les entrepôts.

Une production de locaux orientée vers les services publics et le secteur tertiaire

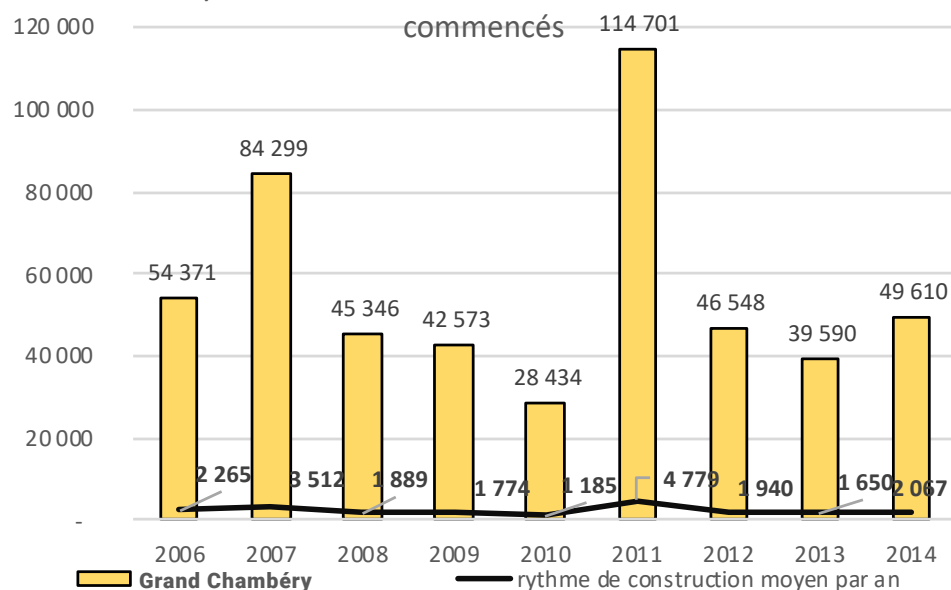
La surface moyenne de locaux produite entre 2006 et 2014 se fait à 92% au sein de Chambéry (51%) et dans les communes urbaines (41%). Une forte disparité existe dans l'implantation de ces locaux. Les communes d'entrées d'agglomération accueillent 6% de la surface produite sur la période étudiée alors que les secteurs ruraux de deuxième couronne sont presque dépourvus de ces créations, le plateau de la Leysse et le Piémont de Chartreuse regroupent 2% à eux deux de la surface créée.

Par ailleurs, le développement de l'activité artisanale est limité due à des difficultés d'implantation. Les locaux d'activités ne sont pas forcément adaptés à ce type d'activité.

Répartition de la surface
de locaux d'activité commencées (2006-2014) par types



Rythme de construction de locaux d'activités



Données : Sit@del – locaux d'activités commencés

L'immobilier d'entreprises du territoire

Une offre en décalage avec les besoins des entreprises pour Chambéry

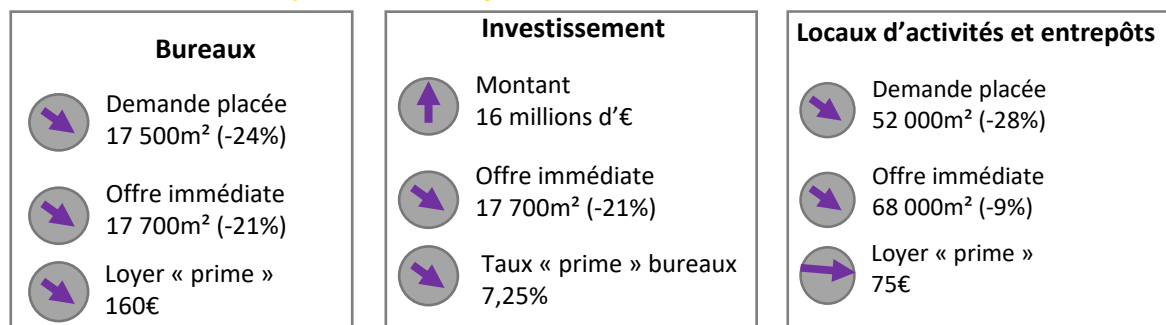
Bureaux : Un stock de bureaux en baisse, dominé par les locaux neufs en périphérie et qui **suite à de nombreuses livraisons** a progressé ces dernières années. L'absorption lente de cette offre a conduit à une diminution du stock en 2014. Les surfaces neuves et/ou restructurées sont majoritaires (58% du stock) et la demande est concentrée autour d'Aix-les-Bains, Savoie Technolac, Savoie Hexapole, Challes-les-Eaux, Bassens et Alpespace. Aujourd'hui cette offre paraît en décalage avec les **exigences des entreprises qui privilégient la proximité des services et transports en commun, que seul le centre-ville de Chambéry propose.**

Locaux d'activités et entrepôts : le **stock est caractérisé d'obsolète et il est peu adapté aux besoins des entreprises.** L'absence de construction, favorise d'autant plus cette

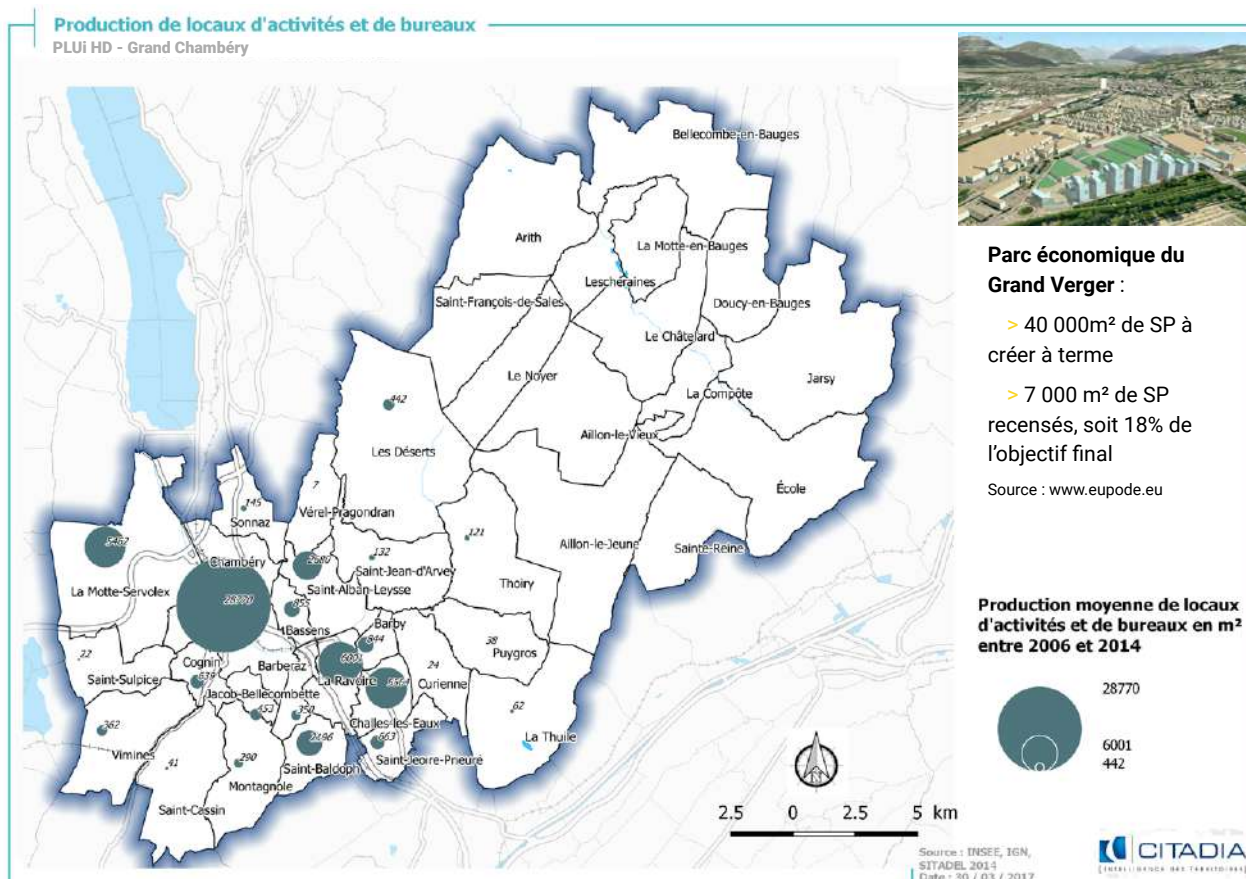
problématiques d'obsolescence (stock souvent composé de toitures amiantées). Les propriétaires présentent de réelles difficultés à engager les frais de travaux. Par ailleurs, une pénurie en locaux mixtes est relevée, rendant la mobilité des entreprises plus difficile. Le manque d'offre de qualité et/ou neuves, malgré un contexte économique favorable, peut donc devenir un frein au développement de l'emploi productif. Le besoin en la matière sera d'autant plus important que les sociétés de la distribution spécialisée et les activités liées aux secteurs innovants se développent sur le territoire.

La spécialisation des activités dans le domaine tertiaire, évoquée précédemment, est confirmée par les projets de développement économique du territoire. En effet, le projet économique emblématique du territoire est celui du quartier de la Cassine, ayant pour enjeu de spécifier l'offre en complémentarité avec l'offre existante et de créer une identité spécifique au secteur. Une offre tertiaire urbaine sera développée en parallèle de la création d'un quartier identitaire smart et intelligent. Dans ce cadre, projet a pour ambition de créer 85 000 m² de bureaux, mais aussi, 2 500 m² de commerces/services et 3 000 à 6 000 m² de bureaux.

L'offre en immobilier d'entreprises de Chambéry



Données : France, Chambéry, Bilan 2014/Perspective 2015, CBRE



4 – UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

INDICATEUR 22 – FILIÈRES ÉCONOMIQUES

Les activités clés pour le territoire

Transition énergétique

Initié en 1949, le réseau de chaleur de Chambéry est le 5^{ème} de France par sa longueur et le 15^{ème} par sa puissance. Le projet de chaufferie biomasse de Croix rouge, datant des années 1990, a été récemment inauguré sur le site de Bissy, avec l'ambition d'atteindre 55% de la couverture en énergie locale et renouvelable.

Innovation montagne

Actuellement, la filière activité de montagne est présente sur le territoire Grand Chambéry (environ 1 500 emplois privés) mais paraît peu structurée. Dans ce cadre des initiatives

telle que le Cluster Montagne a pour ambition de cadrer ces activités, de promouvoir les acteurs français de l'aménagement de la montagne en France et à l'étranger. L'innovation et le développement sont au cœur de ce dispositif, afin de **tendre vers une montagne 4.0**.

Santé / Bien-être

Le **secteur de la santé et du bien être est le troisième domaine d'activités clé pour le territoire**. Le projet structurant qui illustre ce développement est le Médipôle de Savoie, situé sur la commune de Challes-les-Eaux. Ce projet né de la relocalisation d'une partie du CHU de Chambéry regroupe diverses professions de la santé : urologie, gynécologie, cardiologie, allergologie, dermatologie, paramédical, etc. De plus, l'activité tertiaire, regroupant des entreprises de service autour des filières de la santé, s'est développée autour de cette nouvelle **polarité économique structurante à l'échelle de l'agglomération**.

Stratégie de développement économique « Chambéry Grand Lac » : Complémentarité entre la CA du Lac du Bourget et Grand Chambéry

Transition énergétique



Lyon Turin
Ferroviaire



Arche Cassine: gare,
Vetrotex, Grand
Verger, parc
d'activités Cassine



INES



TEPOS



Extension Technolac

Innovation montagne



Montagne 4.0



Extension Alpespace

Santé / Bien être



Centre hospitalier
Métropole Savoie



Vacances Répit Famille
– Aix les Bains



Projet Santé + Médipôle –
Massettes



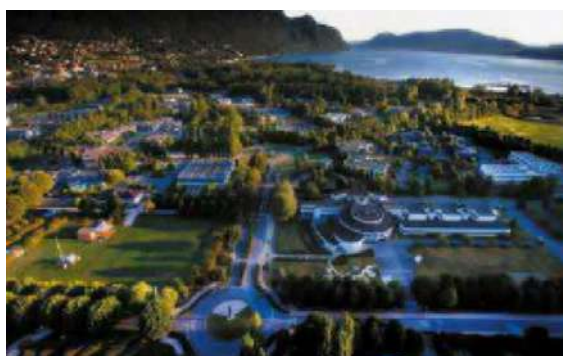
Requalification Thermes
Aix les Bains

Les activités clés pour le territoire

Vers une bannière commune pour le développement économique du bassin de Chambéry : Chambéry Grand Lac

Depuis novembre 2015, la CA du Lac du Bourget, Cœur de Savoie et Grand Chambéry se sont associées sous la bannière commune Chambéry Grand Lac afin d'affirmer et de renforcer leur attractivité économique en s'appuyant notamment sur plusieurs projets structurants en matière d'offre d'accueil aux entreprises :

- > Le pôle d'excellence de la filière énergies et réseau Savoie Technolac (La Motte-Servolex) ;
- > Le pôle d'activités, d'expérimentations et ingénierie d'aménagement de la montagne Alpespace ;



Pôle économique de Savoie Technolac, plaquette de présentation de Chambéry Grand Lac



Pôle d'activités des Massettes, plaquette de présentation de Chambéry Grand Lac



Pôle d'activités Alpespace, plaquette de présentation de Chambéry Grand Lac



Pôle d'activités Savoie Hexapole, plaquette de présentation de Chambéry Grand Lac

Fréquentation et principaux sites touristiques

Une offre touristique diversifiée

1^{ère} station de sports d'hiver créée en France, Savoie Grand Revard propose 14 pistes de ski alpin, 6 remontées mécaniques, des pistes piétonnes et parcours de raquettes, une piste de luge et 5 pistes de ski nordique.

Profitant de son attractivité (notamment pour la pratique du ski nordique), la station de la Féclaz a comptabilisé 175 959 journées skieurs au cours de l'hiver 2012-2013.

- > Le quartier d'affaire métropolitain Cassine (Chambéry) ;
- > Le pôle d'activités Savoie Hexapôle, autour des activités outdoor (Méry, Viviers-du-Lac, Drumettaz-Clarafond) ;
- > Le pôle d'activités du Grand verger (Chambéry) ;
- > Le parc d'activités de l'échangeur Grésy-sur-Aix (Aix-les-Bains) ;
- > Le pôle d'activités des Massettes (Chambéry Sud).

Il s'agit notamment de porter une stratégie commune en matière d'aménagement / gestion de l'offre immobilière et foncière en proposant des services et solutions adaptés et de qualité à destination des entreprises locales et des porteurs de projets.

Les retombées économiques générées par cette station et la pratique des sports d'hiver est significative bien que le chiffre d'affaire moyen / journée-skieur reste aujourd'hui modeste au regard de la moyenne des stations savoyardes (8 € contre 26 € en moyenne dans le département).

Le domaine d'Aillon-Margériaz est composé de deux domaines skiables, Aillon-Margériaz 1 000 et Aillon-Margériaz 1 400 **qui attire une clientèle principalement familiale et locale** grâce notamment à un domaine de ski nordique et de randonnée, des activités neige complémentaires à la pratique du ski et des activités de pleine nature en saison estivale.

Outre le tourisme lié aux sports d'hiver, **le tourisme culturel occupe une place importante à l'échelle de l'agglomération**. En 2013, 77% de la fréquentation des sites, monuments et manifestations était en direction des musées du territoire. Le château des Ducs de Savoie présente un attrait touristique majeur, en concentrant près du quart de la fréquentation touristique de l'agglomération sur l'année 2013.

La ville de Chambéry se positionne par ailleurs sur le tourisme culturel, patrimonial et le tourisme d'affaire. La **volonté de la commune est d'affirmer ce positionnement au regard des nombreux équipements qu'elle regroupe**, tels que la salle pluri-fonctionnelle Le Phare, ses musées (musée des Beaux Arts, musées Savoisis, le Museum d'histoire naturelle, etc.), son théâtre, son parc d'exposition, ses galeries et ses équipements de loisirs.

La commune de **Challes-les-Eaux se positionne sur un tourisme du bien être et de la santé**, à travers notamment un pôle de loisirs regroupant le Casino, le camping et base de loisirs et diverses activités thermales.

- > En 2013, 1,3 millions de nuitées ont été comptabilisées sur le territoire ;
- > Le Cœur des Bauges (14 communes), Chambéry et Les Déserts, qui accueille la station de la Féclaz, concentrent 80% de ces nuitées ;
- > Les retombées économiques liées à l'hébergement touristique sont par ailleurs estimées à 84 millions d'euros de consommation touristique, dont plus du 1/3 de cette consommation touristique réalisé à Chambéry ;
- > L'organisation touristique est en cours de structuration autour des 4 Offices de tourisme, qui disposent en interne de compétences complémentaires en matière de commercialisation, promotion, communication.

Source : Stratégie de développement touristique 2017-2022, CMCB

Tourisme bien-être/santé, Challes-les-Eaux



Source : www.i-skimontagne.fr

Station Aillon-Margeriaz



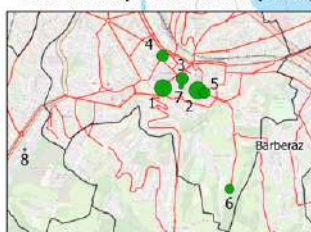
Station la Féclaz



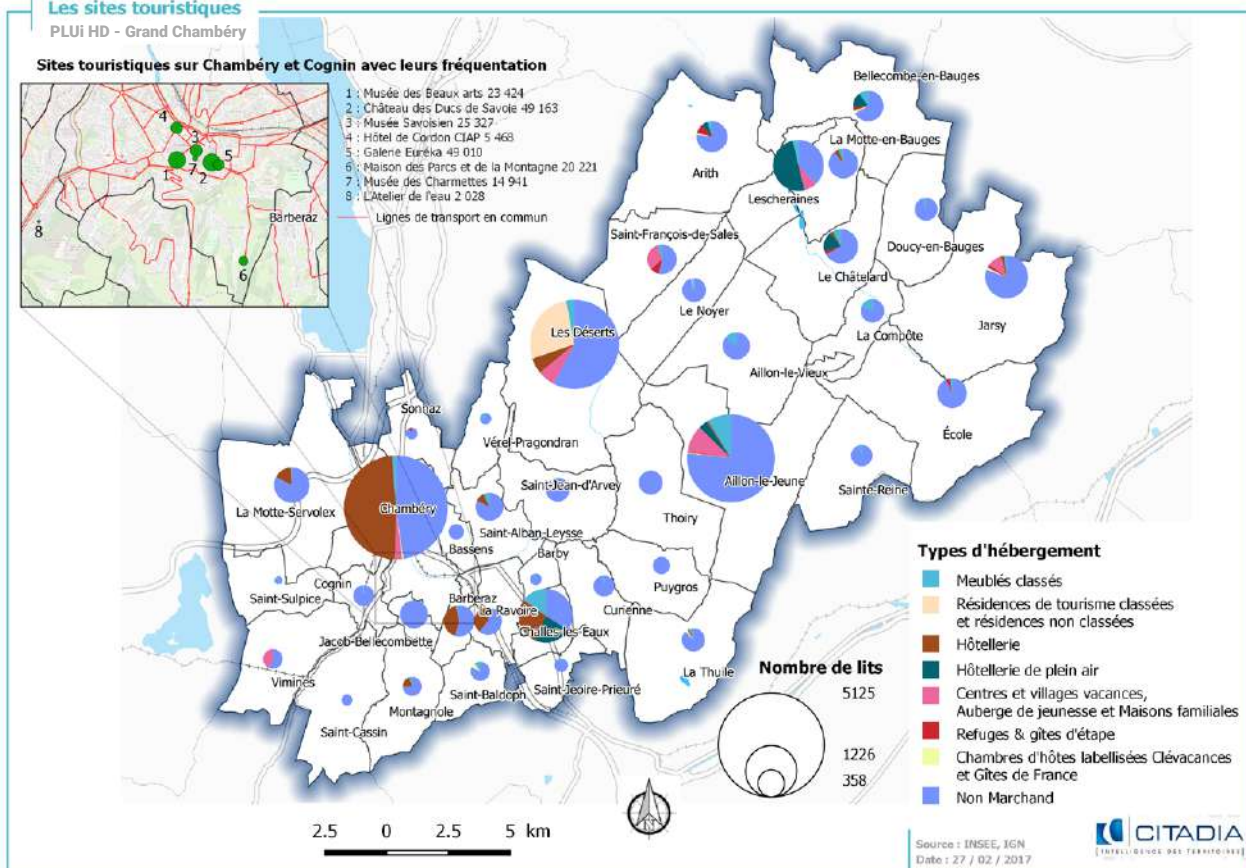
Les sites touristiques

PLUi HD - Grand Chambéry

Sites touristiques sur Chambéry et Cognin avec leurs fréquentation



- 1 : Musée des Beaux arts 23 424
- 2 : Château des Ducs de Savoie 49 163
- 3 : Musée Savoisien 25 327
- 4 : Hôtel de Cordón CIAP 5 463
- 5 : Galerie Eureka 49 010
- 6 : Maison des Parcs et de la Montagne 20 221
- 7 : Musée des Charmettes 14 941
- 8 : L'Atelier de l'eau 2 028



Le tourisme : les capacités d'accueil et d'hébergement

65% de lits non marchands en 2013

Grand Chambéry dispose d'une capacité d'accueil de près de 25 000 lits touristiques en 2013 (Source : SMTB), dont 35% appartient au secteur marchand. Parmi les hébergements marchands, l'hôtellerie est le mode d'hébergement qui propose la majorité des lits touristiques (43% contre 14% en Savoie), devant les résidences touristiques (12% contre 39% en Savoie) et les meublés classés (16% contre 26% en Savoie).

La grande majorité de la capacité d'accueil en hébergement touristique du territoire appartient au secteur non marchand (65%), correspondant aux résidences secondaires. Ce secteur est le plus développé dans les communes d'entrée d'agglomération (88%) et dans les communes du Cœur des Bauges (73%).

Des lits touristiques répartis essentiellement sur les 2 communes de Chambéry et les déserts

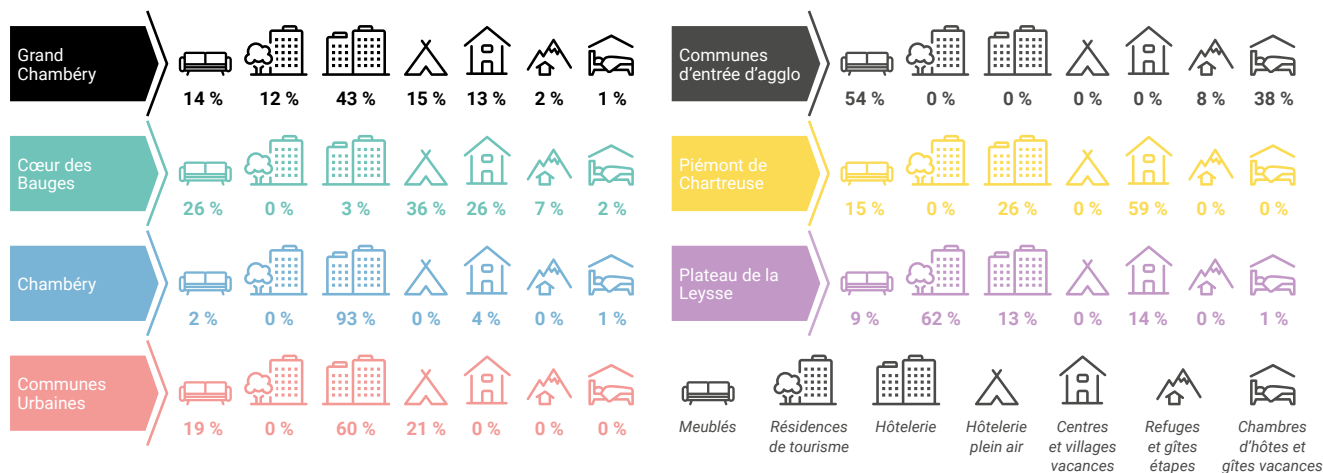
La moitié des lits marchands proposés sont concentrés sur deux communes : Chambéry (31%) et Les Déserts (19%). Challes-les-Eaux (11% du fait de la station thermale), Allion-le-Jeune (10% du fait de la station de ski) et Lescheraines (9%, compte-tenu de la base de loisirs) regroupent par ailleurs un tiers de la capacité d'hébergement de l'agglomération.

Pour autant, l'agglomération n'accueille qu'un nombre restreint de lits touristiques, avec moins de 2% de l'offre de lits du département.

Une offre d'hébergement diversifiée selon les secteurs

- > Une offre d'hébergement principalement orientée sur l'hôtellerie en cœur d'agglomération ;
- > Une capacité d'accueil principalement répartie entre les meublés, les chambres d'hôtes et les gîtes vacances sur les communes d'entrée d'agglomération ;
- > Une offre plus diversifiée en matière d'hébergement touristique sur les communes urbaines, le Piémont de Chartreuse et le Cœur des Bauges, malgré une part importante de résidences secondaires et de biens immobiliers hors marché sur ce secteur.

Nombre de lits par types d'hébergements et par secteurs



Données : Observatoire Savoie Mont Blanc Tourisme, 2015

Les perspectives d'évolution du tourisme sur le territoire

Les facteurs internes favorables au développement touristique du territoire

- > Une situation centrale à isochrone 2h de bassins de chalandises métropolitains représentant 4 millions de personnes (clientèle d'affaires, d'étape et d'excursionnistes) ;
- > Une configuration géographique favorable au marché des familles : massif préalpin, 1^{er} lac naturel de France, etc. ;
- > Une accessibilité globale aisée grâce aux grandes infrastructures (autoroute, 2 aéroports internationaux à 45min, aérodrome de Challes-les-Eaux, TGV) ;
- > Un environnement naturel remarquable, doté d'une valeur patrimoniale reconnue (2 PNRs portes, 1 Parc National partenaire, patrimoine classé Art & Histoire, lac naturel du Bourget) ;
- > Une offre de loisirs protéiforme : Activités de pleine nature, géosites, animations, productions locales labellisées, vie culturelle foisonnante et équipements culturels de taille importante ;
- > Une offre d'équipements MICE (Centre des congrès/PEX/Phare) d'importance et de qualité ;
- > Une offre d'hébergement quantitative et qualitative : 2ème de la Région AURA après Lyon (en incluant Aix-les-Bains).

Les facteurs externes favorables au développement touristique du territoire

- > Un marché touristique **européen globalement en croissance** (+4% en 2016, soit 500 millions de visiteurs), offrant des potentiels sous-exploités :
 - > Le marché du tourisme urbain en croissance en **Europe** ;

> Les marchés écotouristiques de l'itinérance à **ped** mais surtout du tourisme à **vélo**.

- > **Croissance des mono-ménages et de la population des seniors (nouvelles attentes en matière de forme et de santé, de plaisir et d'apprentissage = expérience touristique) ;**
- > Un potentiel auprès des clientèles affinitaires avec des entrées par activités (vélo, montagne, gastronomie...) et par ambiances (scandinave Féclaz, patrimoine italien Chambéry, s'é(mer)veiller Bauges, se ressourcer Challes-les-Eaux) ;
- > Un environnement à très **forte empreinte touristique** (France et Savoie-Mont-Blanc).

Source : Stratégie de développement touristique 2017-2022, CMCB

Territoire	Nature de la clientèle	Saisonnalité
Chambéry Challes-les-Eaux Piémonts de Chartreuse	<ul style="list-style-type: none"> > Clientèle d'affaires > Clientèle de loisirs (passage été et hiver) > Clientèle thermale 	> Activité à l'année du fait de l'importance de la clientèle affaires
Cœur des Bauges	<ul style="list-style-type: none"> > Clientèle de proximité (Rhône-Alpes) > Clientèle française (Ile-de-France, Hauts de France, Bretagne, etc.) > Clientèle étrangère (Belgique, Pays-Bas) 	> Double saisonnalité forte (hiver en stations, été de manière plus diffuse)

Les clientèles touristiques du territoire



Source : Stratégie de développement touristique 2017-2022, CMCB

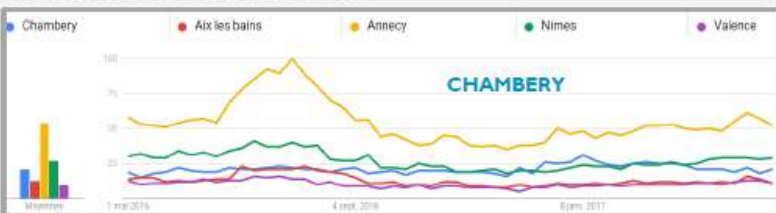
Notoriété et image de marque du territoire

Notoriété et image de marque :

	Bauges	Chambéry
Identité	Montagne Espaces naturels préservés	Ville administrative et industrielle, de passage en Savoie
Image	Faible	Faible

E-Notoriété / Puissance

Source Google Adwords / Google Trends Avril 2017



Chambéry	74 000	La Feclaz	12 100	Aillons-Margeriaz	1 900
Les Bauges	1 600	Le Revard	1 900		
Aix les Bains	60 500	Lac du Bourget	18 100		

Les facteurs externes de risque ou de faiblesse en matière de développement touristique

- > Les sites touristiques de moyenne montagne (dont stations des Bauges et de Chartreuse) sont très exposés aux risques de changement climatique, ce qui suppose une nécessaire diversification des activités proposées, et des investissements à productivité annuelle.
- > Des segments de marchés du tourisme d'affaires, urbain et de montagne hyperconcurrentiels (Annecy, Grenoble) et une absence d'alliance et de partenariats forts avec les territoires de proximité.

Les facteurs internes de risque ou de faiblesse en matière de développement touristique

PERFORMANCE : un cycle de vie du marketing touristique du territoire à rephaser :

- > **Bauges : un modèle économique de développement touristique qui a atteint sa maturité, nécessitant d'impulser un nouvel élan, au risque de sortir du marché**: vieillissement des offres en cours de dé-positionnement sur un marché hyperconcurrentiel, déficit économique structurel des activités de remontées mécaniques des stations, une politique et des capacités d'investissement limitées, peu de produits d'appel ni d'offres de séjour structurantes, ni de produits innovants, etc.
- > **Chambéry / Challes-les-Eaux** :
 - > Une histoire confidentielle à révéler pour son excellence patrimoniale, culturelle et humaniste ;
 - > Des positionnements en émergence dont la vitalité économique doit être installée ;

- > Pas d'offre touristique structurée à l'échelle du bassin chambérien ; ville plutôt de transit et non de séjour
- > Attente des socio-professionnels de résultats d'apport d'affaire et d'image.

MARKETING - Un positionnement touristique dilué, et une mise en œuvre de ce positionnement modeste

- > Un positionnement touristique dilué, et une mise en œuvre de ce positionnement modeste ;
- > Une insuffisance de stratégie forte de promotion et de moyens y afférent (non adossé au support de promotion exogène que constitue Savoie Mont Blanc Tourisme) ;
- > Un sentiment de concurrence touristique interne au sein de l'espace métropolitain ressenti par Aix-les-Bains ; position de Chambéry en recherche de complémentarité forte par stratégie d'alliance ;
- > Pas de produit phare actualisé : pas d'événement porteur par exemple ;
- > Des complémentarités inter-filières des produits touristiques insuffisamment valorisées (plein-air + culture, agriculture + tourisme, ...) et des niches insuffisamment puissantes ;
- > Un patrimoine peu valorisé : vieille ville peu théâtralisée et faible mise en scène des espaces publics, faible capitalisation touristique des produits Parc Naturels Régionaux, et plus spécifiquement du label Géopark, pour réaffirmer le territoire comme « territoire parc », proximité du lac insuffisamment valorisée
- > Une convenance touristique à renforcer : mobilité touristique, offre commerciale et de services touristique, digitalisation de l'expérience client, etc.

Source : Stratégie de développement touristique 2017-2022, CMCB

INDICATEUR 23 – L'OFFRE COMMERCIALE DE L'AGGLOMÉRATION

Dynamique commerciale

Une dynamique commerciale concentrée en cœur d'agglomération

Entre 2009 et 2016, 21 autorisations commerciales ont été demandées sur les communes de l'agglomération, dont 13 projets d'extension et 13 projets de création d'ensembles commerciaux, pour 26 536 m² de surface de plancher autorisée.

L'année 2009 a été particulièrement dynamique en matière d'aménagement commercial, avec 24% de la surface de plancher autorisée, de même que les années 2011 (20% de la surface de plancher autorisée) et 2015 (16%).

La commune de Chambéry regroupe plus de 8 autorisations commerciales sur 10 attribuées entre 2009 et 2016, tandis que les communes urbaines et notamment, La Ravoire, Bassens,

La Motte-Servolex et Saint-Alban-Leysse, rassemblent 13% de la superficie totale autorisée depuis 2009.

Les isochrones d'accessibilité aux pôles commerciaux de l'agglomération signalent par ailleurs un niveau de desserte commerciale globalement très satisfaisant au sein de l'agglomération, avec 94% de la population vivant à moins de 5 minutes en voiture d'une centralité du quotidien et 100% des ménages vivant à moins de 15 minutes en voiture d'une centralité commerciale majeure.



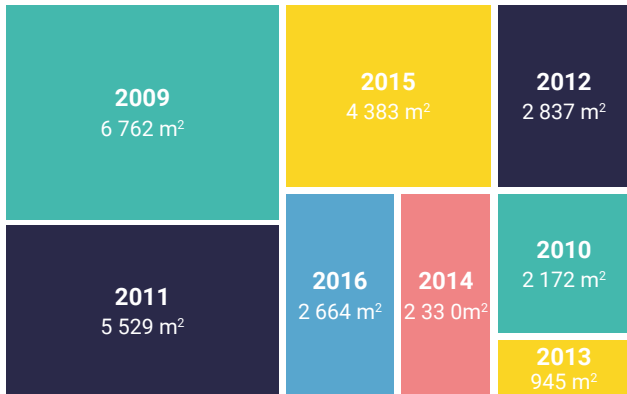
Surface de vente demandée entre 2009 et 2016 : **29 692m²**



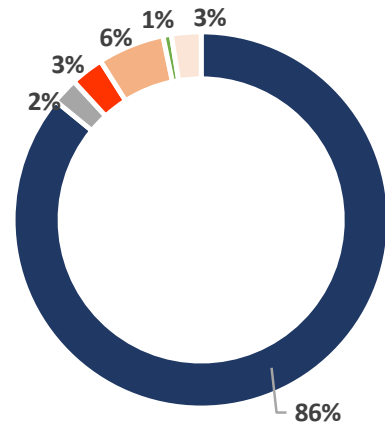
Surface de vente autorisée entre 2009 et 2016 : **26 536m²**

↓
2 avis défavorables
1 abandon du pétitionnaire

Répartition des surfaces de vente autorisées par communes (2009-2016)

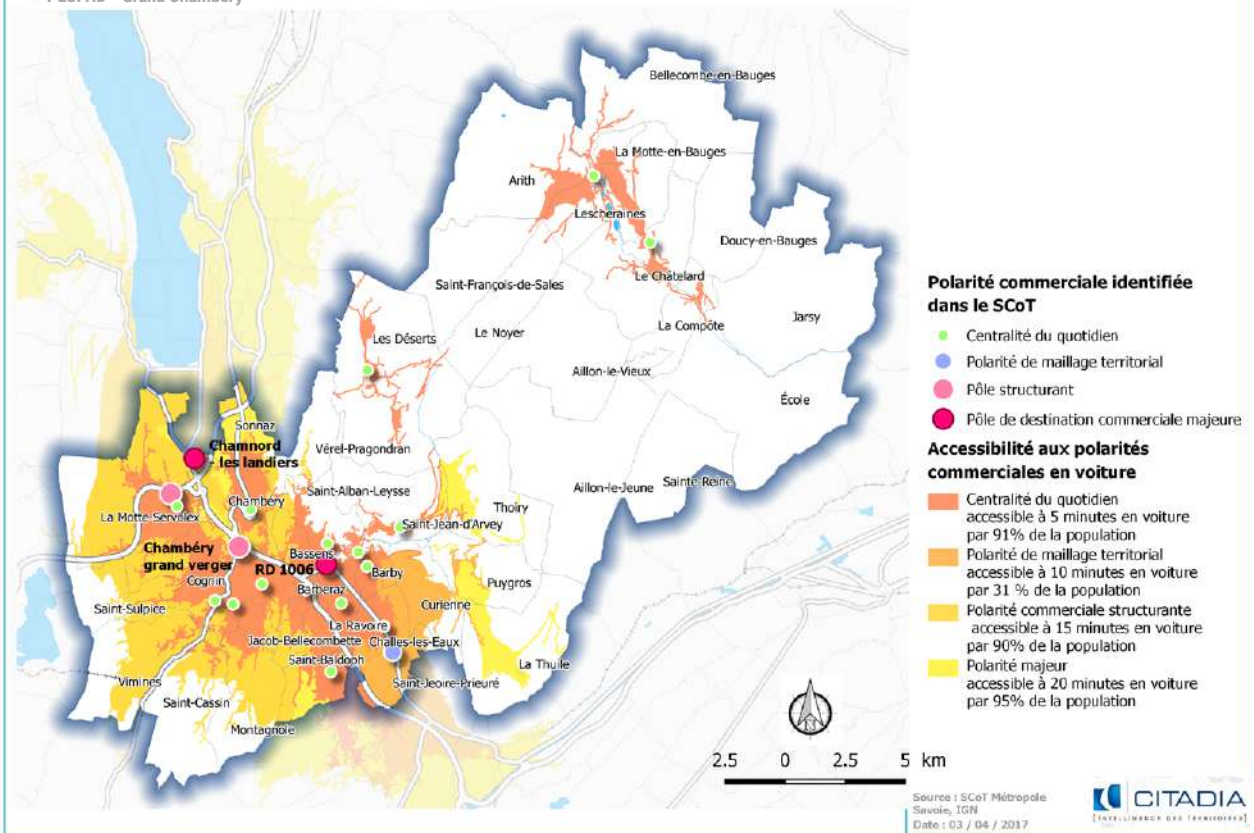


- Chambéry
- Saint-Jeoire-Prieuré
- Bassens
- La Ravoire
- Saint-Alban-Leyse
- La Motte-Servolex



Données : CDAC, Savoie.gouv

Accessibilité aux pôles commerciaux en voiture PLUI HD - Grand Chambéry



4 – UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE

INDICATEUR 24 : L'ÉCONOMIE AGRICOLE DE L'AGGLOMÉRATION

Caractéristiques des filières et des exploitations agricoles

Caractéristiques et évolutions des exploitations agricoles

Trois secteurs géographiques caractérisés par des structures d'exploitation similaires sont identifiés à l'échelle de l'agglomération :

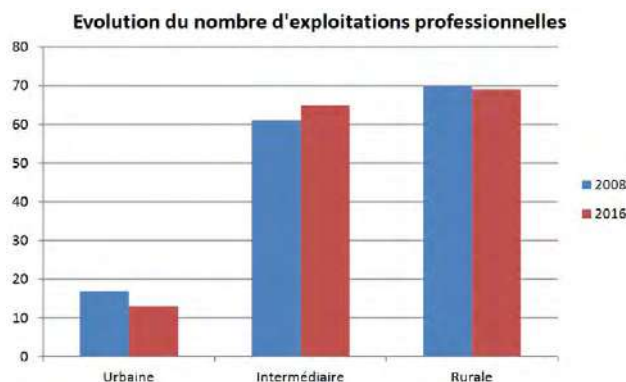
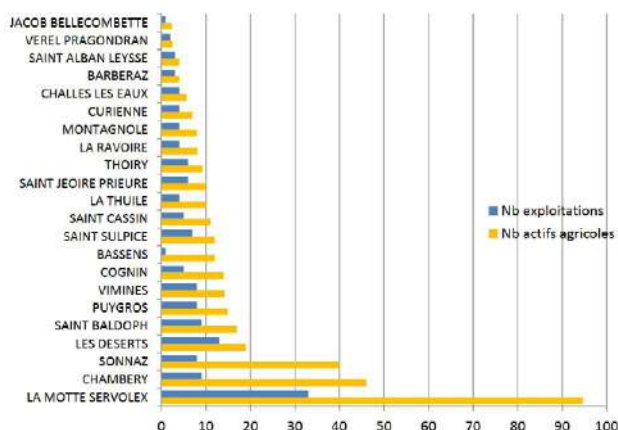
- > **Le secteur urbain** accueillant aujourd'hui des productions spécialisées à haute valeur ajoutée (de type maraîchage, arboriculture, horticulture), du fait notamment d'un fort potentiel agronomique. Ces exploitations sont néanmoins directement impactées par la pression foncière et le développement de l'urbanisation caractéristiques des communes urbaines ;
- > **Le secteur intermédiaire** qui s'étend sur les piémonts des massifs des Bauges et de Chartreuse et accueille une surface agricole disponible conséquente (25%) et de nombreuses exploitations (122) caractérisées par un grande diversité de productions ;
- > **Le secteur rural**, qui regroupe plus de 60% des surfaces agricoles de l'agglomération et de nombreuses exploitations (126) malgré un potentiel agronomique plus faible au regard de la forte déclivité de certaines terres, notamment dans sur le massif des Bauges et le plateau de la Leysse. L'élevage en fond de vallée ou en alpage prédomine dans ce secteur.

« L'agglomération compte 147 exploitations agricoles professionnelles en 2016 :

- > stabilité du nombre d'exploitations professionnelles (148 -> 147) depuis 16 ans, malgré une perte de 25% des exploitations dans la zone urbaine ;
- > ... malgré un turn-over important 1/3 ont disparu ou changé de statut (non professionnel) depuis 2008, compensé par autant de « professionnalisation » essentiellement par l'agrandissement et le franchissement du seuil de recensement ;
- > une poursuite de la chute du nombre d'exploitations non professionnelles, familiales ou de loisirs, de 276 à 69 en 16 ans. La tendance est à retenir, plus que les chiffres précis, car le recensement de ces activités agricoles de taille modeste (jusqu'à 2 ha) n'est pas totalement fiable.

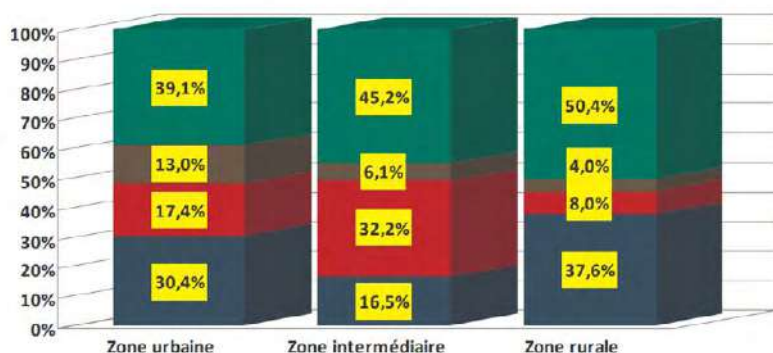
Les 147 exploitations agricoles de l'agglomération font travailler plus de 520 personnes soit plus de 365 Equivalents Temps Plein, chiffre stable depuis 2008 »

Diagnostic agricole - Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc – Février 2017



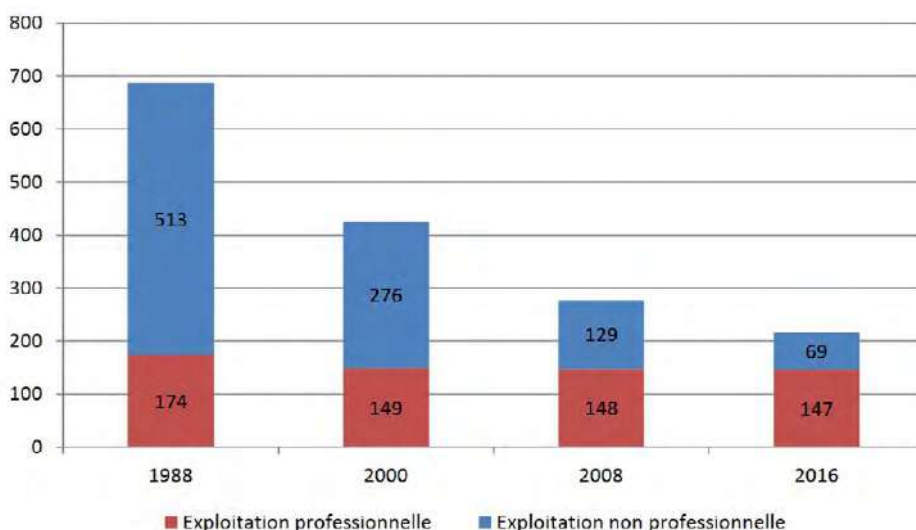
Sources : diagnostic agricole Grand Chambéry / CASMB.

Poids des différentes catégories dans chaque secteur



■ Logique de "production" ■ Logique de "à valeur ajoutée" ■ Logique "entreprise" ■ Logique "traditionnelle"

Source : diagnostic agricole Grand Chambéry / CASMB.



La logique d'exploitation traditionnelle est aujourd'hui majoritaire en regroupant 47% des exploitations de l'agglomération et plus d'1 exploitation sur 2 en zone agricole rurale.

Les filières « valeur ajoutée » représente 19% des exploitations et atteignent près d'1/3 des exploitations en zone intermédiaire, notamment au regard du développement récent de nouveaux

modes de commercialisation (vente directe, circuits courts).

Alors que exploitations structurées sur une « logique entreprise » représentent 13% en zone urbaine (serres maraîchères par exemple), la zone rurale est caractérisée par une majorité d'exploitations répondant à une « logique de production », orientée majoritairement sur les activités d'élevage en montagne.

Globalement, le mouvement de restructuration et professionnalisation des exploitations se poursuit, avec la diminution des exploitations de petite taille en double activité.

Ces exploitants expliquent que les marges sur les productions sont de plus en plus faibles, ce qui ne permet plus d'investir ou simplement renouveler les bâtiments et équipements (tracteurs...) nécessaires. Ces double-actifs doivent compenser les pertes agricoles par leurs autres revenus, ce qui est de moins en moins acceptable par les nouvelles générations.

La moyenne d'âge des agriculteurs de l'agglomération est 49 ans ce qui est semblable à la moyenne départementale, et stable par rapport à 2008.

24% des chefs d'exploitation ont quarante ans ou moins, part dans la moyenne savoyarde.

Par contre, une proportion plus importante de chefs

d'exploitations (34%) a plus de 55 ans, et s'approchent de l'âge de la retraite. De plus, 74 % des exploitations se déclarent pérennes à 10 ans, proportion beaucoup plus faible que dans les territoires voisins (plus proches de 85 %). Il y a donc sur le territoire un très fort enjeu de renouvellement des actifs et de transmission à court terme (dans les 5 à 8 ans). Les exploitations pérennes représentent 88 % de la SAU.

1/4 des exploitations du territoire a un avenir incertain ou non assuré. C'est-à-dire que :

- le chef d'exploitation a plus de 55 ans aujourd'hui et qu'il n'a pas de reprenneur connu à ce jour.

- ou le chef d'exploitation déclare ne pas être certain de pouvoir poursuivre son activité pendant 10 ans pour des raisons économiques et foncières essentiellement.

Diagnostic agricole - Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc - Février 2017



La filière laitière : jeune, restructurée et misant sur la qualité

- > **28** fermes laitières.
- > **6 880 000 litres** de lait dont 940 000 litres transformés à la ferme, part importante pour un secteur d'avant-pays, et le reste (86 %) livré en coopératives.
- > Age moyen : **47,5 ans**, dont ¼ des actifs ont plus de 55 ans.
- > Système herbagé : **94 %** des surfaces agricoles sont en herbe (prairies permanentes + prairies temporaires).
- > **90 %** sous signe officiel de qualité IGP Tomme – Emmental de Savoie + AOP Tome des Bauges.

La restructuration de l'activité est flagrante depuis 2008 avec – 25 % en nombre de producteurs mais seulement – 2 % en

lait. Globalement, la filière laitière est plus jeune et pérenne, mais avec des questions sur la dynamique d'investissement et de modernisation qui se ralentit.

Les enjeux exprimés par les producteurs de lait sont principalement :

- > **économiques** avec le maintien de la rentabilité de l'activité avec un prix du lait rémunérateur et la maîtrise des charges ;
- > **humains** avec le remplacement des actifs qui partiront à la retraite, et la question de la cohabitation de plus en plus difficile avec la population (épandages, bruits, mouches...) ;
- > **fonciers** avec une grande inquiétude sur le maintien des surfaces de bonne qualité face à l'urbanisation, y compris les surfaces en herbe (surfaces de fauche et cultures).

Une filière viande bovine très présente mais en questionnement

- > Avec **46** professionnels, il s'agit de la filière majoritaire en nombre d'exploitations spécialisées de l'agglomération ;
- > Avec **50,5 ans**, l'âge moyen des chefs d'exploitations est plus élevé que pour les autres filières : **35 %** des exploitations ne sont pas pérennes et 41 % des actifs ont plus de 55 ans ;
- > **44 %** des producteurs sont double actifs contre une moyenne de 16 % pour l'ensemble des filières. 8 % seulement ont une autre activité agricole. Les exploitants sont allés chercher un complément de revenu stable en dehors de l'agriculture.

Les enjeux de la filière viande locale :

- > **Commerciaux** : dans une conjoncture de baisse de la consommation de viande rouge et de prix volatils et orientés à la baisse, l'avenir de la filière passe probablement par la recherche de valeur ajoutée en circuit court soit en direct soit par 1 intermédiaire boucher y compris en grande et moyenne surface ;
- > **Humains** : l'interrogation principale concerne le renouvellement des générations notamment chez les double-actifs, avec 41 % des actifs à remplacer dans les 10 ans.
- > **Paysager** : cette filière fragile économiquement et humainement, entretient 37 % de la SAU du territoire, notamment des coteaux difficiles.

Maraîchage : la filière phare du territoire en production végétale

- > Des exploitations très majoritairement situées sur la zone de plaine au nord d'une ligne Vimines – Sonnaz ;
- > **23** exploitations cultivent **60 ha** de légumes, dont **10 ha** en Agriculture Biologique, soit un gain de **46%** en surfaces depuis 2008 et soit **38%** de l'activité maraîchère de Savoie ;
- > Un poids important dans l'économie locale (CA d'environ **5,8 m€**) et l'emploi agricole (environ 1 Equivalent Temps Plein par hectare) ;
- > Un taux d'autosuffisance du territoire en légumes qui progresse : 12% en 2008 pour **17-18%** aujourd'hui.

Les enjeux de la filière maraîchage :

- > **Commerciaux** : poursuivre la valorisation en circuits courts qui est la seule à pouvoir rentabiliser des cultures légumières de « montagne » face à la concurrence d'autres régions ;
- > **Humains** : l'interrogation principale concerne le renouvellement des générations avec 1/3 des actifs à remplacer + le manque de main d'œuvre qualifiée ;
- > **Techniques** : cette production a besoin de sécuriser ses ressources en eau (volumes suffisants, accessibles) et en chaleur (possibilités de construction de serres, limitation des déperditions de chaleur...) face aux aléas climatiques ;
- > **Fonciers** : les terres maraîchères sont situées sur une zone de développement urbain important avec un enjeu de préservation de ces terres.

Arboriculture : deuxième production végétale en nombre d'exploitations

- > **15** exploitations, dont 12 en production principale, situées à La Motte Servolex et Saint Sulpice ;
- > **73 ha** de vergers dont **5 ha** en AB, soit **13%** du verger des 2 Savoie mais...
- > **-35%** d'exploitations et **-26 %** de surface de vergers depuis 2008.

Les enjeux de la filière arboriculture :

- > **Commerciaux** : poursuivre la valorisation en circuits courts qui est la seule à pouvoir rentabiliser des vergers de « montagne » face à la concurrence d'autres régions ;
- > **Humains** : l'interrogation principale concerne le renouvellement des générations ;
- > **Technique et environnemental** : cette production est très difficile à maîtriser et rentabiliser sans produits phytosanitaires de protection des cultures, or la pression sociale des consommateurs et du voisinage est de plus en plus forte contre les traitements.

Autres filières d'élevage : chevaux, ovins/caprins, volailles et porcs

Équins :

- > **9** exploitations, soit 6 % des exploitations professionnelles : centres équestres, élevages et pensions de chevaux ;
- > **22 ha** en moyenne et 3 Équivalents Temps Pleins (ETP), soit 8% de l'emploi agricole local.

Ces structures exploitent notamment des surfaces interstitielles dans l'urbanisation amenées à être artificialisées dans les prochaines années. Se pose alors la question de l'autonomie fourragère assurant la pérennité de ces structures. Comme dans d'autres territoires urbains avec un certain niveau de revenus des ménages, ces activités équestres se développent fortement, parfois en hors sol. Cette concurrence

nouvelle inquiète les professionnels en place et interroge sur la concurrence foncière que cela contribue à accentuer en zone urbaine.

Ovins / Caprins :

- > **2** exploitations en chèvres laitières avec fabrication fermière et commercialisation sur les marchés locaux ;
- > **4** exploitations en brebis viande avec une très grande hétérogénéité entre les double actifs (moins de 18 ha) et les professionnels (plus de 100 ha).

Les professionnels profitent de marchés locaux de niche pour asseoir leur activité. En double activité il s'agit plutôt de troupeaux d'entretien du paysage ou de gestion patrimoniale.

Divers autres élevages présents : escargots, lapins, porcs, abeilles, poules pondeuses, etc.

Diagnostic agricole - Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc – Février 2017



L'agriculture de proximité

Une forte accessibilité aux points de vente et marchés

Les isochrones montrent que 99% de la population de l'agglomération vit aujourd'hui à 10 minutes en voiture d'un point de vente et 25% à 10 minutes à pieds. Le secteur du **Piémont de Chartreuse et les communes urbaines présentent un fort potentiel de développement**, au regard de leur bonne accessibilité depuis l'agglomération, permettant de renforcer les interactions entre espaces urbains et agriculture.

En **zone rurale et de montagne, plusieurs structures de vente directe assurent également la commercialisation des productions locales**, notamment les coopératives laitières et marchés du Cœur de Bauges.

Une agriculture de proximité ancrée localement

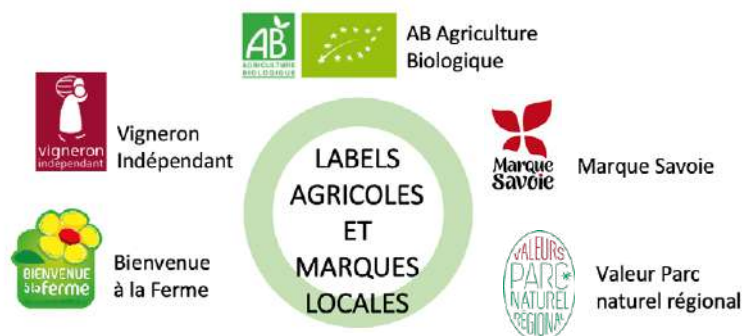
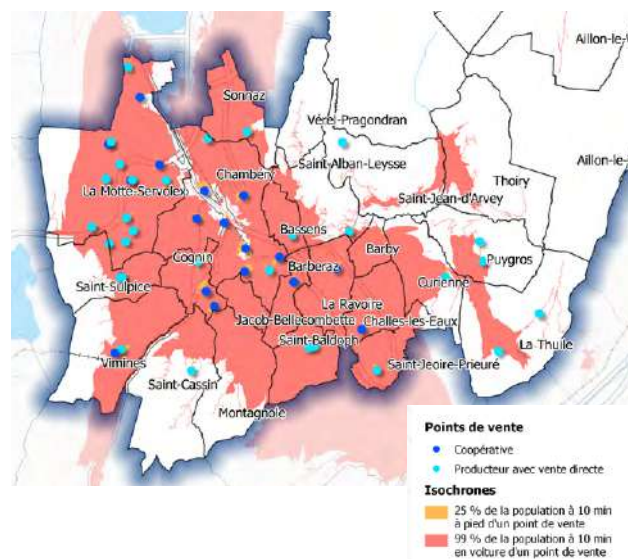
Au regard de la place de l'agriculture sur le territoire (24% du territoire) et de la variété des espaces de production présents sur le territoire, la **priorité est donnée à l'agriculture de proximité**. En effet, Grand Chambéry incite à une consommation plus responsable par une communication sur les produits locaux et de saison et par la réalisation d'un guide des producteurs locaux qui recense les marchés, les producteurs et les points de vente.

La vente directe dans l'agglomération :

70 exploitations (48%) déclarent commercialiser tout ou partie de leurs produits en circuits courts principalement les marchés, la vente à la ferme, en magasins de producteurs, en paniers...

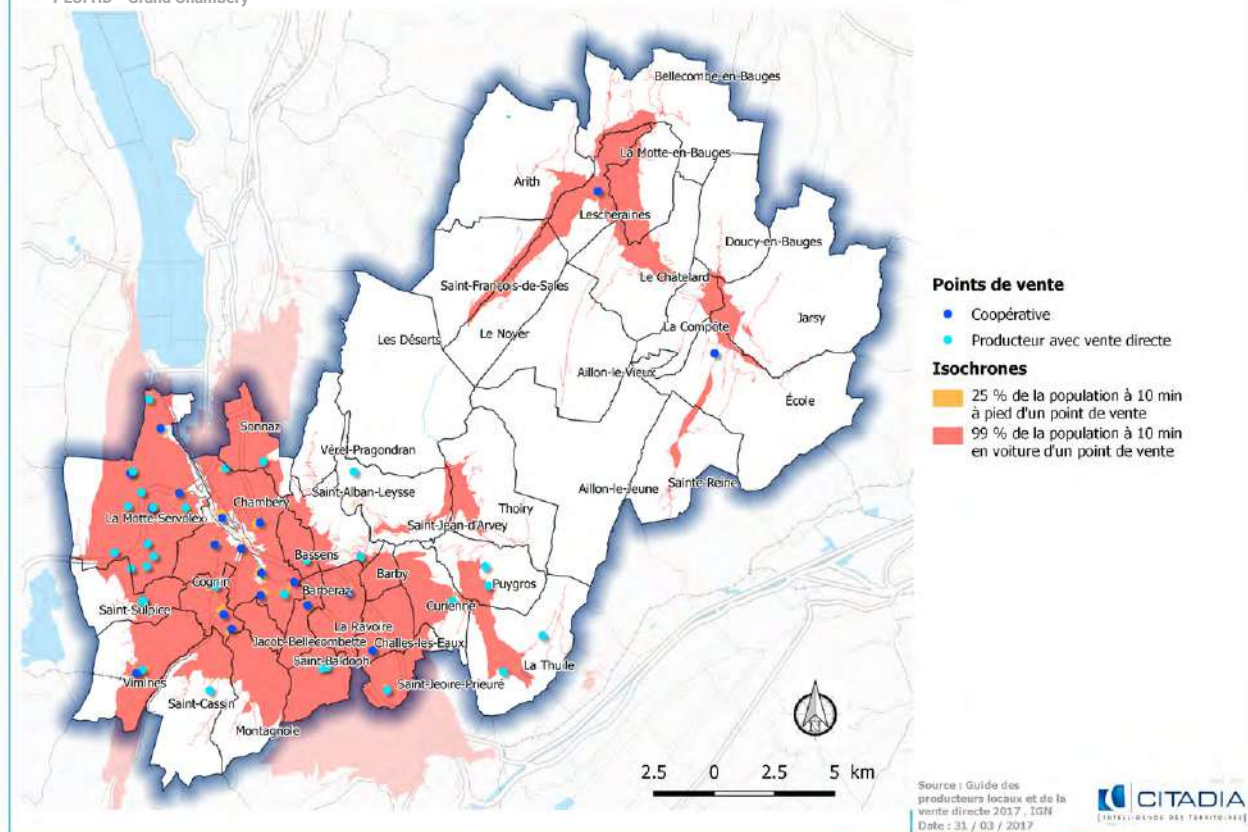
Cette relation directe producteur / consommateur est véritablement une particularité du territoire, la moyenne dans les Savoie est plus proche de 35%.

27 exploitations sont présentes sur le site Saveurs d'ici de Chambéry métropole



L'agriculture de proximité sur le territoire

PLUi HD - Grand Chambéry



CE QUE L'ON RETIENT

Atouts

Emplois :

- > Un nombre d'emplois qui se développe sur l'agglomération et un taux d'emplois supérieur à 1 ;
- > Une dynamique de création d'emplois dans les secteurs péri-urbains.

Activités et immobilier d'entreprise :

- > Des services non marchands (hôtellerie/restauration) en augmentation ;
- > Des projets de renouvellement de zone d'activités et de locaux d'activités en cours ;
- > Une offre tertiaire d'envergure en cours de constitution au sein du quartier de la Cassine ;
- > Une gestion globale du développement économique à l'échelle des deux agglomération de Chambéry et d'Aix-les-Bains ;
- > L'auto-entrepreneuriat en cours de développement.

Tourisme et commerces :

- > Des pôles touristiques attractifs et diversifiés ;
- > Une positionnement géographique favorable et un environnement naturel, paysager et patrimonial propice aux pratiques touristiques et de loisirs ;
- > Une densité commerciale importante.

Agriculture :

- > Une grande diversité d'espaces et de productions agricoles : mosaïque de paysages et diversité des terroirs ;
- > L'économie agricole, une activité importante en termes de gestion de l'espace et d'offre alimentaire locale ;
- > Des productions locales reconnues et de qualité, engagées dans une dynamique de labélisation ;
- > Des structures de vente directe qui maillent géographiquement le territoire de l'agglomération ;
- > Une bonne accessibilité en voiture aux points de vente directe, notamment en communes d'entrée d'agglomération, communes urbaines et Piémont de Chartreuse.

Faiblesses

Emplois :

- > Le secteur industriel en difficulté avec des suppressions d'emplois et des fermetures d'établissement ;
- > Plus de la moitié des emplois concentrés à Chambéry ;
- > Des secteurs purement résidentiels aux portes du cœur urbain (Plateau de la Leysse et Piémont de Chartreuse) car une dynamique d'emploi porté principalement par Chambéry ;
- > Une part de l'emploi public très important sur le territoire.

Activités et immobilier d'entreprise :

- > Un turn over important des jeunes entreprises, mais des créations d'entreprises plus importantes que des suppression ;
- > Une offre de locaux d'activités en décalage avec le besoin des entreprises : vétusté, localisation au sein des ZA ne disposant pas de services.

Tourisme et commerces :

- > Des sites touristiques peu fédérés et l'absence d'une offre touristique structurée ;
- > Des lits touristiques majoritairement situés à Chambéry, aux Déserts et dans le Cœur des Bauges qui observent aujourd'hui une problématique de lits froids hors marché ;
- > Des commerces de proximités en concurrence directe avec une offre commerciale de grande distribution dense au sein du cœur urbain de l'agglomération ;
- > Des déplacements touristiques importants générés par le manque de commerces de proximité.

Agriculture :

- > Une faible maîtrise du foncier agricole qui fragilise la pérennité économique des exploitations à terme ;
- > Des îlots cultivés dispersés et morcelés au sein de l'agglomération qui entraînent des difficultés de fonctionnement pour les exploitations locales ;
- > Un fort enjeu de renouvellement des exploitations (reprise / transmission) à court / moyen terme, avec 1/3 des actifs à renouveler dans les 10 prochaines années.

Opportunités

Activités et immobilier d'entreprise :

- > Le développement économique sans consommation d'espaces par le réinvestissement des friches industrielles et des locaux d'activité vétustes ;
- > Le développement de services au sein des espaces d'activités pour affirmer la dynamique économique ;
- > Un positionnement économique à développer sur les domaines de la santé avec Médipôle, de la montagne en s'appuyant sur l'université et de la performance énergétique.

Tourisme et commerces :

- > La constitution d'une offre touristique mettant en lien Challes-Eaux, Chambéry et les stations, permettant au territoire de se positionner durablement dans son environnement concurrentiel (package touristique 4 saisons avec Grand Lac par exemple) ;
- > L'adaptation de l'offre d'hébergement touristiques aux nouveaux besoins, au cœur de clientèle et à l'ambition de diversification 4 saisons des stations ;
- > La reconversion des zones commerciales de grande distribution disposant de très grands tènements en centralité au sein du cœur urbain d'agglomération ;
- > La redéfinition des périmètres de centralité au sein des communes rurales favorisant la vitalité des tissus commerçants et la dynamique des stations.

Agriculture :

- > La préservation de la diversité des productions locales (et notamment des activités agricoles spécialisées) à travers l'adaptation de leur localisation au regard des besoins des filières et dans un contexte de changement climatique ;
- > La structuration et le développement des filières courtes à

l'échelle de l'agglomération, en lien avec les équipements publics et les labels de qualité (plateforme de collecte/distribution, approvisionnement des groupes scolaires, etc.) ;

- > La poursuite de la diversification agricole en lien avec la valorisation du potentiel touristique et de loisirs de proximité, notamment sur le Piémont de Chartreuse et le massif des Bauges.

Politiques publiques à poursuivre

Activités et immobilier d'entreprise :

- > La mise en place d'une stratégie économique à l'échelle de Chambéry Grand Lac ;
- > Le développement d'un pôle tertiaire majeur au sein d'un quartier de gare renouvelé.

Agriculture :

- > La limitation des conflits d'usages afin de pérenniser les exploitations agricoles.
- > La limitation de l'artificialisation des espaces agricoles limitant la dégradation du potentiel de production local ;
- > Le développement de système de drainage afin de renforcer l'agriculture péri-urbaine.

Risques

Emplois :

- > Un taux d'emplois qui pourrait chuter via la diminution de l'emploi public et la poursuite de la perte d'emploi dans le secteur industriel.

Activités et immobilier d'entreprise :

- > La prolifération de friches possible si la désindustrialisation de l'économie s'intensifie.

Tourisme et commerces :

- > Des stations qui pourraient fermer au vu de la qualité de l'offre et du niveau d'enneigement ;
- > Des résidences secondaires et les lits froids en stations qui continuent de se dégrader et qui pourraient constituer des friches ayant un impact négatif sur leur image et le niveau d'attractivité touristique global du territoire ;
- > Un centre ville commerçant de Chambéry qui déclinerait et une vacance commerciale qui pourraient croître dans les espaces ruraux (territoire de passage).

Agriculture :

- > L'accentuation des conflits d'usages sur le foncier agricole et pourrait entraîner la perte de fonctionnalité progressive des exploitations, notamment en cœur d'agglomération et sur le Piémont de Chartreuse ;
- > L'enfrichement des terres agricoles : fermeture des paysages de vallées et d'alpage dans le massif des Bauges, enclavement des espaces de productions agricoles spécialisées aux franges du cœur d'agglomération, etc. ;
- > Les difficultés de renouvellement des exploitations à défaut d'une visibilité suffisante sur les perspectives d'évolution du foncier agricole à moyen / long terme.

Synthèse des enjeux environnementaux

Trame verte et bleue et consommation d'espace

- > La maîtrise de la consommation d'espaces agro-naturels à travers la limitation de l'étalement urbain ;
- > La préservation de la diversité et de la qualité des milieux agro-naturels à travers la conservation des réservoirs de biodiversité ;
- > L'atténuation des impacts de la fragmentation du réseau écologique notamment par les grandes infrastructures, le mitage des Piémonts et l'urbanisation dense en fond de vallée, rendant essentiel le maintien des espaces stratégiques de connectivité (coupures vertes, maillage vert...) ;
- > La préservation et la valorisation des massifs forestiers tout en permettant leur multifonctionnalité ;
- > La préservation des milieux ouverts face à la déprise agricole et à l'urbanisation ;
- > La protection des milieux aquatiques et des zones humides ;
- > Le développement de la nature en ville, à l'appui des actions de renaturation, pour améliorer la perméabilité de la cluse et l'accueil de la biodiversité urbaine ;
- > Le maintien de l'engagement des acteurs locaux pour l'amélioration des connaissances locales et de la gestion du patrimoine naturel.

Paysage et patrimoine

- > La préservation de la richesse et de la diversité des paysages et des patrimoines locaux qui sont les garants de l'attractivité et de la qualité du cadre de vie, et qui offrent un potentiel important de développement des activités touristiques liées ;
- > La valorisation des patrimoines naturels, bâtis et vernaculaires comme point d'accroche majeur de la pérennisation de l'identité locale et des caractéristiques typiques des Bauges et de la Chartreuse ;
- > Maintenir la qualité du cadre de vie et du paysage urbain à travers un accès à la nature conforté pour les habitants et un paysage urbain valorisé par le renforcement de la présence de la nature en ville ;
- > Le maintien des espaces ouverts agricoles dans le cœur urbain de l'agglomération comme espaces de respiration, vecteurs de qualité du paysage urbain et leviers d'acceptation de la densité urbaine ;
- > La préservation des équilibres entre espaces bâti, agricoles et naturels, notamment au niveau des Piémonts, réduisant la richesse paysagère et érodant l'identité historique de certains secteurs ;
- > La poursuite des efforts engagés pour améliorer l'insertion paysagère de zones d'activités et améliorer la qualité des entrées de ville du territoire afin de renvoyer une image positive.

Risques et nuisances

- > L'intégration des risques, leur nature et leur intensité dans les choix d'aménagement du territoire, sur la base des PPR et des connaissances locales ;
- > Porter une attention particulière aux nouvelles activités qui pourront s'implanter dans le territoire en assurant leur compatibilité avec les sensibilités et richesses environnementales locales, ne générant pas de risques pour la santé, de pollutions ou de nuisances ;
- > La limitation de l'exposition aux nuisances sonores et à la pollution de l'air en contenant l'urbanisation dans les secteurs concernés et en adaptant les constructions pour amoindrir l'impact du bruit pour les habitants.

Transition énergétique

- > Réduire la précarité énergétique des ménages ;
- > Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et en particulier du secteur résidentiel ;
- > Développer la production locale des énergies renouvelables.

Gestion de l'eau

- > Préserver la ressource en eau sur les plans qualitatif et quantitatif ;
- > Sécuriser l'approvisionnement en eau potable en poursuivant le renouvellement des réseaux et des infrastructures notamment dans le secteur des Bauges ;
- > Adapter le développement du territoire aux capacités AEP et épuratoires disponibles ;
- > Poursuivre la mise en conformité des dispositifs d'assainissement pour limiter leur impact sur les milieux aquatiques et humides ;
- > Maîtriser le ruissellement et ses conséquences en limitant l'imperméabilisation des sols et en mettant en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales.

Gestion des déchets

- > Conforter les initiatives visant à la réduction des déchets ;
- > Le renforcement des consignes de recyclage pour diminuer les refus de tri et ainsi optimiser le tri sélectif et la valorisation des déchets et ainsi diminuer la production de déchets à la source et l'incinération.



Grand Chambéry

106, allée des Blachères
73026 Chambéry cedex

Tél. : 04 79 96 86 00

Fax : 04 79 96 86 01